

RAPPORT ANNUEL 2007



▶ MÉDIA GLOBAL





ACTEUR MAJEUR DE LA FILIÈRE AUDIOVISUELLE

Première chaîne de télévision généraliste française, avec 30,7 % de part d'audience en 2007, TF1 est également un groupe de communication intégré qui développe à la périphérie de son cœur de métier, des activités sur des segments porteurs.

Depuis 1987, date de sa privatisation et de l'entrée de Bouygues dans son capital, TF1 a créé de nouvelles activités à forte valeur ajoutée à partir de son métier d'éditeur et de diffuseur de programmes.

Aujourd'hui, les métiers du groupe TF1 couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur audiovisuelle : en amont, dans la production audiovisuelle et cinématographique, dans l'acquisition et la vente de droits audiovisuels ainsi que dans la distribution en salles, et en aval, dans l'édition et la distribution de DVD et de CD musicaux.

TF1 est aussi présente dans le télé-achat avec sa filiale TéliShopping.

TF1 a également créé une large palette de produits dérivés : sites Internet, contenus vidéos, « blogs », droits dérivés et jeux de sociétés.

A la faveur du développement des services en ligne, TF1 est devenu producteur de contenus multimédia, via e-TF1 qui produit, développe et édite des contenus et services interactifs à destination de l'Internet fixe et mobile.

TF1 est présente sur le territoire de la télévision payante avec des chaînes thématiques leader, qui sont aujourd'hui des composantes majeures de l'offre multichaine en France (LCI, TF6, TV Breizh, TMC...) mais également à l'international avec Eurosport.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires

2007 a été une année majeure pour le Groupe TF1 : le changement de gouvernance, l'arrivée du secteur de la Grande Distribution sur nos écrans publicitaires, la performance de la chaîne TF1 réalisant les 100 plus fortes audiences pour la 1^{ère} fois, la perspective d'une évolution du cadre réglementaire et la fragmentation de la consommation des contenus due à l'émergence de nouveaux modes de distribution, avec la TNT et Internet.

Adapter le modèle économique à la nouvelle donne technologique

Ces changements sont bénéfiques pour l'industrie des médias qui a besoin de se renouveler notamment en termes de création. Le champ de l'interactivité va lui permettre de stimuler la créativité des concepteurs et d'être plus innovante en matière de programmes.

TF1 garde une position très forte et ce, malgré la démultiplication de l'offre. La régie publicitaire a continué d'accroître sa part de marché dans un contexte extrêmement chahuté. TF1 reste la chaîne la plus populaire, celle des grands événements, comme ce fut le cas en 2007 avec la Coupe du Monde de Rugby. Notre pôle « chaînes thématiques » s'est renforcé : TMC est leader sur la TNT, avec de plus en plus de programmes en propre. Eurosport, diffusée dans plus de 110 millions de foyers en France et à l'international, a développé de nombreux partenariats. LCI, garde toute sa crédibilité auprès des décideurs. Quant aux autres chaînes du pôle découverte et TV Breizh, elles ont dégagé en 2007 un résultat positif. Nous lançons sur ce pôle un travail de renforcement éditorial avec des programmes

soutenus par des sponsors industriels, permettant d'avoir une grille plus ambitieuse. La chaîne Ushuaïa est, avec le magazine et le site Internet, une fenêtre ouverte sur le développement durable et l'environnement, pleine de promesse.

Capitaliser sur la diversification

Le pôle diversification a été avec les chaînes thématiques, le moteur de la croissance en 2007. Représentant près de 40 % de notre chiffre d'affaires, il doit croître significativement pour l'avenir.

Téléshopping a su développer une approche multi canal qui en fait un acteur significatif du e-commerce. TF1 Vidéo est un leader national solide qui s'ouvre à la VOD. TF1 Entreprises avec TF1 Games et ses activités de « publishing » et de licence, dont Ushuaïa, a rationalisé son périmètre.

E-TF1, après avoir abandonné les développements structurellement déficitaires comme JET, a optimisé son organisation, renforcé sa collaboration avec l'Antenne et accru son rôle de « pure player » avec Wat et Overblog pour devenir le 1^{er} site média français.





TF1 garde une position très forte et ce, malgré la démultiplication de l'offre

Une nouvelle organisation plus transverse

Nous avons commencé à développer une approche multi-compétences reposant sur davantage de transversalité dans les organisations, de métissage dans les savoir-faire et les talents. Avec le comité de Direction Générale, nous avons défini huit domaines prioritaires transverses : l'information, la fiction, la communication, la gestion du patrimoine, l'identité de la chaîne, la musique, la jeunesse et les nouveaux médias. Ces chantiers commencent à porter leurs fruits.

Un environnement réglementaire en évolution ?

La réglementation française est une des plus contraignantes et des plus anciennes d'Europe. Elle entrave le secteur de l'audiovisuel dans son ensemble. Le chantier est ouvert sur trois grands domaines : la publicité, la relation entre les producteurs et les diffuseurs, ainsi que le dispositif anti-concentration qui empêche des sociétés comme les nôtres de se développer dans leur domaine de compétences. Cette refondation doit avoir une double ambition : relancer la croissance de l'ensemble du secteur audiovisuel et redonner à la création française une place de choix sur nos antennes comme à l'étranger.



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Nous avons devant nous de formidables enjeux et nous avons aussi les moyens et les équipes pour réussir cette mutation incontournable !

Nos ambitions pour 2008

TF1, la chaîne de toutes les émotions

La chaîne la plus regardée des français doit aussi être leur chaîne préférée ! Il nous faut poursuivre dans la voie d'une télévision populaire et innovante, avec l'ambition d'être la chaîne de toutes les émotions et du spectacle. Notre engagement dans la Haute Définition devra y contribuer. Il est nécessaire pour marquer la différence avec les chaînes de la TNT qui n'ont ni les moyens ni les programmes pour suivre cette voie.

TF1, média global

Nous avons l'ambition de faire de TF1 un groupe multimédia, un média global en développant la capacité de « rebond » entre la télévision et l'Internet : la télévision, le Web, demain le mobile, doivent permettre une relation permanente et continue avec nos différents publics. Nous l'avons démontré, cette année, avec *Secret Story* et *Star Academy*, par exemple. Enfin, nous devrions nous ouvrir sur l'extérieur, notamment par des partenariats ou des acquisitions dans le Net. Overblog est un premier exemple de réussite. Notre volonté est de laisser des jeunes entrepreneurs développer leur idée avec les moyens d'un grand groupe. Overblog est aujourd'hui le deuxième site de blogs français.

Créer des développements porteurs

Chaque métier doit être capable de créer des développements porteurs d'avenir. Téléshopping repose aujourd'hui sur une approche multi canal réussie et diversifiée avec l'intégration de *1001listes*. TF1 Vidéo va relever le défi de la dématérialisation. Eurosport a traité avec *Yahoo!* un accord européen de contenu : leur co-branding a fait progresser les audiences et les recettes publicitaires, et a permis de créer un site de sport de très grande qualité. TF1 Entreprises poursuivra sa politique de licence, notamment dans la jeunesse et développera des partenariats dans le domaine de la musique. Les filiales de production de TF1 seront au centre des innovations de la chaîne dans les magazines avec *Tap/Yagan/Quai Sud*, la fiction avec *Alma*, le divertissement avec *Glem*. TF1 International, après la réussite mondiale de « *La Môme* », va poursuivre sa croissance.

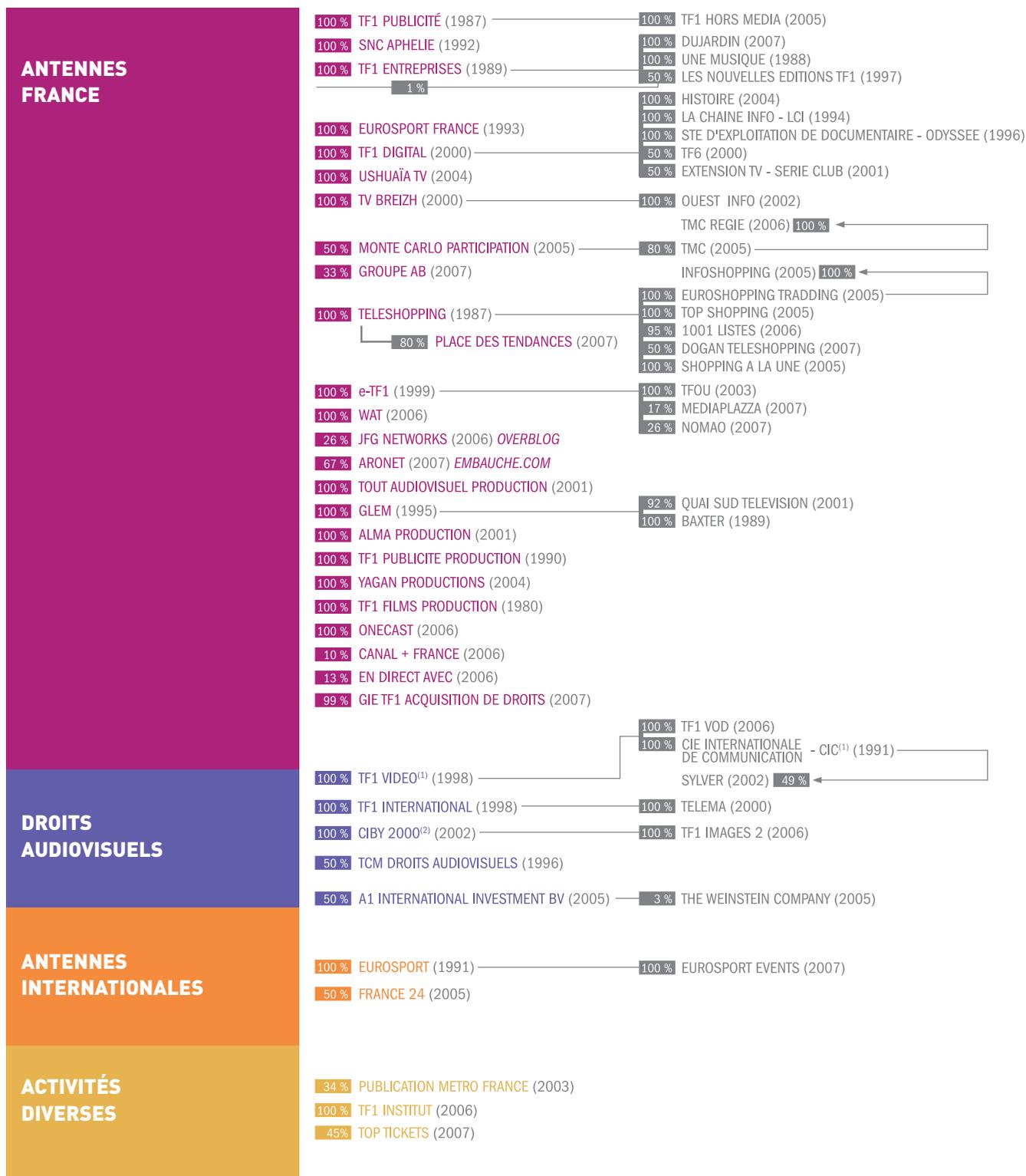
Nous nous employons à construire un media global, éditeur de contenus grand public, présent sur le web, la TNT, présent sur tous les supports et les réseaux fixes ou mobiles, avec un pôle diversification qui devra atteindre, à moyen terme, 50% du chiffre d'affaires du groupe.

Nonce Paolini

Directeur Général

LE GROUPE TF1

ORGANIGRAMME AU 20 FÉVRIER 2008



L'année de création et/ou acquisition figure entre parenthèses

(1) Détenu via TF1 ENTREPRISES

(2) Détenu via TF1 FILMS PRODUCTION

PRINCIPAUX DIRIGEANTS

MARS 2008

Comité Direction Générale TF1

Nonce PAOLINI
Directeur Général

Arnaud BOSOM
Directeur Nouveaux Médias et Président e-TF1

Claude COHEN
Présidente TF1 Publicité

Jean-Michel COUNILLON
Secrétaire Général et Directeur des Affaires Juridiques

Philippe DENERY
Directeur Général Adjoint Administration - Finances

Yves GOBLET
Directeur Général Adjoint Marketing Groupe

Jean-François LANCELIER
Directeur Général Adjoint en charge de l'Antenne

Gilles MAUGARS
Directeur Technique et Systèmes d'Information

Robert NAMIAS
Directeur Général Adjoint en charge de l'Information

Jean-Pierre PAOLI
Directeur de la Stratégie et du Développement

Jean-Pierre ROUSSEAU
Directeur Général Adjoint des Ressources Humaines

Laurent SOLLY
Président de TF1 Digital

Laurent STORCH
Directeur Général Adjoint de l'Antenne
Directeur des Programmes de TF1

Comité Direction Générale Groupe

Ce comité est composé des personnes mentionnées ci-dessus ainsi que des personnes suivantes :

Eric AIMARD
Directeur Général Délégué de TF1 Digital

Patrick BINET
Président de TF1 International

Edouard BOCCON GIBOD
Directeur Général de TF1 Production

Yann BOUCRAUT
Directeur Général de Téléshopping

Michel BROSSARD
Directeur Général de TF1 Entreprises

Pierre BROSSARD
Président Directeur Général de TF1 Vidéo

Jean-Claude DASSIER
Directeur Général de LCI

Laurent-Eric LE LAY
Président- Directeur Général d'Eurosport

Eric ROUGERON
Directeur de la Communication Externe

Conseil d'Administration de TF1 (février 2008)

Patrick LE LAY
Président du Conseil d'Administration de TF1

Nonce PAOLINI
Directeur Général

Patricia BARBIZET
Directeur Général d'Artémis
Directeur Général de la Financière Pinault

Martin BOUYGUES
Président Directeur Général de Bouygues

Olivier BOUYGUES
Directeur Général Délégué de Bouygues

BOUYGUES
Représentée par **Philippe MARIEN**
Directeur Financier du groupe Bouygues

Claude COHEN
Présidente TF1 Publicité

Alain POUYAT
Directeur Général Informatique et Technologies
Nouvelles de Bouygues

Haïm SABAN
Directeur Général de la société Saban Capital
Group INC (USA)

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PARTICIPATION
ET DE GESTION - SFPG**
Représentée par **Philippe MONTAGNER**
Président Directeur Général de Bouygues Telecom

Jean-Pierre PERNAUT
Directeur Adjoint

Céline PETTON
Archiviste



HISTORIQUE

Fort de sa position de leader sur le marché de la télévision en clair depuis 20 ans, le Groupe TF1 s'impose également comme l'un des acteurs incontournables du paysage audiovisuel français et européen.

1987 → Le 6 avril, le Groupe Bouygues est choisi par la CNCL (Commission Nationale de la Communication et des Libertés) comme opérateur de la chaîne dont il devient actionnaire au sein d'un noyau dur qui représente 50 % du capital. → TF1 est privatisée et introduite en bourse le 24 juillet au cours de 165 Francs (équivalent à 2,5€ aujourd'hui, après la division du nominal par 10 en juin 2000). Dès lors, TF1 ne bénéficie plus de la redevance et ne vit que des recettes publicitaires.

1988 → Patrick Le Lay est nommé Président-Directeur Général du Groupe TF1. → Création d'**Une Musique**, filiale d'édition musicale et phonographique. **TF1 Vidéo**, profite du succès de la cassette du *Bébête Show* (+ de 150 000 exemplaires vendus) pour lancer de nouveaux produits.

1989 → Le groupe TF1 se développe en créant **TF1 Entreprises** (vidéo, télématique, licences et produits dérivés). La première pierre du nouveau siège à Boulogne est posée.

1990 → Le Groupe étoffe son expertise dans la production avec la création de **Banco Production** (production de longs métrages à destination de la télévision) et le rachat de **Protécrea** (production audiovisuelle). → Création de **TF1 Pub Production** pour l'habillage de l'Antenne.

1991 → Eurosport, première chaîne sportive pan-européenne entre dans le Groupe TF1, et la version française de la chaîne est mise sur pied. → **Les Studios 107** sont créés afin d'exploiter des plateaux pour la production intégrée de « sitcoms », variétés et jeux.

1992 → TF1 inaugure son nouveau siège à Boulogne qui permet le regroupement de ses collaborateurs. *Hélène et les Garçons* marque le début du succès des « sitcoms » de l'après midi à l'attention des jeunes. 1992 est aussi l'année du développement de la fiction à l'Antenne : *Julie Lescaut*, *Les Cordier*, *Juge et Flic* connaissent un franc succès d'audience, encore intact aujourd'hui.

1993 → Les réseaux d'Eurosport et « The European Sport Network » (opéré par Canal+ et ESPN) se sont rapprochés pour produire et commercialiser une seule chaîne sportive en Europe : **Eurosport**. → La Ligue des Champions, nouvellement créée, est retransmise par TF1 et marque l'engagement de TF1 dans le football français et européen.

1994 → Le Groupe Bouygues porte sa participation dans TF1 de 25 % à 34 %. → Le pari d'une chaîne d'information continue est gagné : La Chaîne Info, **LCI**, est lancée sur le câble le 24 juin.

1995 → TF1 acquiert 60 % de **Glem Productions** et devient producteur de divertissements. → Lancement du site Internet **www.tf1.fr**, qui rencontre un succès immédiat. → **Eurosport** devient la première chaîne pan-européenne avec une couverture de 66 millions de foyers et près de 15 millions de téléspectateurs quotidiens.

1996 → Création et lancement de **TPS**, Télévision Par Satellite, en partenariat avec France Télévision, France Télécom, CLT, M6 et Lyonnaise des Eaux. En juillet, le CSA renouvelle pour 5 ans l'autorisation de diffuser à TF1, accordée en 1987.

1997 → Afin de développer sa présence sur le marché des chaînes thématiques et de compléter l'offre de TPS, la chaîne dédiée au documentaire, **Odyssee**, est lancée. **TF1 Vidéo** distribue désormais le catalogue des films René Chateau Vidéo (800 titres).

1998 → Eurosport rassemblent 80 millions de téléspectateurs (audience cumulée) en diffusant 24 heures sur 24 les jeux Olympiques de Nagano. → TF1 International complète sa librairie de droits audiovisuels en acquérant le catalogue complet de **Ciby DA**.

1999 → Lancement du nouveau site et portail généraliste **www.tf1.fr** en mai, tandis qu'Eurosport crée son propre site, **www.eurosport.com**. → TPS crée **Superfoot et Superstades** (paiement à la séance) pour diffuser les matchs de la Première et la Deuxième Division de football. → Le 7 juin, le titre TF1 passe du second marché au règlement mensuel.



Anthony Zimmer



2000 → Le 10 mai, l'action TF1 entre au CAC 40 sur décision du Conseil des Indices Boursiers, et le 21 juin, TF1 divise son nominal par 10, pour s'assurer une meilleure liquidité du titre. → Le 1^{er} septembre, **TV Breizh**, chaîne consacrée à la Bretagne et à la mer est lancée sur TPS, Canal Satellite et les principaux réseaux câblés. → En décembre, TF1 lance en partenariat avec M6, la chaîne mini-généraliste **TF6**, diffusée sur TPS et certains réseaux câblés.

2001 → En janvier, TF1 acquiert 50% de **Série Club**, la chaîne 100% séries. → En janvier toujours, TF1 monte à 100% dans le capital d'**Eurosport**, en rachetant les parts de Canal Plus et d'Havas. → **TF1 Games**, nouveau département de TF1 Entreprises qui a pour but l'édition et la distribution de jeux de sociétés, est en tête des ventes avec l'adaptation du jeu *Qui veut gagner des millions ?* → En juillet, le CSA renouvelle l'autorisation d'utilisation des fréquences par TF1 pour les années 2002 à 2007.

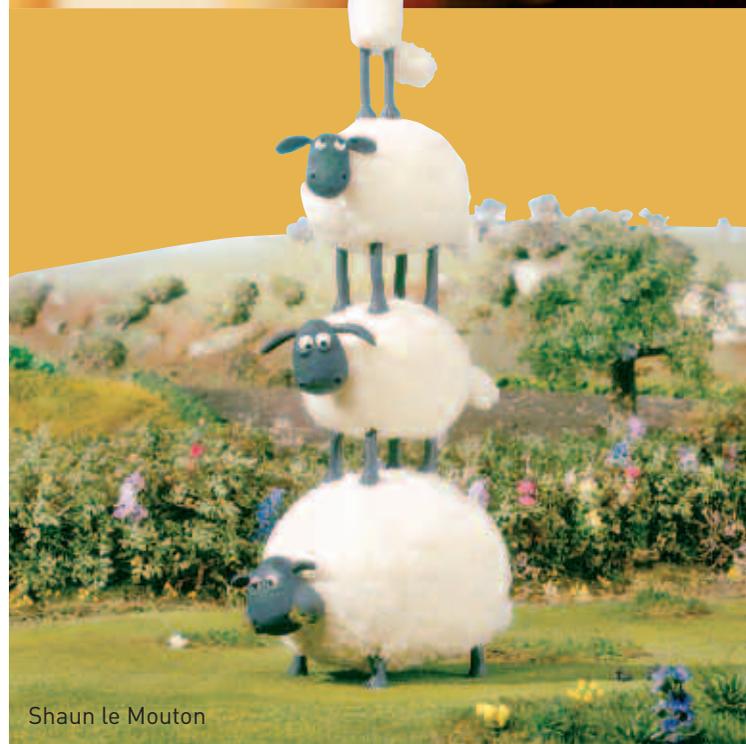
2002 → TF1 accroît sa participation dans TPS, en rachetant en janvier les 25% détenus par France Télévisions Entreprise et France Télécom, et en juillet, les 16% détenus par Suez. TPS est désormais détenue à 66% par TF1 et à 34% par M6. → TF1 et Miramax signent un accord de partenariat pour la co-production de films français et européens ainsi que pour la création d'une société commune de distribution, **TFM**, auprès des salles françaises.

2003 → En partenariat avec France Télécom, **TPS** lance le 18 décembre à Lyon son offre de télévision numérique par ligne téléphonique ADSL. → TF1 prend une participation de 34,3% dans le capital de **Publications Metro France**, la filiale française de Metro International. → TF1 a émis le 12 novembre un **emprunt obligataire** de 500 M€, qui lui permet ainsi de diversifier et d'allonger ses sources de financement. → La licence d'émettre de TF1 est prolongée automatiquement jusqu'en 2012 au titre de la reprise en simulcast de la chaîne en numérique hertzien terrestre.

2004 → Lancement en Italie le 6 février de **Sportitalia** (Europa TV), chaîne sportive en clair couvrant à terme 81% de la population italienne. → Le 22 juin, **LCI** fête ses **10 ans**. Depuis 1994, La Chaîne Info s'est imposée comme la première chaîne française d'information en continu. → Le Groupe TF1 a conclu, fin juin, avec France Télévisions, ARTE France, l'INA, Pathé, Suez, et Wanadoo, l'acquisition de 100% du capital d'Histoire, la chaîne thématique consacrée à l'histoire de France et du monde.

2005 → TF1 et AB Groupe ont finalisé, le 18 février, le **rachat de TMC** au groupe Pathé, après en avoir obtenu l'agrément auprès du CSA. TF1 et AB détiennent chacun 40% de la chaîne, la Principauté de Monaco gardant 20% du capital. → Le 31 mars, la **Télévision Numérique Terrestre (TNT)** arrive en France. Sur ce nouveau réseau, le groupe TF1 dispose de 5 licences : 2 pour l'offre gratuite (TF1 et TMC), et 3 pour la partie payante (LCI, Eurosport, TF6). → **Le premier magasin Téléshopping** a été ouvert en août à Paris sur le boulevard Haussmann. → Lancée le 10 janvier 2005, en parfaite complémentarité avec Eurosport, **Eurosport 2** prolonge l'offre paneuropéenne de chaînes sportives. → Le 19 décembre, suite à la décision du Conseil Scientifique des Indices d'Euronext, l'action TF1 est remplacée par EDF dans l'indice CAC 40 et intègre l'indice CAC Next20.

Greys Anatomy



2006 → En janvier, le groupe Eurosport lance en Asie et en Océanie une nouvelle chaîne Eurosport World, qui va bénéficier pour son développement de la force de la marque Eurosport dans cette partie du monde. → En juin, TF1 et Dogan TV, opérateur de télévision turque, ont signé un accord de création d'une joint venture dans le domaine du téléachat en Turquie. → Le 28 juin, TF1 crée, sous la marque **WAT** (We Are Talented), la 1^{ère} plateforme française du web (www.wat.tv) sur laquelle les internautes peuvent déposer vidéos, compositions musicales, photos et textes. → Le 31 août, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie valide le **rapprochement des activités de télévision payante en France de Canal+ et TPS**. → Le 4 décembre, TF1 annonce une prise de participation financière de 33,5 % dans le **groupe AB**, afin de se renforcer dans ses métiers d'édition et de diffusion de contenus. → En décembre, le Groupe TF1, via sa filiale Téléshopping, acquiert 95 % de la société **100listes**.



FAITS MARQUANTS 2007

UNE ANNÉE RICHE D'ÉVÉNEMENTS



ANTENNES FRANCE

L'ANTENNE⁽¹⁾ Depuis le début de l'année, TF1 recueille les fruits de sa **stratégie d'innovation** et enregistre des succès d'audience en « access » avec *la Roue de la Fortune*, *Un contre cent*, *Secret Story*... qui atteignent une part d'audience moyenne sur les Femmes de moins de 50 ans de 37,6%. **TF1 réalise ainsi son meilleur « access » (sur la tranche horaire 18h15-19h45) sur l'année 2007 en nombre de téléspectateurs depuis 1992.**

► **Cet été**, la télé réalité de TF1 a plus que jamais montré sa puissance et a été plébiscitée par les téléspectateurs. Koh-Lanta a réalisé sa meilleure saison avec en moyenne 8,2 millions de téléspectateurs soit 39 % de part d'audience sur les Individus de 4 ans et plus ainsi que 50 % sur les Femmes de moins de 50 ans. Avec 9,4 millions de téléspectateurs, la finale de Koh Lanta enregistre la meilleure audience du jeu pour un « prime time » toutes saisons confondues. ► **La rentrée 2007** a été marquée par une actualité sportive forte (Coupe du Monde de Rugby, Qualificatifs à l'Euro 2008, Ligue des Champions et F1) en exclusivité sur TF1. La ½ finale de la Coupe du Monde de Rugby Angleterre-France (samedi 13 octobre) réalise, avec 18,3 millions de téléspectateurs, la meilleure audience Individus 4 ans et plus de l'année 2007.

LES CHAÎNES THÉMATIQUES Dans le cadre du lancement mondial de **Windows Vista** fin janvier, LCI et Eurosport ont été choisies par Microsoft pour développer de nouvelles applications TV/Vidéo. Les deux chaînes ont déployé tout leur savoir-faire pour concevoir deux plateformes innovantes au service du consommateur multimédia. La nouvelle application **LCI Intégrale** propose trois chaînes « live » : LCI, LCI Express et LCI Bonus. De son côté, Eurosport développe l'application

Eurosport Player, service multichaînes de sport proposant les chaînes Eurosport, Eurosport 2 et Eurosportnews. ► Selon la dernière étude Médiacabsat, 4 des 8 premières chaînes les plus regardées sont des chaînes du groupe TF1 : **Eurosport** occupe le 1^{er} rang et progresse de 0,2 point par rapport à l'étude précédente ; **TV Breizh** conserve sa 3^{ème} place ; **TF6** passe du 8^{ème} au 4^{ème} rang et LCI passe du 8^{ème} au 7^{ème} rang.

SOCIÉTÉS DE PRODUCTION INTERNE 4 films coproduits par TF1 **Films Production** ont dépassé le million d'entrées en salles depuis le début de l'année 2007 : *La Môme* (5,2 millions d'entrées), *Taxi 4* (4,6 millions d'entrées), *Le Prix à payer* (2,3 millions d'entrées) et *Ensemble c'est tout* (1,4 million d'entrées).

AUTRES SOCIÉTÉS Suite à un accord signé en juin 2006, **Téléshopping** et le groupe Dogan ont lancé début janvier 2007 leur émission de **télé-achat en Turquie** sur les chaînes Star TV et Kanal D. ► **En juin**, TF1 acquiert 67,4 % du capital de la société ARONET, éditrice du site **embauche.com**. Ce site, qui compte 2 millions de pages vues par mois⁽²⁾, se consacre aux fonctions « non cadres », soit plus de 80 % des actifs. ► **Le 20 juin, le Groupe TF1 et Telecom Italia** signent un accord de partenariat autour de l'apport de contenus et de la commercialisation des espaces publicitaires du portail Internet grand public aliceadsl.fr. Plusieurs sites Internet du Groupe TF1 (lci.fr, eurosport.fr, tfou.fr...) viennent enrichir le portail d'Alice que TF1 Publicité prend en régie. ► **Juillet** : TF1 acquiert **l'éditeur de jeux Dujardin (1000 Bornes)**. Le nouvel ensemble formé par TF1 Games et Dujardin devient le 1^{er} éditeur français de jeux de société, avec un catalogue de plus de 200 jeux.



(1) Source : Médiamétrie
(2) Source : Xiti - mai 2007

Ali Baba



La Môme



Ripoux 3



ANTENNES INTERNATIONALES

► Le 21 février, **Eurosport et Yahoo!** annoncent leur collaboration en vue de la création du plus grand site communautaire européen d'information sportive en ligne. Le service a commencé en Allemagne, Italie, Espagne et Grande-Bretagne. ► Mai : création d'**Eurosport Events**, nouvelle filiale chargée d'organiser, de promouvoir et de développer des événements sportifs internationaux. Eurosport Events est déjà impliqué dans le WTCC (World Touring Car Championship™), l'IRC (International Rally Challenge), le Championnat européen et mondial de karting, le Global Champions Tour (concours hippiques de sauts d'obstacles) et, depuis le 25 mai 2007, la SolOceane (course en solitaire sur monocoque de 16m).



AUTRES

► Le 4 janvier, TF1, M6 et Vivendi ont signé la réalisation définitive du rapprochement des activités de télévision payante en France de **Groupe Canal+** et de **TPS**, au sein de Canal+ France, nouvelle entité contrôlée par Vivendi. ► Comme suite à la décision rendue par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et publiée le 27 mars, **TF1** et le **Groupe AB** ont finalisé, le 2 avril, la prise de participation minoritaire de TF1 à hauteur de 33,5% dans le Groupe AB. ► En mai, TF1, Artémis et Recruit concluent un accord en vue de la création d'une joint venture destinée à créer et exploiter un **magazine urbain gratuit** à partir de la rentrée 2007. Le 5 septembre, le journal **PiliPili**, est lancé à Grenoble et à Rennes. ► En novembre, au terme d'un appel à candidatures, le projet de TF1 a été retenu par le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour participer, en 2008, au lancement de la **TNT gratuite en haute définition**.



DROITS AUDIOVISUELS

► **TFM Distribution**, activité de distribution cinéma de TF1 International, a enregistré depuis le début de l'année le succès en salles de **La Môme**, avec 5,2 millions d'entrées.

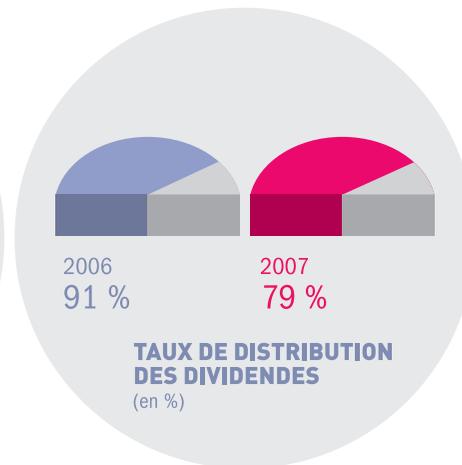
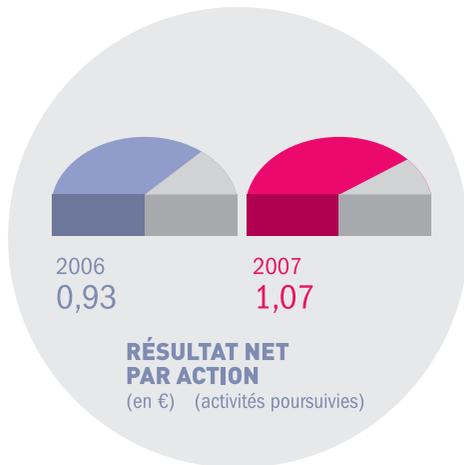
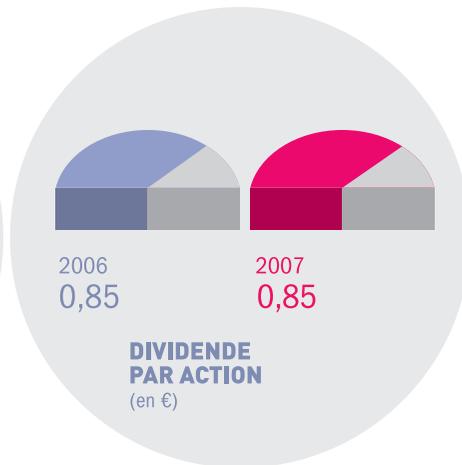


Diana, les derniers jours



CHIFFRES CLÉS

SOUS LE SIGNE DE LA CROISSANCE



COURS DU TITRE TF1, DU CAC 40 REBASÉ⁽¹⁾ EN 2007

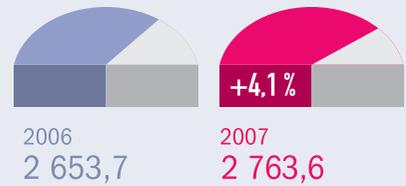


⁽¹⁾Sur la base de l'évolution du cours du titre TF1



CHIFFRE D'AFFAIRES

(en M€)



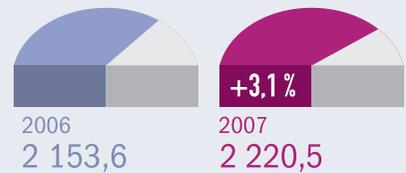
Dont

(en % par activité)

ANTENNES FRANCE

Dont principalement TF1, TF1 Publicité, chaînes thématiques France, Sociétés de Production interne, Téléshopping et e-tf1.

80 %



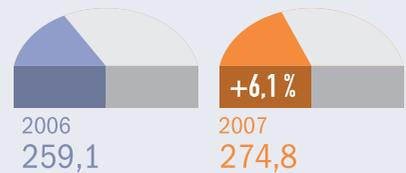
dont Publicité Antenne TF1

1 707,9 1 718,3 (+0,6%)

ANTENNES INTERNATIONALES

Dont Eurosport International et France 24.

10 %



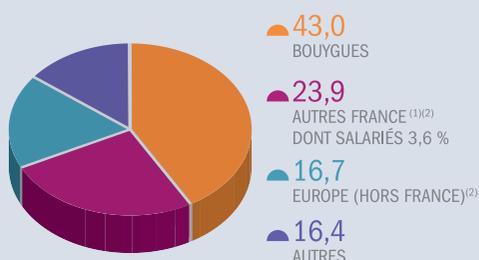
DROITS AUDIOVISUELS

Dont TF1 Vidéo et TF1 International.

10 %



**ACTIONNARIAT
AU 31 DÉCEMBRE 2007**
(en %)



(1) Incluant les porteurs non identifiés

(2) Estimations EUROCLEAR relevées au 31/12/07

**AGENDA FINANCIER
DATES CLÉS 2008**

► 24 JANVIER

Chiffre d'affaires annuel 2007

► 20 FÉVRIER

Comptes annuels 2007

► 21 FÉVRIER

Réunion des Analystes

► 17 AVRIL

Assemblée Générale des Actionnaires

► 30 AVRIL

Paiement du dividende

► 14 MAI

Chiffre d'affaires et comptes du 1^{er} trimestre 2008

► 31 JUILLET

Chiffre d'affaires et comptes semestriels 2008

► 01 AOÛT

Réunion des Analystes

► 13 NOVEMBRE

Chiffre d'affaires et comptes 3^{ème} trimestre 2008

Cet agenda peut être soumis à des modifications



+1,5 %

2006 300,8 2007 305,2

**RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
COURANT**
(en M€)



+14,6 %

2006 198,7 2007 227,8

**RÉSULTAT NET DES
ACTIVITÉS POURSUIVIES**
(en M€)



+2,6 %

2006 1 358,0 2007 1 394,0

**CAPITAUX
PROPRES**
(en M€)



+57,8 %

2006 378,5 2007 597,3

ENDETTEMENT NET
(en M€)



INDICATEURS DE MANAGEMENT

SOUS LE SIGNE DE LA PERFORMANCE

PART DE MARCHÉ PUBLICITAIRE⁽¹⁾



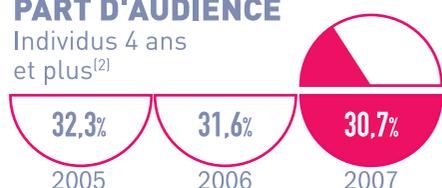
COÛT DE LA GRILLE

(en M€) [y.c. Coupes du Monde de Rugby et Football]



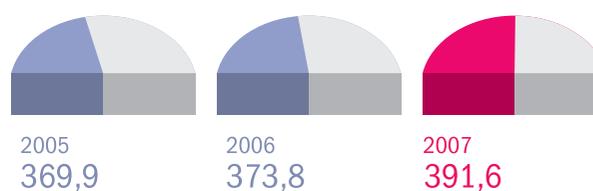
PART D'AUDIENCE

Individus 4 ans et plus⁽²⁾



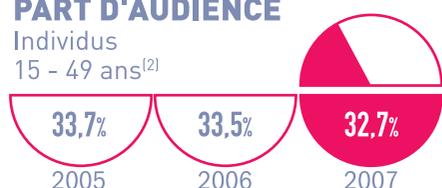
INVESTISSEMENT DANS LA PRODUCTION FRANÇAISE

(en M€)



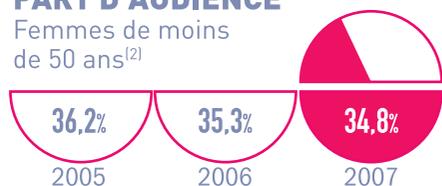
PART D'AUDIENCE

Individus 15 - 49 ans⁽²⁾



PART D'AUDIENCE

Femmes de moins de 50 ans⁽²⁾



(1) Source : TNS Média Intelligence.

(2) Source : Médiamétrie.



3 768

Effectifs Groupe TF1 en 2007
(vs. 3 498 en 2006)

234

Collaborateurs ont pu
changer de poste en 2007
(plus de 1 600 depuis 2001)

150 000

Nombre de « contacts »
télé spectateurs reçus en 2007
(appels, mails et courriers)

0

Nombre de condamnations
et amendes prononcées
par le CSA depuis 1994

20%

Économie de papier en 2007
par rapport à 2006

-3,5%

Consommation d'énergie
en 2007, contre -2,4 % en 2006

4 727

Heures de programmes
sous titrés en 2007 soit 60%
contre 49% en 2006
Objectif : 73% en 2008
(obligation légale de 100%
en 2010)



TENDANCES DU MARCHÉ AUDIOVISUEL

2007, l'année de l'ouverture de la publicité TV au secteur de la Grande Distribution

En 2007, le marché publicitaire français a été marqué par une forte volatilité, et reste sensible aux humeurs du contexte économique et social. Cependant, 2007 a surtout été l'année de l'ouverture de la publicité TV au secteur de la Grande Distribution, qui a investi près de 300 millions d'euros bruts en TV.

Avec 68,7 % de son chiffre d'affaires provenant de la publicité, le Groupe TF1 reste dépendant du marché publicitaire et de ses fluctuations. La chaîne généraliste TF1, les 12 chaînes thématiques du Groupe et le site Internet vivent intégralement ou en partie des investissements publicitaires d'annonceurs français ou étrangers.

Evolution du marché publicitaire en 2007⁽¹⁾

Le marché publicitaire plurimédia⁽²⁾ s'est accru de 6,6% en 2007 et a atteint 23,2 milliards d'euros bruts. Internet est le média qui enregistre la plus forte progression : +35,6 % à 3 milliards d'euros bruts. Les chaînes thématiques ont, quant à elles, augmenté leurs revenus publicitaires de 46,8 %. La télévision croît de 6,5 %. La part de marché de la télévision (nationale, régionale et chaînes de complément) s'établit à 29,1 %, et reste stable.

Perspectives publicitaires en 2008

L'agence AdBarometer⁽³⁾ prévoit une croissance de 2,0 % des investissements publicitaires TV en France pour l'année 2008.

Paysage audiovisuel en mutation

Si pendant 50 ans la télévision a été un formidable outil de connaissance et d'ouverture sur le monde, elle doit maintenant s'adapter aux attentes des téléspectateurs qui souhaitent bénéficier d'une autre télévision, plus familière, plus proche et plus interactive. Dans ce contexte, le maintien des chaînes hertziennes historiques dépendra de leur capacité à fédérer une audience généraliste autour d'événements et à prolonger le territoire de leur marque média sur tous les terminaux numériques.

En 2007, TF1 a occupé l'ensemble du palmarès des 100 plus fortes audiences à la télévision, regroupant une grande variété de programmes dont les audiences s'échelonnent entre 8,9 millions et 18,3 millions de téléspectateurs. Cette performance historique témoigne de la solidité du statut de TF1, grande chaîne généraliste de référence à la programmation puissante et de sa capacité à s'adapter à un paysage audiovisuel en mutation.

Global TV : la 1^{ère} mesure de toutes les nouvelles pratiques TV et vidéo en différé, en mobilité, et sur tous les écrans

L'étude Global TV lancée par Médiamétrie en novembre 2007 mesure les nouveaux modes de consommation de la télévision et s'adresse aux acteurs de l'audiovisuel : chaînes de télévision, fournisseurs d'accès, agences médias, opérateurs mobiles. L'étude a pour objectif d'alimenter leur réflexion stratégique sur l'évolution des comportements du public. D'après cette première étude, 65 % des français ont déjà regardé la télévision sur un autre support que le poste de télévision de manière délinéarisée - en différé ou à la demande - ou encore hors de leur domicile. Ce sont tout particulièrement les jeunes qui, en nombre, adoptent ces pratiques innovantes.

(1) Source TNS Media Intelligence

(2) Plurimédia : Presse, Radio, Télévision, Internet, Affichage, Cinéma

(3) Prévisions Ad Barometer - Septembre 2007

Variations des recettes brutes et des parts de marché des médias en 2007

MÉDIA	RECETTE BRUTES EN M€	VAR 07/00 EN %	PART DE MARCHÉ EN %
Presse	7 293,5	+ 2,8%	31,4%
Radio	3 309,7	- 1,1%	14,3%
Télévision	6 741	+ 6,5%	29,1%
Télévision nationale	5 537,4	+ 0,6%	23,9%
Chaînes thématiques	1203,9	+ 46,8%	5,2%
dont TV CAB/SAT	796,7	+ 25,6%	3,4%
dont TNT	407,2	+ 118,9%	1,8%
Internet	2 963,2	+ 35,6%	12,7%
Publicité extérieure	2 674,7	+ 2,7%	11,5%
Cinéma	222,5	+ 9,8%	1,0%
TOTAL MÉDIAS	23 205,0	+ 6,6%	100%

Tableau des 10 premières chaînes de complément

CLASSEMENT	CHAINES	PDA individus 4ans et +
1	Eurosport	1,8
2	RTL 9	1,3
3	TV Breizh	1,2
4	TF6	1,0
-	Canal J	1,0
-	Canal+ Sport	1,0
7	LCI	0,9
6	Tiji	0,9
-	13ème Rue	0,8
10	Téva	0,7
-	Comédie	0,7
-	Canal+ Décalé	0,7

Source : MédiaCabsat vague 13 - janvier à juin 2007

les chaînes du Groupe TF1

L'offre de complément

Depuis fin 2003, les français peuvent choisir de recevoir une offre de télévision payante par câble, satellite ou ADSL. En 2005, le marché a enregistré la multiplication des offres de télévision par ADSL au sein des packages « triple play » des différents opérateurs Télécoms.

2005 a vu également l'apparition d'une nouvelle plateforme de distribution de contenus audiovisuels lancée en mars, la Télévision Numérique Terrestre (TNT), qui affiche, à fin décembre 2007, un parc de plus de 7,1 millions de récepteurs⁽⁴⁾ activés. La couverture moyenne de la TNT est de 85,3 %⁽⁵⁾ de la population au 31 décembre 2007.

Début février 2006, Lagardère, Vivendi Universal et Groupe Canal+ annonçaient un projet d'accord aux termes duquel Lagardère, déjà partenaire de Groupe Canal+ au sein de CanalSat, rejoignait le Groupe Canal+, TF1 et M6, au capital de Canal+ France, ensemble regroupant la totalité des activités de Groupe Canal+ et de TPS dans la télévision payante en France. Ce nouvel ensemble, qui a vu le jour en janvier 2007, constitue un acteur français de l'audiovisuel de premier plan, en mesure d'affronter la concurrence des grands groupes médias étrangers et des opérateurs du câble et de l'Internet. Il contribue à dynamiser et à élargir le marché français de la télévision en proposant aux consommateurs une offre plus riche, diversifiée et attractive.

Les chaînes thématiques

En 2007, le marché reste très concentré puisque les 15 premières chaînes thématiques (sur 90 pigées) représentent 62,9 % des investissements publicitaires. De plus, les chaînes thématiques correspondent à 17,9 % des recettes brutes du marché TV et représentent 5,2 % du marché plurimédia (base 6 médias).

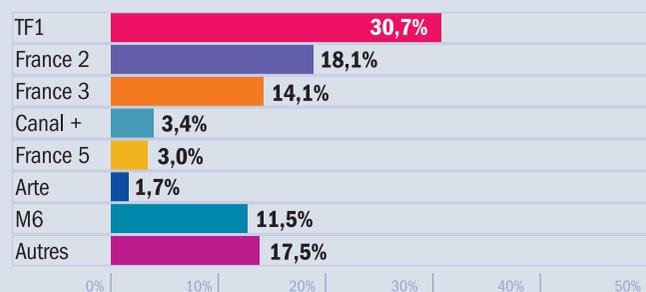
Les chaînes de complément ont renforcé leur audience, notamment en raison du fort développement de leur distribution, que ce soit par satellite, câble, ADSL ou la TNT. Elles représentent désormais 17,5% de l'audience nationale, en progression de 3,8 points.

(4) Source GFK

(5) Source CSA

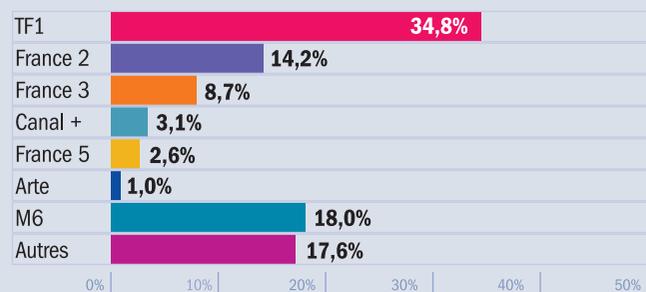


Répartition de l'audience en 2007 sur la cible « Individus âgés de 4 ans et plus »



Source : Médiamétrie

Répartition de l'audience en 2007 sur la cible « Femmes de moins de 50 ans »



Source : Médiamétrie

Historique de l'évolution de la part de marché publicitaire TV des opérateurs hertziens

(en %)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
TF1	54,0	54,7	54,8	54,4	54,8	55,0
France 2	11,9	11,7	12,0	12,1	11,8	11,0
France 3	8,0	8,1	7,8	7,2	7,3	6,9
Canal +	2,5	2,2	2,3	2,2	2,0	2,0
France 5	0,7	0,9	1,0	1,1	1,0	1,0
M6	22,9	22,4	22,1	23,2	23,1	24,1

Source : TNS Media Intelligence

Source : Sécodip



TF1, ENTREPRISE CITOYENNE

SES VALEURS FONDAMENTALES



LES ENJEUX

TF1, première chaîne généraliste française, s'est depuis longtemps engagée envers la collectivité à défendre et promouvoir les valeurs déontologiques liées à son métier historique d'éditeur de programmes et de diffuseur. Ces valeurs fondamentales qui sont inscrites dans la convention signée avec le CSA (mise à jour en 2002), sont appliquées au niveau de la programmation, mais se lisent également dans le fonctionnement interne du Groupe.

Depuis sa privatisation en 1987 et au fil des acquisitions et des opérations de développement, TF1 est devenu un groupe de communication intégré qui a créé de nouvelles activités à forte valeur ajoutée.

Ces nouvelles activités, (production audiovisuelle et cinématographique, chaînes thématiques, téléachat, sites Internet, produits dérivés...) en augmentant et en diversifiant les champs d'action du groupe ont amené à prendre en compte en 2006 de nouveaux enjeux liés à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

Cette politique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) du groupe, connue comme le projet « TF1 Entreprise citoyenne », et organisée autour de 5 axes de travail a été confirmée et développée en 2007. Un 6^{ème} axe dédié aux Achats Responsables sera initié en 2008, conjointement avec la mise en place d'une nouvelle direction des achats centralisée.

Un groupe de travail a été constitué pour chacun de ces axes, dont les travaux (benchmark, proposition d'action et d'indicateur ...) sont présentés trimestriellement à un comité de pilotage.

Cette politique, et les plans d'action associés font l'objet de communications régulières aux comités de direction comme aux collaborateurs.

Le Groupe entend ainsi réaffirmer son attention constante envers ses parties prenantes, en impliquant le management, les collaborateurs et les fournisseurs.

L'ORGANISATION

Pour porter ces engagements, une organisation dédiée a été mise en place en 2006 et confirmée en 2007. Elle comprend :

- Un directeur en charge du pilotage de la démarche, qui rend compte directement au Directeur Général.
- Une personne à temps plein chargée de son animation, de la veille et du reporting.
- Un groupe de travail et un rapporteur pour chacun des 6 enjeux
- Une personne relais dans les filiales dont l'activité amène des impacts sociétaux et environnementaux distincts (exemple : Téléshopping, TF1 Entreprises...).
- Un comité réuni trimestriellement, composé des rapporteurs, des personnes relais, des représentants des services de communication, du pilote et du directeur des ressources humaines.

Les groupes de travail centralisent l'information sur l'existant interne, réalisent des benchmarks, proposent des actions qui sont priorisées et validées en comité, et en assurent le suivi. Un indicateur d'avancement est mis en place pour chaque action validée.

Le reporting extra financier est organisé conjointement avec la direction de la communication financière. La direction de la communication interne transmet l'information sur la démarche auprès des collaborateurs grâce à l'intranet, aux publications internes et à l'affichage.

Chacun des membres du comité de direction générale participe à un séminaire d'échanges sur le thème de la responsabilité sociale et environnementale organisé par l'Institut du Management Bouygues.

Il appartient à cette organisation de prendre en compte désormais l'ensemble des enjeux identifiés et d'être attentif aux problématiques émergentes spécifiques au secteur de la communication et de la publicité. Ce travail découle d'une écoute attentive avec les parties prenantes (page 19 le dialogue avec les parties prenantes).





60 %

de programmes sous-titrés pour les sourds et malentendants en 2007 (49 % en 2006)



LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Autorités de régulation

Secrétariat Général, Communication Externe, Directions Antenne et TF1 Publicité

- Réunions, participation à différents groupes de travail, rédaction de bilans.

Télespectateurs

Service « accueil téléspectateurs »

- Réponse à tous les contacts individuels par un service dédié (mail, téléphone, courrier).

Annonces

Service commercial TF1 Publicité

- Publication de nos Conditions Générales de Vente,
- Site Internet tf1publicite.fr

Collaborateurs et organisations syndicales

Management, Responsables Ressources Humaines et Affaires sociales

- Dialogue et négociation d'accords avec les représentants du personnel : 50 réunions par an, mise à disposition d'Intranet pour les Organisations Syndicales,
- Développement des Supports de communication interne (Edition papier, Intranet groupe, Boite à idée...),
- Entretien annuel personnalisé
- Conférences, projections, affichages...
- Mise à disposition de docs internes : Règlement intérieur, Eticnet.

Producteurs

Unités de programmes et Service Conformité

- Présence du service « conformité » sur tous les tournages.

Associations, ONG

Antenne, Comité Solidarité, Affaires sociales

- Prise en compte de toutes les demandes d'aide et réponse élaborée par le Comité Solidarité,
- Contrats pluriannuels JVA (JeVeuxAider.com), FNH (Fondation Nicolas Hulot),
- Partenariats (ex : Action Innocence),
- Adhésion (Tremplin), dialogue nourri avec de nombreuses associations ex : associations de sourds / malentendants.

Actionnaires et Communauté financière

Communication financière

- Guide de l'actionnaire,
- Assemblée Générale, Réunion d'analystes,
- Rapport annuel,
- Road Shows auprès des investisseurs institutionnels,
- Contacts réguliers par téléphone,
- Site Internet dédié et ouvert à tous.

Fournisseurs et prestataires

Direction Technique et Systèmes d'Information

- Intégration des fournisseurs dans les démarches transversales de l'entreprise (gestion des risques, développement durable) par un dialogue permanent et personnalisé.

■ Parties prenantes ■ Acteur TF1 ■ Exemple de modes de dialogue



L'ENJEU N°1 :

Une Responsabilité vis à vis des contenus diffusés et produits

L'engagement : poursuivre toutes les actions permettant le respect intégral de la Charte CSA et les recommandations du BVP, participer à la réflexion sur les thèmes émergents concernant la responsabilité sociale des médias et de la publicité, en particulier :

- Garantir l'indépendance et l'éthique journalistique,
- Agir pour une programmation et une diffusion responsables,
- Assurer à tous l'accessibilité des programmes.

Dispositifs mis en place

- Séminaires « Liberté et Responsabilité » pour les journalistes de la rédaction
- Visionnage de tous les sujets du JT par le rédacteur en chef et présence sur les tournages du Service de Conformité des programmes
- Réalisé en 2007 : sous titrage des programmes d'information
- Projet 2008 : développement de l'audio description.



L'ENJEU N°2 :

Refléter la diversité du public et le sensibiliser aux grandes causes

L'engagement : en utilisant sa position de leader d'opinion jouer un rôle dans la réactivation du lien social, en particulier :

- Refléter la diversité des cultures, des origines et des courants de pensée,
- Contribuer à la sensibilisation des spectateurs sur les enjeux du développement durable et les grandes problématiques de société.

Dispositifs mis en place

- Programmes courts et longs de sensibilisation aux problématiques sociales et environnementales, sur les antennes TF1, LCI, Ushuaïa TV...
- En 2007 : émission quotidienne « Passage au Vert » à l'antenne d'Ushuaïa TV
- Projet 2008 : mise en ligne du portail Internet groupe TF1 dédié au développement durable Evolution de la chaîne d'Ushuaïa TV en 1^{ère} chaîne française du développement durable.



L'ENJEU N°3 :

La Solidarité : un lien fort entre le Groupe TF1 et la société civile

L'engagement : poursuivre ses actions de solidarité, en particulier :

- Continuer les dons d'espace Antenne aux associations au même niveau
- S'engager dans des actions solidaires innovantes notamment en direction des jeunes en banlieue
- Favoriser l'engagement des collaborateurs

Dispositifs mis en place

- Dons d'espace antenne, d'écrans publicitaires, de gains des jeux à des associations
- Mise en place de la Fondation TF1 de la Réussite
- En 2007 : poursuite de l'ensemble des opérations de solidarité à l'antenne et dans l'entreprise
- Projet 2008 : parmi les projets de la Fondation, contrat d'apprentissage pour 10 jeunes issus des quartiers sensibles.



L'ENJEU N°4 :

Une Gestion vertueuse du capital humain et du cadre social

L'engagement : maintenir des prestations sociales de très bon niveau et un cadre de travail favorisant le bien-être, la sécurité, et l'épanouissement professionnel

- Accompagner le salarié tout au long de sa vie professionnelle
- Favoriser l'égalité des chances
- Maintenir et développer une politique sociale de qualité

Dispositifs mis en place

- Actions favorisant l'intégration des personnes handicapées, augmentation de salaire pour les femmes en congé maternité, et charte des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'éducation
- Mesures favorisant l'employabilité des collaborateurs
- Prestations sociales de très bon niveau (épargne salariale, allocation garde d'enfants, cadre de vie ...)
- En 2007 : amélioration de la protection sociale dans le cadre d'un accord groupe
- Projet 2008 : négociation de plusieurs accords sur la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), sur l'insertion des personnes handicapées, et sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.



L'ENJEU N°5 :

L'Action, pour une neutralisation de l'empreinte environnementale

L'engagement : porter la démarche environnementale au niveau des meilleures pratiques, en associant les fournisseurs et les collaborateurs, en particulier :

- Agir concrètement pour limiter l'empreinte écologique directe du groupe
- Sensibiliser les collaborateurs à la protection de l'environnement

Dispositifs mis en place

- Bilan Carbone réalisé entre 2006 et 2007
- Politique d'économie de papier, énergie et eau, et de gestion des déchets
- En 2007 : mobilisation sur les économies d'électricité
- Projet 2008 : mise en application des préconisations du bilan carbone sur les achats et les déplacements, réflexion sur les dispositifs techniques (notamment dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information).



L'ENJEU N°6 :

Engager une politique d'achats responsable centralisée

- Mise en œuvre 2008
- Projet 2008 : rédaction d'un code d'éthique des relations fournisseurs.

INDICATEURS 2007

100 %

de satisfaction du CSA depuis 1994

60 %

de programmes sous titrés

TF1 est classée **la chaîne la plus "verte"** dans les journaux télévisés, selon une étude Ina'stat (1^{er} semestre 2007)

19,5

millions d'euros de dons

74

associations ont bénéficié de temps d'antenne gratuit en 2007

364

Demandes de Formation de DIF ont été enregistrées en 2007

234

Collaborateurs ont pu changer de poste en 2007 (plus de 1600 depuis 2001)

520

logements ont été attribués aux salariés du groupe TF1 depuis 20 ans

- 3,48 %

de consommation d'énergie malgré l'extension du parc technique

TF1, ENTREPRISE CITOYENNE

Le service Accueil Téléspectateurs de TF1

L'écoute des téléspectateurs, est essentielle pour orienter les choix de programmation et de mise à disposition d'information. L'organisation du service « Accueil Téléspectateurs » en place est dotée des moyens nécessaires à la prise en compte rapide et complète des appels, ainsi qu'à l'évolution des demandes et de la technologie.

En 2007, les 150 000 questions posées par les téléspectateurs, essentiellement par l'intermédiaire de la page d'accueil de TF1.fr, ou par téléphone, ont toutes reçu une réponse sous 48H. Les contacts pris concernent des avis ou des renseignements sur les programmes de la chaîne, notamment les grands événements de l'année, élections présidentielles et Coupe du Monde de rugby ou la participation aux enregistrements des émissions en public. Les attentes exprimées par les téléspectateurs font l'objet de synthèses quotidiennes ou hebdomadaires vers les Directions des programmes de TF1 ou les équipes de e-TF1.

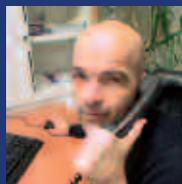
La multiplication des canaux de diffusion, la TNT en remplacement du signal analogique, la mise à disposition du sous-titrage, de versions multilingue et les évolutions de format, ont aussi généré une nouvelle demande liée à la technique numérique. Pour accompagner les téléspectateurs dans cet environnement plus complexe, la chaîne a mis en place à la fois une cellule d'accueil et un site Internet dédiés à ces questions techniques.

Le site a été mis en ligne en août 2007, grâce à la collaboration des services techniques et informatiques de TF1.



Partie prenante

David Dhort,
en charge de la cellule technique du SAT



Les téléspectateurs qui souhaitent élargir leur offre télévisuelle ne sont pas tous technophiles et peuvent se sentir un peu perdus. Nous souhaitons leur proposer un accompagnement individualisé en complément du site internet. Lorsqu'il s'agit de problèmes de réception, nous travaillons en coopération avec les services techniques de TF1, les diffuseurs, le CSA, et l'Agence nationale des Fréquences. Et nous faisons un suivi de chaque contact jusqu'à satisfaction de la demande.



La politique de développement durable de l'entreprise

La performance éthique et responsable du Groupe TF1 est reconnue et prise en compte par plusieurs agences de notation sociale et environnementale. Ainsi, TF1 fait partie de 4 indices de développement durable : DJSI Stoxx, APSI Eurozone, FTSE4Good Europe Index et Ethibel Pioneer Investment.

L'appartenance à l'indice ASPI Eurozone est liée à la notation VIGEO, celle de l'indice FTSE4Good est décidée par un comité scientifique en référence à l'analyse qualitative que fournissent ses partenaires Eiris/Ethifinance.

TF1 fait également partie de l'indice de développement durable DJSI Stoxx, mis en place et géré par les sociétés Dow Jones Indexes, Stoxx Ltd et Sam Group. Cet indice regroupe 120 valeurs européennes sélectionnées parmi les sociétés ayant adopté une poli-

tique et stratégie à « caractère durable ». Enfin, le label ETHIBEL Pioneer s'adresse aux entreprises qui donnent le ton et sélectionne les entreprises pionnières dans leur secteur dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises.

La volonté de lisibilité a été matérialisée par l'adhésion en octobre 2006 au Pacte Mondial (Global Compact), initié par l'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

Le Groupe TF1 s'est engagé auprès d'autres entreprises françaises et internationales à respecter et promouvoir les 10 principes de la charte, dans le domaine des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.



Illustrations de la mise en œuvre de notre politique développement durable

Responsabilité vis-à-vis des contenus diffusés et produits

Les engagements de TF1

Poursuivre toutes les actions permettant le respect de la convention CSA et les recommandations du BVP, participer à la réflexion sur les thèmes émergents concernant la responsabilité sociale des médias et de la publicité, en particulier :

- Garantir l'indépendance et l'éthique journalistique
- Agir pour une programmation et une diffusion responsables
- Assurer à tous l'accessibilité des programmes

Le respect des téléspectateurs s'exprime avant tout par le contenu des programmes diffusés ou mis en ligne. La nouvelle convention signée avec le CSA en 2002 rappelle l'engagement de TF1 envers les codes éthiques et déontologiques liés à l'antenne. Le rôle de la publicité dans les modes de consommation et les préoccupations de la société civile à cet égard, (ex : lutte contre l'obésité, économies d'énergie...) sont de nouveaux enjeux pris en compte par les instances de régulation du secteur. Le respect impératif du cadre proposé par le Bureau de Vérification de la Publicité (BVP), et la participation aux réflexions menées par les groupes de travail sont la ligne de conduite de TF1 Publicité et de l'Antenne.

Les actions

■ L'Éthique journalistique

La Direction de l'Information garantit l'indépendance de la Rédaction. Par le dialogue et l'argumentation, elle constitue un rempart contre toute tentative de franchissement d'une ligne au delà de laquelle l'éthique journalistique ne serait pas respectée. La totalité des sujets réalisés sont visionnés par le Rédacteur en chef avant leur passage à l'antenne. La rédaction est attentive à la qualité des sources d'image et proscrit l'utilisation de vidéo amateur dans la mesure où la source n'est pas strictement vérifiable.

Des séminaires intitulés "Liberté et Responsabilité" sont organisés régulièrement à destination de tous les collaborateurs qui participent aux éditions du journal télévisé de TF1. Parallèlement au droit de la presse, sont évoquées les règles imposées par le CSA et son contrôle. Une trentaine de personnes ont suivi ce séminaire au cours de l'année 2007.

■ Stricte observance des temps alloués aux partis politiques : la campagne présidentielle 2007

Le CSA a pour mission de garantir le pluralisme de l'expression politique et syndicale sur les médias audiovisuels. La recommandation du CSA aux chaînes de télévision et aux stations de radio pour le traitement de l'actualité liée à l'élection présidentielle 2007 est donc entrée en application le 1^{er} décembre 2006 jusqu'au 6 mai 2007. Elle encadrait le temps de parole (interventions du candidat) et le temps d'antenne (reportages) des candidats déclarés ou présumés à l'élection présidentielle selon 2 principes : l'équité et l'égalité, avec une comptabilisation différente selon les périodes de la campagne.

■ Le service « Conformité des programmes »

TF1 a mis en place un service de Conformité des programmes rattaché directement à la Direction de l'Antenne. Il est chargé de vérifier que les produits destinés à l'Antenne sont en ligne avec la réglementation édictée par le CSA, des relations avec celui-ci, mais également de l'anticipation des précontentieux au sein des programmes en accord avec la Direction des affaires juridiques et réglementaires. Le service, composé de juristes, assure de multiples tâches : conseil auprès des journalistes, producteurs et réalisateurs, présence sur les tournages de tous les programmes de flux, visionnage et validation des contenus enregistrés.

Le service conformité joue également un rôle important vis à vis des modalités d'apposition de la signalétique jeunesse : définition pour les programmes de flux, arbitrage des catégories CSA pour les programmes de stock, conseil sur la catégorie à apposer concernant les fictions ...

■ Modalités d'apposition de la signalétique jeunesse

Depuis 2002, obligation est faite aux chaînes de télévision hertzienne d'apposer une signalétique sur l'ensemble des programmes hors publicité, dès lors qu'ils ne sont pas recommandés pour tous les publics. La responsabilité de la mise en place de cette signalétique incombe à chaque chaîne qui informe le CSA de sa composition, mais est seule responsable de ses décisions de classification. La signalétique délivre des recommandations pratiques en termes d'âge pour chacune des cinq catégories existantes (tous publics, -10, -12, -16). La chaîne TF1 ne diffuse pas de programmes classifiés - 18.

Partie prenante

Catherine Nayl, Directrice des Reportages



Pendant la campagne présidentielle, l'ensemble des responsables de la rédaction s'est mobilisé autour de l'objectif très complexe et lourd d'enjeux, du respect des temps de parole, dans un environnement propice aux procès d'intention. Notre position de leader nous donne, sur ce thème comme tous ceux que concerne l'éthique journalistique, des devoirs supplémentaires. Nous sommes heureux du satisfaction du CSA qui a récompensé cet effort.

Le BVP est l'organisme d'Autodiscipline de la publicité en France. Sa mission est de parvenir à concilier liberté d'expression publicitaire et respect des consommateurs. Le maintien de cet équilibre entre créativité et responsabilité est au cœur de l'autodiscipline publicitaire.

Le rôle de la recommandation du BVP est également d'établir des règles d'autodiscipline en matière de publicité faisant référence au développement durable, sachant que le BVP a pleinement conscience de l'ampleur et de la complexité du sujet, et de son caractère évolutif. Le BVP fait évoluer sa structure en intégrant dans certaines de ses instances les associations de consommateurs et les ONG.

TF1 s'associe à la réflexion sur les préoccupations sociétales concernant la publicité et les modes de consommation car le Groupe a co-organisé le Forum « Pub et Cité » en 2007 sur le développement durable, avec le BVP et l'ADEME.



TF1, ENTREPRISE CITOYENNE

« Le développement durable n'est plus un slogan mais une nécessité »

Nonce Paolini, Directeur Général de TF1

■ Responsabilité sur les contenus Internet : la protection de l'enfance sur le site de TFOU

Le public « jeunesse » des 4 /10 ans sur le site internet, fait l'objet d'une attention toute particulière. Les points acquis en participant aux jeux sur le site restent virtuels et ne sont jamais monétarisés. L'axe majeur, notamment sur Internet, est la sécurisation, traitée sous l'angle du contrôle de la sortie du site et des forums : l'idée essentielle est que l'enfant ne puisse pas aller depuis TFOU sur un site non validé. Les seules portes de sortie du site conduisent donc à des sites partenaires : dans tous les autres cas l'utilisateur est prévenu qu'il quitte le site sécurisé de TFOU. Dans le cadre des forums, l'enfant ne peut utiliser qu'un certain nombre de mots, définis en fonction du thème. Un partenariat a été signé avec Action Innocence dont l'objectif est précisément la protection des enfants sur Internet. Cette association a validé la pertinence de ces dispositifs. Enfin,

TFOU s'adresse aussi aux parents, avec la Charte Parentale, pour leur expliquer de quelle manière la sécurité de leurs enfants est assurée sur le site. Dans cette charte, TFOU s'engage notamment à ne pas commercialiser les adresses e-mail des enfants.



■ Accessibilité des programmes aux personnes handicapées

La demande forte d'accessibilité des plages d'information et notamment de la campagne électorale 2007 aux personnes sourdes et malentendantes a été prise en compte par les équipes techniques et celles de l'Antenne. Les émissions *Face à la Une* et le débat du premier tour des élections présidentielles ont été sous-titrées, comme le sont désormais chacune des éditions du JT.

La mise au point complexe que nécessite le sous-titrage de plages de direct, a été réalisée avec le concours de prestataires techniques et celui des associations concernées par le handicap. La part de programmes sous-titrés passe ainsi de 49 % en 2006 à plus de 60 % en 2007.

En 2008 le sous-titrage s'étendra à la météo diffusée après le journal et au magazine hebdomadaire 7 à 8.

TF1 souhaite prendre en compte également le handicap visuel dont est atteint 1 million de français, en développant l'audio description, une technique qui permet aux personnes aveugles ou mal voyantes de « voir » un film grâce à une description sonore appropriée de l'action et de l'environnement : 10 à 15 « prime time », notamment des longs métrages français seront rendus accessibles en 2008 aux personnes malvoyantes grâce à ce procédé mis au point par l'AVH (Association Valentin Haüy). TF1 pourrait proposer l'audio description en option, sur ses réseaux numériques, à l'instar de la diffusion de versions multilingues des téléfilms étrangers en place depuis mai 2007.

Des antennes et des organisations soucieuses de refléter les préoccupations de la société actuelle et sa diversité

Les engagements de TF1

En utilisant sa position de leader d'opinion jouer un rôle dans la réactivation du lien social, en particulier :

- Refléter la diversité des cultures, des origines et des courants de pensée
- Encourager les nouveaux talents par la programmation et lors de l'achat de productions
- Contribuer à la sensibilisation des spectateurs sur des enjeux développement durable et de grandes problématiques de société

Cet engagement comprend la volonté de refléter sur les antennes les grands courants qui traversent la société française. TF1 est consciente qu'elle a un rôle à jouer dans la réactivation du lien social. Elle souhaite contribuer à rendre visible l'ensemble de la communauté nationale dans toutes ses diversités, et détecter de nouveaux talents de toutes origines. Elle contribue à la vitalité du secteur de la production audio-visuelle nationale en respectant l'ensemble de ses obligations concernant les œuvres d'expression françaises.

La sensibilisation des téléspectateurs aux enjeux du développement durable, et notamment aux perspectives du changement climatique prend une importance particulière, alors que le consensus

scientifique se confirme et que la sensibilité de la société civile et politique s'accroît. Les chaînes de groupe TF1, et notamment Ushuaia TV et LCI se font l'écho de ces questions lors d'émissions hebdomadaires dédiées. Un nouveau portail Internet dédié au développement durable sera en ligne à la fin du 1^{er} trimestre 2008.

Les actions

■ La diversité à l'Antenne

TF1 a maintenu en 2007 les efforts engagés lors des exercices précédents dans le domaine de la représentation à l'Antenne, de la diversité des cultures et des origines notamment dans le public et parmi les candidats des émissions de jeux télévisés. Les émissions de télé réalité intègrent systématiquement des candidats qui reflètent la diversité de la population française. En fiction, un travail de fond a été réalisé avec les producteurs et les agences de casting afin de mettre en avant des acteurs issus des minorités visibles dans des rôles de personnages occupant des professions identitaires: médecins, juges, avocats... En termes d'information, les rédactions de TF1 et de LCI comptent parmi leurs collaborateurs des journalistes reporters et présentateurs titulaires, originaires des minorités visibles.



■ Les programmes pour les enfants de TFOU

La sensibilisation des enfants, futurs citoyens, est un axe essentiel de cet engagement : chaque année, TFOU (Programmes jeunesse sur TF1) se mobilise pour organiser au moins une opération civique afin de sensibiliser les enfants aux grands problèmes qui font débat. Après la Paix, la Solidarité, la Tolérance, la Nutrition ou le Respect de l'Environnement, TFOU a réalisé une nouvelle campagne en collaboration avec les Petits Citoyens qui réaffirme les Droits des Enfants, ainsi qu'une ouverture à la Philosophie... en leur parlant des sentiments. En 2008, TFOU lancera à nouveau un ensemble de programmes courts dédiés à la protection de l'environnement.



■ La sensibilisation aux grands enjeux sociétaux : l'Antenne au service des grandes causes

Mettre l'audience de la chaîne au service de grandes causes humanitaires s'inscrit dans la volonté de la direction de faire de TF1 une entreprise responsable. Agir à la fois par l'intermédiaire de l'antenne et par la mobilisation des collaborateurs du Groupe permet en permanence d'inscrire la chaîne dans une logique d'entreprise solidaire. Cette année, en dehors des journaux télévisés et des magazines de la rédaction, TF1 a diffusé les programmes suivants : *Les Restos du Cœur, Opération Pièces Jaunes, Des Idées pour Demain, La Rose Marie-Claire, Sidaction, Les Stars se Dépassent pour Ela, Grégory La Voix d'un Ange, Concert pour Laurette...*



■ L'environnement à l'Antenne de TF1

La sensibilisation des spectateurs, à ces sujets de préoccupations, essentiels passe par les programmes de l'antenne de TF1, mais aussi ceux de ses chaînes thématiques et de ses sites internet. Ushuaïa Nature, l'émission phare produite et présentée par Nicolas Hulot, est un puissant vecteur de sensibilisation à la beauté de la planète et aux désordres qui la guettent. L'environnement est un sujet qui a aussi largement gagné sa place dans les journaux télévisés : TF1 a été classée chaîne la plus « verte »



pour le 1^{er} semestre 2007 devant France 2, selon une étude Ina'stat, l'outil statistique développé par l'Institut National de l'Audiovisuel. Les préoccupations écologiques ont représenté en moyenne 40 sujets par mois dans les journaux télévisés, et sont aussi relayées dans les bulletins météorologiques.

■ Le nouveau portail Développement Durable

TF1 lancera courant mars 2008 un portail Internet innovant dédié au développement durable, associant un traitement éditorial grand public à un contenu communautaire multimédia. Pour ce faire, l'équipe en charge du projet s'appuiera non seulement sur une création de contenus propres, mais aussi sur l'ensemble des productions audiovisuelles et multimédias du groupe TF1. Il s'agit également de devenir un « lieu d'accueil » pour les entreprises qui s'engagent à travers leurs produits et actions dans le développement durable. Un comité d'éthique sera en charge d'effectuer des recommandations afin de valider la qualité des informations données, sur une thématique sensible et complexe.

■ La proximité avec le public, l'interactivité

lci.fr joue la carte de l'interactivité : la rédaction de LCI a ouvert 6 blogs, qui permettent aux internautes de dialoguer avec les grandes signatures de la chaîne. Les pages « communautés » ont été renforcées et proposent de nouveaux espaces de parole : réagir à l'actualité, aux blogs des présentateurs, voter en ligne, envoyer ses photos ou ses vidéos...

Pour renforcer cette interactivité, la rédaction de TF1 étudie la mise en place en 2008 d'une médiation dédiée à l'information du groupe, via le site tf1.fr.

Enfin, pour que le secteur des médias et celui des quartiers difficiles se rencontrent ailleurs que dans les moments de crise, le Directeur de l'Information de TF1 et plusieurs membres de l'équipe se déplaceront une fois par mois en banlieue à Paris ou en province pour rencontrer de jeunes collégiens ou lycéens, expliquer le travail des équipes et répondre à leurs questions.



EN 2007, USHUAÏA TV A LANCÉ PASSAGE AU VERT, LE PREMIER GRAND MAGAZINE SUR L'ENVIRONNEMENT

La protection de la planète, c'est d'abord une affaire d'éducation... Ne pas brûler notre maison Terre, cela s'apprend à la maison, et à l'école dès la maternelle... D'où l'éditorial informatif et ludique de *Passage au Vert*, un magazine quotidien pour changer en douceur nos modes de vie, notre façon de consommer et de penser. Christine Oberdorff accueille un invité : comédien, chanteur, scientifique réputé, qui réagit, pose les questions que tout le monde se pose, se révolte face aux atteintes à l'environnement et nous fait partager ses actions pour la planète.



TF1, ENTREPRISE CITOYENNE

La Solidarité : Un lien fort entre le Groupe TF1 et la société civile

Les engagements de TF1

Poursuivre ses actions de solidarité

- Continuer les dons d'espace Antenne aux associations au même niveau
- S'engager dans des actions solidaires innovantes notamment en direction des jeunes en banlieue
- Favoriser l'engagement des collaborateurs

Les actions

■ Le comité Solidarité de TF1

Le comité Solidarité, présidé par Claude Cohen, rassemble des représentants des grandes entités du groupe. Il se réunit chaque mois pour examiner les nombreuses demandes d'aides qui sont adressées à TF1, et accéder au maximum d'entre elles, de manière cohérente, en mutualisant les possibilités. Le budget géré par le Comité comporte à la fois du temps d'antenne accordé et des dons financiers. Aux associations qui ont un besoin vital de communiquer auprès du grand public pour récolter des fonds, sont offerts la fabrication et/ou la diffusion de leur spot sur l'Antenne.

■ Le premier anniversaire de « Nouvelle cour »

En 2006, TF1 et le groupe TBWA France ont créé l'agence de communication « Nouvelle Cour » implantée à la Courneuve. Cette agence accueille de jeunes diplômés du BTS de communication de la Courneuve pour leur proposer un premier emploi pour une durée d'un à deux ans maximum. Il s'agit avant tout de révéler le potentiel de talents qui existent dans ces banlieues. 8 personnes ont été embauchées pendant la première année d'existence de Nouvelle cour à laquelle a été décerné le Trophée de l'avenir en décembre 2007.

■ 150 jeunes invités à suivre la Coupe du Monde de rugby avec l'association sport'a vie

L'association Sportavie financée par TF1 a organisé pendant la Coupe du monde de Rugby des ateliers de journalisme ouverts à des écoliers et des collégiens des quartiers sensibles. 150 jeunes de 12 à 17 ans ont été initiés aux techniques d'interview ou de photographie, et ont assisté aux matches.

■ La Fondation d'entreprise TF1

Constituée en 2007, la Fondation d'entreprise TF1 axe son action 2008 sur l'insertion professionnelle et la découverte de l'entreprise :

- Un appel à projet a été lancé en janvier 2008 aux jeunes de 18 à 30 ans habitant dans les quartiers sensibles. Une présentation filmée des motivations pour un métier de l'audio-visuel est demandée aux candidats via le site www.fondationtf1.fr. Les 8 gagnants sélectionnés par un jury de professionnels se verront proposer une insertion de deux ans dans le groupe TF1 en contrat d'apprentissage, assorti de formation et de tutorat individuel. L'opération sera renouvelée chaque année.
- Aux plus jeunes (12/17 ans) sera offerte une découverte de l'entreprise, au travers de la thématique du sport. Les équipes de la rédaction de TF1 et d'Eurosport se mobiliseront pour accueillir des stagiaires, et faire découvrir les métiers de l'édition et de la technique.

■ Mobilisation des collaborateurs de TF1

Plus de 15 000 objets ont été triés sur les différents sites du Groupe lors de l'opération « Noël Solidaire 2007 » organisée avec le concours de notre partenaire associatif « jeuxaider.com » : vêtements, jouets, livres, CD et DVD donnés par les collaborateurs et nombreux objets neufs offerts par différents services du Groupe TF1 et de ses filiales.

19,5

millions d'euros

Montant des dons* en 2007.
74 associations ont bénéficié d'espaces "Antenne" gratuits.

*Valorisation des espaces antenne, dons effectués à l'occasion d'émissions de jeux Espaces publicitaires accordés aux campagnes gratuites, dons en nature.

Une Gestion responsable du capital humain et du cadre social

Les engagements de TF1

Maintenir des prestations sociales de très bon niveau et un cadre de travail favorisant le bien-être, la sécurité, et l'épanouissement professionnel en :

- favorisant l'égalité des chances,
- accompagnant le salarié tout au long de sa vie professionnelle,
- maintenant et en développant une politique sociale de qualité.

Les actions

■ Politique en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés

TF1 mène depuis plusieurs années une politique d'insertion des travailleurs handicapés autour de 4 objectifs : l'emploi direct, le maintien dans l'emploi, le recours au secteur protégé et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap. En 2007, TF1 a souhaité mener un diagnostic pour analyser les freins qu'elle rencontrait afin de mettre en place une politique plus volontariste avec un plan d'actions. Ce diagnostic a été réalisé par l'association R2H : il comprenait une phase d'analyses quantitatives s'appuyant sur les données sociales, et qualitatives, au travers d'une vingtaine d'entretiens menés au sein des différentes directions de la société.

Depuis le 1^{er} décembre 2007, la politique en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés a pris une nouvelle ampleur avec la création d'une Mission handicap au sein de la direction du Développement des ressources humaines de TF1. Celle-ci correspond à la volonté du Groupe de renforcer l'accueil et l'insertion de collaborateurs porteurs d'un handicap et le recours aux prestations des ateliers protégés.

De plus, TF1 s'engage à répondre à sa responsabilité vis-à-vis des contenus diffusés et de ses produits, notamment au travers de l'accessibilité de ses programmes, soit 60% de programmes sous-titrés en 2007 et, s'oriente également sur un projet d'audio description. Cette action est prioritaire pour le groupe, un accord d'entreprise sur ce thème sera négocié au cours du 1^{er} semestre 2008.

■ Favoriser l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

TF1 poursuit également sa politique consistant à ne pas opérer de discrimination entre les hommes et les femmes, à respecter conformément à la loi le principe d'égalité entre les deux sexes notamment dans le recrutement et l'évolution des carrières et des salaires.

Ainsi, dans un milieu où les hommes étaient traditionnellement beaucoup plus nombreux que les femmes (métiers techniques), le groupe TF1 a depuis quelques années rétabli l'équilibre puisque le groupe TF1 emploie 47,5 % de femmes et 52,5 % d'hommes.

Le travail réalisé au sein de la commission « Egalité professionnelle Hommes/Femmes » du comité d'entreprise a permis de comparer la situation entre les salariés, hommes et femmes, de TF1 SA sur différents critères (effectifs, congés, formation, rémunération) et d'en corriger les écarts lorsque ceux-ci sont constatés sur la base d'indicateurs précis.

En 2007, il a été décidé avec les organisations syndicales d'octroyer les taux négociés de l'augmentation générale et individuelle pour l'ensemble des femmes salariées de TF1 ayant bénéficié d'un congé maternité au cours de l'année précédente. Ainsi toute femme en congé maternité en 2007 s'est vu octroyer

une augmentation de salaire d'au moins 4 %. Et, 32 % des femmes dont le congé maternité a débuté en 2006 ont bénéficié en 2007 d'une augmentation de salaire supérieure au taux négociés des augmentations salariales (générale et individuelle confondues).

■ Aider les jeunes en difficulté

Suite à la signature de la Charte d'engagement des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'éducation, TF1 a mis en place un certain nombre d'actions. En partenariat avec des lycées et des écoles, TF1 aide des jeunes de milieu défavorisé à poursuivre leurs études et à rechercher un emploi en participant au « café de l'avenir » ; un jour par mois, des entretiens d'une heure ont lieu entre des jeunes et des Responsables Ressources Humaines et des chefs d'entreprise. L'objectif est de permettre aux jeunes de mieux connaître le monde de l'entreprise et ses besoins, d'acquérir des méthodes de recherche d'emploi.

TF1 a également signé une convention avec le Lycée Henri Val-lon d'Aubervilliers qui permet d'aider les lycéens de terminale qui souhaitent intégrer Sciences Po à préparer l'admissibilité.

■ Accompagner le salarié tout au long de sa vie professionnelle

Le Groupe accompagne le salarié tout au long de sa vie professionnelle en assurant un suivi personnalisé de sa carrière. Le dispositif d'accueil et d'intégration des nouveaux embauchés leur permet d'appréhender rapidement leur nouveau cadre de travail ainsi que les différentes activités du Groupe. L'entretien annuel est un moment privilégié d'échange avec son responsable hiérarchique, au cours duquel sont abordés le bilan de l'année écoulée, les objectifs pour l'année à venir ainsi que les projets professionnels du collaborateur et ses besoins en formation.

Le groupe TF1 consacre plus de 3 % de sa masse salariale à la formation. Il favorise l'utilisation du DIF (Droit Individuel à la Formation) en communiquant sur le dispositif, en accompagnant les salariés dans le choix de leur formation. Près de 364 demandes de DIF ont été enregistrées en 2007.

Axes directeurs de la politique RH du groupe, la mobilité a concerné de nombreux collaborateurs puisque 234 collaborateurs ont pu changer de poste en 2007 (plus de 1600 depuis 2001). Elle correspond à la volonté de favoriser l'évolution de chacun à partir d'un suivi personnalisé et d'une gestion volontariste des parcours professionnels.

Un accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sera négocié en 2008 au sein du groupe TF1 (mesures favorisant l'employabilité des collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel).

■ Maintenir des prestations sociales de bon niveau favorisant le bien-être et la sécurité des personnes

TF1 mène depuis plusieurs années une politique sociale qui va au-delà de ses obligations légales afin de créer un cadre social de très bon niveau favorisant le bien-être de ses collaborateurs. Les règles sociales mises en place par le Groupe sont les fondations d'un environnement de travail agréable, juste et équitable.

TF1, ENTREPRISE CITOYENNE

Les principales avancées sont :

- La politique en faveur de la famille (prime de mariage et de naissance de 915 € chacune, réservation de places en crèche). A la demande des comités d'entreprise, la gestion de l'allocation garde d'enfant leur a été confiée depuis le 1^{er} janvier 2005. Les femmes enceintes conservent leur rémunération pendant toute la durée de l'arrêt de travail, et, à partir du 6^{ème} mois de grossesse, la durée hebdomadaire du travail est réduite de 10 heures. Les salariés liés par un PACS bénéficient désormais d'un jour de congé exceptionnel rémunéré.
- Avec le concours d'une société spécialisée en restauration collective, TF1 met à disposition un restaurant d'entreprise pour l'ensemble de ses collaborateurs et participe au coût du repas à hauteur de 4,8 €.
- Un compte épargne temps a été mis en place en 2007. Celui-ci répond au souhait de certains salariés, à certaines périodes de leur vie professionnelle, de disposer d'un capital temps qui leur permet de financer l'utilisation d'un congé de longue durée. Les salariés peuvent alimenter leur CET soit en jours, soit en numéraire (tout ou partie de leur 13^{ème} mois).
- Concernant l'assurance frais médicaux et la prévoyance, les garanties sont de très bon niveau, l'entreprise finançant la moitié de la cotisation. Un contrat spécifique est prévu pour couvrir l'ensemble des salariés qui partent dans des zones à risques (guerre, séisme par exemple). Le niveau des prestations reste élevé et s'inscrit dans le cadre du contrat responsable. Un accord groupe relatif au régime complémentaire de remboursement de frais médicaux du groupe TF1 a été négocié fin 2007 et entrera en vigueur en janvier 2008.
- TF1 s'attache également à créer un cadre de vie agréable en mettant à disposition de ses salariés sur leur lieu de travail des services de proximité tels qu'une boutique, un distributeur de cartes orange, une agence de voyages, un distributeur de billets ainsi qu'un coiffeur. Des permanences sont également organisées avec un médecin du sport, une représentante de l'assurance frais médicaux et une assistante sociale. Une salle de sport est mise à la disposition des salariés.
- Dans le cadre du 1% logement, TF1 propose des logements sociaux aux collaborateurs se trouvant en situation d'urgence. Un peu plus de 520 logements ont été attribués aux salariés du groupe TF1 depuis 20 ans. Par ailleurs, le groupe propose à ses collaborateurs l'ensemble des dispositifs existant dans le cadre du 1% (Loca-pass, Pass-travaux...). Par ailleurs, pour les salariés handicapés ou un membre handicapé de leur famille, les organismes collecteurs proposent des prêts pour l'aménagement du logement.
- Enfin, le Groupe attache une grande importance à la santé et à la sécurité de ses salariés, les deux services médicaux mènent des campagnes de prévention très importantes qui vont bien au-delà des obligations légales. TF1 poursuit sa politique de prévention des risques professionnels en sensibilisant les acteurs concernés. Un groupe de travail met annuellement à jour le document unique qui répertorie l'ensemble des risques existants et les mesures de prévention.

Une Gestion sensible aux enjeux environnementaux

Les engagements de TF1

Porter la démarche environnementale au niveau des meilleures pratiques, en associant les fournisseurs et les collaborateurs

- Agir pour limiter l'empreinte écologique directe du groupe
- Sensibiliser les collaborateurs à la protection de l'environnement

Les actions

Le groupe TF1 mène en effet une politique environnementale volontariste dans tous les domaines dont il a la maîtrise, en termes d'activités, de gestion de parcs immobiliers ou techniques. L'ensemble des thèmes (consommation d'énergie, eau, papier, rejet de gaz à effet de serre, gestion des déchets) est traité dans le cadre du système de management de l'environnement mis en place en 2005.

En 2006 la baisse de la consommation d'énergie sur le site principal de TF1 à Boulogne a été amorcée et s'est poursuivie en 2007 (installation de détecteurs de présence, d'ampoules basse consommation, nouveau type d'éclairage sur le studio 1...).



■ Bilan Carbone, résultats et plans d'action

Le Groupe TF1 a réalisé, avec le soutien de l'ADEME, un premier bilan carbone sur le périmètre de l'antenne de TF1, afin de cartographier les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES), et de réfléchir à leur réduction dans le cadre des engagements français et européens. Premier bilan réalisé par un média en France, il a permis en 2007 la sensibilisation d'un grand nombre d'acteurs internes et externes. (cf les mesures dans la partie « bilan social » du rapport financier).

Les émissions de GES sont liées à des facteurs externes (consommation électrique des téléviseurs), et à des facteurs internes (productions audiovisuelles, achats de matériel informatique et broadcast, consommation électrique directe...).

Plan concernant les émissions de GES internes,

avec le concours du Groupe Bouygues :

- Nouvelle politique d'achat et d'amortissement intégrant les critères écologiques pour le matériel informatique.
- Incitation à l'usage de voitures de fonction peu émettrices, et à la compensation carbone

■ Poursuite des efforts concernant les économies d'énergie

Plan d'action concernant les émissions de GES externes :

- TF1 travaillera avec les acteurs du secteur à favoriser la conception éco-énergétique des téléviseurs et l'affichage de cette consommation énergétique en magasin.

LES ENJEUX DE NOS FILIALES « DISTRIBUTION »

Plusieurs filiales du groupe, comme Téléshopping, à la fois distributeur et fabricant via sa filiale d'import-export *Euro shopping Trading*, sont concernées par des enjeux analogues à ceux des métiers de la distribution. L'évolution de la législation et le chiffre d'affaires (notamment de la vente par Internet) en très forte hausse amènent à renforcer la prise en compte d'enjeux identiques à ceux de la distribution et de la VPC : processus qualité, relation client, respect des critères RSE par les fournisseurs, évolution de la législation sur l'environnement, commercialisation de fichiers clients... Chez Téléshopping, la direction veille au respect de l'ensemble des normes de la chaîne de valeur «qualité et environnement» sur tous les produits, dans le respect de la promesse faite au client. Téléshopping s'est fixé un objectif clair pour 2008 : **favoriser l'éco-conception**. Pour ce projet, un laboratoire étudie déjà quelques produits actuellement commercialisés afin d'apporter toute l'expertise technique nécessaire à l'intégration de l'environnement dans la conception des produits.

■ Environnement : réduire l'empreinte écologique des activités

Au sein du Département « Reportage », activité emblématique de la chaîne TF1, les équipes du magasin et de la maintenance ont à cœur de mêler efficacité, économie, et souci écologique : 40 véhicules du parc roulant avec Total *Excellium*, diminution des bombes aérosol, remplacement progressif des « piles bâton » (50 000 par an) par des batteries rechargeables, et celle des cassettes par des supports informatiques réutilisables.



Partie prenante

Bernard Charbonnel et Christophe Legeron,
en charge de la logistique Reportage



La démarche passe par la veille technique, l'organisation de tests, et surtout l'implication progressive des équipes jusqu'à appropriation par chacun des 120 collaborateurs, journalistes ou monteurs, des nouvelles habitudes de travail. Grâce à cette approche nous aurons réduit par exemple de 9/10^{ème} l'utilisation des piles bâtons à fin 2008

■ Sensibilisation des collaborateurs et des fournisseurs

Depuis 2005, des critères liés à la protection de l'environnement et plus généralement au développement durable sont inclus dans les appels d'offre. L'ensemble des fournisseurs des services logistiques ont été réunis pour des partages d'expérience, et engager une réflexion conjointe sur des actions à mener en 2008.

Engager une politique d'achats responsables centralisée

L'engagements 2008

Le groupe TF1 développera en 2008 un Code Ethique des Relations Fournisseurs pour l'ensemble du Groupe TF1 qui comprendra l'exposé des valeurs et des principes de fonctionnement suivants :

- Relations Fournisseurs transparentes et équilibrées
- Processus achats clair et décisions motivées
- Respect réciproque des engagements contractuels
- Amélioration de l'efficacité
- Responsabilité sociétale et environnementale
- Le savoir être et notre déontologie
- Lutte contre la corruption / Conflits d'intérêts / Alerte

Il est également prévu d'envoyer un courrier à l'ensemble des fournisseurs qui permettra de mesurer leur engagement dans le développement durable, la mise en place d'audits sociaux pour les achats dans les pays « à risque » et le recensement des achats d'objets promotionnels dans le groupe avec la mise en place de bonnes pratiques associées.

LA MAÎTRISE DES RISQUES OPERATIONNELS

Un plan de gestion des risques a été mis en place à TF1 depuis 2001. Axé sur les risques opérationnels (crue de la Seine, défaillance technique, pandémie...), il comprend des aspects préventifs, des plans de continuité externes et internes et une organisation de crise dédiée.

Un nouveau site secours entièrement dédié à la sécurisation des processus-clé de TF1 rassemblera dès la fin du premier trimestre 2008 le secours de la diffusion et du journal télévisé de TF1. Il sera équipé d'un process numérique analogue à celui du poste de diffusion et de fabrication principal. Cette installation et la procédure associée permettront d'envisager un basculement depuis le site principal sans perturbation notable des programmes pour le spectateur.

Face à l'éventualité d'une pandémie de type grippe aviaire, l'ensemble des directions de TF1 s'est mobilisé pour identifier un fonctionnement minimal qui permette à la fois d'assurer la sécurité de l'ensemble des collaborateurs et la poursuite des activités de diffusion. TF1 entend, dans les circonstances très difficiles qui accompagneraient un tel problème de santé publique, tout mettre en œuvre pour assurer sa mission d'information et de divertissement, et relayer les messages du gouvernement. Des moyens de communication ont été mis en place à destination de l'ensemble des collaborateurs (système d'alerte, cellule de crise, et procédures associées tenus à jour).

ACTIVITÉS DU GROUPE



Le Groupe s'organise autour des 3 pôles suivants :

P.30

ANTENNES FRANCE

Antenne TF1 La chaîne TF1 est l'activité historique du groupe. Chaîne de la famille, de l'événement et du direct, son ambition est d'innover en permanence et de fournir les programmes les plus fédérateurs afin de répondre aux attentes de son public.

Chaînes thématiques France En 13 ans, TF1 a su développer un ensemble de chaînes thématiques populaires, traitant de tous les thèmes : l'information, le sport, le divertissement, le documentaire, les programmes jeunesse...

Régie publicitaire La régie propose une offre diversifiée de supports publicitaires, allant de la communication classique au marketing relationnel. Cette offre s'étoffe régulièrement, permettant de répondre à toutes les problématiques des annonceurs, de manière toujours plus originale et performante.

Sociétés de production Le Groupe TF1 compte 7 filiales de production de programmes à destination des Antennes du groupe, couvrant le cinéma, le divertissement, la fiction, les magazines, les reportages, les documentaires et les programmes courts. **Autres sociétés : TF1 Entreprises, Téléshopping, e-TF1, WAT** TF1 a su créer plusieurs filiales qui ont assis leur développement sur la puissance de l'Antenne, et bâti leur succès sur des initiatives propres et innovantes.

P.42

ANTENNES INTERNATIONALES

Eurosport à l'international Eurosport est la chaîne thématique la plus largement distribuée et la plus regardée en Europe. Son succès repose sur une offre sportive unique rassemblant toutes les grandes compétitions sportives internationales dans plus de 100 disciplines.

France 24 Première chaîne française d'information internationale en continu depuis décembre 2006. Challenger de CNN International, BBC World et Al Jazeera, France 24 a pour objectif de rendre compte de l'actualité mondiale avec un regard et une sensibilité française.

P.44

DROITS AUDIOVISUELS

TF1 INTERNATIONAL, TF1 VIDÉO L'acquisition, le négoce et la distribution sur supports et/ou en salle de droits audiovisuels, forment l'activité de ce pôle.



ANTENNES FRANCE

L'Antenne TF1⁽¹⁾

Première chaîne généraliste française, TF1 propose une programmation familiale et événementielle autour des grands thèmes qui séduisent un public large. De l'information au divertissement, en passant par les fictions, le sport, le cinéma, la jeunesse, les magazines et les documentaires, TF1 offre à ses téléspectateurs une programmation dynamique et conviviale.

Au 31 décembre 2007, la consommation télévisuelle affiche ses plus hauts niveaux depuis la création du Médiamat en 1989 tant sur les Individus de 4 ans et plus que sur les Femmes de moins de 50 ans avec respectivement 3h27 (soit +3 minutes) et 3h40 (soit +1 minute).

Face à une concurrence de plus en plus accrue des Autres TV, TF1 réaffirme sa position de leader sur le marché français et reste la chaîne européenne qui enregistre les plus fortes parts d'audience : sur les Individus âgés de 4 ans ou plus, TF1 atteint 30,7% de part d'audience en 2007, et 34,8% sur les Femmes de moins de 50 ans.

En 2007, TF1 occupe l'ensemble du palmarès des **100 plus fortes audiences à la télévision**, qui regroupe une grande variété de programmes dont les audiences s'échelonnent entre 8,9 millions et 18,3 millions de téléspectateurs. Ce résultat témoigne de la solidité du statut de TF1, grande chaîne généraliste de référence, et de sa capacité à s'adapter à un paysage audiovisuel en mutation. Cette performance historique, qui n'avait jamais été enregistrée depuis la création de Médiamétrie, est le fruit d'une programmation puissante, faite de grands rendez-vous à succès, d'exclusivités et d'événements :

- les performances des matchs de la *Coupe du Monde de Rugby* - et notamment le match Angleterre-France du 13 octobre, 1^{er} au palmarès avec 18,3 millions de téléspectateurs - et des matchs éliminatoires pour le championnat d'Europe de football montrent que **TF1 est la chaîne de l'événement sportif** ;
- les audiences des journaux télévisés, des émissions liées à l'élection présidentielle et des grands rendez-vous politiques, soulignent le **leadership de TF1 en ce qui concerne l'information**. Ainsi le débat Ségolène Royal - Nicolas Sarkozy avec une audience de 13 millions de téléspectateurs occupe le 6^{ème} rang ;
- *La Caravane des Enfoirés*, au 10^{ème} rang, avec 11,8 millions de téléspectateurs le 2 mars est un des **événements** télévisuels **les plus fédérateurs de l'année** ;

- *Joséphine Ange Gardien*, au 12^{ème} rang, grâce à l'épisode du 5 mars suivi par 11,3 millions de téléspectateurs montre que la fiction française **est particulièrement attractive** ;
- *Les Experts Manhattan* occupe le 14^{ème} rang avec un épisode qui a rassemblé 11,1 millions de téléspectateurs le 6 février. La franchise des Experts (*Les Experts, Les Experts Miami, Les Experts Manhattan*) montre ainsi qu'elle est, et de manière durable, la série US **de loin la plus attractive de l'offre télévisuelle** ;
- *Tais Toi* avec une audience de 10,6 millions le 28 janvier figure au 16^{ème} rang et **souligne le rôle du cinéma dans la programmation d'une grande chaîne** ;
- Enfin, la finale de la 7^{ème} saison des *Aventuriers de Koh Lanta*, au 65^{ème} rang avec 9,4 millions de téléspectateurs, témoigne de **la capacité de la chaîne à installer durablement un programme de jeu**.

Les programmes sportifs

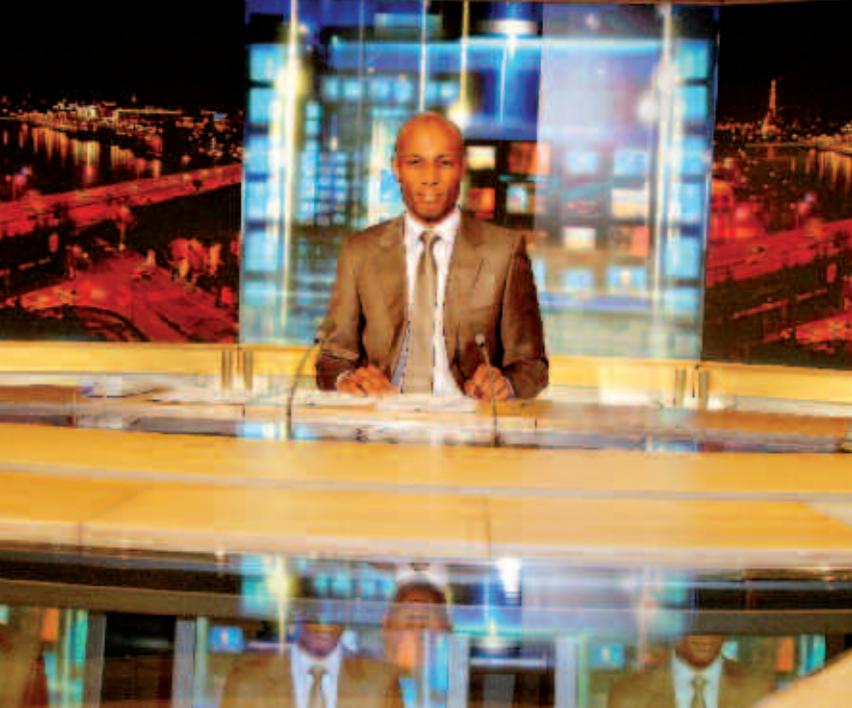
La rentrée 2007 a été marquée par une actualité sportive forte : Coupe du Monde de Rugby, Qualificatif à l'Euro 2008, Ligue des Champions et Formule 1.

Le vendredi 7 septembre 2007, le coup d'envoi de la 6^{ème} Coupe du Monde de Rugby a été donné lors du match opposant la France à l'Argentine. A cette occasion l'antenne de TF1 a mis en place un dispositif à la hauteur de l'événement, en collaboration avec LCI, Eurosport et les sites Internet du Groupe. TF1 a diffusé les 20 plus belles affiches de la compétition (10 en « prime-time »), dont tous les matchs de l'Equipe de France ainsi que la Finale et les deux demi-finales. L'ensemble des matchs joués en France est réalisé en haute définition et en 16/9^{ème}. Les 20 matchs ont réuni 8,7 millions de téléspectateurs en moyenne et 14,8 millions pour l'Equipe de France en « prime-time ». Jamais une Coupe du Monde de Rugby n'avait atteint de telles performances.

(1) Source : Médiamétrie



Les Experts Miami



Les séries étrangères

Les séries US et leurs héros font désormais partie de rendez-vous récurrents et attendus pour les téléspectateurs comme la franchise *Les Experts* (*Les Experts*, *Les Experts Miami* et *Les Experts Manhattan*) ou encore *Grey's Anatomy*, *Dr House* et *Esprits Criminels*.

Enfin, TF1 crée l'événement en mettant en ligne, sur le site Internet www.tf1vision.fr, les épisodes inédits de la saison 2 de *Heroes*, 24 heures seulement après leur diffusion aux Etats-Unis. Cette opération a été un succès dès son lancement au vu des 50 000 téléchargements enregistrés sur le premier épisode. Au travers de cette action, TF1 souhaite ainsi promouvoir le téléchargement légal en proposant un service adapté au plus près des attentes des téléspectateurs.

La télé-réalité

Cet été, la télé réalité de TF1 a été plébiscitée par les téléspectateurs en s'appuyant sur trois produits phares.

- **Koh-Lanta** a réalisé sa meilleure saison avec en moyenne 8,2 millions de téléspectateurs soit 39 % de part d'audience sur les Individus 4 ans et plus, ainsi que 50 % sur les Femmes de moins de 50 ans.
- En second time, la 6^{ème} saison de **L'île de la Tentation** est montée en puissance tout au long de l'été et a réalisé lors de la finale 4,6 millions de téléspectateurs soit 40 % de part d'audience sur les Individus 4 ans et plus, et 53 % de part d'audience sur les Femmes de moins de 50 ans.
- **Secret Story**, la nouvelle émission présentée par Benjamin Castaldi, a rassemblé en « access » en moyenne 3,1 millions de téléspectateurs (49 % de part d'audience sur Femmes de moins de 50 ans).

La fiction française

Tout en renouvelant le genre de la fiction française en proposant aux téléspectateurs de nouveaux héros et de nouveaux formats, TF1 continue de s'appuyer sur ses marques qui font son succès. La volonté de TF1 est d'offrir un éventail plus large de fictions à même de répondre aux attentes nouvelles des téléspectateurs. On retrouve ainsi, dans le top des meilleures audiences de cette année, les séries phares comme *Joséphine Ange Gardien* (11,3 millions de téléspectateurs – meilleure audience de la série depuis sa mise à l'Antenne), *Père et Maire*, *Julie Lescaut*, *Une Femme d'Honneur* mais aussi *RIS Police Scientifique*, deux épisodes de la Saga de l'été, *Mystère*, et *Ali Baba et les 40 Voleurs*.

L'information

TF1 demeure la référence pour les téléspectateurs en terme d'information. Sa force tient dans sa capacité à mobiliser l'ensemble de sa rédaction afin d'offrir une information fiable et réactive dans le but de fédérer autour des grands rendez-vous qui ont jalonné l'année 2007 : émissions politiques, débats présidentiels, soirées électorales, Coupe du Monde de Rugby.

Les journaux télévisés (JT) de TF1 gardent leur large leadership en termes d'audience et de part d'audience en 2007 : 7,1 millions de téléspectateurs et 50,7 % de part d'audience sur les Individus 4 ans et plus pour le *13 Heures* ; 8,6 millions de téléspectateurs et 38,8 % de part d'audience Individus 4 ans et plus pour le *20 Heures*.

En cette année d'élections, TF1 a mis en place un dispositif complet comprenant des débats (*J'ai une Question à Vous Poser*), des interviews (*Face à la Une*), des journaux ainsi que quatre soirées électorales. Le débat de l'entre-deux tours entre Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy a rassemblé 13,0 millions de téléspectateurs sur TF1.

UN DISPOSITIF À LA HAUTEUR DE L'ÉVÉNEMENT

L'Afrique du Sud a remporté la Coupe du monde de rugby après six semaines de compétition. Une période d'intense activité pour TF1 qui détenait l'exclusivité des droits de cette édition 2007.

Producteur et diffuseur des images fournies au monde entier, TF1 avait la responsabilité de produire 42 des 48 matchs en Haute Définition et au format 16/9° (les six autres étant réalisés au Royaume-Uni).

LE DISPOSITIF DE L'ÉVÉNEMENT

Les cent cinquante chaînes de télévision qui diffusaient l'événement n'avaient pas toutes la possibilité d'installer leurs propres caméras sur le terrain, les stades n'étant pas toujours adaptés. C'est donc TF1 qui a produit l'ensemble des matchs de cette Coupe du monde en fournissant le signal international (destiné aux chaînes de télévision du monde entier en 16/9° ainsi qu'en Haute Définition).

TF1 PRODUCTEUR ET RELAIS MONDIAL DE LA COUPE

La direction Technique de TF1 a créé la structure « TVH 2007 », servant de relais aux détenteurs des droits pour la fourniture des informations et des moyens techniques. A la tête d'une équipe composée de spécialistes des chaînes du groupe TF1, Claude Jacquet, directeur de projet TVH, a négocié et géré les réservations, la facturation des clients internationaux et dirigé l'ensemble du dispositif technique. TF1 et Eurosport ont par ailleurs ajouté des moyens techniques « privés » pour personnaliser leurs antennes.

ET L'HABILLAGE ?

L'habillage est un élément déterminant de mise en valeur de l'événement (affichage des scores, noms de joueurs, pages de ralenti,...). TF1 en avait également la charge pour l'international. La direction Artistique de la direction des Sports a ainsi créé l'ensemble du design de la Coupe du monde de rugby (génériques, statistiques, résultats...), validé ensuite par l'IRB (International Rugby Board).



100

des 100 meilleures
audiences en 2007

18,3

millions de téléspectateurs
pour le match de rugby
Angleterre - France
du 13 octobre 2007.
(1^{er} au palmarès)



ANTENNES FRANCE



Les chaînes thématiques

Fort de son expertise en matière de télévision, le groupe TF1 a développé une large famille de chaînes thématiques capable de satisfaire les attentes de tous les publics, comme de tous ses clients, abonnés comme annonceurs. Depuis les lancements d'Eurosport en 1991 et de LCI en 1994, TF1 détient aujourd'hui une participation directe dans 12 chaînes thématiques.

LCI

En 2007, La Chaîne Info s'est illustrée par sa couverture de l'actualité politique. Son équipe d'experts de la politique a fait vivre au jour le jour les temps forts de la campagne électorale et analysé les enjeux des élections présidentielle et législatives. Par ailleurs, La Chaîne Info a mis l'accent, cette année encore, sur l'interactivité, le développement durable et l'actualité culturelle avec 2 nouveautés : *Culturellement Show* et *Le Monde des Livres*.

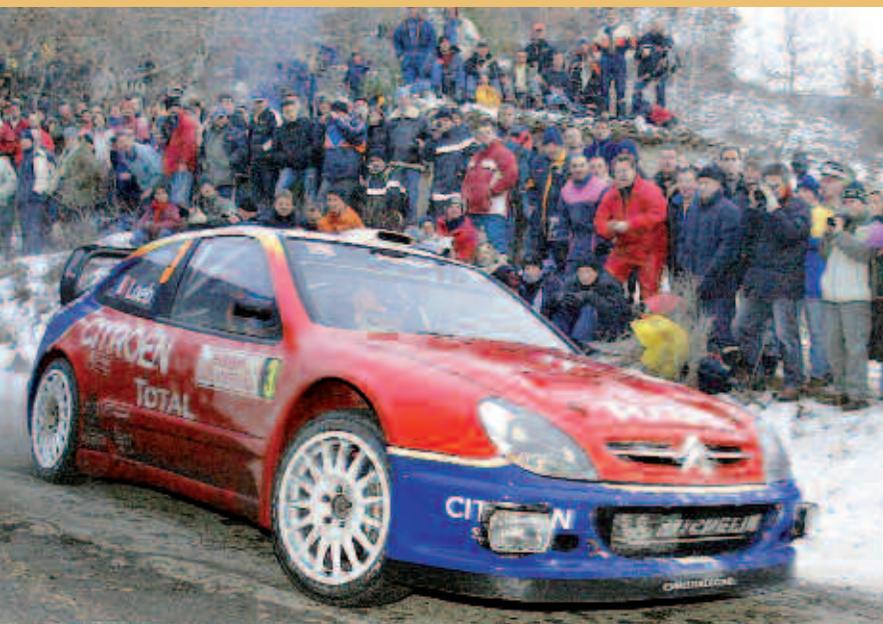
Au cours de l'année 2007, LCI a reçu sur ses plateaux près de 7 000 invités : politiques, chefs d'entreprise, artistes, sportifs, représentants du monde associatif, du monde médical.

Depuis janvier 2007, il est possible de regarder LCI « à la carte » sur son PC grâce au « player » LCI INTEGRALE disponible sur LCI.fr. Avec cette nouvelle application, La Chaîne Info relève le défi des nouvelles technologies. Déjà présente sur tous les supports (câble, satellite, ADSL, TNT, internet, téléphonie mobile), l'ambition de la chaîne est toujours la même : être diffusée partout et répondre aux nouveaux modes de consommation de l'information.

Au 31 décembre 2007, LCI atteint 7,0 millions de foyers. Au cours de l'année 2007, la chaîne a gagné 900 000 nouveaux abonnés (+ 15 %), progressant de près de 500 000 foyers abonnés en Belgique. Par ailleurs, la diffusion par ADSL a progressé de 240 000 foyers abonnés et de 160 000 foyers abonnés par la TNT.

Dans le classement général, LCI progresse d'une place en devenant la 7^{ème} chaîne thématique la plus regardée*.

* Source : Médiamétrie - MédiaCabSat Vague 13 : Décembre 2006 - Juin 2007



Lost, les disparus

EUROSPORT France

Eurosport France conforte, en 2007, sa position de leader en France, dans un environnement sportif riche mais hors Jeux Olympiques.

La chaîne Eurosport, distribuée auprès de 7,3 millions d'abonnés payants en France et sur les territoires francophones, a conquis près de 0,5 million d'abonnés en un an. Cette croissance provient essentiellement des performances enregistrées pour la diffusion sur satellite, TNT payante et ADSL. Parmi ces abonnés, la chaîne compte 0,6 million d'abonnés en Suisse francophone et 0,2 million en Belgique francophone.

Avec 1,8 % de part d'audience auprès des Individus de 4 ans et plus, Eurosport maintient sa place de **première chaîne thématique française du câble et du satellite**. Cette position repose sur une grille de programmes unique combinant la richesse du programme international et de droits francophones spécifiques. L'année 2007 a notamment été marquée par la diffusion des 48 matchs de la *Coupe du Monde de Rugby*. Les audiences du site eurosport.fr atteignent 1,7 milliard de pages vues en 2007 (+54 %).

Lancée le 30 avril 2005, la version française de la chaîne Eurosport 2 compte 1,9 million d'abonnés payants en 2007 (+41% vs 2006). La grille d'Eurosport 2 est composée d'événements sportifs - en « live » ou en différé -, de magazines et d'information.

TMC

En 2007, TMC a entrepris un repositionnement éditorial, articulé autour de trois axes : diffusion de séries récentes et inédites en « prime time », renforcement de la programmation cinéma et développement de programmes de flux inédits et exclusifs.

En un an, la chaîne a lancé 10 nouvelles séries en soirée : *Esprits Criminels*, *Dernier Recours*, *Cold Squad*, *Agence Matrix*, *LA Homicide*, *LA Dragnet*, *Lost*, *Close to Home*, *DOS* et *Surface*.

TMC a également renforcé sa programmation cinéma : films en première diffusion TNT, grands succès internationaux et comédies françaises familiales, récentes ou « cultes » : *Le Flic de Beverly Hills*, *L'Arme Fatale*, *Matrix*...TMC est par ailleurs la chaîne de la TNT qui accorde la plus belle exposition aux fictions françaises avec des programmes très connus et appréciés du public : *Fargas*, *La Crim'*, *Commissaire Moulin*, *Franck Keller* et récemment *Cordier*.

TMC a mis en place une politique de flux événementiels et de magazines emblématiques : *Sagas* avec Flavie Flament, *Les Incontournables* de Christophe Dechavanne, *TMC Spécial Cannes* avec Vincent Perrot et *TMC Spécial Festival TV de Monte Carlo* avec Nathalie Vincent. Ces nouveaux programmes ont permis à TMC de développer son audience et consolider son identité de chaîne généraliste, familiale et transgénérationnelle. 2007 est une année record pour TMC qui a passé deux caps majeurs. La chaîne est désormais reçue par plus d'un français sur deux (55 % des foyers). Par ailleurs, TMC a été la première chaîne de l'offre élargie à franchir le seuil des 1 % de part d'audience nationale, pour atteindre en fin d'année 1,7 %, à égalité avec Arte. TMC devient ainsi la 7^{ème} chaîne nationale. Sur l'univers TNT seul, TMC est également leader avec une part d'audience TNT annuelle de 3,5 %.



ANTENNES FRANCE



Greys Anatomy

Les chaînes thématiques

TF6

A la rentrée 2007, TF6 a continué d'enrichir sa grille de nouveaux programmes et d'offrir une programmation de véritable chaîne mini-généraliste de divertissement à destination des jeunes adultes. Cette offre est constituée autour de cinq piliers :

- Les événements : *Le Meilleur de la Pub, Music & Life...*
- Les séries : *Angel, Dr House, New York District...*
- Le cinéma : *Rose Red, le Manoir Hanté, Crocodile 2, Van Helsing...*
- Les émissions : *Cauet Tivi, Le Hit TF6, Medical Detectives...*
- La télé-réalité : *Les Meilleurs Moments de la Télé-réalité, Myriam et les Garçons, Miss Swan...*

A fin décembre 2007, 6,0 millions de foyers sont abonnés à TF6, soit 3 millions de foyers abonnés supplémentaires en un an, grâce à la reprise de la chaîne sur la plateforme CanalSat depuis le 21 mars 2007. TF6 confirme sa place de 1^{ère} chaîne du câble et du satellite* en termes d'audience auprès de ses abonnés âgés de 15 ans et plus, et devient la 2^{ème} chaîne thématique auprès des Femmes de moins de 50 ans.

SÉRIE CLUB

L'objectif de Série Club est d'affirmer sa qualité de « chaîne des séries », d'offrir plus de nouveautés et d'animer l'antenne avec des magazines pour en faire « LA chaîne des séries ».

Ainsi, depuis le début de l'année 2007, ces axes stratégiques se sont traduits par :

- La poursuite de séries à succès : *Diagnostic meurtre, X Files, Stargate (SG1 - Atlantis), Invisible Man ...*
- La rediffusion de séries françaises à succès : *Les Bœufs Carottes, Dr Sylvestre, Passeurs d'Enfants,*
- L'arrivée de séries de prestiges *The West Wing,*
- La diffusion de séries événements telles que *Into The West* en avril 2007, produite par Steven Spielberg et 16 fois nommée aux Emmy Awards.
- Le magazine hebdomadaire *Infanity*, la diffusion en direct des 59^{èmes} *Emmy Awards,*
- La nouvelle identité visuelle et le nouvel habillage mis à l'antenne en octobre 2007.

Au 31 décembre 2007, Série Club compte 5,2 millions de foyers abonnés soit 2,8 millions de foyers abonnés supplémentaires en 1 an, grâce à sa reprise sur la plateforme CanalSat depuis le 21 mars 2007.

*hors chaînes hertziennes (Source : Médiamétrie - MédiaCabSat Vague 13 : Décembre 2006 - Juin 2007)

TV BREIZH

En 2007, TV Breizh a poursuivi sa programmation axée sur des valeurs fortes comme *Columbo* ou *Arasbesque* et sur des nouveautés souvent exclusives sur le câble et le satellite: *Angela's Eyes*, *Dernier Recours*, *Miss Marple*, *New York Cour de Justice* et *Conviction*. L'offre cinéma associe comédies incontournables et grands films populaires: *Mr Bean*, *Les Visiteurs en Amérique*, *Beethoven*, *Volcano*, *Le Pic de Dante*, *Terminator*, *Apollo 13*... Cette programmation, généraliste et attractive, permet à la chaîne de résister à la concurrence de plus en plus complexe et forte et de consolider sa position de chaîne leader du câble et du satellite sur les principales cibles publicitaires en maintenant sa place de 1^{ère} chaîne auprès des Femmes de moins de 50 ans.

Enfin TV Breizh continue de proposer un JT axé sur l'information en Bretagne réalisé par sa filiale Ouest Info et poursuit sa politique de doublage en breton (films doublés cette année : *Shakespeare in Love*, *Les Incorruptibles*, *Beethoven*). Au 31 décembre 2007, TV Breizh est reçue par près de 6 millions de foyers (+750 000 foyers abonnés acquis sur l'année). Cette forte progression du nombre d'abonnés est liée au développement de TV Breizh à l'international, sur les supports ADSL et mobile.

POLE DÉCOUVERTE

Le Pôle Découverte de TF1 regroupe les trois chaînes documentaires Odyssée, Histoire et Ushuaïa TV.

En 2007, Odyssée a commencé à faire évoluer sa ligne éditoriale vers le voyage, l'art de vivre et le reportage. Odyssée devient « la chaîne de toutes les évasions » et permet également de retrouver des succès de TF1 tels que *Histoires Naturelles* ou *Vol de Nuit*.

Histoire, intégrée dans le groupe TF1 en juillet 2004, est avant tout la chaîne du documentaire historique. Histoire se doit d'honorer sa promesse « Les clés du présent par l'Histoire » : mettre l'accent sur les racines historiques des grands événements qui marquent le monde contemporain. Avec *Le Journal de l'Histoire*, magazine hebdomadaire, l'actualité et les débats trouvent une place de choix sur la chaîne. Histoire se veut aussi le reflet des « histoires de l'Histoire » : le récit, les

destins parfois romantiques des grands personnages de l'Histoire. Divertir, c'est aussi la diversité des programmes: le cinéma, la fiction, les magazines, les débats. En novembre 2007, Histoire a mis en place un habillage dynamique sur son antenne.

Lancée en mars 2005, **Ushuaïa TV** est la chaîne de l'émerveillement et du respect de la planète. Ainsi, tous ses programmes, documentaires ou cinéma, répondent à la charte éditoriale : « émerveiller, comprendre, respecter » avec une recherche permanente d'esthétisme. Sa réussite repose sur la force d'une marque installée qui véhicule des valeurs positives (préservation de la biodiversité, développement durable...), au cœur des préoccupations actuelles des Français. La chaîne renforce ainsi son positionnement sur le développement durable : le magazine *Passage au Vert* a été lancé en novembre 2007.

En 2007, ces chaînes ont significativement augmenté leur distribution sur le câble et l'ADSL, en France comme à l'international. Fin 2007, Odyssée compte plus de 2 millions de foyers abonnés, Histoire plus de 4,6 millions et Ushuaïa TV plus de 2,6 millions.



Love Actually





ANTENNES FRANCE

PUBLICITÉ : NOS CLIENTS D'ABORD

Régie « pluri audiovisuelle » de référence du marché, TF1 Publicité propose à ses annonceurs des solutions de communication adaptées, grâce à la puissance et à la diversité des supports publicitaires qu'elle commercialise.

La chaîne TF1

TF1 est plus que jamais le support de référence d'un plan média. Dans un contexte de développement rapide de l'audiovisuel et de fragmentation de l'offre, la puissance publicitaire de TF1, assure aux annonceurs une exposition maximale de leurs produits auprès de tous les publics, permettant de développer rapidement notoriété et ventes.

2007 a été marquée par l'arrivée de la *Grande Distribution* sur les chaînes hertziennes. Avec 292 millions d'euros⁽¹⁾ investis en TV Nationale, le secteur est au rendez-vous.

Les chaînes thématiques

TF1 Publicité commercialise l'espace publicitaire de 15 chaînes thématiques et, depuis décembre, 30 chaînes locales dont 12 sont diffusées sur la TNT. Complète et structurée, cette offre permet de communiquer en télévision de manière plus ciblée sur des supports à centre d'intérêt.

Quatre de nos chaînes figurent parmi le top 10 :

- Eurosport France, 1^{ère} chaîne du câble et du satellite sur les Hommes de moins de 50 ans, est la chaîne de l'événement sportif en live ; Eurosport 2 vient compléter sa programmation depuis 2005.
- LCI est la chaîne 100% info, la référence des décideurs depuis plus de 10 ans, 9^{ème} chaîne du câble et du satellite en audience sur les Individus CSP+.

- TV Breizh et TF6, mini généralistes, sont respectivement les 2^{ème} et 5^{ème} chaînes du câble et du satellite auprès des Femmes de moins de 50 ans.

TF1 Publicité propose également des thématiques fortes et dans l'air du temps avec entre autres :

- le pôle découverte, avec Odyssée, Ushuaïa TV et Histoire
- l'univers des enfants avec : TFOU TV, Cartoon Network, Boomerang, Disney Channel, Playhouse Disney et Disney Cinemagic
- le cinéma avec TCM, la chaîne du cinéma de légende
- la chaîne météo

La Télévision locale : le choix de la proximité

Toujours dans un esprit de développement de son activité, TF1 Publicité commercialise les 30 chaînes locales du GIE TLA sur le territoire national ainsi que IDF1, la chaîne Ile-de-France qui émettra dès mars 2008. Bénéficiant d'une vraie légitimité auprès des téléspectateurs, ce marché en plein essor permet de toucher potentiellement **13,6 millions d'Individus** sur la France entière.

Avec des offres adaptées aux problématiques des annonceurs, ce maillage offre des possibilités au niveau national et régional ainsi que des couplages avec les chaînes thématiques de TF1 pour une couverture optimale du territoire.

(1) Source : TNS Média Intelligence (données brutes)





Internet

TF1 Network est en 2007, le premier portail média avec près de 10 millions de visiteurs uniques par mois ; TF1 Network recouvre tf1.fr, site généraliste, légitime des programmes de la chaîne TF1, ainsi que des sites recouvrant des thématiques fortes :

- l'information : lci.fr, metrofrance.com, lachainemeteo.com
- le sport : eurosport.fr, rugbyrama.fr, om.fr
- les femmes : plurielles.fr, 1001listes.fr, teteamodeler.fr
- les enfants : tfou.fr, CartoonNetwork.fr, boomrang.tv, totallyspies.com
- le divertissement : les sites *Universal Music*⁽¹⁾, tcmcinema.fr, tvbreizh.com
- la découverte : ushuaia.fr, histoire.fr, odyssee.fr

TF1 Publicité est un des acteurs importants du développement du web communautaire avec ses sites OverBlog et WAT (« We Are Talented »).

Par ailleurs, grâce à un partenariat conclu entre le Groupe TF1 et l'opérateur Telecom Italia, le portail Aliceadsl s'enrichit des contenus des sites de lci.fr, eurosport.fr, tfou.fr, plurielles.fr et tf1.fr.

L'innovation numérique permet ainsi l'innovation publicitaire et les nouveaux supports de diffusion comme le téléphone ou l'ipod sont autant de nouveaux supports de communication. Première régie pluri-audiovisuelle en France, TF1 Publicité permet de créer le contact, grâce à la puissance de TF1, puis de le prolonger avec ses chaînes thématiques, Internet et les nouveaux supports (podcasts, téléphone mobile...).

Au-delà de la qualité des supports commercialisés par TF1 Publicité, la valeur ajoutée de la régie réside plus que jamais dans sa capacité à proposer des solutions de communication modernes et nouvelles à ses clients. Sur un marché où le consommateur est de plus en plus difficile à cerner, les annonceurs sont à la recherche de communications pertinentes, visibles, innovantes et surtout efficaces.



(1) Depuis novembre 2007



LA GRANDE DISTRIBUTION AU RENDEZ-VOUS 2007

TF1 publicité

régie "pluriaudiovisuelle"

En progression de 9,1% en 2007, la *Distribution* a confirmé son statut de premier investisseur plurimédia (2,8 milliards d'euros) et se place au **7^{ème} rang des familles contributrices aux recettes brutes de la télévision nationale avec 5,3 % des investissements du media.**

L'ouverture des écrans de la télévision à ce secteur a engendré une nouvelle répartition des recettes publicitaires dans laquelle la télévision détient 12,7 % de part de marché, devenant ainsi un partenaire incontournable de la *Grande Distribution*. La *Grande Distribution* est donc au rendez-vous et a largement plébiscité TF1 qui totalise 58,6 % des investissements publicitaires.

Les 58 annonceurs présents en télévision classique ont choisi de communiquer majoritairement sur leur marque (53 % des investissements) plutôt que sur leurs produits montrant ainsi un **désir de différenciation et d'identification de marque.**

Une étude réalisée entre le 2nd semestre 2006 et le 1^{er} semestre 2007 a permis de dégager les résultats suivants⁽¹⁾ :

- en moyenne les campagnes TV des distributeurs généralistes ont permis de faire progresser leur part de marché de 3 % auprès des exposés ;
- en moyenne les campagnes TV qui ont recruté ont permis de faire progresser la pénétration de 5% auprès des exposés ;
- en moyenne, les campagnes qui ont fidélisé, ont fait progresser les visites par acheteur de 3 % auprès des exposés ;
- en moyenne, les campagnes qui ont développé le panier moyen ont fait progresser les dépenses par visite de 7 % auprès des exposés.

(1)Source Nielsen Homescan Media / évolution du comportement d'achat des exposés et des non exposés entre le 2nd semestre 2006 et le 1^{er} semestre 2007



ANTENNES FRANCE

Sociétés de production

Le groupe TF1, historiquement éditeur de programmes, s'est pourvu de filiales de production afin de fournir la chaîne en programmes de divertissement, d'information, de fictions ou de documentaires et de répondre à ses obligations d'investissement dans la production française.

Cinéma

TF1 Films Production

Les investissements liés aux obligations de TF1 d'investir 3,2 % de son chiffre d'affaires dans la co-production d'œuvres cinématographiques européennes, dont au minimum 2,5 % en œuvres d'expression française, sont réalisés par TF1 Films Production. Cette filiale co-produit une vingtaine de longs métrages chaque année et acquiert ainsi les droits de diffusion destinés à TF1, et des parts coproducteur lui donnant droits aux recettes générées par l'exploitation des films. En 2007, 5 films coproduits par TF1 Films Production ont dépassé le million d'entrées en salle : *Taxi 4*, *La Môme*, *Ensemble c'est Tout*, *Le Prix à Payer*, *Le Cœur des Hommes 2*.

En 2007, TF1 Films Production a engagé près de 50 millions d'euros dans la production d'œuvres cinématographiques européennes ou françaises.



Le cœur des hommes 2



Le prix à payer

Télévision

GLEM

Glem est une société de production spécialisée dans les émissions de divertissement. Son activité tourne autour de 3 pôles principaux :

- L'activité divertissements proprement dite avec notamment les émissions *NRJ Music Awards* et *Sacrée Soirée* ;
- La télé réalité, avec *L'Île de la Tentation* ;
- Enfin, les tournées, avec notamment celles de la *Star Academy* et d'*André Rieu*.

Quai Sud

Il s'agit de la société qui produit et anime en association avec Julien Courbet des magazines de prime time (*Destins de Stars*, *Les Rois du Système D*) et de seconde partie de soirée (*Sans Aucun Doute*, *Confessions Intimes*).

Alma Productions

Née en juin 2001, Alma Productions a en charge la production de fictions destinées à TF1 et compte à son actif plusieurs oeuvres, dont *Marie Humbert*, *Mystères*, *Paris Enquêtes Criminelles* et *RIS*. Alma produit également le feuilleton d'« access » quotidien *Seconde Chance*.

TAP – Tout Audiovisuel Production

Créée en juillet 2001, TAP produit des documentaires et des reportages. Elle assure la production du *Droit de Savoir*, *Appels d'Urgence*, *50 minutes Inside* et a lancé un nouveau magazine issu des reportages du *Droit de Savoir*, pour la chaîne TMC, *90 minutes Enquêtes* qui a tout de suite trouvé son public. 2007 a vu l'installation de *50 min Inside*, magazine people diffusé tous les samedis à 18h50 sur TF1.





ANTENNES FRANCE

Autres sociétés

TF1 a su créer plusieurs filiales qui ont assis leur développement en périphérie des Antennes France, et bâti leur succès sur des initiatives innovantes.

TF1 Entreprises

TF1 Entreprises regroupe quatre activités principalement dans les domaines de l'édition et des licences :

- TF1 Licences commercialise des licences de marques auprès des industriels (*Ushuaïa, Star Academy, Shaun le Mouton, Barbapapa, ...*), conçoit et distribue des produits dérivés liés à des spectacles et des événements (tournées d'artistes...);
- TF1 Games édite des jeux de société déclinés d'émissions de télévision (*Qui Veut Gagner des Millions, Ushuaïa, Un Contre Cent...*) ou issus de concepts originaux (*Composio, Cranium, LiveQuizz...*). En 2007, TF1 Entreprises a acquis 100% de la société Dujardin (éditeur du jeu *1000 Bornes*), l'un des principaux acteurs français des jeux de société : le nouvel ensemble formé par TF1 Games et Dujardin devient le 1^{er} éditeur français de jeux de société, avec un catalogue de plus de 200 jeux ;
- TF1 Musique développe des projets discographiques relatifs à des opérations musicales, en partenariat avec des maisons de disques, et à des marques et à des personnages dont elle détient les droits. En 2007, les principales opérations ont porté sur des partenariats phonogrammes (*Madonna, Pascal Obispo, Christophe Maé, Rose...*), des partenariats spectacles (*Le Roi Soleil, West Side Story, ...*), le succès continu d'Olivia Ruiz et la sortie du 3^{ème} album de Jenifer « *Lunatique* » ...;
- TF1 Publishing édite des magazines et publie des livres Jeunesse et des bandes dessinées. En 2007, TF1 Publishing a choisi de se développer dans l'édition Jeunesse (création du label Toucan Jeunesse : *Ribambelle*, collection *Spiderman, Léa Passion Vétérinaire, ...*), les collections *Ushuaïa* qui rencontrent un vif succès (*Ushuaïa les plus Belles Expéditions*, calendrier perpétuel *Ushuaïa*, *Encyclopédie des Animaux*, collection *Ushuaïa Junior* - 8 volumes, ...).

Téléshopping

Téléshopping est l'un des principaux opérateurs de vente à distance en France. Les activités de cette filiale s'articulent autour des émissions diffusées le matin sur TF1, des millions de catalogues envoyés et du site marchand Internet : www.teleshopping.fr dont les ventes en ligne représentent en 2007 plus de 30 % de chiffre d'affaires. En plus de cet incontestable savoir-faire en vente à distance, Téléshopping complète son implantation territoriale en développant un réseau de points de vente (2 magasins Téléshopping opérationnels à Paris).

En juin 2006, TF1 et Dogan TV, opérateur de télévision turque, ont signé un accord de création d'une joint venture dans le domaine du téléachat en Turquie. Cette société, détenue à 50/50 par Dogan TV et Téléshopping, filiale de TF1, a notamment vocation, depuis le 1^{er} janvier 2007, à produire des émissions de téléachat, exploiter un service de marketing direct et développer du e-commerce sur ce marché caractérisé par une forte croissance.

Enfin, la forte croissance de Téléshopping ces 3 dernières années a été rendue possible grâce à une diversification réussie qui confirme sa volonté de développer ses activités de e-commerce :

- Lancement en 2004 du site de ventes événementielles : www.surinvitation.com.
- Lancement en 2005 de la filiale *Infoshopping* dédiée au téléachat (Infomercials) sur les chaînes de TV dites de complément.
- Rachat fin 2006 de *1001listes*, société créée en 1999 et actuellement leader de l'activité « listes de mariage » sur Internet.





E-TF1

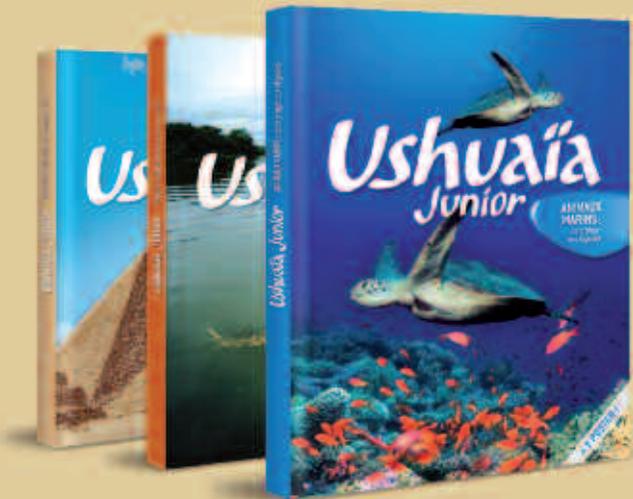
e-TF1, filiale « nouveaux médias » du Groupe, édite et distribue des produits interactifs et multimédias sur les formats Internet, audiotel, SMS, multimédia mobile, TV interactive. e-TF1 décline ainsi des produits interactifs sur toutes les thématiques éditoriales du Groupe (information, divertissement, sports, jeunesse, cinéma...).

La stratégie Internet repose sur le développement des audiences des sites composant le réseau TF1, qui affichent une croissance de plus de 60 % sur l'ensemble de l'année 2007 avec 10,3 millions de visiteurs uniques ! Fer de lance de cette stratégie, le portail généraliste tf1.fr conjugue le double objectif de développer une puissance globale et des audiences en affinité publicitaire autour de ses sites thématiques sur le sport (avec eurosport.fr), l'information (lci.fr), la jeunesse (tfou.fr) et les femmes (plurielles.fr). Le portail tf1.fr est commercialisé par TF1 Publicité et figure à la 8^{ème} position des sites supports de publicité sur Internet en France.

e-TF1 accompagne également les développements on-line des autres filiales du Groupe en déployant ses savoir faire techniques et marketing : teleshopping.fr, surinvitation.com et TF1 Vision (plate-forme de vidéo à la demande avec TF1 Vidéo).

WAT

Filiale à 100 % de TF1, WAT (*We Are Talented*) est la première plate-forme française d'expression multi-supports. En se connectant sur www.wat.tv, les internautes peuvent, gratuitement, exposer en ligne toutes leurs productions artistiques : vidéos, musiques, photos, scénarios. Ces contenus sont ensuite consultables sur divers supports: Internet, téléphone mobile et télévision par le biais de son émission *Watcast*.



TÉLÉSHOPPING DÉCLINE SES SAVOIR-FAIRE

L'émission et l'entreprise éponyme, ont fêté leurs 20 ans. Pionnières du téléachat en France, ses équipes produisent un programme depuis deux décennies à l'Antenne cinq matins par semaine, renouvelant sans cesse l'offre, l'éditorial... tout en conservant comme ligne directrice la qualité de leur service client. Depuis 5 ans, Téléshopping a donné un coup d'accélérateur à ses développements en maintenant cette même philosophie et son activité de vente à distance.

Aujourd'hui, l'entreprise saisit les meilleures opportunités pour grandir : lancement d'un nouveau métier, déclinaisons en d'autres formats, rachat d'une activité ... Quelque soit la voie prise, le mode de fonctionnement est le même : mise en commun du savoir-faire des équipes, responsabilité individuelle !

Avec l'acquisition de l'entreprise **1001listes**, Téléshopping a saisi une double opportunité : une marque d'une belle notoriété et une position leader dans l'activité « listes de mariage » sur Internet. L'entreprise dispose d'un autre atout : un réseau commercial national (30 des 70 collaborateurs travaillent en région). L'activité de cette « start-up » créée en 1999, rachetée à 95 % en décembre 2006, consiste à proposer des listes de cadeaux pour tous les événements de la vie (mariage, naissance, anniversaire...). Les clients peuvent souscrire aux points de vente **1001listes** ou directement en ligne, ensuite tout est géré via Internet. Afin d'être pertinente, l'offre est sans cesse enrichie de nouvelles enseignes (plus de 500 boutiques et chaînes partenaires). « *Nous allons renforcer nos offres en France et en Belgique, annonce Pauline d'Orgeval, P.D.G. de **1001listes**, et lancer un portail mariage qui hébergera notre site ainsi que tous les prestataires locaux complémentaires : traiteurs, lieux de réception, joaillier, photographe...* ».

Plus de

45

M€ de chiffre d'affaires
de vente en ligne
pour Téléshopping
en 2007



ANTENNES INTERNATIONALES

UNE COUVERTURE TOUJOURS PLUS ÉTENDUE

Eurosport International

Fort d'une position de leader confortée par des événements sportifs fédérateurs (Championnat du monde d'Athlétisme, Coupe du Monde de Rugby, Championnat du Monde de Ski), le Groupe Eurosport a poursuivi son développement en 2007.

La chaîne Eurosport est désormais distribuée auprès de plus de 105 millions de foyers payants et gratuits. Cette progression de 2 millions de foyers en un an (+1,8 %) provient essentiellement de la croissance sur la zone Europe centrale et de l'Est. Diffusée en 20 langues dans 59 pays, la chaîne a conquis 4,8 millions d'abonnés payants (+8,7%) pour atteindre près de 61 millions d'abonnés en fin d'année.

Eurosport poursuit sa politique de distribution payante sur l'ensemble des plates-formes en Europe. La chaîne est un partenaire incontournable dans le lancement des offres commerciales de télévision numérique terrestre (Allemagne, Suède, Pays-Bas...) et de télévision par ADSL (France, Royaume-Uni, Suède, Norvège, Slovaquie...).

L'audience de la chaîne Eurosport en 2007 est de 578 000 téléspectateurs au 1/4 heure moyen. Elle est en léger recul par rapport à 2006 (-2,4%), année olympique.

En 2007, comme en 2006, près de 22 millions de téléspectateurs européens différents chaque jour ont été fidèles à la chaîne Eurosport. Cette fidélité s'explique par :

- l'offre la plus complète du marché en événements sportifs majeurs avec plus de 100 disciplines aussi différentes que les championnats de ski, les sports mécaniques (Moto GP, WRC, Dakar, WTCC...), le tennis (3 tournois du Grand Chelem...), le football (UEFA Cup, Champion's League...), l'athlétisme, le cyclisme (tous les grands tours internationaux), les sports de combat...
- une part grandissante du « live » représentant 45 % des heures de diffusion,
- une qualité des programmes produits et commentés par les équipes techniques et éditoriales d'Eurosport.

Lancée le 10 janvier 2005, la chaîne Eurosport 2 poursuit son expansion en 2007 avec le lancement de la version serbe en octobre. Désormais disponible en 10 versions (anglais, polonais, turc, grec, français, italien, russe, roumaine, allemande et serbe), la chaîne rencontre un réel succès auprès de plus de 27 millions de foyers quasi tous payants (+23%).

Les internautes ont couronné l'expertise des équipes d'Eurosport en matière d'informations sportives confortant ainsi le Groupe dans sa position d'éditeur de sites d'informations sportives de référence à l'échelle européenne avec 4,3 milliards de pages vues et plus de 821 000 visiteurs cookies quotidiens (+88% vs 2006). Ce résultat est lié, sur les sites anglais, allemand, espagnol et italien, au succès du partenariat établi en mai 2007 entre Yahoo! et Eurosport. Par ailleurs, en 2007, Eurosport a lancé un site en version suédoise portant ainsi à 8 le nombre de versions linguistiques.

Eurosport poursuit également son développement dans l'organisation d'événements sportifs internationaux. Au-delà des courses automobiles sur circuit (World Touring Car Championship™), Eurosport organise le championnat du monde de karting, les épreuves rallye automobile (International Rallye Championship) et les épreuves équestres de jumping (Global Championship Tour).





France 24

France 24, détenue à parité par TF1 et France Télévisions, est la première chaîne française d'information internationale en continu 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Lancée en décembre 2006, elle apporte un regard et une sensibilité française sur l'actualité mondiale. France 24 affirme sa spécificité par une approche de l'information respectueuse des diversités, attentive aux différences et aux identités politiques et culturelles. Elle propose un décryptage approfondi de l'actualité pour en faire découvrir la partie immergée et montrer ce que le public n'est pas censé voir, savoir ou comprendre. Enfin, elle traite avec une attention particulière de la culture et de l'art de vivre.

France 24 propose, depuis le 6 décembre 2006, ses programmes sur deux canaux en français et anglais, et a lancé ses programmes en arabe le 2 avril 2007. Elle devrait ensuite diffuser en espagnol. Gratuite et en clair, la chaîne se positionne sur toutes les plateformes dans l'univers du numérique (satellite, câble, ADSL), et place Internet au coeur de sa stratégie avec un site trilingue dès son lancement. France 24 cible les leaders d'opinion et est distribuée dès son lancement en Europe, au Proche/Moyen-Orient, en Afrique et dans les villes de New York et Washington D.C. Elle étendra ensuite sa couverture pour atteindre une diffusion mondiale.



EUROSPORT EVENTS

Plus de

112

Millions de foyers⁽¹⁾
reçoivent Eurosport
à fin décembre 2007

(1) yc Eurosport France

Eurosport
est présente
dans

59

pays

Créé en mai 2007, Eurosport Events organise, développe et assure la promotion d'événements sportifs internationaux

Tout en apportant son savoir-faire en matière de logistique, de production, de commercialisation et de communication globale, la filiale assure la distribution des droits médias de ces compétitions dans le monde entier et leur diffusion sur l'ensemble du réseau Eurosport. Plusieurs championnats, représentant 44 rendez-vous sportifs, ont ainsi été développés avec succès. Parmi eux :

- le Championnat du monde des voitures de tourisme (*WTCC*), l'un des trois championnats du monde de la FIA avec la F1 et le Rallye, dans lequel Eurosport Events a développé une nouvelle catégorie de voitures de tourisme, la S2000.
- Le *Formula Master*, une nouvelle série de monoplaces. Eurosport Events est notamment impliqué dans la fabrication de ces voitures à travers sa filiale *Motorsport Holding/MS*.
- Avec des rallyes de renom comme le Safari au Kenya ou San Remo en Italie, l'*Intercontinental Rally Challenge* (IRC) est en train de s'imposer comme une marque forte dans le monde des rallyes.
- L'équitation est à l'honneur avec le *Global Champions Tour*, nouvelle série de saut d'obstacles qui a obtenu le statut de série internationale pour 2008 délivré par la Fédération Equestre Internationale.
- Côte voile, Eurosport Events est entré au capital de *SailingOne*, société organisatrice d'événements de voile de compétition tel que le *Trophée Clairefontaine*.



DROITS AUDIOVISUELS



Boulevard de la mort

Le pôle Droits Audiovisuels recouvre les activités de négoce et de catalogue d'œuvres audiovisuelles, cinématographiques ou télévisuelles, avec TF1 International ; ainsi que l'édition et la distribution de contenus audiovisuels sur DVD avec TF1 Vidéo.



TF1 International

Créée en 1995, TF1 International est la filiale d'acquisition et de distribution de droits audiovisuels en France et à l'international. En ce sens, elle est l'instrument essentiel de valorisation du patrimoine de droits accumulés par le groupe TF1.

TF1 International est un des principaux vendeurs français de droits à l'International. Elle est présente sur tous les grands marchés : Los Angeles, Cannes, Berlin, Venise, Toronto...

Sur le territoire français, TF1 International est un des principaux distributeurs français de films en salles en France en 2007 (notamment *La Môme* avec Marion Cotillard, *Hors de Prix* avec Audrey Tautou et Gad Elmaleh...).



Le rêve de Cassandra



Les Experts, Las Vegas

TF1 Vidéo

TF1 Vidéo, premier éditeur français du marché, a vu son activité se développer considérablement depuis sa création : au-delà de la grande distribution, des réseaux de distribution traditionnels et de la location, TF1 Vidéo propose depuis 1997 plusieurs gammes de produits vidéo en kiosque, et a lancé en 1999 un site Internet dédié : www.tf1video.fr.

Depuis le début de l'année 2006, TF1 Vidéo propose ses produits en vidéo à la demande sur son site www.tf1vision.fr. Avec un catalogue de plus de 3 500 titres, TF1 Vidéo couvre tous

les genres, du film au sport en passant par la jeunesse ou l'humour. Parmi ses récents succès : *La Môme*, *Les Infiltrés-Indigènes*, la série *Les Experts...* et les réussites des années précédentes *Kill Bill*, *Brice de Nice*, *Florence Foresti*, *Le Dernier Trappeur*, *Gad Elmaleh*, *Nicolas Canteloup*, *Aviator*, *La Chute*, *Ushuaia* ou encore le catalogue classique *René Château Vidéo* « *la Mémoire du Cinéma Français* ».

Au total, TF1 Vidéo a vendu plus de 178 millions de vidéogrammes depuis la création de la société.



TF1 VISION : LA VIDÉO SE DÉMATÉRIALISE

Plus de

178

Millions de vidéogrammes
vendus par TF1 Vidéo
depuis sa création

TFM

1er

distributeur français
indépendant de films
en salles

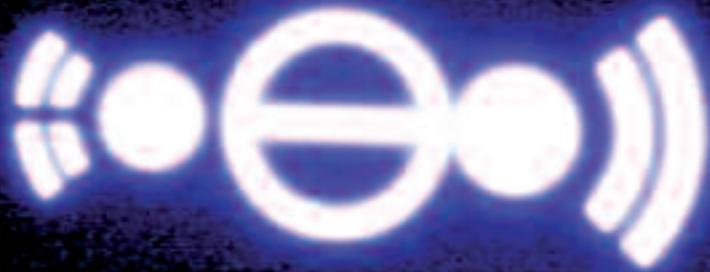
Deuxième année d'exploitation pour la plate-forme de vidéo à la demande du Groupe. TF1 Vidéo a lancé cette activité en capitalisant sur ses savoir-faire en matière d'achats de droits, d'édition de programmes et de marketing comme sur l'expertise technique d'e-TF1. Dès le départ, la force de l'offre de **TF1 Vision** est née de la richesse des partenariats noués avec les plus grands studios de cinéma en particulier outre-Atlantique (Universal, Disney, Warner, Sony Columbia) mais aussi en France (Europa Corp, Pathé, TF1 International, Marathon...).

Le site a su évoluer en réaction à un marché tout à la fois effervescent et concurrentiel. Outre l'ergonomie et le volume du catalogue, des logiques de programmation, de mise en avant des nouveautés et de ventes packagées ont fait leurs preuves. C'est ainsi que **TF1 Vision** est le premier site de VOD à avoir proposé de la catch-up TV exclusive avec les séries de l'Antenne TF1 (*Lost*, *Les maîtres du Zodiaque*, *Koh-Lanta*...), mais aussi la Premium VOD avec la saison 2 de *Heroes*, disponible quasi simultanément à la diffusion américaine.

La force commerciale de **TF1 Vision** réside par ailleurs dans son mode de distribution. Sur le Web, l'offre est présente sur le site www.tf1vision.fr mais également en large visibilité sur le portail tf1.fr. TF1 Vision est surtout référencée sur IPTV (la télévision et ses services via Internet) auprès des principaux opérateurs : Alice, Free, Neuf, SFR... L'année 2007 était celle du déploiement, 2008 sera celle de la conquête...

« L'année 2008 sera d'évidence une grande année pour **TF1 VISION** et la vidéo à la demande. En effet, la dématérialisation des contenus audiovisuels se généralise et les besoins du public sont de plus en plus importants. **TF1 VISION** propose l'offre de programmes la plus large et la plus innovante : des programmes « premium » à la possibilité de graver, sans oublier la SVOD (Subscription Video On Demand, c'est-à-dire la vidéo à la demande par abonnement). Plus que jamais la VOD fait partie de la stratégie de média global du groupe TF1 ».

Pascal Lechevallier, Directeur du Développement, **TF1 Vision**



RAPPORT FINANCIER 2007



SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Activités et résultats 2007	48
Point social et environnemental	53
Facteurs de risques	60
Gouvernement d'entreprise et rapport du Président sur les procédures et contrôle interne	63
Capital	78
Résolutions	87

COMPTES ANNUELS

Bilan consolidé	88
Compte de résultat consolidé	89
Tableau des flux de trésorerie consolidés	90
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	91
État des produits et charges comptabilisés	91
Notes annexes aux états financiers consolidés	92
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	131
Bilan social	132
Compte de résultat social	134
Tableau de financement social en flux de trésorerie	135
Annexes des comptes sociaux	136
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	148
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	149
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	152

INFORMATIONS JURIDIQUES

Résolutions	153
Statuts	156
Environnement juridique	161
Responsable de l'information	163
Adresses des principales filiales et participations	164
Table de concordance	165

RAPPORT DE GESTION

du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2008 (partie Ordinaire)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2007 et vous exposer la situation de la société, de son groupe et ses perspectives d'évolution.

Le présent rapport vous informe également de notre gestion sociale et environnementale ainsi que de l'organisation et la composition du Conseil d'Administration de votre société.

Les comptes annuels de l'exercice 2007 sont présentés, comme chaque année, à la fois pour le groupe TF1 (comptes consolidés) et pour la société mère, Télévision Française 1.

Les comptes consolidés ont été arrêtés selon le référentiel IFRS, les comptes de TF1 SA selon les règles et principes comptables applicables en France.

1

Activité et résultats 2007

1.1 Le Groupe

PRESENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en millions d'Euros	2007	2008
Antenne TF1		
Recettes de publicité	1 718,3	1 707,9
Coût de la régie	(81,1)	(80,9)
RECETTES NETTES DIFFUSEUR	1 637,2	1 627,0
Prélèvements obligatoires		
- Auteurs	(66,4)	(66,6)
- CNC	(90,3)	(84,8)
Coûts de diffusion		
- TDF, Satellites, Circuits	(54,2)	(53,6)
Coût de la grille (hors Coupe du Monde)	(974,3)	(946,5)
Coût de la Coupe du Monde de football/Rugby	(49,9)	(113,6)
MARGE BRUTE GRILLE	402,1	361,9
Recettes diversifications et autres produits de l'activité	1 038,0	938,4
Autres charges opérationnelles	(1 005,6)	(888,0)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(129,3)	(111,5)
RESULTAT OPERATIONNEL	305,2	300,8
Coût de l'endettement financier net	(21,4)	(11,6)
Autres produits et charges financiers	28,7	(4,9)
Impôts	(93,0)	(98,7)
Quote-part des stés mises en équivalence	8,3	13,1
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	227,8	198,7
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	253,6
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	227,8	452,3
Part des minoritaires	0,0	(0,2)
RESULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE	227,8	452,5

En 2007, le chiffre d'affaires consolidé du groupe TF1 a augmenté de 4,1 % à 2 763,6 M€.

Dans un marché publicitaire TV ralenti par la conjoncture économique, les recettes publicitaires nettes de la chaîne TF1 sont en hausse de 0,6 % et s'inscrivent à 1 718,3 M€ soutenues par le secteur de la *Grande Distribution*, arrivé comme nouvel annonceur en janvier 2007, et la bonne tenue des secteurs *Services* et *Toilette Beauté*.

Les autres activités du Groupe (hors publicité Antenne TF1) sont en croissance de 10,5 % à 1 045,3 M€ et bénéficient des bonnes performances du Groupe Téléshopping, des chaînes thématiques France, de TF1 International, TF1 Vidéo et d'Eurosport International.

Le coût de la grille est en baisse de 3,4 % sur 2007 à 1 024,2 M€. En 2006, TF1 avait diffusé la Coupe du Monde de Football pour 113,6 M€. En 2007, TF1 a diffusé la Coupe du Monde de Rugby pour 49,9 M€. Retraité des effets coupes du monde de football et de rugby, la progression du coût de grille ressort à + 2,9 % pour l'année 2007. Le résultat opérationnel courant s'élève à 305,2 M€ en hausse de 1,5 % par rapport à 2006 pour une marge opérationnelle stabilisée au dessus de 11 %.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à (21,4) M€ sous le double effet d'une hausse des taux d'intérêt entre 2006 et 2007 et d'un niveau d'endettement net moyen du Groupe qui est passé de 314 M€ en 2006 à environ 479 M€ sur l'année 2007.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à 28,7 M€ contre (4,9) M€ un an plus tôt. Ce montant provient principalement de la réévaluation de la juste valeur de l'actif financier des 9,9 % détenus par TF1 dans Canal+ France.

En 2007, la quote-part des résultats du Groupe AB dans les comptes de TF1 s'élève à 8 M€ pour neuf mois d'activité consolidés. En 2006, la quote-part des sociétés mises en équivalence pour 13,1 M€ intégrait notamment la quote-part de plus value de cession des fréquences hertziennes enregistrée chez Europa TV.

Le résultat net des activités poursuivies qui atteint 227,8 M€ est en croissance de 14,6 % pour une marge nette de 8,2 % en progression de 0,8 point.

Au 31 décembre 2007, les capitaux propres atteignent 1 394 M€ pour un total bilan de 3 651,7 M€. L'endettement financier net s'élève à 597,3 M€ (soit 42,8 % des capitaux propres), en hausse par rapport au 31 décembre 2006 (378,5 M€) lié au versement du dividende (182 M€) et à la prise de participation de 33,5% dans le groupe AB (230 M€).

Le flux net de trésorerie généré par l'activité en 2007 est stable et s'élève à 325,4 M€ contre 323,4 M€ en 2006. Compte tenu des besoins de trésorerie relatifs aux besoins de financement et d'investissement, la variation de la trésorerie sur l'exercice s'inscrit à (241,9) M€, soit une trésorerie à la clôture de l'exercice de 29,9 M€.

	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant	
(en millions d'Euros)	2007	2006	2007	2006
SECTEUR ANTENNES FRANCE	2 220,5	2 153,6	252,0	245,9
Antenne TF1	1 729,3	1 724,3	221,1	224,5
Teleshopping	153,1	110,3	7,9	8,7
Thématiques	188,6	153,9	2,0	(13,4)
TF1 Entreprises et filiales	40,5	38,3	1,6	6,3
Production	28,1	31,1	2,1	(1,2)
E-TF1	57,1	71,3	2,0	3,8
Divers	23,8	24,4	15,3	17,2
SECTEUR DROITS AUDIOVISUELS	268,1	240,9	17,2	24,9
Catalogue	101,4	83,0	6,1	9,3
Vidéo	166,7	157,9	11,1	15,6
SECTEUR ANTENNES INTERNATIONALES	274,8	259,2	38,2	30,0
Eurosport International	272,6	259,1	32,3	29,7
France 24	2,2	0,1		0,3
Europa TV			5,9	
TOTAL ACTIVITES DIVERSES	0,2		(2,2)	
ACTIVITES POURSUIVIES	2 763,6	2 653,7	305,2	300,8

Changements de méthode et de présentation comptable - Comparabilité des comptes

Changements de méthode comptable

Le Groupe a appliqué au 1^{er} janvier 2007, l'option proposée par l'amendement à la norme IAS 19, Avantages du Personnel, permettant la comptabilisation de l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies au bilan en contrepartie des capitaux propres. Le Groupe appliquait jusqu'à présent la méthode du « corridor » consistant à amortir les écarts actuariels au compte de résultat pour la partie excédant 10 % du montant le plus élevé entre les obligations et la juste valeur des actifs de préfinancement, sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires. L'application rétrospective de ce changement de méthode n'a pas d'incidence significative sur les comptes 2006.

Changement de présentation

Des changements de présentation ou des reclassifications sont effectués lorsqu'ils permettent de fournir des informations fiables et plus pertinentes pour les utilisateurs des états financiers et si la présentation modifiée est susceptible de perdurer, de manière à ne pas affecter la comparabilité. Lorsque de tels changements de présentation sont réalisés et que leurs impacts sur les états financiers sont jugés significatifs, les informations comparatives sont également modifiées.

Changement de présentation des impôts différés au bilan

Le Groupe TF1 a revu sa présentation historique des impôts différés. À compter du 31 décembre 2007, le Groupe compense au bilan les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôts levées par la même autorité de taxation. Le Groupe a appliqué ces changements de présentation à l'ensemble des périodes présentées.

1.1.1 Antennes France

Le chiffre d'affaires du pôle Antennes France augmente de 3,1 % en 2007 à 2 220,5 M€. Le résultat opérationnel courant progresse de 2,5 % à 252 M€ pour une marge opérationnelle qui s'établit à 11,3 %.

Le chiffre d'affaires publicitaire de la chaîne TF1 est en hausse de 0,6 % et celui des autres activités constituant ce pôle de 12,7 %.

La chaîne TF1 ⁽¹⁾

Dans un environnement marqué par la multiplication de l'offre, TF1 continue de s'affirmer comme la chaîne leader en réalisant pour la première fois les 100 meilleures audiences de l'année 2007.

Tous les genres de programmes trouvent place dans ce classement. Le sport, avec les cinq meilleures audiences conserve son caractère événementiel et exclusif : 18,3 millions de téléspectateurs ont regardé la demi-finale Angleterre-France le samedi 13 octobre 2007. Les séries US (avec les franchises des *Experts*, celles des *New York* mais aussi *Grey's Anatomy*, *Preuve à l'appui*, *Esprits Criminels* ou *Dr House...*) s'affirment et occupent désormais une place de choix dans ce palmarès s'installant parmi les programmes les plus fédérateurs de la chaîne. Les films avec en tête un film français, *Tais-Toi* mais aussi les blockbusters US (*L'Âge de Glace* et *La Recrue*), la fiction, l'information et les variétés complètent ce palmarès et permettent à TF1 d'affirmer sa spécificité de chaîne généraliste leader.

Sur l'ensemble de l'année 2007, la chaîne TF1 réalise une part d'audience de 30,7 % sur les Individus 4 ans et plus et de 34,8 % sur les Femmes de moins de 50 ans.

Régie publicitaire ⁽²⁾

La part de marché de la chaîne TF1 s'établit à 55 % pour l'année 2007 en hausse de 0,2 point pour une progression de +0,6 % du chiffre d'affaires publicitaire net de l'Antenne.

Parmi les secteurs ayant porté cette croissance, on retrouve d'abord le secteur de la *Grande Distribution* qui faisait en janvier 2007 ses grands débuts comme nouvel annonceur sur le marché publicitaire TV. Pour sa première année à l'écran, le secteur est au rendez vous et représente 5,6 % des investissements sur la chaîne se classant d'emblée au 7^{ème} rang des secteurs annonceurs pour une part de marché de 58,6 %. Les *Services* (+8,2 %), tirés par les sous-secteurs *Banque et Assurance*, la *Toilette-Beauté* (+4,5 %) et dans une moindre mesure l'*Alimentation* (+1,4 %) ont également contribué positivement à la croissance du chiffre d'affaires publicitaire.

Certains secteurs ont en revanche connu une année plus contrastée. Le secteur de l'*Édition*, qui a souffert des difficultés persistantes de l'industrie du disque, a réduit ses investissements de 23,8 % sur la période. Les *Télécommunications* (-21 %), qui avaient bénéficié en 2006 de la déréglementation des renseignements téléphoniques et de l'arrivée des « 118 » en publicité TV et l'*Automobile* (5,8 %) ont également pesé sur les chiffres 2007.

NOMBRE DE FOYERS RECEVANT LA CHAÎNE

Chaînes	au 31 décembre 2007 (en millions)	au 31 décembre 2006 (en millions)	Variation	Part d'Audience**
TMC*	20,8	14,8	+41 %	4,0 %
Eurosport France	7,3	6,8	+7 %	1,8 %
TV Breizh	6,0	5,2	+15 %	1,5 %
TF6*	6,0	3,0	+100 %	1,2 %
LCI	6,9	6,1	+13 %	1,0 %
Série Club	5,2	2,5	+108 %	0,6 %
Odyssée	2,0	2,2	-9 %	0,3 %
Histoire	4,6	4,5	+2 %	0,2 %
Ushuaïa TV	2,6	1,1	+136 %	0,2 %

* Y compris hertzien en région PACA (environ 2,2 millions de foyers) et TNT.

** Source Médiamat - Univers TNT décembre 2007 pour TMC et MédiaCabsat Vague 13 pour les autres chaînes du Groupe – Offre élargie, Base initialisée

(1) Source Médiamétrie.

(2) Source : TNS Media Intelligence

RAPPORT DE GESTION

Les chaînes thématiques France

Les chaînes thématiques France ont généré un chiffre d'affaires de 188,6 M€ en 2007, en hausse de 22,5 %. Les bons résultats d'audiences de l'ensemble des chaînes ont permis au chiffre d'affaires publicitaire d'afficher une progression de 25,3 % sur la période. Les recettes provenant des opérateurs câble, satellite et ADSL sont également en hausse, du fait notamment de la signature de nouveaux contrats de distribution de ces chaînes.

TMC est la première chaîne thématique sur une couverture nationale et devient ainsi la 7^{ème} chaîne des français à égalité avec Arte. 4 des 10 premières chaînes les plus regardées sur le câble et le satellite sont des chaînes du groupe TF1 (Eurosport, TV Breizh, TF6 et LCI).

Ces recettes, combinées à une stricte maîtrise des coûts, ont permis au pôle d'améliorer nettement ses performances opérationnelles avec un point mort dépassé à + 2 M€.

L'arrêt de la chaîne de jeux JET et de la chaîne jeunesse TFOU (désormais diffusée sur le Web) combiné à la sécurisation des contrats de distribution en France et en zone francophone devraient permettre au pôle de poursuivre l'amélioration de sa marge opérationnelle.

Groupe AB

En 2007, TF1 a finalisé la prise de participation financière de 33,5 % dans le Groupe AB pour un montant de 230 millions d'euros. Cette opération illustre la stratégie de TF1 de se renforcer dans ses métiers d'édition et de diffusion de contenus : le Groupe AB dispose d'un catalogue de droits de programmes télévisés francophones de plus de 1 300 titres représentant 37 000 heures de programmes dont, par exemple, les épisodes des séries « *Navarro* » et « *Femme d'honneur* ». Par ailleurs, Il édite et distribue aujourd'hui 22 chaînes de télévisions, parmi lesquelles : RTL9 (65 %), AB1, NT1, TMC (40 %) avec TF1 en France, AB3 et AB4 en Belgique...

La quote-part des résultats du Groupe AB dans les comptes 2007 de TF1 s'élève à 8 M€ pour neuf mois d'activité consolidés.

Activités dérivées de l'Antenne

Groupe Téléshopping

Le chiffre d'affaires 2007 du groupe Téléshopping est en croissance de 38,7 % à 153,1 M€. Il intègre les sociétés 1001Listes, rachetée en décembre 2006, et Dogan Téléshopping, activité de téléachat lancée en Turquie en janvier 2007.

Le Groupe Téléshopping bénéficie par ailleurs du dynamisme confirmé de son activité Internet en croissance de 32 % et dont la part dans les ventes de marchandises atteint désormais 34 %. L'activité « infomercials »⁽¹⁾ sur les chaînes RTL9, NT1, TMC, et Eurosport France, et le site Internet « *surinvitation.com* » consacré aux ventes événementielles ont également connu des croissances importantes de leurs activités.

En 2007, le résultat opérationnel du groupe Téléshopping s'établit à 7,9 M€.

Groupe TF1 entreprises

Le chiffre d'affaires 2007 de TF1 Entreprises et de ses filiales est en hausse de 5,7 %.

Le développement de l'activité jeux de société qui a poursuivi le renforcement de son catalogue avec la sortie de 28 titres en 2007 (620 000 boîtes vendues avec des références comme *À Prendre ou à Laisser*, *1 contre 100* ou *Cranium*... contre 573 000 en 2006) a compensé les difficultés rencontrées par ailleurs sur les marchés du disque et de la presse.

La société Dujardin (jeu *1000 Bornes*, coffret et valises multi-jeux...), acquise en juillet 2007, a été intégrée dans les comptes sur les deux derniers mois de l'année.

Le résultat opérationnel du groupe TF1 Entreprises s'établit à 1,6 M€ en 2007 et pâtit des difficultés rencontrées sur les marchés du disque et de la presse.

Pôle production

Le pôle production (composé notamment de TF1 Films Production, TF1 Publicité Production, Alma et du Groupe Glem) a généré 28,1 M€ de chiffre d'affaires sur l'année 2007 et améliore son résultat opérationnel de 3,3M€ pour un résultat positif de 2,1 M€.

E-TF1

E-TF1 affiche un chiffre d'affaires 2007 de 57,1 M€, en retrait de 19,9 % par rapport à 2006 principalement du fait de l'arrêt de l'émission *À Prendre ou à Laisser* qui avait rencontré un vif succès à l'antenne en 2006.

Les autres activités de E-TF1 restent bien orientées et bénéficient de la fréquentation toujours plus forte de *tf1.network.fr* (+ 65 %⁽²⁾ de visiteurs uniques entre décembre 2006 et décembre 2007).

Le résultat opérationnel de E-TF1 s'établit à 2 M€.

1.1.2 Droits Audiovisuels

Le chiffre d'affaires du pôle droits audiovisuels augmente de 11,3 % et s'inscrit à 268,1 M€. Le résultat opérationnel est en baisse à 17,2 M€.

L'activité **catalogue** (TF1 International essentiellement) est en hausse de 22,1 % à 101,4 M€ et bénéficie des succès rencontrés sur les sorties en salles avec en tête d'affiche *La Môme*, sorti en février en France et sur l'international, qui fait 5,2 millions d'entrées mais aussi *Next*, *Departed*, *Scoop*, *The Fountain*...

Malgré cela, l'année est marquée par la comptabilisation de dépréciations suite à des sorties en salles moins bonnes que prévues. Le résultat opérationnel s'établit à 6 M€.

La contribution de **TF1 Vidéo** au chiffre d'affaires 2007 du pôle s'élève à 166,7 M€ et marque une progression de 5,6 % sur l'activité 2006. Cette performance s'inscrit dans un marché du DVD en baisse dans lequel TF1 Vidéo a su maintenir ses ventes globales à un niveau élevé de 22,7 millions de DVD. Parmi les succès de l'année figurent notamment *La Môme*, *Les Infiltrés* et *Indigènes*. TF1 Vidéo poursuit par ailleurs le développement de son offre VOD qui a vu son activité multipliée par quatre entre 2006 et 2007 pour atteindre 1,9 M€.

Le résultat opérationnel s'établit à 11,1 M€, en recul de 4,5 M€, dû aux pertes sur certains titres en contrat de licence.

1.1.3 Antennes internationales

Le chiffre d'affaires d'**Eurosport International** progresse de 5,2 % à 272,6 M€. La progression du nombre de foyers abonnés et la montée en puissance des différents développements compensent la baisse du chiffre d'affaires publicitaire sur l'année 2007 (base de comparaison difficile avec la diffusion des JO de Turin en 2006).

Présente dans 59 pays dont la France, et diffusée sur l'ensemble des plates-formes de distribution payante en Europe, Eurosport est, avec 112,4 millions de foyers couverts, la troisième chaîne la plus distribuée en Europe après CNN et TV5.

Eurosport International compte 60,6 millions d'abonnés payants au 31 décembre 2007, une progression de 4,8 millions d'abonnés supplémentaires (+ 8,7 %) en un an dont une part croissante provient d'Europe Centrale et de l'Est mais également d'Asie où Eurosport diffuse depuis fin 2006. Les investissements mis en œuvre pour conquérir cette nouvelle zone géographique commencent à porter

(1) Format américain du téléachat

(2) Source Médiamétrie / Xiti / panel Nielsen Net Ratings / Cyberstat

leurs fruits en 2007 : à fin décembre, 2,4 millions de foyers reçoivent la chaîne Eurosport en Asie.

Afin d'accompagner le développement des événements sportifs internationaux, le groupe Eurosport s'est doté depuis avril 2007 d'une nouvelle société, **Eurosport Events**. Au delà de l'organisation du championnat du monde des voitures de tourisme (*FIA World Touring Car Championship™*), l'activité d'organisation d'événements poursuit son développement avec la promotion de l'IRC (*International Rallye Challenge*), du championnat européen et mondial de karting, du *Global Champions Tour* (concours de sauts d'obstacles) et, depuis le 25 mai 2007, des courses de voile (*Trophée Clairefontaine, course des Falaises et projet SolOcéane* d'une course en solitaire au tour du monde sur monocoque de 16 mètres).

Eurosport International affiche un résultat opérationnel de 32,3 M€ contre 29,8 M€ en 2006 pour une marge opérationnelle stabilisée à 11,8 %.

France 24 (détenue à 50 % par TF1), a démarré son activité fin 2006 et affiche pour 2007 une contribution de 2,2 M€ au chiffre d'affaires du pôle et un résultat opérationnel à l'équilibre.

1.1.4 Activités diverses

Méto France

La société Méto France, dans laquelle TF1 détient une participation de 34 %, a distribué en moyenne 750 000 exemplaires/jour dans dix villes françaises sur l'année 2007. Méto a couvert la Coupe du Monde de Rugby au travers d'un supplément sport quotidien.

La quote-part des résultats de Méto France Publications dans les comptes 2007 de TF1 s'élève à 0,2 M€.

Pilipili

TF1, Artémis (groupe Pinault) et Recruit (leader japonais de la presse d'annonces) ont lancé à la rentrée 2007 un magazine urbain mensuel et gratuit, combiné à un site Internet, dont l'activité principale est la publication d'annonces informatives de commerçants auxquelles sont associés des invitations et privilèges pour les consommateurs. Le magazine est aujourd'hui distribué dans deux villes françaises, Rennes et Grenoble.

1.1.5 Rôle de TF1 auprès de ses filiales et relations avec sa maison mère

S'agissant des fonctions exercées par les dirigeants dans les principales filiales : se reporter à la page 7 du document.

Le groupe TF1 est composé d'environ 50 filiales opérationnelles détenues directement ou indirectement (voir organigramme du groupe en page 6). Ces dernières sont essentiellement situées en France. L'activité de ces principales filiales est détaillée ci-dessus.

TF1 a pour rôle de définir, en amont, les principales orientations stratégiques de son groupe. Elle assure un rôle d'animateur des différentes structures, notamment au travers de la recherche de synergies, et d'harmonisation des procédures.

D'un point de vue financier, TF1 vérifie le niveau de capitalisation de ses filiales. Le service trésorerie du groupe TF1 gère et consolide la trésorerie de l'ensemble des filiales du Groupe, à l'exception des filiales TCM et Série Club, qui assurent elles-mêmes la gestion de leur trésorerie et de leur financement.

Les conventions réglementées décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes entre TF1 et ses filiales concernent :

- la mise à disposition permanente, aux filiales, des structures fonctionnelles de TF1 (secrétariat général, vie sociale, veille juridique, communication interne, études et statistiques, contrôle

de gestion...). Cette mise à disposition est facturée à chaque filiale en application de deux clés de répartition, à savoir au prorata des effectifs et des chiffres d'affaires sociaux des sociétés du groupe. Au titre de l'exercice 2007, la facturation totale s'élève à 19 M€. En outre, les prestations réalisées à la demande sont facturées à des conditions de marché ;

- en vertu d'une convention en date du 12 octobre 2005, à effet du 1^{er} janvier 2005, LCI peut à l'occasion d'événements majeurs décrocher son antenne sur celle de TF1 pour lui permettre une couverture immédiate de l'information. En 2007, LCI a perçu une rémunération forfaitaire annuelle d'un montant de 5 M€ ;
- les autres conventions, (Eurosport notamment: prêt à long terme) sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Les conventions réglementées décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes entre TF1 et Bouygues concernent :

- la mise à disposition permanente, à TF1, des structures fonctionnelles de Bouygues (animation des filières ressources humaines, finances, informatique, communication, développement social groupe...). Cette mise à disposition est facturée en application de clés de répartition, à savoir au prorata des effectifs, des capitaux permanents et du chiffre d'affaires consolidé de TF1 par rapport à ceux du groupe Bouygues. Au titre de l'exercice 2007, la facturation s'élève à 4,6M€. En outre, les prestations réalisées à la demande sont facturées à des conditions de marché ;
- en vertu d'un contrat régi par le Code des Assurances, Bouygues fait bénéficiaire aux membres de son Comité de Direction Générale d'un complément de retraite d'un montant de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Patrick LE LAY et Nonce PAOLINI sont membres dudit Comité ;
- les autres conventions (la gestion des titres, et utilisation des avions avec Bouygues) sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

1.2 La société mère TF1

En 2007, TF1 SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 651,4 M€, réparti entre les opérations de la régie publicitaire (1 637,2 M€) et les recettes diverses (14,2 M€). Le résultat d'exploitation atteint 242,3 M€, en hausse de 2,4 %. Le résultat financier s'élève à 28,0 M€. Le bénéfice net de l'exercice est de 203,7 M€ en baisse de 18,8 %.

Les dépenses visées par l'article 223 quater du Code Général des impôts - CGI, non admises en charges déductibles pour la détermination de l'impôt sur les sociétés, s'élèvent pour l'exercice 2007 à 245 853 €. Il n'y a pas eu de dépenses visées par les articles 39-4 et 39-5 du CGI.

Affectation et répartition des résultats de TF1

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2007 et, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 302 803 577,81 € compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 203 747 737,59 € et du Report à Nouveau de 99 055 840,22 € de décider l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- Affectation au poste Autres Réserves 15 999 105,58 €
- Distribution en numéraire d'un dividende net de 181 398 918,20 € (soit un dividende net de 0,85 € par action de 0,2 € valeur nominale)
- Affectation du solde au Report à Nouveau 105 405 554,03 €

RAPPORT DE GESTION

Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des Indications	2003	2004	2005	2006	2007
1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social (€)	43 030 830	42 951 946	42 810 426	42 824 426	42 682 098
b) Nombre d'actions émises	215 154 149	214 759 729	214 052 129	214 122 129	213 410 492
c) Nombres d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES (€)					
a) Chiffre d'Affaires hors taxes	1 473 209 669	1 572 077 137	1 579 618 085	1 649 601 932	1 651 380 074
b) Bénéfice avant impôt, participation des salariés amortissements et provisions	350 491 202	388 424 004	410 573 959	355 728 097	331 000 742
c) Impôt sur les bénéfices	106 216 908	130 525 658	104 129 231	76 931 481	71 971 099
d) Participation des salariés	10 395 547	12 885 824	10 146 927	8 185 797	7 978 095
e) Bénéfice après impôts, participation des salariés amortissements et provisions	101 673 966	155 794 175	182 330 515	250 816 043	203 747 738
f) Montant des bénéfices distribués	139 021 195	138 639 275	138 970 385	181 790 003	181 398 918 ⁽¹⁾
3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (€)					
a) Bénéfice après impôt et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,09	1,14	1,38	1,26	1,18
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,47	0,73	0,85	1,17	0,95
c) Dividende versé à chaque action	0,65	0,65	0,65	0,85	0,85 ⁽¹⁾
4 - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	1 436	1 485	1 508	1 540	1 573
b) Montant de la masse salariale (€)	96 459 545	101 314 664	105 746 613	111 770 510	116 739 407
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (€)	46 200 725	48 465 021	51 454 510	52 182 591	57 127 130

⁽¹⁾ Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

La date de détachement du dividende sur le marché Euronext Paris est le 25 avril 2008. La date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement, est le 29 avril 2008. La date de mise en paiement du dividende est le 30 avril 2008.

Conformément au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, ce dividende est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France. Nous vous demandons d'autoriser à porter au compte Report à Nouveau le montant des dividendes afférents aux actions que TF1 pourrait détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du Code de Commerce.

Nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, à savoir :

Exercice clos le :	Dividende net versé par action	Abattement
31/12/2004	0,65 € *	oui *
31/12/2005	0,65 € **	oui **
31/12/2006	0,85 € **	oui **

(*) dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 50% prévu à l'article 158.3.2° du CGI.

(**) dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158.3.2° du CGI.

1.3 Perspectives et stratégie

Le chiffre d'affaires consolidé devrait être en hausse de 2,4% à 2 830 millions d'euros en 2008.

La stratégie du groupe TF1 se décline autour des 4 points suivants :

1.3.1 Améliorer nos performances

- En poursuivant l'optimisation de nos moyens en terme :
 - d'organisation, de méthodes de travail,
 - de synergies et de process transverses,
 - de coûts opérationnels : des programmes, au train de vie,
 - de compétences, avec l'accueil des nouveaux talents,
- En alliant davantage croissance et rentabilité par une
 - sélectivité accrue dans nos choix,
 - recherche d'activités à l'atteinte du ROI (retour sur investissement) plus rapide,
 - maîtrise des coûts de développement,
 - exploitation de nos savoir-faire sur de nouveaux terrains de jeux,

Nous nous donnons 2 objectifs d'ici à 4/5 ans :

- 50 % du chiffre d'affaire groupe issu de la diversification,
- EBITDA / chiffre d'affaires ~ 20 %

- En tirant parti de la nouvelle réglementation,
- En développant notre potentiel de croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité.

1.3.2 TF1 éditeur d'avenir

- Développer notre offre en clair
 - conforter le leadership de TF1,
 - faire de TMC la 5ème chaîne nationale,
 - préparer notre « canal complémentaire »,
 - acquérir une chaîne supplémentaire ?
- Consolider notre offre payante
 - développer Eurosport vers l'Est et l'Asie,
 - refondre l'éditorial des chaînes Histoire, Odysée et Ushuaïa,
 - réinventer le modèle de LCI en optimisant ses liens avec TF1,
- Continuer de faire de TF1, la chaîne de télévision grand spectacle en améliorant la qualité de l'image (16/9^{ème}, HD, versions originales sous-titrées, programmes sous-titrés pour les sourds et les malentendants, auto-description,...).

1.3.3 Investir pour maîtriser nos contenus

- Par des contrats à long terme avec des majors américaines, les principaux producteurs français et pour les droits sportifs événementiels
- Par des partenariats équilibrés avec les producteurs
 - dans les flux (Endemol, ...),
 - en fiction (retrouver des parts de co-production),
- Par une production interne active
 - mise en place de TF1 Formats : veille, co-développement, création,
 - montée en puissance du pôle production,

1.3.4 Agir en média global : placer les nouveaux médias au cœur de notre offre pour créer de nouvelles relations avec tous les publics

- Multiplier les rebonds entre nos Antennes, le Web, la TV mobile, la TVIP (Internal Protocol Television),
- Continuer d'investir le terrain des pure-players du web 2.0 et du e-commerce.

1.4 Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

Il n'y a aucun événement postérieur à la clôture à signaler.

1.5 Dépenses de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement (R&D) chez TF1 découlent principalement des activités de développement expérimental. Ces dépenses sont généralement engagées en vue de la mise sur le marché d'un nouveau produit ou service ou de la diffusion d'un nouveau programme.

Pour le groupe TF1, ces nouveaux produits, services ou programmes s'identifient de la manière suivante :

– les dépenses de R&D liées aux programmes :

L'activité du groupe TF1 comprend une part très importante de création et d'innovation en matière d'émissions de divertissement, de fiction et de production de films dont les résultats peuvent être incertains. Cette activité d'innovation et de création de nouveaux concepts de programmes peut intégrer les étapes suivantes :

- achat d'un format, concept de programme, convention littéraire,
- réalisation d'une étude sociologique de ces nouveaux programmes auprès des téléspectateurs,
- prestation de conseil,
- repérage des lieux, casting, conception d'un décor, production d'un épisode ...

Les dépenses de R&D liées aux programmes intègrent donc :

- ces différents coûts à partir du moment où ces nouveaux formats de fictions, variétés, divertissements, ... n'ont jamais été encore diffusés sous cette forme à l'Antenne, qu'ils soient diffusables ou non diffusables, et tels qu'ils impactent les charges de l'exercice (mise au rebut ou diffusion),
- le coût des conventions littéraires relatives à des nouveaux concepts (jamais encore diffusés à l'Antenne), mises au rebut au cours de l'exercice.

– les dépenses de R&D relatives aux projets d'innovation technologique :

Le groupe TF1 a mis en place une équipe dédiée à l'étude et au dé-

veloppement des innovations technologiques. Les missions de cette direction sont :

- assurer une veille permanente des technologies grands publics et des usages,
- apporter des idées de nouveaux produits exploitant les technologies émergentes,
- réalisation de prototypes, et test d'exploitation,
- études marketing, de consommation et économiques ...

En 2007, cette direction a principalement travaillé sur :

- la diffusion de télévision à destination des terminaux mobiles (norme DVB-H),
- la consommation de vidéo par internet (streaming, P2P, consoles hors web),
- les usages délinéarisés : VOD, PVR (Personal Video Recorder),
- la conception de produits pluri-médias (TV/Web/mobile),
- les nouveaux formats publicitaires.

– les nouvelles activités reposant sur un concept innovant

(investissements et dépenses de lancement) qui n'a jamais encore fait l'objet d'exploitation commerciale dans le groupe.

En 2007, le groupe TF1 a lancé notamment :

- Pilipili, un magazine urbain gratuit de périodicité mensuelle. et a investi dans une société développant un concept innovant :
- Nomao, société éditrice d'un nouveau service internet communautaire qui permet de partager et découvrir des bons plans, restaurants, bars, endroits insolites, avec vos ami(e)s.

En 2007, le montant des dépenses de recherche et développement pour le groupe TF1 est d'environ 17,9 M€.

2

Point social et environnemental

2.1 Bilan social

2.1.1 L'effectif

Les effectifs du groupe TF1 (chiffre au 31 décembre) sont répartis de la façon suivante :

CDI

Employés	Maîtrise	Cadres	Journalistes	Total
99	759	2 288	622	3 768*

* dont 197 collaborateurs travaillant à l'étranger + 3 collaborateurs d'Eurosport média

CDD

Nombre de salariés titulaires d'un CDD	196
Nombre de salariés titulaires d'un contrat de professionnalisation	42
Nombre de salariés titulaires d'un contrat d'apprentissage	51

Intermittence

Une négociation de branche relative à la mise en place d'un accord professionnel national visant à doter d'un statut collectif les salariés intermittents, employés par les diffuseurs, a donné lieu à la conclusion d'un accord le 22 décembre 2006, signé entre le Syndicat des Télévisions Privées (composé de Canal +, M6 et TF1), l'ensemble

RAPPORT DE GESTION

des diffuseurs dont le service public et la majorité des organisations syndicales (CFDT, la CFTC, la CGC et FO). Des accords d'harmonisation sur le recours au CDD d'usage au sein de TF1, de LCI et d'Eurosport ont ensuite été conclus avec les organisations syndicales au cours de l'année 2007.

TF1 a continué de mener sa politique volontariste et constante d'intégration des salariés non permanents de façon à réduire la précarité pour les CDD, CDD d'usage et contrats de travail temporaire. Cette politique d'intégration a conduit depuis 2002 à embaucher près de 580 salariés non permanents (intermittents techniques, cachetiers, pigistes et réalisateurs). Depuis 2006, le groupe TF1 se situe en dessous du seuil des 10 % de l'effectif total en matière de recours à l'intermittence. À remarquer que le nombre de salariés intermittents à TF1 SA ne représente plus que 2,87 % de l'effectif total.

Parallèlement, TF1 a mis en place une véritable politique sociale pour cette catégorie de personnel :

- sur le plan de l'épargne salariale : accès aux opérations d'augmentation de capital TF1 ou Bouygues, accès à la participation dans les conditions prévues dans l'accord,
- sur le plan de la santé : les collaborateurs non permanents ont accès, sous certaines conditions, à un régime de frais de santé. L'accord interbranche étendu le 1^{er} avril 2007 a entraîné la refonte du système de prévoyance du groupe concernant cette population. Il a été mis en place un régime qui intègre le socle minimum prévu par l'accord tout en maintenant les principales garanties (maladie, maternité...) des intermittents en contrat avec le groupe. TF1 a souhaité conserver ses avantages sociaux pour cette population,
- autres : accords spécifiques sur le recours aux intermittents (par voie de CDD d'usage), revalorisation annuelle des barèmes, accès aux activités sociales et culturelles du Comité d'Entreprise.

Ainsi, sur l'ensemble du groupe l'équivalent effectif temps plein sur 12 mois des salariés non-permanents est réparti de la façon suivante :

Intermittents	Pigistes	Cachetiers	Réalisateurs
268,68	38,84	95,86	14,05

Embauches et départs en 2007 :

Nombre de salariés embauchés en CDI	491
Nombre de mise à la retraite	1
Nombre de départs à la retraite	0
Nombre de licenciements	13
Nombre de départs négociés	90

Les politiques de recrutement découlent très étroitement des plans stratégiques à 3 ans arrêtés par la Direction Générale, après concertation des différentes structures opérationnelles et fonctionnelles du groupe. Elles s'ajustent en temps réel pour accompagner les évolutions de l'environnement de l'entreprise et visent à assurer le haut niveau de professionnalisme nécessaire à la position de leader dans les différents marchés de l'entreprise et la motivation des individus et des équipes.

Le recrutement vise à intégrer en permanence de jeunes talents pour les préparer à l'exercice des métiers du futur et à rechercher des professionnels confirmés pour renforcer les équipes en place ou initier de nouveaux métiers.

Effet de la politique d'intégration des non permanents, des acquisitions ou constitutions de sociétés, le nombre d'embauches (491) au sein du groupe TF1 a été important en 2007 dont 266 créations nettes d'emplois (déduction faite de l'ensemble des départs).

L'augmentation du nombre d'heures supplémentaires s'explique en partie par l'inclusion des nombreuses heures effectuées par les intermittents sur les tournages des fictions de Alma Productions (RIS et Zodiaque 2).

Nombre d'heures supplémentaires	Montant
63 136	1,98 M€

Le recours à la main d'œuvre extérieure au groupe TF1 (travailleurs temporaires) reste extrêmement faible en 2007, puisqu'il correspond à un équivalent effectif de 21,19, soit 0,56 % de l'effectif permanent du groupe.

2.1.2 L'organisation du temps de travail

Des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ont été conclus dans l'ensemble des sociétés du Groupe. Ils régissent les différentes catégories de personnel en fonction de leur statut (accords concernant le personnel permanent – personnel de production, technique et administratif, journalistes – et les personnels non permanents).

Le personnel non cadre travaille 37h par semaine et bénéficie de 14 jours de RTT par an. Le personnel cadre, au forfait annuel jours (213 à 216 jours), bénéficie de 12 ou 13 jours de RTT par an, les cadres dirigeants n'étant pas concernés par la réduction du temps de travail.

Ainsi l'ensemble des sociétés du groupe TF1 est régi par des accords ARTT qui permettent aux salariés de prendre l'initiative de leur prise de congés sous la seule réserve de ne pas perturber le bon fonctionnement du service.

Le bilan, après une année d'application de l'annexe 7 de l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail conclu en 2006 en faveur des personnels de la Direction Technique pour les services fonctionnant 7 jours sur 7, fait apparaître une meilleure visibilité et fiabilité des plannings pour les collaborateurs concernés, une amélioration des conditions de rémunération pour différentes sujétions dont le travail du dimanche et une meilleure répartition des « week-end » travaillés.

Afin de permettre à l'ensemble des collaborateurs d'accéder, dans le cadre de leur développement personnel sans lien direct avec leur emploi, à la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences, les jours de R.T.T. peuvent être convertis en développement personnel. Ces actions ne rentrent pas dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

Comme en 2005 et 2006, la société TF1 a décidé en 2007 de maintenir comme jour chômé payé le lundi de Pentecôte aux salariés et de s'acquitter de sa contribution au titre de la journée de solidarité.

Durée annuelle de travail : synthèse des différents accords d'aménagement et de réduction du temps de travail des sociétés du groupe TF1

Statut des PPTA* Durée annuelle de travail des PPTA*

Non-cadres en horaire constant et en cycle (Employés et Maîtrise)	De 1 569 h à 1 576 h
Cadres en cycle	De 1 584 h à 1 591 h
Cadres au forfait annuel jours	de 213 j à 216 j
Cadres dirigeants	non concernés

* personnel de production technique et administratif.

Statut des journalistes Durée annuelle de travail des journalistes

Journalistes au forfait annuel jours	de 208 j à 215 j
Cadres dirigeants	non concernés

L'absentéisme et ses motifs au sein du groupe TF1 :

Taux d'absentéisme (en % du nombre de salariés)	4,10
Total de journées d'absence	44 897
Nombre de jours d'absence non payés	1 474
Nombre de jours d'absence pour maladie	20 841
Nombre de jours d'absence pour accident de travail ou trajet	1 024
Nombre de jours d'absence pour maternité ou paternité	17 765
Nombre de jours d'absence pour congés exceptionnels	3 793

Au 31 décembre 2007, 234 salariés en CDI étaient occupés à temps partiel dont 82 % de femmes et 18 % d'hommes. Le temps partiel dans le groupe TF1 résulte, pour la quasi totalité des cas, d'un choix du salarié.

2.1.3 La rémunération

Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif pour allier l'augmentation générale et la performance individuelle avec des modalités et des possibilités d'épargne salariale sur mesure.

Dans le cadre de la privatisation de TF1 en 1987, 10 % du capital de la société était proposé aux salariés à des conditions préférentielles : 1 384 salariés ou anciens salariés sont ainsi devenus actionnaires de la société, représentant 2,33 % du capital. Désormais, cet actionariat représente 3,4 % du capital.

Dès 1988, TF1 a mis en place un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) pour l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Au 31 décembre 2007, 3 112 collaborateurs étaient adhérents au PEE, soit 90 % des salariés permanents des sociétés adhérentes au PEE du Groupe. Le maximum d'abondement versé par l'entreprise est de 3 750 € bruts par an et par salarié, ce qui représente pour 2007 un abondement net de 8,1 M€ versé par TF1 et ses filiales. 46,24 % des collaborateurs versent le maximum au PEE.

Deux augmentations de capital réservées aux collaborateurs ont eu lieu en 2007 : « Bouygues partage » (opération à effet de levier avec une décote de 20 % et un abondement) et Bouygues Confiance 4 (opération à effet de levier avec une décote de 20 %). Cette nouvelle opération d'augmentation de capital a permis à 67,36 % des salariés (non permanents compris) d'y adhérer.

Dans le souci d'aider les salariés à préparer le financement de leur retraite, le groupe Bouygues a mis en place un PERCO prévoyant selon le montant versé par les salariés un abondement de l'entreprise variant de 20 % à 50 % de la somme versée. 12,06 % des salariés y étaient adhérents au 31 décembre 2007.

Une participation est versée depuis 1989 à l'ensemble des salariés. En 2007, le montant brut de la réserve de participation (exercice 2006) s'est élevé à 11,3 M€, soit un montant moyen net par salarié de 2 251 € ce qui peut représenter dans un certain nombre de cas l'équivalent d'un quatorzième mois de salaire.

Rémunération brute moyenne mensuelle CDI par catégorie professionnelle au sein du groupe TF1 en 2007 (en €) :

Employés	Maîtrise	Cadres	Journalistes	Toute catégorie
2 052	3 100	5 295	5 476	4 803

En 2007, le pourcentage moyen des augmentations annuelles s'élève à 5,12 % pour le groupe TF1. Ce chiffre correspond à la comparaison des salaires des collaborateurs présents à la fois au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007.

Récapitulatif des charges sociales du groupe TF1 en 2007 :

Cotisations salariales	Cotisations employeur	Total
58,89 M€	119,90 M€	178,80 M€

2.1.4 L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**Données chiffrées pour l'année 2007 pour l'ensemble du groupe TF1 :**

Salaire brut moyen mensuel d'embauche (en €) *				
	Employés	Maîtrise	Cadres	Journalistes
Femmes	1 566	1 877	2 512	2 328
Hommes	1 281	2 004	2 488	2 500

* collaborateur ayant entre 18 et 26 ans et moins d'un an d'ancienneté

Embauches	Total
Femmes	232
Hommes	259
Total	491

Promotions*	Total
Femmes	221
Hommes	253
Total	474

* avec et sans changement de catégorie professionnelle

Nombre de stagiaires*	Total
Femmes	1 273
Hommes	1 292
Total	2 565

* stagiaires de la formation professionnelle

Nombre d'heures de stage	Total
Femmes	39 264
Hommes	44 361
Total	83 625

RAPPORT DE GESTION

2.1.5 Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

La quasi-totalité des sociétés du groupe sont dotées d'instances de Délégués du Personnel, d'un Comité d'Entreprise, d'un CHSCT et de délégués syndicaux. Signe d'un dialogue soutenu et constructif avec les organisations syndicales, 74 réunions de négociation ont eu lieu au sein du groupe TF1 en 2007, lesquelles ont abouti à la conclusion de 8 accords d'entreprise.

En application de l'accord sur les moyens dévolus aux organisations syndicales de TF1 SA conclu en juillet 2006, les permanents syndicaux ont pu suivre début 2007 des formations spécifiques sur l'utilisation des moyens informatiques qui leur ont été octroyés (pour la création et l'animation de leur site Intranet notamment) permettant aux organisations syndicales une communication moderne et adaptée.

D'une façon générale, les accords conclus au sein du groupe offrent des avantages sociaux en matière de protection sociale, d'indemnité de départ, de congés, de droit syndical... qui vont bien au-delà des garanties prévues par le Code du travail.

Paysage syndical du groupe en 2007 (membres titulaires) :

	Comité d'Entreprise	Délégués du personnel	Délégation unique	Conseil d'administration	Total
CFTC	13	23	30	19	85
CFTC/FO/CGC	6	9	1	5	21
CGT	1	1	0	0	2
CFDT	3	5	1	1	10
Indépendants	1	1	0	0	2
CFTC/CFDT	0	0	4	2	6
Total	24	39	36	27	126

Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE+DP+CHSCT+CA)	340
Nombre de réunions de négociation avec les délégués syndicaux	74
Nombre d'accords collectifs intervenus pendant l'année considérée	8

	Année 2007
Nombre d'accidents du travail avec arrêts	28
Nombre d'accidents mortels de travail et de trajet	0
Nombre de réunions de CHSCT	65
Effectif formé à la sécurité, l'hygiène et la santé	366

2.1.6 Les conditions d'hygiène, de sécurité et de santé

Comme les années précédentes, TF1 a poursuivi en 2007 sa politique de prévention des risques professionnels en renforçant la sensibilisation de chacun des acteurs concernés.

Les formations liées à la sécurité, à l'hygiène et à la santé (371 salariés formés en 2007) concernent les différentes catégories de personnel. Dans le cadre de la prévention incendie, des formations, accessibles à l'ensemble des collaborateurs, sont régulièrement organisées et des exercices d'évacuation sont réalisés conformément à la réglementation en vigueur pour l'ensemble du personnel.

Il existe des formations spécifiques liées aux risques du métier : formation aux premiers secours, conduite en situation difficile (stage offert aux collaborateurs qui partent en mission pour la Direction de l'Information et de la Technique).

D'autres formations liées à des risques particuliers sont également mises en œuvre : habilitation aux risques électriques et formation gestes et postures par exemple.

Il existe également des stages ayant pour objectif d'améliorer les conditions de travail des salariés :

- « gestion de son équilibre personnel en milieu professionnel » (comprendre les mécanismes du stress, identifier les sources afin de mieux le gérer),
- « relax œil » qui permet aux collaborateurs d'acquérir des réflexes utiles pour prévenir la fatigue visuelle et corporelle.

Ces stages ont connu un réel succès et répondent aux attentes des salariés.

Enfin, un stage sur la sécurité informatique a été mis en place fin 2006. L'ensemble des salariés du groupe bénéficie de cette formation.

Le 1^{er} février 2007, la Direction a décidé de déclarer l'ensemble des bâtiments non fumeurs. Tous les espaces fumeurs situés à l'intérieur de l'entreprise ont donc été supprimés. Cette mesure, prise en concertation avec les élus du personnel et la médecine du travail, a été accompagnée par la mise en place de plusieurs abris situés dans le patio et sur des terrasses pour permettre aux fumeurs de bénéficier d'un endroit approprié, sans apporter de gêne pour les non fumeurs et sans devoir aller fumer dans la rue devant les accès de la société. Une mise à jour des documents uniques sur l'évaluation des risques professionnels a été réalisée avec le concours des Médecins du travail en concertation avec les élus des CHSCT. Ces documents comportent un inventaire des risques dans chaque unité de travail des entreprises et le suivi des actions de prévention qui ont été préalablement définies pour chacun des risques constatés (consignes de travail, formations...).

Pour le groupe TF1, la santé des salariés est un sujet prioritaire, les deux services médicaux (deux médecins du travail et quatre infirmières) assurent d'une part le suivi quotidien (en 2007, cela représentait 7 847 soins infirmiers et 3 561 salariés examinés par les médecins) et d'autre part un examen particulier de certains salariés dont le métier présente des risques (en 2007, 1 109 salariés ont été vaccinés, 169 valises de premiers secours ont été préparées pour les salariés partant en reportage dans des zones où les dangers sont importants). Par ailleurs, les services médicaux prennent aussi en charge la visite médicale des pigistes travaillant dans le groupe, les instances professionnelles de cette catégorie de personnel n'ayant pas mis en place un centre médical.

Enfin, des actions particulières de prévention ont été menées par les services médicaux telles que la prévention des maladies cardio-vasculaires, le suivi de la grippe aviaire avec la mise en place de certains protocoles, une campagne de prévention sur le souffle...

2.1.7 La formation professionnelle

La formation vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités confiées et à préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonction.

Les réflexions autour du Process News 2 ont accéléré les efforts réalisés en matière de formation sur les équipes techniques et journalistiques.

Le management et les relations humaines demeurent un axe fort depuis plusieurs années avec notamment des cursus pour les nouveaux cadres et les responsables d'équipe. De nouveaux modules ont été introduits cette année portant sur le rôle de la hiérarchie ou sur la gestion de son équilibre personnel en milieu professionnel. Parmi les axes prioritaires, les formations techniques pour les informaticiens ont fait l'objet d'un budget important.

Citons également les stages « métiers » qui permettent aux collaborateurs de développer leurs connaissances spécifiques dans des domaines aussi variés que le journalisme, la gestion, le droit, le marketing...

Enfin, les stages en langues et les journées thématiques de découverte des métiers du Groupe se sont poursuivis.

En 2007, un budget de 7,2 M€ a été consacré à la formation dans le groupe TF1, soit 3,14 % de la masse salariale globale.

2 565 salariés du groupe TF1 ont bénéficié d'une formation au cours de l'année 2007.

Les actions du plan de formation ont représenté, dans le groupe TF1, 48 984 heures de formation. Par ailleurs, 24 254 heures de formation supplémentaires ont été réalisées par 57 collaborateurs du groupe TF1 au titre de l'alternance et des congés individuels de formation.

Le groupe TF1 compte 244 435 heures ouvertes au titre du DIF. 364 demandes ont été acceptées en 2007 soit 9 919 heures consommées par 364 collaborateurs soit 27,25 heures en moyenne par collaborateur.

Le montant de la taxe d'apprentissage groupe s'élève à 1 627 752 € pour l'année 2007.

Concernant les jeunes diplômés, le groupe TF1 poursuit une politique dynamique d'accueil de stagiaires, qui constituent un vivier important de recrutements pour le groupe, mais aussi de relations privilégiées avec les écoles et les universités. Dans ce cadre, le groupe TF1 a accueilli 748 stagiaires (stages écoles, CDD vacances et stages d'observation) en 2007.

Les formations initiales avec lesquelles TF1 entretient des relations étroites sont entre autres :

- BTS audiovisuel, lycée Jacques Prévert, Boulogne
- BTS audiovisuel, lycée René Cassin, Bayonne
- Master D2A de l'Université Paris I – Panthéon - Sorbonne
- Mastère Média ESCP-EAP, Paris
- Master 226 Gestion des Télécommunications et des nouveaux médias de l'Université Paris IX- Dauphine
- Institut National des Télécommunications (Management et Télécom), Evry
- Ecole Nationale Supérieure des Télécoms Paris
- AUDENCIA Nantes

2.1.8 Travailleurs handicapés

TF1 mène depuis plusieurs années une politique d'insertion des travailleurs handicapés autour de 4 objectifs : l'emploi direct, le maintien dans l'emploi, le recours au secteur protégé et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap.

Le groupe TF1 fait régulièrement appel à des Entreprises Adaptées ou des Services d'Aides par le Travail. Ces établissements offrent des activités productives et un soutien médico-social à des adultes handicapés : mise sous pli du magazine Interne, cocktails, recyclage de matériels informatiques, mailing pour les jeux concours ...

Nombre de travailleurs handicapés au sein de	
TF1 SA	25
du groupe	38,50
Chiffre d'affaires hors taxe versé aux ateliers protégés pour	
TF1 SA	140 591 €
pour le Groupe	174 787 €

Parallèlement, TF1 a renouvelé son adhésion à l'association Tremplin dont l'objectif est d'agir pour le développement de la qualification et de l'emploi des jeunes travailleurs handicapés à la recherche d'un contrat de professionnalisation, de stage, d'un CDD ou d'un CDI. Le but pour TF1 étant de créer un vivier de candidatures et de répondre aux besoins de l'entreprise.

Par ailleurs, TF1 est adhérente au Club Etre, association qui réunit des grandes entreprises dans le but de partager et d'échanger sur les expériences et les problématiques qu'elles rencontrent, notamment dans le cadre de la nouvelle loi.

L'ensemble des bâtiments du Groupe TF1 répondent aux normes légales imposées aux établissements recevant du public et permettent d'accueillir des personnes en situation de handicap.

TF1 s'engage à répondre à sa responsabilité vis-à-vis des contenus diffusés et de ses produits, notamment au travers de l'accessibilité de ses programmes, soit 60 % de programmes sous-titrés en 2007 et, s'oriente également sur un projet d'audio description.

Cette action est prioritaire pour le groupe, un accord d'entreprise sur ce thème sera négocié au cours du 1^{er} semestre 2008.

2.1.9 Œuvres sociales

(voir pages 22, 23 et 24 du rapport annuel)

2.1.10 Exemple de l'impact territorial de l'activité du Groupe TF1

(voir pages 24 du rapport annuel : Nouvelle Cour et Fondation d'entreprise TF1)

2.1.11 L'importance de la sous-traitance

Le Groupe TF1 ne fait quasiment pas appel à la sous-traitance, mais confie à des tiers certaines prestations comme la sécurité, la maintenance des bâtiments, la restauration... Dans le cadre de ces différents partenariats, le Groupe TF1 demande à chacun de ses prestataires, par contrat, de respecter les dispositions réglementaires (notamment sociales et environnementales) en vigueur.

2.2 Bilan environnemental

Perception des enjeux environnementaux pour le Groupe TF1

Le réchauffement climatique fait aujourd'hui l'objet d'un consensus de la communauté scientifique internationale. Les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont confirmé l'existence d'un réchauffement global anormal d'une ampleur et d'une rapidité inédites dont les activités humaines sont la principale cause. Les activités du secteur tertiaire, dont l'empreinte écologique était traditionnellement ressentie comme faible par rapport à d'autres secteurs économiques, prennent progressivement conscience de leur part dans l'émission des gaz à effet de serre responsables de ce réchauffement : elles sont en effet génératrices de transports, d'achats de matériels électroniques et de consommations électriques.

Le Groupe TF1, au delà de la prise de conscience, s'est engagé dans une démarche d'analyse et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour garantir un plan d'action concret et efficace, TF1 a réalisé en 2006 et 2007, en partenariat avec l'ADEME, une estimation de ses émissions, grâce à la méthode du Bilan Carbone. Les résultats de ce premier bilan, centré sur les activités liées à la fabrication de l'information et les moyens internes.

RAPPORT DE GESTION

Un groupe de travail est chargé d'élaborer un plan d'action, qui permette d'inscrire les réductions de GES dans un objectif comparable à celui du facteur 4 européen.

Sur l'ensemble des autres thèmes environnementaux, le Groupe mène une politique volontariste dans tous les domaines dont il a la maîtrise : dans l'ensemble de son parc immobilier, les consommations d'énergie, fluides, matières premières (papier), les rejets de CO₂, la gestion raisonnée des déchets font l'objet de plans d'action et d'amélioration continue, toujours menés au delà des exigences légales. Les démarches, qui reflètent la volonté de la Direction de s'aligner sur les meilleures pratiques, comprennent la mobilisation des fournisseurs et la sensibilisation des collaborateurs.

Mais c'est bien sûr, par sa position de leader d'opinion que TF1 doit agir en faveur de la protection de l'environnement : au travers de bulletins météorologiques quotidiens, qui relaient les messages de l'ADEME, des grands rendez-vous en prime time (Ushuaia nature), des programmes des chaînes thématiques (Ushuaia TV avec *Passage au Vert*, *Terre Mère* sur LCI), des talk show et sujets de journaux télévisés, ou des campagnes de sensibilisations à destinations des enfants (*Bouge toi pour ta Planète* sur TFOU), les différentes sociétés du groupe, sensibilisent et éduquent tout au long de l'année les téléspectateurs au respect de l'environnement.

2.2.1 Le Système de Management Environnemental (SME)

La Directions des Affaires Générales et de la Sécurité, en charge de la politique environnementale sur les sites franciliens du Groupe ont mis en place depuis 2005 un système de management dédié à l'environnement. Basé sur un engagement en matière de prévention et d'amélioration continue, Le SME s'inspire des démarches qualité et notamment de la dynamique « plan/do/check/act » propre aux systèmes de type ISO 9001.

La feuille de route « environnement » est examinée mensuellement par un comité dédié, qui valide les objectifs, s'assure la mise en œuvre des actions, des mesures de leur efficacité, et du retour d'expérience.

Périmètre, et nature des mesures :

Le SME, les objectifs définis et les mesures des consommations s'appliquent aux immeubles hébergeant TF1 SA, TF1 Publicité, e-TF1, LCI et Eurosport, ainsi que les filiales partageant les bâtiments avec ces entités. Ces immeubles sont situés à Boulogne et à Issy les Moulineaux et représentent une surface totale d'environ 70 000 m².

Méthode de relevé des indicateurs :

- les mesures de consommations électriques et de l'eau sont lues sur les compteurs internes et corroborées avec les factures des fournisseurs,
- les déchets sont pesés par les prestataires (facturation au poids),
- les émissions de GES ont été estimées par le prestataire mandaté dans le cadre du Bilan Carbone.

Pour mieux cibler les profils des consommateurs internes, TF1 rénove en 2008 son outil de gestion du bâtiment pour intégrer davantage de compteurs sur les réseaux de distribution de fluides (électricité, eau, gaz...) et ainsi mieux maîtriser les consommations par une conduite plus fine des installations.

2.2.2 Données de la loi NRE

1. Consommation de ressources en eau

La consommation d'eau (essentiellement utilisée dans le circuit de climatisation, les sanitaires et les cuisines) est de 64 400 m³, en diminution de 3,5 % depuis 2006.

Des détecteurs automatiques asservis à des électrovannes d'ouverture d'eau ont été installés sur les lavabos dans les toilettes pour limiter la consommation.

Dès 2006, les prestataires utilisant l'eau et le gaz (ménage, cuisine) ont été sensibilisés à l'importance d'une réduction des consommations, par une modification contractuelle.

Fin 2007, une campagne de tests de faisabilité de mise hors d'eau des tours aéro réfrigérantes pendant la période hivernale a été lancée. La mise en œuvre conduirait à une réduction de 15 % de volume total consommé par les tours.

2. Consommation de matières premières

Pour un groupe du secteur audiovisuel comme TF1, la principale consommation de matière première concerne l'utilisation de papier. Plusieurs pistes de réduction de la consommation ont été mises en œuvre : passage des publications sous format électronique, imprimantes multifonction recto verso, incitation à moins imprimer, ainsi qu'à l'usage du recto verso dans les nouveaux photocopieurs multifonctions. Ces mesures ont permis d'économiser près de 20 % de papier en 2007 par rapport à 2006. (97 tonnes contre 120)

Le papier utilisé désormais est, soit recyclé, soit issu de forêts certifiées. Le grammage a été réduit (passage de 90g par feuille à 75 g).

3. Consommation d'énergie

Le Groupe TF1 consomme de l'électricité pour l'activité courante de l'entreprise, le système de climatisation des différents immeubles ainsi que pour son activité de diffuseur (éclairage des studios, salles techniques, régies...).

Les consommations électriques ont diminué de 3,8 % depuis 2006, soit plus de 5 % depuis 2005. Cette tendance baissière récompense les nombreux efforts qui ont été faits en ce sens et doit se poursuivre dans les années suivantes.

En 2007, des études ont été lancées pour réduire la consommation d'énergie de l'éclairage des zones de bureau. Ces études aboutiront à des travaux de relamping total du site du Point du Jour sur 3 ans. Les économies d'énergie escomptées sur l'éclairage s'élèvent à plus de 50 %.

4. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

De nombreuses actions ont été menées dans le cadre de la feuille de route « environnement » pour atteindre l'objectif de stabilisation des consommations électriques :

- délestage de l'allumage des éclairages des parkings,
- extinction programmée des éclairages des plateaux,
- poursuite et fin de la mise en place de détecteurs de présence dans les sanitaires,
- plan de réduction des éclairages et de la climatisation des studios,
- télévisions et ordinateurs éteints lors de rondes de sécurité, éclairages et climatisation en mode veille sur les plateaux non techniques dès 22H,
- l'étude concernant la rénovation de l'ensemble de l'éclairage a été poursuivie en 2007. Subventionnée par l'ADEME dans le cadre du projet européen Greenlight, elle permettra de disposer de préconisations quantitatives et qualitative sur les installations lumineuses dans l'ensemble des locaux usage tertiaire ou techniques, pour améliorer le confort visuel tout en réduisant sa consommation énergétique,
- remplacement des lampes type dichroïques par des lampes à LED, permettant ainsi de réduire de 36 Watt à 8 Watt la consommation unitaire, tout en prolongeant de façon très significative (d'un à cinq ans) la durée de vie de la lampe.

5. Recours aux énergies renouvelables

Le contrat proposé par EDF et comprenant une part d'énergie renouvelable n'a pas été retenu car il engendre une augmentation im-

portante. L'utilisation des toits des studios pour réaliser une terrasse végétalisée et poser des panneaux photovoltaïques est à l'étude.

6. Conditions d'utilisation des sols

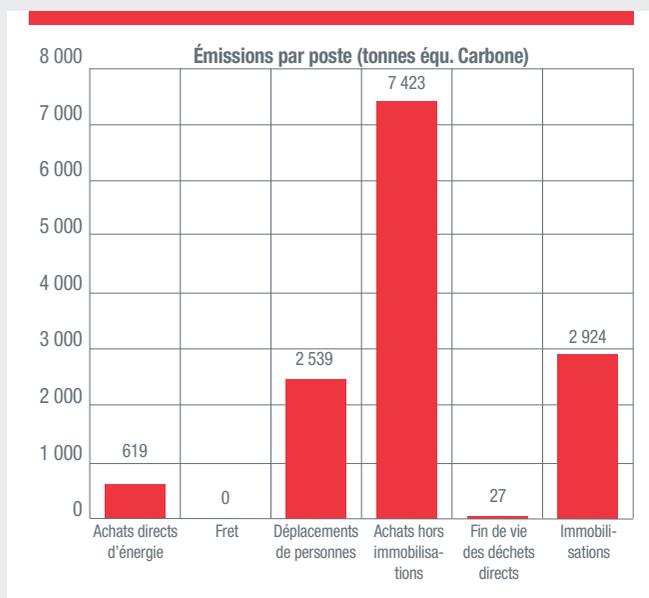
Non applicable

7. Rejet dans l'air, l'eau et le sol

Le premier bilan carbone a été réalisé avec le concours de l'ADEME. Les émissions de GES sont liées à des facteurs externes (consommation électrique des téléviseurs), et à des facteurs internes (productions audiovisuelles, achats de matériel informatique et broadcast, consommation électrique directe...). Le plan d'action concernera ces deux types de sources.

Les émissions de GES externes aval, soit la consommation électrique des téléviseurs des spectateurs, rapportée au temps d'audience de TF1, a été estimée à 52 000 tonnes équivalent carbone.

Les émissions annuelles de GES internes, de la production jusqu'au départ du signal en sortie de régie finale ont été estimées à environ 12 000 tonnes équivalent carbone, réparties de la manière suivante :



Plan concernant les émissions de GES internes, avec le concours du Groupe Bouygues :

- nouvelle politique d'achat et d'amortissement intégrant les critères écologiques pour le matériel informatique,
- incitation à l'usage de voitures de fonction peu émettrices, et à la compensation carbone,
- poursuite des efforts concernant les économies d'énergie.

Plan d'action concernant les émissions de GES externes :

- TF1 travaillera avec les acteurs du secteur à favoriser la conception éco énergétique des téléviseurs et l'affichage de cette consommation énergétique en magasin,
- afin d'anticiper les effets de la réglementation sur l'élimination progressive des gaz nocifs pour la couche d'ozone (règlement CE N° 2037/2000 Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000, échéance à 2015), TF1 a pris la décision de planifier le remplacement des équipements de climatisation concernés (environ 1 600 pompes à chaleur et armoires de climatisation et cinq groupes de production d'eau glacée) dès 2006. Ce programme, étalé sur cinq ans, s'intégrera dans un plan de rénovation complet du bâtiment,

- les gaz employés dans les installations frigorifiques font partie des fluides préconisés dans la réglementation en vigueur, toutes les précautions lors de la vidange des équipements vétustes sont prises avant leur mise au rebut.

8. Nuisances sonores et olfactives

Eurosport, installé dans un environnement d'immeubles d'habitation, a fait capitonner les installations bruyantes sur son toit dès 2001. Désormais les fournisseurs (de groupe froid, de tours aéro réfrigérantes, de centrales de traitement d'air, de groupes électrogènes) sont attendus sur les performances de leurs produits en termes de nuisances sonores. Un acousticien est sollicité pour confirmer les qualités de ces produits.

Dans le cadre de la rénovation des groupes électrogènes du siège, un système de venturi sera installé sur les échappements des groupes pour améliorer le mélange de l'air et ainsi diminuer l'impact olfactif des gaz d'échappement.

9. Traitements des déchets

Les déchets divers, papiers, récupération de néons...représentent globalement le même poids qu'en 2006 et en 2005, soit environ 1 600 tonnes.

Déchets issus des bureaux :

Tout en tenant compte de la spécificité des sites du Groupe, le tri sélectif des déchets a été développé là où il était possible de le faire. Eurosport a installé des corbeilles de bureaux à deux contenants (papiers/autres déchets). Au siège de TF1, l'adéquation entre le volume de déchets à évacuer et la logistique nécessaire à ce traitement a entraîné le choix, par la Direction des Affaires Générales, de s'équiper d'un compacteur d'ordures, opérationnel depuis août 2003. Le tri est ensuite assuré par une société prestataire (La Corbeille Bleue) qui revend la matière récoltée pour recyclage. La prestation fournie comprend un triage fin à la main et un recyclage de 80 % des contenus, dont sont seulement exclues les matières plastiques. Un conteneur spécial a été mis en place pour le papier déjà trié.

Néons et Toners :

Le ramassage des néons est assuré par la société Exprim qui a en charge la maintenance électrique du site. 100 % des néons changés sont récupérés et envoyés pour retraitement. Sont également ramassés et recyclés les toners et cartouches d'encre. Les filtres des copieurs sont changés régulièrement.

Piles :

Un collecteur de piles est installé dans chacun des espaces de reprographie. Les collaborateurs sont invités aussi à y déposer leurs piles personnelles. Le poids des piles récoltées est stable (1 tonne). Le service du Reportage a remplacé les 50 000 piles bâtons consommées annuellement par des batteries rechargeables.

Les huiles alimentaires :

Elles sont stockées dans des conteneurs spéciaux et repris par une société spécialisée.

Déchets industriels banalisés :

Ils sont traités par la ville de Boulogne Billancourt. Les prestataires sont sensibilisés au problème des déchets. Ils n'utilisent pas de lingettes pour le ménage, ni de produits non bio dégradables.

RAPPORT DE GESTION

Déchets gris :

Une partie du matériel informatique, broadcast et téléphonie réformé est encore en bon état de marche : il est donné à des associations sous réserve qu'elles respectent elles même les textes réglementaires en matière de gestion des déchets lorsque le matériel devient hors d'usage. Des lots sont également vendus à un broker qui prend en charge la destruction de la part non utilisable du matériel selon les normes légales.

Produits	Qu'en fait-on ?
Papier	Mouchoirs et nappes en papier
Piles et batterie de véhicules	Une fois extraits le ferromanganèse, le zinc et le mercure, elles sont réutilisées dans l'industrie
Huiles usagées de cuisine	Après filtrage, elles sont utilisées comme combustible
Bouchons de bouteille	Fabrication de palettes de transport en plastique (18kg de bouchons = 1 palette)
Toner d'imprimantes	Après démontage et nettoyage, remplissage avec du toner et revente
Matériel informatique usagé	Revalorisation des matériels en état, dons à des associations et destruction des non utilisables
Mobilier	Destruction des non utilisables et revalorisation des matériaux. Dons à des associations du mobilier en état satisfaisant
Déchets humides	Destruction

10. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique
Dans le cadre des activités du groupe, essentiellement en France, il n'y a pas d'atteinte à l'équilibre biologique.

11. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement. Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement

Le plan de rénovation complet du Bâtiment du Point du Jour est un enjeu important pour la maîtrise des consommations d'énergie et plus généralement l'amélioration des performances environnementales du site du Point du Jour.

12. Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution au-delà des établissements de la société
Non applicable

13. Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives

En amont des plans d'action, la veille légale en matière d'environnement mais aussi de sûreté, hygiène et sécurité, fait l'objet d'un suivi rigoureux. Un groupe transversal qui implique la Direction Juridique, les Affaires Sociales et les Directions Affaires Générales et Sécurité a été mis en place à cet effet.

TF1 a entamé en 2005, et poursuivi en 2006 et 2007 un programme de remise à jour de ses dossiers techniques réglementaires des Installations Classées pour la Protection de L'Environnement (ICPE).

Les installations relevant de cette législation sont définies dans une nomenclature qui en fonction de l'activité produite, de son importance et du niveau de gravité des dangers ou inconvénients qu'elles présentent, sont soumises soit à autorisation ou à déclaration.

Ainsi, un bureau de contrôle agréé a été missionné afin de réaliser un diagnostic complet des installations soumises à cette réglementation, mettre à jour les dossiers réglementaires et préconiser des actions préventives afin d'éviter tout risque de pollution ou de nuisance du voisinage.

TF1 possède plusieurs installations soumises à la réglementation ICPE, notamment :

- les locaux de charge de batteries,
- les groupes électrogènes,
- les unités de production de froid,
- les tours de refroidissement.

Après diagnostic, toutes ces installations sont en conformité avec la réglementation des ICPE et ne génèrent aucune pollution, ni nuisance d'aucune sorte.

14. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Au delà des obligations légales TF1 fait expertiser la qualité de l'air (empoussièrement, hygrométrie) et de l'eau (machines à café) 5 ou 6 fois par an.

TF1 travaille sur les thèmes environnementaux avec des prestataires certifiés (ISO 9001 et/ou 14001 pour la gestion des déchets, la maintenance du système électrique, l'achat du mobilier ...).

Le SME en lui même, même s'il s'inspire de normes reconnues n'a pas dans un premier temps pour vocation d'être auditable.

Il est à noter que TF1 figure déjà dans les 4 principaux indices boursiers qui font référence en matière d'investissement socialement responsable : DJSI, FTSE4Good, Aspi Eurozone et Ethibel Pioneer Investment. Si la présence de TF1 dans ces indices boursiers ne constitue ni une évaluation, ni une certification, elle fournit néanmoins une indication positive sur la prise en compte des exigences sociales et environnementales par TF1.

15. Existence de services internes de gestion de l'environnement

TF1 a choisi, pour gérer les thèmes de type « gestion des risques », « hygiène et sécurité », ou « environnement » une organisation en réseau, préférée à l'existence de services dédiés. Cette organisation permet d'impliquer les opérationnels et de conserver la transversalité nécessaire à ces domaines. Dans le cadre du groupe de travail chargé de la mise en œuvre des actions après le bilan carbone, le même principe sera retenu.

Un coordinateur s'assure de la complémentarité des compétences dans les groupes de travail, de l'avancement des plans, et de l'organisation des revues.

16. Formation et information des salariés

Le plan de communication vers les collaborateurs, sur les sujets liés au développement durable, est désormais engagé. Des rubriques régulières figurent dans les publications internes (Coups d'Œil, mensuel et REGARDS, tri annuel) et sur l'intranet.

3

Facteurs de risques

3.1 Risques industriels et liés à l'environnement

Le Comité « Réagir » créé en 2003 poursuit son travail de veille et de prévention des risques majeurs associés aux processus-clés du groupe. Il tient également à jour et teste régulièrement des plans de reprise rapide d'activité susceptibles d'être déclenchés suite à tout événement exceptionnel provoquant notamment une interruption du signal de diffusion, ou une non accessibilité au bâtiment de TF1. L'organisation de gestion des risques a renforcé en 2006 ses moyens et son organisation.

Un site de secours externe et protégé est opérationnel pour les trois processus suivants : la diffusion des programmes, la fabrication

des éditions des journaux télévisés (TF1 & LCI), l'élaboration des écrans publicitaires pour la chaîne TF1. Les fonctions vitales de l'entreprise sont intégrées dans le plan de sécurisation au travers d'un processus de reprise d'activité, notamment pour les différents services liés à l'antenne, la commercialisation d'espaces publicitaires, la comptabilité, la trésorerie, la paie et l'exploitation des systèmes d'information. Des tests de procédures sont effectués ponctuellement et permettent si nécessaire l'ajustement du dispositif.

Le dispositif de secours externe a connu sur 2005 et 2006 une adaptation technique impliquant la mise en place d'une nouvelle régie de secours sur un second site externe, du fait du lancement de la Régie Finale Numérique. À la fin du 1^{er} trimestre 2008, l'ensemble des moyens de secours sera regroupé sur un lieu unique.

Diffusion des programmes de TF1 - Risque d'interruption du transport du signal : Les programmes de TF1 sont actuellement diffusés auprès des foyers français :

- par voie hertzienne analogique via les 112 sites d'émission principaux et les 3 146 stations de réémission de TDF,
- par voie hertzienne numérique via 112 sites d'émission principaux,
- par satellite via Atlantic Bird 3 pour la diffusion en clair,
- par câble (obligation dite du « must-carry analogique » à la charge des câblo-opérateurs),
- par fibre optique pour la diffusion via les fournisseurs d'accès internet.

Pour la diffusion analogique, la société TDF assure le transport (alimentation des sites de diffusion avec le signal TF1) et la diffusion des programmes de TF1 (ainsi que l'ensemble des chaînes nationales) de manière conjointe via son réseau hertzien terrestre. La société Globecast assure pour sa part la diffusion satellitaire. TDF est de très loin le principal opérateur national de diffusion du signal de télévision et il n'existe pas en l'état d'offres réellement alternatives comparables au réseau et moyens techniques de TDF.

TF1 se trouve ainsi placée dans une situation de dépendance pour la diffusion de son signal et ne peut faire appel à d'autres modes de transport terrestre en cas de défaillance du réseau TDF.

La sécurisation du transport est assurée pour les émetteurs de plus forte couverture grâce à une double alimentation par faisceaux hertziens et satellites. Ainsi, si un faisceau hertzien alimentant un émetteur vient à être défaillant, il est alors possible de basculer sur le signal satellite (et réciproquement).

Pour les diffuseurs analogiques et numériques, les sites de diffusion sont en grande partie sécurisés grâce à la redondance des émetteurs de diffusion. En revanche, le système d'antennes n'est pas à l'abri d'incidents (antennes, guides d'onde et multiplexeur en fréquences), et l'alimentation en énergie peut échapper à la vigilance de TDF (responsabilité d'EDF).

Des coupures sont ainsi survenues dans la diffusion de notre signal pour des raisons techniques (défaut de fonctionnement d'émetteurs ou d'alimentation d'énergie) ou internes à TDF (grèves notamment). Les pénalités prévues au contrat ne sont pas à la mesure des pertes d'exploitation potentielles de TF1 lors de ces incidents (perte d'audience, atteinte à l'image de TF1, demande de dégrèvements d'annonceurs, perte de droits dérivés...).

Le préjudice que pourrait subir TF1 en cas d'arrêt d'un émetteur est bien sûr proportionnel au bassin de téléspectateurs desservi par l'émetteur défaillant. Une défaillance sur le bassin parisien (10 millions de téléspectateurs) pourrait avoir d'importantes conséquences

économiques. C'est pourquoi TF1 a négocié des délais très brefs d'intervention des services de TDF en cas de panne, et demandé le renforcement de mesures de secours. À ce jour, mis à part un incident sur un site local de diffusion, aucune coupure de longue durée sur un émetteur n'a été constatée.

Eurosport, pour sa part, dispose d'infrastructures au Royaume Uni, permettant à la chaîne de sécuriser la diffusion de ses programmes.

3.2 Risques liés à la réglementation

Autorisation d'émettre : TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986) a expiré en 1997. Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

L'autorisation d'émettre de la chaîne TF1 a été reconduite automatiquement pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001. Aux termes des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation fait l'objet d'une prolongation automatique jusqu'en 2012, au titre de la reprise en « simulcast » de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en TNT.

Il est rappelé que le groupe TF1 souscrit différents engagements en matière d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production, que ce soit au travers de son Cahier des Charges qu'au travers de la réglementation applicable à son activité. En cas de modification de la réglementation, une éventuelle hausse des contraintes actuellement imposées à TF1 pourrait avoir un impact négatif sur la rentabilité de la société.

Réglementation spécifique : La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées, a posé le principe que (sous réserve de certaines dérogations) la chaîne devra dans un délai de cinq ans rendre accessible aux personnes sourdes ou malentendantes la totalité de ses programmes, à l'exception des messages publicitaires. Les comptes de TF1 tiennent compte de la mise en place progressive de ce nouveau dispositif.

La loi de « Modernisation de la diffusion audiovisuelle et télévision du futur » : Le 5 mars 2007 a été promulguée une loi modifiant la loi du 30 septembre 1986. Cette loi aménage d'une part les modalités d'introduction de la télévision hertzienne en haute définition et en mobilité, d'autre part, les modalités d'extinction (le 30 novembre 2011, avec un démarrage de l'extinction par plaques dès le 31 mars 2008) de la diffusion hertzienne analogique en France.

La loi aménage deux types de compensation pour les opérateurs privés historiques hertziens du fait de l'extinction de la diffusion analogique: un prolongement automatique des autorisations de cinq ans (si les éditeurs de chaîne sont membres du Groupement d'Intérêt Public mettant en œuvre les mesures propres à l'extinction de l'analogique) et l'octroi d'un canal TNT supplémentaire en 2011 (assorti d'obligations spécifiques en matière de production et de diffusion). Par ailleurs, les opérateurs privés historiques hertziens en clair bénéficient à la date d'extinction de leur diffusion analogique d'une prolongation de 5 ans de leurs autorisations, afin de com-

RAPPORT DE GESTION

penser l'obligation qui leur est faite de couvrir 95 % de la population française en TNT.

Autres chantiers de modernisation de la réglementation audiovisuelle : il convient de noter que les Pouvoirs Publics ont annoncé plusieurs évolutions relatives à la réglementation audiovisuelle. Le premier s'inscrit dans le cadre de la lettre de mission adressée en août 2007 par le Président de la République à la Ministre de la Culture et concerne des assouplissements relatifs aux règles de diffusion des messages publicitaires en télévision, une révision des décrets relatifs aux obligations de commande d'œuvres audiovisuelles et une révision du dispositif anti-concentration. Par ailleurs, le Président de la République a annoncé lors de sa conférence de presse du 8 janvier 2008 la suppression de la publicité sur le service public de l'audiovisuel pouvant intervenir dès le 1^{er} janvier 2009. Les Pouvoirs Publics élaborent les modalités de compensation du manque à gagner du pôle public qui pourrait être compensé partiellement par une taxation des chaînes commerciales.

Un projet de loi pourrait être présenté au Parlement courant 2008. Toute augmentation des contraintes actuellement imposées à TF1 par la réglementation en vigueur pourrait avoir un impact négatif sur la rentabilité de la société.

3.3 Risque clients

TF1 Publicité pratique un contrôle systématique de la santé financière des annonceurs qui souhaitent investir sur les chaînes du groupe TF1 dont elle assure la régie. Le risque de non-paiement des annonceurs de TF1 Publicité est historiquement inférieur à 0,1 % du montant du chiffre d'affaires annuel.

Eurosport dispose de processus de recouvrement efficaces des créances provenant des opérateurs câble et satellite. Le risque de non-paiement de ces distributeurs est historiquement faible grâce aux processus mis en œuvre pour vérifier la santé financière de ses clients. TF1 Vidéo et TF1 Entreprises ont recours à une assurance crédit afin de se prémunir contre les risques d'impayés clients.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

3.4 Risques de marché

L'analyse détaillée des risques de marché (taux, change, liquidité, actions) figure dans l'annexe des comptes consolidés.

3.5 Assurance / Couverture des risques

Comme indiqué dans le rapport sur les procédures du contrôle interne ci-dessus, le groupe TF1 s'est doté d'une politique active d'identification et de prévention des risques. Une cellule a été constituée à cet effet. Cette cellule met en place un plan de prévention qui est régulièrement actualisé. Le groupe TF1 négocie ensuite ses polices d'assurance par l'intermédiaire de courtiers intervenant auprès de grandes compagnies internationales telles que XL, Aig, Gan, Axa, Albingia...

La souscription des contrats d'assurance du groupe TF1 menée par la Direction des Affaires Juridiques auprès de ces compagnies d'assurance de premier rang est facilitée par l'existence de ce plan de prévention.

Les mesures d'identification et de prévention des risques, développées par le groupe et ses filiales au travers d'une cellule dédiée visent d'une part la maîtrise accrue des risques de survenue de ces sinistres mais également l'optimisation des contrats et des relations avec les assureurs concernant le montant des primes et les conditions de garantie.

Le Groupe dispose de deux types d'assurances principales :

- assurance dommages, dont le montant de couverture s'élève à 359,4 M€ au titre des dommages directs (prime 2007 d'environ 525 k€, franchise d'environ 25 k€). Cette police assure TF1, ses filiales créées ou à créer, en France et dans le monde entier, partout où s'exercent les activités de TF1. Cette police garantit notamment les dommages matériels causés aux biens de TF1 et les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages. Ces garanties s'appliquent en particulier dans les cas impliquant des actes terroristes,
- assurance responsabilité civile (couverture : environ 53 M€ en fonction des risques, prime d'environ 150 K€, franchise de 750 € à 76 K€ selon la nature des dommages). Cette police garantit les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile que TF1 et ses filiales existantes ou à créer encourent.

La couverture est acquise pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de la Responsabilité Civile Exploitation, Produits et Professionnelle.

De plus, TF1 a souscrit à une assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux depuis 1997. Les assurés sont les mandataires sociaux de TF1, ses représentants aux Conseils d'Administration des sociétés filiales ou des sociétés associées (sociétés dans lesquelles TF1 détient directement ou indirectement 50 % au moins des droits de vote).

En outre, l'assurance garantit les dirigeants de fait et les préposés qui verraient leur responsabilité engagée pour une faute professionnelle commise dans le cadre de leur fonction de direction, de supervision ou de gestion.

L'ensemble des contrats d'assurance du groupe TF1 a été reconduit.

TF1 ne couvre à ce jour aucun de ses risques par des sociétés captives d'assurance ou de réassurance.

3.6 Litiges

Tous les litiges qui pourraient porter préjudice au groupe TF1 sont analysés individuellement avec l'aide de conseils extérieurs. Ils font l'objet, le cas échéant de provisions pour risques.

À la connaissance de la société et du Groupe, aucun litige ou arbitrage pris individuellement pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société et du Groupe, n'a été recensé.

Les litiges connus à ce jour par la société et le Groupe ont été régulièrement provisionnés dans leurs comptes. Ils sont évalués avec prudence. Le détail des provisions sur litiges est présenté dans l'annexe des comptes consolidés de TF1. Les principaux risques identifiés, en matière de litiges, sont synthétisés ci dessous :

Risques liés au droit des personnes (intimité de la vie privée, diffamation)

Aucun dossier en cours ne présente de risque financier majeur pour TF1.

Risques liés aux droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins)

TF1 a été assignée par le SPPF, société civile réunissant des producteurs de disques, société qui conteste le fait que TF1 ait pu utiliser des disques au titre de la licence légale instaurée dans le droit français en 1985 et demande réparation du préjudice qu'elle aurait subi au cours de la période 1997/2005 (33 M€); à la suite de cette assignation, des négociations se sont ouvertes, courant 2007, avec l'ensemble des acteurs du secteur pour régler le passé, sur des bases conformes aux provisions figurant dans les comptes, mais également convenir de nouvelles modalités pour l'avenir, négociations qui se poursuivent.

Risques liés au droit de la concurrence

Aucun dossier en cours ne présente de risque financier majeur pour TF1.

4

Gouvernement d'entreprise et rapport du Président sur les procédures et contrôle interne

4.1 Renseignements concernant la société TF1

4.1.1 Renseignements de caractère général

Dénomination :	TELEVISION FRANCAISE 1 - TF1
Siège social :	1, quai du Point du Jour 92100 Boulogne Billancourt
N° R.C.S. :	326 300 159 RCS Nanterre
N°SIRET :	326 300 159 00067
Code APE :	6020A
Forme :	Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration
Date de constitution :	17 septembre 1982
Date d'expiration :	31 janvier 2082
Exercice social :	1 ^{er} janvier au 31 décembre

4.1.2 Objet social

La société a pour objet :

L'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires.

Toutes opérations, en France ou à l'étranger, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment :

- étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,
- assurer des opérations de régie publicitaire,
- assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

4.1.3 Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

4.1.4 Assemblée Générale

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Il ne peut se faire représenter à l'Assemblée que par son conjoint ou par un actionnaire.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée : Les actionnaires souhaitant assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront impérativement :

- pour les actionnaires nominatifs : être inscrits en compte nominatif au plus tard le lundi 14 avril 2008, à zéro heure, heure de Paris,
- pour les actionnaires au porteur : faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, une attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de leurs actions au plus tard le lundi 14 avril 2008, à zéro heure, heure de Paris.

B. Modes de participation à cette assemblée :

1. Les actionnaires désirant assister à cette assemblée pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour les actionnaires nominatifs : demander une carte d'admission à la société TF1 - Service Titres - C/O BOUYGUES - 32 avenue Hoche - 75008 Paris (tel: 01.44.20.11.07 - fax : 01.44.20.12.42);
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, qu'une carte d'admission leur soit adressée par la société TF1 au vu de l'attestation de participation qui lui aura été transmise ; l'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le lundi 14 avril 2008, à zéro heure, heure de Paris, pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant être représentés ou voter par correspondance pourront :

- pour les actionnaires nominatifs : renvoyer le formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance, qui leur sera adressé avec la convocation, à la société TF1 - Service Titres - C/O BOUYGUES - 32 avenue Hoche - 75008 Paris ;
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance et le renvoyer, accompagné de l'attestation de participation, à la société TF1 - Service Titres - C/O BOUYGUES - 32 avenue Hoche - 75008 Paris.

RAPPORT DE GESTION

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus effectivement par la société TF1, au siège social ou au Service Titres - C/O BOUYGUES - 32 avenue Hoche - 75008 Paris, au plus tard le lundi 14 avril 2008, à minuit, heure de Paris.

3. Conformément à l'article R225-85 du Code du Commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir, demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'assemblée, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation.

C. Demandes d'inscription de projets de résolution

Conformément aux articles R225-71 et R225-73 du Code du Commerce, les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée par des actionnaires ayant justifié dans les conditions légales de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans le délai de vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

4.1.5 Franchissements de seuils

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 1 %, 2 %, 3 % et 4 % sera franchi en hausse ou en baisse.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

4.2 Administration contrôle

Composition du Conseil d'Administration (février 2008)

Patrick LE LAY (7 juin 1942)

**Membre du Comité de Sélection de la société TF1
Président du Conseil d'Administration de TF1 depuis le 22 mai 2007**

**Nommé Administrateur de TF1, le 17 avril 1987
(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)**

Président de la société Serendipity Investment SAS
Administrateur de la société Bouygues SA
Administrateur de la société Colas SA
Administrateur de la société F4 SA
Administrateur de la Fondation d'Entreprise TF1
Président des Incunables & Co SAS
Membre du Conseil de Surveillance de la société France 24 SA
Représentant permanent de TF1 – membre du Conseil d'Administration de la société Groupe AB SAS
Représentant permanent de TF1 – Administrateur de la société WB Télévisions SA (Belgique)

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Président Directeur Général de la société TV Breizh SA jusqu'au 24/10/2006

Administrateur de la société TV Breizh SA jusqu'au 30/06/2007
Administrateur de la société Prima TV SpA jusqu'en 2006
Représentant Permanent de TF1 auprès de la société Téléma SAS jusqu'au 27/04/2006
Représentant Permanent de la société TV Breizh SA auprès de la société TVB Nantes SA jusqu'au 14/11/2006
Président de TF1 Publicité SAS jusqu'au 15/10/2004
Représentant Permanent de la société TF1 International SA auprès de la société TF1 Films Production jusqu'au 28/04/2005
Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Film Par Film SA jusqu'au 09/03/2004
Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société SIC-CIS SA jusqu'au 28/03/2004
Président Directeur Général de TF1 jusqu'au 22/05/2007
Représentant Permanent de la société TF1 Développement SA auprès de la société TPS Gestion SA jusqu'en 2006
Représentant Permanent de la société TPS SPORT SNC auprès de la société TPS MOTIVATION SA jusqu'en 2006

Nonce PAOLINI (1^{er} avril 1949)

Directeur Général de TF1 depuis le 22 mai 2007

Membre du Comité de Sélection de la société TF1

Administrateur de TF1 depuis le 22 mai 2007

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

Administrateur de la société TF1 Digital
Administrateur de la société Bouygues Telecom
Président de la société TF1 Management SAS
Président-Administrateur de la Fondation d'entreprise TF1
Représentant permanent du Gérant TF1 Management auprès de la société LCI SCS
Représentant permanent de TF1 – Administrateur de la société Extension TV SA
Représentant permanent de TF1 – Administrateur de la société Médiamétrie SA
Représentant permanent de TF1 – Administrateur de la société TF6 Gestion SA
Membre du Conseil d'Administration de Monte Carlo Participation SAS

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Président Directeur Général de la société TF1 Digital SA jusqu'au 07/12/2007
Directeur Général Délégué de Bouygues Telecom (du 8 avril 2004 au 30 avril 2007)
Administrateur de la Fondation d'entreprise Bouygues Telecom (jusqu'au 30 avril 2007)
Président du Conseil d'Administration (du 31 mars 2003 au 25 juin 2004) et Administrateur de RÉSEAU CLUBS BOUYGUES TELECOM (jusqu'au 30 avril 2007)
Président du Conseil d'Administration (du 1^{er} avril 2003 au 8 juillet 2004) et Administrateur de TELECIEL (jusqu'au 30 avril 2007)
Président Directeur Général de PVE (de 2003 à 2004)

Patricia BARBIZET (17 avril 1955)

Président et Membre du Comité des Comptes de la société TF1

Membre du Comité de Rémunération de la société TF1

Cooptée Administrateur de TF1, le 12 juillet 2000

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

Administrateur Indépendant

Principaux mandats

Directeur Général (non mandataire) de la société Financière Pinault SCA
Director de la société cotée TAWA (Royaume-Uni)
Membre du Conseil de surveillance de la société Financière Pinault

SCA

Membre du Conseil de surveillance de Yves Saint Laurent SAS
Membre du conseil de surveillance de la Société Gucci (Pays Bas)
Membre du conseil de gérance (non mandataire) de la société Château Latour (société civile)

Administrateur - Directeur Général de la société Artemis SA
Administrateur – Vice Président de la société Pinault-Printemps-Redoute SA
Administrateur – Directeur Général de la société Palazzo Grassi (Italie)

Administrateur de la société Théâtre Marigny SA

Administrateur de la société Bouygues SA

Administrateur de la société FNAC SA

Administrateur de la société Air France SA

Administrateur - Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Sebdo Le Point SA

Administrateur - Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société AGEFI SA

Administrateur - Président du Conseil d'Administration de la société Piasa SA

« Chairman » et « Board Member » de la Société Christies International PLC (GB)

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Président du Conseil d'Administration de la société Théâtre Marigny SA jusqu'au 22/06/2005

Administrateur - Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Bouygues SA jusqu'au 13/12/2005

Membre du Conseil de surveillance de la société Yves Saint Laurent Parfums SA jusqu'au 24/02/2004

Président du Conseil de Surveillance de la société Pinault-Printemps-Redoute SA jusqu'au 19/05/2005

Administrateur – Président Directeur Général de la société Piasa SA jusqu'au 26/04/2007

Administrateur de la société AFIPA (Suisse) jusqu'au 31/10/2006

Martin BOUYGUES (3 mai 1952)

Président Directeur Général de Bouygues

Président et Membre du Comité de Sélection de la société TF1 Nommé Administrateur de TF1, le 1^{er} septembre 1987 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

Administrateur de la société Bouygues SA

Administrateur de la Société de Distribution d'Eau de la Cote d'Ivoire (SODECI) SA

Administrateur de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) SA

Président de la société SCDM SAS

Représentant permanent de SCDM Président auprès de la société SCDM Participations SAS

Représentant permanent de SCDM Président auprès de la société ACTIBY SAS

Membre du Conseil de Surveillance de la société Paris-Orléans SADCS

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Administrateur de HSBC SA jusqu'au 01/10/2007

Olivier BOUYGUES (14 septembre 1950)

Directeur Général Délégué de Bouygues SA

Directeur Général de SCDM SAS

Nommé Administrateur de TF1, le 12 avril 2005

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

Président de la société SCDM Energie SAS

Représentant permanent de l'Administrateur SCDM auprès de la société Bouygues SA

Administrateur de la société Eurosport SA

Représentant permanent de SCDM auprès de la société SCDM Energie SAS

Gérant non associé de la société SIB

Président Directeur Général – Administrateur de la société SECI SA

Administrateur de la société Bouygues Telecom SA

Administrateur de la société Colas SA

Administrateur de la société Bouygues Construction SA

Gérant non associé de la société SIR SNC

Administrateur – Président du Conseil d'Administration de la société Finagestion SA

Administrateur de la société Cefina SAS

Administrateur de la société Sénégalaise des Eaux SA

Administrateur de la Société de Distribution d'Eau de la Cote d'Ivoire (SODECI) SADI

Administrateur de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) SA

Administrateur de la société Alstom SA

Président de la société SAGRI-E SAS

Président de la société SAGRI-F SAS

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Administrateur de la société Novasaur SA jusqu'au 22/02/2006

Claude COHEN (24 juin 1941)

Présidente de TF1 Publicité depuis le 15 octobre 2004

Directrice Générale de TF1 Publicité entre le 1^{er} mars 1987 et le 14 octobre 2004

Cooptée Administrateur de TF1, le 7 octobre 1997

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

Administrateur de la société Eurosport SA

Présidente de la société TF1 Hors Média SAS

Directrice Générale et Administrateur de la Fondation d'Entreprise TF1

Représentant permanent de l'Administrateur TF1 Publicité auprès de la société Metro France Publications SAS

Représentant permanent de l'Administrateur TF1 auprès de la société Top Tickets SAS

Représentant permanent de l'Administrateur TF1 Publicité auprès de la société Sky Art Média (droit américain)

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Gérante de la société TF1 Publicité Production SARL jusqu'au 30/12/2003

Présidente de la société TF1 Direct Marketing SAS jusqu'au 22/04/2003

Philippe MARIEN (18 juin 1956)

Directeur Financier du groupe Bouygues

Membre du Comité des comptes de la société TF1

Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de TF1 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

Directeur Général de la société SCDM SAS

Bouygues SA

32, avenue Hoche – 75008 Paris

Administrateur, représenté par Lionel Verdouck,

de la société Bouygues Bâtiment International SA

Administrateur, représenté par Georges Colombani,

de la Société Technique de Gestion Industrielle (SOTEGI) SA

Administrateur, représenté par Pierre Marfaing, de la société C2S SA

Administrateur, représenté par Lionel Verdouck, de la société

Bouygues Travaux Publics SA

Administrateur, représenté par Olivier Poupart-Lafarge,

de la société Bouygues Immobilier SA

Administrateur, représenté par Jean-François Guillemin,

de la société Colas SA

Administrateur, représenté par Lionel Verdouck, de la société

RAPPORT DE GESTION

Bouygues Bâtiment Ile de France SA
Administrateur, représenté par Robert Brard, de la société CATC SA
Administrateur, représenté par Philippe Metges, de la société 32
Hoche GIE

Philippe MONTAGNER (4 décembre 1942)

**Administrateur - Président Directeur Général de la société
Bouygues Telecom SA**

**Président du Comité de Rémunération de la société TF1
Représentant permanent de la Société Française de Participa-
tion et de Gestion (SFPG), 32 Avenue Hoche, 75008 Paris, Ad-
ministrateur de TF1 depuis le 31 juillet 2007**

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

Censeur de la société Bouygues SA
Administrateur de la société ETDE SA
Administrateur de la société Réseau Clubs Bouygues Telecom SA
Administrateur de la société Bouygues Immobilier SA
Vice-Président – Membre du conseil de surveillance de la société Gin-
ger Groupe Ingénierie Europe.

**Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exer-
cés à ce jour**

Administrateur – Président Directeur Général de la société Infomobile
SA jusqu'en 2005

Administrateur de la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR)
jusqu'en 2005

Administrateur de la société TPS Gestion SA jusqu'en 2006

Administrateur de la société TF1 jusqu'au 22/05/2007

Jean-Pierre PERNAUT (8 avril 1950)

Directeur Adjoint depuis février 1993

**Administrateur Représentant du Personnel, élu le 23 fé-
vrier 1988**

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2008)

Céline PETTON (20 février 1971)

Archiviste depuis novembre 1994

**Administrateur Représentant du Personnel élue depuis le
23 avril 2002**

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2008)

Alain POUYAT (28 février 1944)

**Directeur Général Informatique et Technologies Nouvelles de
Bouygues**

Membre du Comité de Sélection de la société TF1

Coopté Administrateur de TF1, le 18 mars 1998

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2008)

Administrateur de la société Bouygues Télécom SA

Administrateur de la société ETDE SA

Administrateur de la société C2S SA

Administrateur de la Société Parisienne d'Etudes d'Informatique et de
Gestion SA

**Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exer-
cés à ce jour**

Administrateur de la société Bouygues SA jusqu'en 2006

Censeur de la société Wanadoo SA jusqu'à fin 2004

Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société
Infomobile SA jusqu'au 31/08/2004

Haim SABAN (15 octobre 1944)

Nommé Administrateur de TF1 le 23 avril 2003

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

**Administrateur - Directeur Général de la société Saban Cap-
ital Group INC (USA)**

Administrateur Indépendant

Administrateur de la société Titanium Acquisition Corporation INC
(USA)

Président - Administrateur de la société ProsiebenSat.1 Media AG (Al-
lemagne)

Administrateur de la société The Directv Group, Inc. (USA)

Administrateur - Directeur Général de la société KSF Corp. Inc. (USA)

Directeur Général – Membre du comité de direction de la société Ger-
man Media Partners, LP (Iles Vierges Britanniques)

Administrateur - Directeur Général de la société German Media Part-
ners, Management INC (Iles Vierges Britanniques)

Administrateur – Trésorier de la société Saban Family Foundation INC
(USA)

Administrateur – Trésorier de la société 50 Ways To Save Our Children
INC (USA)

Président et administrateur de la société Saban Charitable Suppot
Fund, a support fund of the Jewish community foundation INC (USA)

Administrateur de la société National Mentoring Partnership INC (USA)

Administrateur du comité directeur de la société The Brookings Institu-
tion INC (USA)

Membre du conseil d'administration de la société Friends of the Israel
Defense forces INC (USA)

**Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exer-
cés à ce jour**

Member – Board of Directors de University of California, Board of Re-
gents jusqu'en 2004

Membre et membre du comité de direction de la société GT Brands
Holdings, LLC (USA) jusqu'en 2005

Commissaires aux comptes

Titulaires	Date de premier mandat	Date de fin de mandat
Cabinet SALUSTRO REYDEL	Assemblée Générale	Assemblée Générale
MEMBRE DE KPMG INTERNATIONAL	du 14 janvier 1988	statuant sur les comptes 2010
92923 LA DEFENSE CEDEX		
Cabinet MAZARS & GUERARD	Assemblée Générale	Assemblée Générale
Immeuble Exaltis	du 15 mai 2001	statuant sur les comptes 2012
61, rue Henri Regnault		
92075 LA DEFENSE CEDEX		
Suppléants	Date de premier mandat	Date de fin de mandat
Michel SAVIOZ	Assemblée Générale	Assemblée Générale
1, COURS VALMY	du 12 avril 2005	statuant sur les comptes 2010
92923 LA DEFENSE CEDEX		
Thierry COLIN	Assemblée Générale	Assemblée Générale
Immeuble Exaltis	du 15 mai 2001	statuant sur les comptes 2012
61, rue Henri Regnault		
92075 LA DEFENSE CEDEX		

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2006, le mandat
d'administrateur d'Alain POUYAT a été renouvelé pour deux années
et l'élection de Jean-Pierre PERNAUT et Céline PETTON en qualité
d'administrateurs Représentants du Personnel, a été constatée.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2007, les mandats d'administrateurs de Patricia BARBIZET, Martin BOUYGUES, Olivier BOUYGUES, Claude COHEN, Patrick LE LAY, Philippe MONTAGNER, Etienne MOUGEOTTE, Olivier POUPART LAFARGE et Haïm SABAN ont été renouvelés pour deux années.

Modifications de la composition du Conseil proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2008

Renouvellement du mandat d'un administrateur :

sur proposition du Conseil d'Administration, après avis du comité de sélection, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2008 de renouveler pour une période de deux ans le mandat d'Alain POUYAT. À noter que l'Assemblée aura à constater l'élection des deux Administrateurs représentant le personnel conformément aux dispositions statutaires.

4.3 Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de votre société trouve naturellement sa position à côté de celles des dirigeants et des actionnaires. Le Conseil exerce un rôle clé dans la définition de la stratégie et des grandes orientations de votre société et de son groupe, le suivi de leur exécution et l'examen des pratiques de la société.

Vos Administrateurs mènent leurs réflexions sur le gouvernement d'entreprise tout en veillant au respect d'impératifs qui leur paraissent essentiels, à savoir la conformité aux dispositions législatives, le respect de l'égalité entre les actionnaires et la recherche de l'efficacité du Conseil d'Administration.

En 1987, dès la privatisation, dans l'intérêt de leurs actionnaires, la société TF1 et ses Administrateurs ont innové en se fixant un certain nombre de règles qui sont reprises aujourd'hui dans les recommandations en matière de gouvernement d'entreprise et qui figurent parmi les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise, comme notamment la mise en place d'un comité de rémunération et la fixation à deux ans de la durée des mandats des Administrateurs et du Président Directeur Général.

En 2003, les Administrateurs ont renforcé les moyens mis à leur disposition pour favoriser la transparence de leur gestion, en prenant les dispositions suivantes :

- adoption du texte du règlement intérieur du Conseil d'Administration qui fixe le programme annuel des travaux du Conseil et l'approbation préalable des opérations significatives de cession ou d'acquisition du Groupe et qui impose notamment aux Administrateurs de nouvelles obligations ainsi qu'un certain nombre de règles déontologiques (détenion d'actions de fonction mises au nominatif, déclaration de leurs opérations sur les titres TF1, assiduité aux réunions du Conseil, présence à la réunion de l'Assemblée Générale, information de situation de conflit d'intérêt...),
- création d'un Comité des Comptes et d'un Comité de Sélection des Administrateurs,
- désignation d'un Administrateur indépendant.

En 2007,

- les Administrateurs ont pris en compte dès l'exercice 2007 les recommandations traitant des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées fixées le 9 janvier 2007 par le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et l'As-

sociation Française des Entreprises Privées (AFEP). Le Conseil a inséré le respect de ces recommandations en complétant son règlement intérieur et celui du Comité de Sélection,

- les Administrateurs ont décidé, sur proposition de Patrick LE LAY, de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général et ont nommé Nonce PAOLINI, Directeur Général, permettant ainsi une transition naturelle et opérationnelle dans la direction exécutive de votre société.

Début 2008, lors de la séance du Conseil d'Administration du 20 février, les administrateurs ont de nouveau complété le texte du règlement intérieur :

- en prévoyant la détermination par le Conseil du nombre des actions gratuites ou des actions issues des levées d'options que le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général seront tenus de conserver jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette disposition a été appliquée pour la première fois, lors de l'attribution différée d'options décidée dans la même séance,
- en ajoutant des dispositions interdisant l'attribution d'options ou actions gratuites lors du départ d'un dirigeant et le recours à des opérations de couverture de risque ayant pour objet l'exercice des options ou la vente des actions gratuites.

Les Administrateurs veillent aux moyens et aux informations tenus à leur disposition pour leurs prises de décisions. Ils émettent leurs préconisations après débat, leurs décisions sont collégiales. Dans le cadre de projets significatifs, les Administrateurs peuvent solliciter de certains d'entre eux la constitution d'un comité ad hoc chargé notamment de valider les projets et d'en apprécier l'impact sur les comptes et la situation financière du Groupe.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil et des Comités spécialisés institués en son sein. Il fixe également le principe de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil.

L'évaluation porte notamment sur la composition du Conseil, la périodicité et la durée des réunions, les sujets traités, la qualité des débats, les travaux des comités, l'information des Administrateurs.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet www.tf1finance.fr.

Position de TF1 au regard du régime de gouvernement d'entreprise en vigueur.

Chaque année, les Administrateurs examinent leurs pratiques et plus particulièrement le mode de fonctionnement de leur Conseil, évaluent le rôle réel du Conseil et apprécient l'adéquation de son organisation.

Le fonctionnement du conseil et des comités est jugé satisfaisant par les Administrateurs.

TF1 entend se conformer aux recommandations figurant dans la Recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005 relative au rôle des Administrateurs ainsi qu'aux dispositions du rapport intitulé « le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » publié en octobre 2003 sous l'égide de l'AFEP et du MEDEF. Ces principes inspirent notamment le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Toutefois, la société ne se conforme pas exactement à quelques recommandations (réunion des Administrateurs extérieurs hors la présence des Administrateurs internes ; composition des comités d'au moins trois membres).

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration procède chaque année à une évaluation de sa composition.

RAPPORT DE GESTION

Le Règlement intérieur prévoit qu'un Comité de Sélection des Administrateurs examine périodiquement les questions relatives à la composition, l'organisation, et au fonctionnement du Conseil, en vue de faire des propositions à ce dernier.

Le Conseil considère que sa composition actuelle, caractérisée par une proportion relativement élevée d'Administrateurs, représentant BOUYGUES, principal actionnaire de TF1, ou exerçant des fonctions dirigeantes au sein de BOUYGUES ou TF1, tient compte du fait qu'en application de la loi de privatisation du 30 septembre 1986, un groupe d'acquéreurs conduit par la société BOUYGUES a été désigné comme cessionnaire de 50 % du capital de TF1 ; BOUYGUES est ainsi devenu le principal acteur de la privatisation de TF1 et à ce titre a souscrit diverses obligations, notamment celle relative à la continuité de l'exploitation, ce qui justifie que cette société détermine la politique de gouvernance.

Après avoir examiné la situation de chacun des Administrateurs, le Conseil considère que Patricia BARBIZET et Haïm SABAN sont « Administrateur indépendant » au sens du rapport AFEP-MEDEF qui impose entre autres critères d'indépendance, de ne pas être client, fournisseur, ou banquier d'affaires de la société.

Le Conseil d'Administration de TF1 est composé actuellement de 12 Administrateurs, dont 3 femmes et compte :

- 6 Administrateurs représentant le seul actionnaire restant du groupe des repreneurs, responsable du bon respect des obligations souscrites par le groupe de repreneurs,
- 2 Administrateurs représentant la Direction Générale,
- 2 Administrateurs qualifiés indépendants, selon la définition du MEDEF et de la Commission européenne,
- 2 Administrateurs représentant le personnel, élus conformément à l'article 10 des statuts, par les collèges électoraux des salariés en application de l'article 66 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986.

Le Conseil n'a pas nommé de censeur.

Il convient de noter que Patricia BARBIZET, Martin BOUYGUES, Olivier BOUYGUES, Patrick LE LAY, Philippe MARIEN et Alain POUYAT exercent des fonctions de mandataires sociaux ou d'Administrateurs au sein de différentes sociétés du groupe Bouygues.

Deux Administrateurs, Céline PETON et Jean-Pierre PERNAUT, sont représentants du personnel, élus par les collèges électoraux des salariés, en application de l'article 66 de la loi du 30 septembre 1986.

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres des organes d'Administration :

- n'a subi de condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a subi d'incrimination ni de sanction publique officielle de la part d'une quelconque autorité statutaire ou réglementaire, y compris des organismes professionnels,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les compétences de vos Administrateurs et leurs complémentarités apportent à votre Conseil d'Administration les qualités complémentaires à ses règles d'organisation et de composition. Votre Conseil est équilibré, diversifié, expérimenté et responsable. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 17 avril 2008 de renouveler pour une période de deux années, le mandat d'Administrateur

d'Alain POUYAT qui arrive à expiration à l'issue de cette Assemblée, et de constater les résultats de l'élection programmée le 13 mars 2008, des Administrateurs Représentants du Personnel.

Organisation et actions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a pour domaine d'action :

- les orientations de la stratégie de la société et du groupe,
- les opérations d'importance significative, les investissements importants, les opérations de restructurations interne,
- le suivi de leur exécution,
- l'information fournie aux actionnaires et au marché financier,
- les contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- la détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Les Administrateurs reçoivent, 8 jours au moins avant chaque session, avec la convocation au Conseil, le procès-verbal de la précédente réunion. Ils disposent en séance de l'ensemble des documents et informations pertinentes nécessaires aux débats et à la prise de décisions, dans le respect des contraintes réglementaires et de l'intérêt social et avec identification des risques éventuels. Les Administrateurs disposent également des comptes-rendus du Comité des Comptes, du Comité des Rémunérations et du Comité de Sélection des Administrateurs.

Les informations reçues périodiquement par les Administrateurs concernent la société et le groupe, notamment les plans stratégiques et plans d'affaires, les informations permettant de suivre l'évolution des activités et de leur chiffre d'affaires, la situation financière, la trésorerie et les engagements de la société, la survenance d'un événement affectant ou pouvant affecter de façon significative les résultats consolidés du groupe et les événements significatifs en matière de ressources humaines et d'évolution des effectifs.

Chaque Administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président et le Directeur Général étant en permanence à la disposition du Conseil d'Administration pour fournir les explications et éléments d'information significatifs.

Chaque Administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Les représentants du personnel désignés par le Comité d'entreprise, le secrétaire général, le directeur juridique et le directeur financier et administratif assistent aux réunions du Conseil. Les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du conseil appelées à examiner les états financiers.

La périodicité des réunions du Conseil est, en principe, trimestrielle, avec possibilité de réunions supplémentaires, destinées à des présentations particulières ou à l'examen de sujets exceptionnels. En 2007, le Conseil d'Administration de TF1 s'est réuni cinq fois.

Les principales décisions du Conseil pour l'année 2007 ont été les suivantes :

- séance du 20 février : arrêté des comptes annuels 2006 et préparation de l'Assemblée Générale ; réalisation du projet « Ceres » (cession de TPS à Canal+) ; annulation d'actions rachetées et constatation du nouveau capital. Un Administrateur était absent, 5 directeurs du groupe, 4 membres du Comité d'Entreprise et les commissaires aux comptes étaient présents,
- séance du 17 avril : élection du Président Directeur Général ; nouvelle répartition de l'enveloppe des jetons de présence à compter du 1^{er} avril 2007, autorisation du projet de lancement du programme de rachat d'actions. Trois Administrateurs étaient absents, 6 directeurs du groupe et 3 membres du Comité d'Entreprise étaient présents,

- séance du 22 mai : examen des comptes du premier trimestre 2007 ; dissociation des fonctions de Présidence et Direction Générale et nomination du nouveau Directeur Général. Un Administrateur était absent, 6 directeurs du groupe, 4 membres du Comité d'Entreprise et les commissaires aux comptes étaient présents,
- séance du 31 juillet : examen des comptes du premier semestre 2007 ; composition du Conseil. Un Administrateur était absent, 4 directeurs du groupe, 3 membres du Comité d'Entreprise et les commissaires aux comptes étaient présents,
- séance du 12 novembre : examen des comptes du troisième trimestre 2007, analyse de l'activité et des résultats estimés de l'exercice 2007, plan à trois ans ; annulation d'actions rachetées et constatation du nouveau capital. Un Administrateur était absent, 4 directeurs du groupe, 3 membres du Comité d'Entreprise et les commissaires aux comptes étaient présents.

Les Administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus par une stricte obligation de confidentialité à l'égard des informations fournies au Conseil d'Administration.

Les jetons de présence ont été alloués ainsi qu'il suit, en 2007, étant précisé que l'intégralité de l'enveloppe octroyée par l'Assemblée Générale n'a pas été versée :

- à chaque Administrateur : le montant théorique annuel est de 18 000 €. Les jetons sont attribués à hauteur de 50 % au titre de la responsabilité des Administrateurs et à hauteur de 50 % en fonction de la présence aux séances du Conseil,
- aux membres des Comités :
Comité des Comptes : 2 250 € par membre, par trimestre,
Comité des Rémunérations : 1 350 € par membre, par trimestre,
Comité de Sélection : 1 350 € par membre, par trimestre,
- alloués au Président au titre de son mandat spécifique : 6 000 € par mois.

Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général

Pour permettre une transition naturelle et opérationnelle dans la direction exécutive de votre société, les Administrateurs ont décidé, sur proposition de Patrick LE LAY, de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de Directeur Général. Le Conseil a nommé Nonce PAOLINI, Directeur Général et n'a pas jugé utile d'apporter de limitation particulière au pouvoir du Directeur Général. L'âge limite pour l'exercice des fonctions du Président du Conseil d'Administration est fixé à 68 ans, celui du Directeur Général est conformément à la loi de 65 ans.

Conflits d'intérêts potentiels

À la connaissance de TF1, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

L'article 5 du règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que les administrateurs s'engagent à informer le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et à ne pas prendre part au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement.

Autres informations

Aucune restriction n'est imposée aux membres du Conseil d'Administration concernant la cession de leur participation dans le capital de l'émetteur, à l'exception :

- de l'obligation statutaire faite au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général de conserver jusqu'à la fin de

leurs fonctions, un nombre des actions gratuites ou des actions issues des levées d'options ;

- de l'obligation statutaire faite à chaque Administrateur d'être propriétaire d'au moins une action de la société, étant précisé que le Règlement intérieur du Conseil d'Administration recommande à chaque Administrateur non représentant du personnel d'être propriétaire d'au moins 100 actions de l'émetteur pendant la durée de leur mandat, et d'autre part, des règles relatives à la prévention du délit d'initié.

Il n'existe pas, à l'exception des contrats de travail des Administrateurs salariés, de contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration à TF1 ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

Aucun prêt ni garantie n'a été accordé par TF1 aux Administrateurs.

Les Administrateurs ont été informés de l'obligation qui leur incombe depuis le 25 novembre 2004 de déclarer désormais les opérations qu'ils effectuent - ainsi que celles effectuées par les personnes ayant des liens personnels étroits avec eux - sur les actions TF1 dans un délai de cinq jours de négociation conformément à l'article 222-14 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ces informations sont communiquées sous une forme individuelle et nominative à l'AMF et rendues publiques au moyen d'un communiqué.

Comités du Conseil d'Administration

Les trois comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration sont le Comité des Comptes, le Comité des Rémunérations et le Comité de Sélection des Administrateurs. Le Conseil fixe la composition, le fonctionnement et les attributions des Comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité, et désigne leurs membres parmi les administrateurs.

La Présidence des Comités est assurée par des personnalités extérieures aux organes de gestion et de direction de la société et ont une voix prépondérante. Par ailleurs ces comités sont composés de 2 à 3 administrateurs. Toute personne occupant les fonctions de Président, Directeur Général ou Directeur Général Délégué de TF1 ne peut être membre du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations. Vos Administrateurs estiment que ces dispositions garantissent l'indépendance et l'efficacité desdits comités.

Les trois Comités se réunissent valablement dès lors que deux de leurs membres sont présents, sur l'initiative de leur président respectif ou à la demande du Président du Conseil d'Administration. Ils rendent leurs avis à la majorité simple de leurs membres et rendent compte de leurs travaux à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Comité des Comptes

Créé le 24 février 2003, réunissant des membres choisis pour leurs compétences financières, il est depuis le 20 février 2008 composé de Patricia BARBIZET, Présidente, et de Philippe MARIEN.

Il a pour mission :

- d'examiner, avant présentation au Conseil, les comptes individuels et les comptes consolidés,
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes,
- de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement,
- de faire tout rapport et toute recommandation sur ce qui précède, tant sur une base périodique à l'occasion de l'arrêté des comptes qu'à l'occasion de tout événement le justifiant,
- d'émettre un avis sur le renouvellement ou la nomination des

RAPPORT DE GESTION

Commissaires aux Comptes,

- de prendre connaissance des conclusions des missions du service d'audit interne et de valider son plan de charge annuel.

Quatre réunions par an sont prévues, au cours desquelles sont examinés les comptes trimestriels, semestriels ou annuels ainsi que les suivis de trésorerie et d'audit interne, avant leur soumission au Conseil. Le Comité examine, avant publication, les projets de communiqués financiers publiés après le Conseil d'Administration.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2007 et une fois au cours des deux premiers mois 2008. Il a réuni à chaque session, le Directeur Général Adjoint Administration et Finance, le Directeur Comptable, le Responsable de l'Audit Interne et les Commissaires aux Comptes. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %. Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte-rendu remis aux administrateurs.

Le Comité des Rémunérations

Créé en 1989, il est depuis le 20 février 2008 composé de Philippe MONTAGNER, Président, et de Patricia BARBIZET.

Il a pour mission :

- de proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition,
- d'examiner le ou les plans de souscription ou d'achat d'actions, en faveur des mandataires sociaux et des collaborateurs,
- d'émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants du Groupe,
- de soumettre chaque année au Conseil le projet de rapport exigé par le Code de Commerce :
 - sur la rémunération et les avantages de toute nature consentis aux mandataires sociaux par la société et les sociétés contrôlées,
 - sur les options de souscription ou d'achat consenties et levées par les mandataires sociaux et les dix salariés de la société, principaux bénéficiaires,
 - sur les options consenties et levées par les salariés des sociétés contrôlées majoritairement par TF1.

Le Comité s'est réuni trois fois en 2007 et une fois au cours des deux premiers mois 2008. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %. Le Comité a notamment préparé à l'attention des membres du Conseil les éléments concernant l'évolution des rémunérations de ses mandataires, ainsi que les recommandations concernant l'attribution en 2008, d'options de souscription d'actions TF1. Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte rendu remis aux Administrateurs.

Le Comité de Sélection des Administrateurs

Créé le 24 février 2003, il est actuellement composé de Martin BOUYGUES, Président, Patrick LE LAY, Nonce PAOLINI et Alain POUYAT.

Il a pour mission :

- d'examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration, en vue de faire des propositions à ce dernier,
- d'examiner notamment :
 - les candidatures éventuelles à un mandat d'administrateur en veillant à ce que figurent au sein du Conseil d'Administration des personnalités indépendantes,
 - les projets de création de comités d'études du Conseil et pro-

poser la liste de leurs attributions et de leurs membres,

- toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession en cas de vacance d'un mandataire social.

La Comité s'est réuni trois fois en 2007 et une fois au cours des deux premiers mois 2008. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %. Il a donné son avis sur la cooptation de trois Administrateurs, et sur le renouvellement des mandats d'Administrateurs. Un compte rendu a été remis aux Administrateurs.

Taux de présence des Administrateurs Séances des Conseils d'Administration 2007

Patrick LE LAY	100 %
Martin BOUYGUES	100 %
Claude COHEN	100 %
Olivier BOUYGUES	60 %
Patricia BARBIZET	60 %
Philippe MONTAGNER (SFPG)	50 %
Nonce PAOLINI*	100 %
Olivier POUPART-LAFARGE	100 %
Alain POUYAT	100 %
Haim SABAN	40 %
Céline PETTON	100 %
Jean-Pierre PERNAUT	80 %

* taux de présence depuis sa nomination le 22/05/2007

4.4 Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne

Introduction

Contexte

En application de la Loi de Sécurité Financière (« L.S.F. ») du 1^{er} août 2003 et conformément à l'article L225-37 du code de commerce, ce rapport vise à rendre compte des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Il concerne TF1 SA en tant qu'éditeur et diffuseur de la chaîne TF1, mais également au titre de son rôle de coordination et de sa participation dans la mise en oeuvre de dispositifs de contrôle interne au sein des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou majoritaire.

TF1 veille en effet à assurer l'homogénéité, sur l'ensemble du Groupe, des principales procédures financières, dans le respect des caractéristiques propres à chaque métier afin de préserver la pertinence des analyses et la réactivité des décisions. Elle met également en place, sur l'ensemble de son périmètre, des procédures d'identification des risques afin d'élaborer, pour chaque cycle critique, les procédures adéquates et les contrôles pertinents. Le Groupe TF1 se montre particulièrement sensible aux enjeux du contrôle interne, notamment dans les domaines comptable et financier, où la fiabilité des informations revêt une importance majeure.

Ce rapport est le résultat d'un recueil d'informations et d'analyses réalisés en collaboration avec les différents acteurs du contrôle interne au sein de TF1 et de ses filiales, aboutissant à la description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place. L'élaboration de ce document a été coordonnée par le Département d'Audit Interne. Le présent rapport a été soumis à un processus de validation impliquant notamment la Direction Générale Adjointe Finances (DGAF), la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) ainsi que

la Direction Générale. Ce document a également été communiqué aux Commissaires aux Comptes et au Comité des Comptes, puis présenté par le Président à son Conseil d'Administration.

Objectifs et principes de contrôle interne

Afin d'élaborer le présent rapport relatif à l'exercice 2007, TF1 a choisi de s'appuyer sur le cadre de contrôle interne publié le 22 janvier 2007 résultant des travaux du groupe de place établi sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers (« A.M.F. »), pour analyser et présenter son dispositif de contrôle interne.

Selon ce cadre, compatible avec les références « COSO » (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) utilisées lors des exercices précédents pour la rédaction de ce rapport, le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par les organes de Gouvernance,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières publiées, dont les facteurs clés de contrôle sont détaillés dans le « Guide d'application relatif au contrôle de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs ».

De plus ce dispositif doit contribuer également, à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources de la société. Un tel dispositif ne peut toutefois fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs et à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe peut être confrontés. Le Groupe TF1 inscrit sa démarche dans une perspective dynamique d'adaptation en continu de son dispositif de contrôle interne à la nature de ses activités, permettant d'aboutir à terme à une appréciation sur son adéquation et son efficacité.

4.4.1 Principes généraux de contrôle interne

4.4.1.1 Organisation et modes opératoires

Les principes du gouvernement d'entreprise, l'organisation du Groupe notamment au travers de la définition de modes opératoires et d'une large diffusion de ses valeurs et de ses règles, constituent le socle de l'environnement général du contrôle interne :

Une organisation

L'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités spécialisés qui l'assistent (Comité des comptes, Comité des rémunérations, Comité de sélection des administrateurs), décrites dans la partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise et concourent à l'efficacité du contrôle interne.

En effet les décisions importantes, comme par exemple l'acquisition de droits audiovisuels (droits du football, contrats avec les grands Studios de Cinéma, etc.), sont prises au plus haut niveau et traduisent les principes d'une gestion transparente et rigoureuse.

Au cours de l'année 2007, la structure de gouvernance de la société TF1 a été modifiée avec la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration de celle de Directeur Général de la Société. Ainsi le Conseil d'Administration, sous l'autorité de son Président, détermine les orientations de la Société et veille à leur mise en œuvre, et s'assure notamment avec l'appui de son Comité des Comptes de la correcte mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe.

Le Directeur Général assure la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle des activités du Groupe pour mettre en œuvre la stratégie

arrêtée par le Conseil d'Administration ; en particulier, il organise la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe. Dans sa mission, le Directeur Général s'appuie sur son Comité de Direction Générale (CODG) réunissant de manière bimensuelle le Directeur de chacune des activités du Groupe TF1 ainsi que les directeurs fonctionnels. Ce Comité permet notamment au Directeur Général de transmettre les grandes orientations en terme de contrôle interne et de responsabiliser chacun des membres du CODG dans la mise en place et le suivi des dispositifs de contrôle interne sur leur périmètre d'activité.

De plus des délégations de pouvoir sont mises en place, en tenant compte des principes directeurs définis par le Groupe, afin de répondre notamment au double objectif de responsabilisation des opérationnels et de maîtrise des engagements au niveau pertinent. Sur ce deuxième point, une séparation des tâches est conçue de façon à permettre un contrôle indépendant, en s'efforçant de dissocier celles relevant de l'opérationnel, de la protection des biens et de leur enregistrement comptable.

Des objectifs

Le plan triennal reflète les orientations stratégiques à moyen terme, et le budget annuel qui en découle constitue le cadre des engagements pris par les responsables des différentes entités du Groupe. Dans ce sens, il constitue un élément clé de l'environnement de contrôle interne. Il définit non seulement les objectifs en termes de niveau d'activité et de coûts, mais également les moyens, structures et organisations à mettre en œuvre.

Le plan triennal implique également le respect d'une démarche structurante concourant à l'atteinte de ces objectifs. L'organisation de cette démarche est réalisée par la Direction du contrôle financier et de la planification stratégique de TF1 SA. Les plans des différentes entités et sociétés du Groupe TF1 font l'objet d'une validation par la Direction Générale Adjointe Finance (DGAF) et par la Direction Générale.

Une synthèse de ces plans est présentée au Président du Conseil d'Administration de TF1 puis à la Direction du Groupe BOUYGUES. Au cours du dernier trimestre de l'année, un document synthétisant l'ensemble de la démarche du plan triennal du Groupe TF1 est soumis à la validation du Conseil d'Administration.

Des règles et principes

Le Groupe TF1 est attentif au respect des règles et valeurs, diffusées d'une part au travers du règlement intérieur (de TF1 SA et des ses filiales), de chartes de fonctionnement (charte Eticnet ...), et, d'autre part, à travers la diffusion du code d'éthique déployé par le Groupe BOUYGUES.

Le code d'éthique du Groupe a pour objectif de rassembler les managers et les collaborateurs autour de valeurs communes essentielles, sans remplacer le bon sens, le respect et le sens des responsabilités de chacun. À travers ce code, le Groupe s'engage à respecter les normes les plus strictes dans la conduite des affaires. Il intègre par ailleurs la mise en place d'un dispositif d'alerte visant à permettre aux collaborateurs du Groupe de signaler des irrégularités constatées dans un champ prédéfini, et dont ils auraient connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Par ailleurs, TF1 a adhéré en 2006 au Pacte mondial des Nations Unies, s'attachant à adopter, promouvoir et faire respecter des principes et valeurs dans le domaine des droits de l'homme, de l'environnement, des normes du travail, et de la lutte contre la corruption.

Evoluant dans un secteur en mutation permanente, notamment du fait des évolutions technologiques, TF1 veille au maintien d'un haut niveau de compétence de ses collaborateurs notamment au travers

d'une politique ambitieuse de sélection et une formation continue contribuant favorablement à la maîtrise de ses opérations.

Enfin, l'Institut du Management BOUYGUES organise régulièrement des séminaires auxquels les cadres dirigeants de TF1 participent. L'objectif est de les accompagner dans leur réflexion sur leurs rôles, leurs responsabilités et le respect des principes éthiques dans leur action quotidienne et de fédérer l'ensemble des dirigeants du Groupe autour de valeurs communes.

Une amélioration permanente

Au delà des différents processus de contrôle en place, le Groupe veille de façon constante à l'amélioration continue de son dispositif de contrôle interne. En ce sens, l'année 2007 a été marquée par une volonté forte d'amélioration au travers notamment du lancement et du pilotage par BOUYGUES d'une démarche de contrôle interne réunissant les principaux métiers du Groupe, dont TF1.

Le Groupe a décidé de mettre en œuvre un véritable projet d'entreprise, présenté en septembre 2007 auprès de 300 managers du Groupe, afin d'initier une démarche coordonnée permettant :

- de créer une dynamique et de favoriser des échanges entre les différents métiers du Groupe, sur la base de principes communs aux différentes entités,
- d'enrichir et de compléter les grands principes du Groupe en matière de contrôle interne et d'échanger les bonnes pratiques communes à l'ensemble des métiers.

Ce projet qui s'inscrit dans la durée, se poursuivra au cours de l'année 2008, et a pour objectif d'établir une méthodologie commune et d'élaborer un système de suivi dans le domaine du contrôle interne et de la gestion des risques. Ce tronc commun sera complété par TF1 afin de tenir compte des spécificités de ses activités.

Le fonctionnement de cette démarche se traduit par la mise en place d'une organisation structurée, notamment au travers de la constitution de deux groupes de travail, réunissant bimensuellement deux représentants de chaque métier du Groupe BOUYGUES, dans le domaine :

- du « contrôle interne comptable et financier », spécialisé dans les processus liés au pilotage de l'organisation et de l'élaboration de l'information comptable et financière,
- des « principes généraux de contrôle interne », spécialisé notamment sur les cinq grandes composantes du contrôle interne mentionnées dans le cadre de référence publié par l'A.M.F.

Une équipe projet de la maison mère anime ces groupes de travail, avec l'appui d'un Commissaire aux Comptes du Groupe dans le domaine relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière. Ce dispositif est complété par un comité de coordination et un comité de pilotage.

À terme ce projet proposera une organisation et des outils appropriés afin de suivre les objectifs de progrès définis par le Groupe et les métiers.

4.4.1.2 Diffusion des informations en interne

Afin d'assurer, auprès des collaborateurs, la diffusion d'informations concernant le Groupe TF1 et ses évolutions, la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines et de la Communication Interne met notamment à leur disposition, un magazine d'information quadrimestriel (Regards), et une lettre d'information mensuelle (Coups d'Œil).

De plus, un portail Intranet « Declic » a été déployé depuis 2006, permettant à chaque collaborateur d'appréhender son environnement

personnel ainsi que celui du Groupe. Il permet à l'ensemble des collaborateurs d'accéder aux informations de l'entreprise (organisation, programmes ...), aux informations publiées dans la presse concernant le secteur de l'audiovisuel, ainsi qu'aux offres de mobilité et de formation, mais également aux sites intranet des autres sociétés du Groupe ou de la maison mère.

En outre cet outil permet aux managers de réunir les informations nécessaires à la gestion de leurs équipes, notamment en terme de formation professionnelle, de préparation des entretiens annuels, etc...

Par ailleurs, l'organisation ponctuelle de conventions réunissant l'ensemble des collaborateurs, et la mise en place depuis 2007 de séminaire annuel ainsi que de comités mensuels et trimestriels réunissant les principaux managers du Groupe TF1, permet de partager et communiquer sur les évolutions, les enjeux et la stratégie du Groupe.

La Direction Technique et Systèmes d'Information (DSIT) de TF1 SA définit au travers de sa Direction des Systèmes d'Information (DSI), et avec les directions opérationnelles et fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la production des informations et à la gestion sécurisée et efficace des opérations.

TF1 exploite à la fois des applications spécifiques développées en interne et des logiciels du marché. Ces applications font l'objet d'analyses ainsi que d'une surveillance et d'une exploitation rigoureuses, visant à assurer leur disponibilité, leur intégrité, leur sécurité, ainsi que leur conformité aux obligations légales.

Concernant les applications dédiées à l'information comptable et financière, ce travail est réalisé en étroite collaboration avec la Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité (DCCF), la Direction du Contrôle Financier et de la Planification Stratégique, et la Direction de la Trésorerie et du Financement.

En outre, depuis plusieurs années, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) œuvre à la formalisation d'une Politique de Sécurité de l'Information (PSI), permettant notamment la constitution d'un référentiel commun de sécurité du Groupe. Cette démarche se poursuit quotidiennement avec l'enrichissement des principes et règles de sécurité, au regard de l'évolution permanente des technologies.

4.4.1.3 Gestion des risques

Le Groupe BOUYGUES a initié une démarche générale de maîtrise des risques notamment dans les domaines relatifs à la qualité, à la sécurité et à l'environnement (QSE), et au développement durable. Dans ce cadre la société BOUYGUES anime deux comités réunissant régulièrement les responsables métiers du Groupe sur ces questions.

Par ailleurs TF1 a initié dès 2004, en collaboration avec un cabinet de conseil extérieur, une démarche d'identification des risques majeurs afin de définir un système décisionnel de gestion de crise. Ce premier travail a donné lieu à la création de la structure « REAGIR » dont l'objectif est de bâtir et mettre à jour les principaux schémas de reprise des processus clés en cas d'incidents.

Afin de poursuivre l'amélioration du dispositif de gestion des risques, TF1 a constitué courant 2007 un groupe de travail réunissant un représentant des principales activités du Groupe, en vue d'actualiser et d'enrichir les travaux initiés en 2004. De plus, le groupe de travail devra élaborer des propositions afin d'optimiser l'organisation et les dispositifs de suivi et de maîtrise des risques de manière transversale sur l'ensemble des activités du Groupe TF1.

La nature des principaux risques ainsi que les dispositifs destinés

à les maîtriser sont décrits dans le Rapport de Gestion au point « 3. Facteurs de risques », point dans lequel est aussi abordé la politique du Groupe en matière d'assurances. Les risques de marché (taux, change ...) sont abordés au paragraphe 29 de l'annexe des comptes consolidés.

Les principaux risques métiers que TF1 s'efforce d'identifier et couvrir en permanence s'articulent notamment autour de grands processus : l'achat et le contrôle de la conformité des contenus audiovisuels, la maîtrise de l'antenne et des activités.

Processus achat

TF1, au travers d'une normalisation de ses contrats d'achat, veille à sécuriser ses approvisionnements matériels et immatériels et leurs conditions financières, à garantir une continuité de service, et vise à s'assurer de la souscription d'assurances par les fournisseurs.

Afin de poursuivre l'optimisation du processus achats déjà en place, TF1 a décidé de mettre en place depuis novembre 2007, une Direction des Achats. L'objectif premier est de mettre en œuvre une politique achats permettant l'amélioration opérationnelle et financière du processus de manière transversale sur l'ensemble des activités et sociétés du Groupe.

Les contrats d'achat de droits de diffusion sont souscrits par TF1 dans le cadre de la sécurisation des grilles de programmes pour les années futures. Les contrats présentent une certaine complexité sur le plan économique et juridique et portent sur des montants significatifs. Ces projets d'investissements sont initiés sur la base de la politique éditoriale de la chaîne et font l'objet d'une procédure d'approbation et d'autorisation d'investissement propre à chaque type de programme.

Par ailleurs, et en fonction des possibilités des accords cadres sont conclus en amont du processus achat, afin de maîtriser les coûts de certains programmes et de sécuriser les approvisionnements. Le Groupe veille à centraliser et à mutualiser autant que possible ses achats de droits multicanaux (hertzien, câble et satellite, vidéo et nouveaux supports) afin de renforcer sa position dans les négociations avec les producteurs.

De plus, afin d'optimiser le fonctionnement et les synergies au sein du Groupe dans le domaine des droits de programmes, TF1 a décidé fin 2007 la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E).

Contrôle de la conformité des programmes

Les programmes diffusés à l'antenne sont soumis au contrôle du CSA dans le cadre de la convention que la chaîne a signé. En conséquence TF1 a notamment mis en place un service de conformité des programmes qui exerce un contrôle en amont des programmes destinés à être diffusés à l'antenne. Ce travail, réalisé dans certains cas avec les conseils du Secrétariat Général, permet en outre de minimiser les différents risques juridiques inhérents à la diffusion de programmes télévisuels.

Par ailleurs, les émissions destinées aux enfants sont soumises à l'avis de psychologues chargés de visionner notamment les programmes les plus sensibles.

Concernant les spots publicitaires, une équipe de TF1 Publicité visionne chacun des spots publicitaires après avis du BVP (Bureau de vérification de la Publicité). TF1 Publicité s'assure du respect des différentes dispositions réglementaires et législatives liées à la diffusion de messages publicitaires sur de multiples supports. Ce contrôle porte notamment :

- sur la conformité des films publicitaires à la réglementation et à la ligne éditoriale du support,
- sur la durée maximale des espaces publicitaires diffusés quoti-

diennement et par heure glissante,

- sur le respect des règles de facturation (loi dite Sapin N°93-122 du 29 janvier 1993).

Maîtrise de l'antenne et des activités

La Direction des Techniques et des Systèmes d'Information (DTSI) de TF1 est en charge de la fabrication des émissions dont la production lui est confiée, de la conception, la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et techniques, ainsi que de la gestion du parc immobilier, de la logistique et des services généraux.

La DTSI garantit la continuité de l'antenne en veillant à la disponibilité et à la mise en œuvre des moyens humains et techniques nécessaires.

Par ailleurs, elle assure depuis plusieurs années le pilotage de l'identification, de la maîtrise et de la prévention des Risques Majeurs de TF1, et poursuit la démarche d'analyse et de gestion opérationnelle des risques notamment via le comité « REAGIR ».

Le Comité « REAGIR » effectue un travail de veille et de prévention des risques majeurs associés aux processus-clés du Groupe. Il assure le maintien et l'enrichissement des différentes procédures, sur la base du principe d'amélioration continue au niveau de la sécurité des personnes et des biens, des infrastructures, des systèmes et des données. Il tient également à jour et teste régulièrement des plans de reprise rapide d'activité susceptibles d'être déclenchés suite à tout événement exceptionnel provoquant notamment une interruption du signal de diffusion, ou une non-accessibilité au bâtiment de TF1.

Depuis 2001, un site de secours externe et protégé est opérationnel pour les trois processus suivants : la diffusion des programmes, la fabrication des éditions des journaux télévisés (TF1 & LCI), l'élaboration des écrans publicitaires pour la chaîne TF1.

En 2006, ce dispositif de secours a été amélioré avec la mise en place sur un deuxième site externe, d'un process numérique similaire à celui du dispositif de diffusion principal. Cette installation et les procédures associées permettent désormais d'envisager, en cas de nécessité, un basculement depuis le site principal sans perturbation notable des programmes. Courant 2008, l'ensemble des moyens de secours sera définitivement regroupé sur ce nouveau et unique site externe.

Les fonctions vitales de l'entreprise sont intégrées dans le plan de sécurisation au travers d'un processus de reprise d'activité, notamment pour les différents services liés à l'antenne, la commercialisation d'espaces publicitaires, la comptabilité, la trésorerie, la paie et l'exploitation des systèmes d'information. Des tests de procédures sont effectués ponctuellement et permettent si nécessaire l'ajustement du dispositif.

L'équipe en charge de ce projet a également étendu l'éventail des facteurs de risques aux risques sanitaires pouvant entraver le fonctionnement normal de l'entreprise. Ces derniers ont été quantifiés et leur impact a été évalué ; les procédures de secours qui leurs sont associées font également l'objet des tests.

De plus la mise en place d'un site Internet et d'un numéro de téléphone (n° vert) permettent aux collaborateurs de se tenir informé en temps réel en cas de situation de crise, et donc de rester en contact avec l'entreprise dès lors que la situation l'exigerait.

4.4.1.4 Activités de contrôle

Outre le dispositif de gestion des risques, le Groupe TF1 dispose de multiples processus et systèmes qui contribuent à la mise en œuvre des orientations définis par la Direction Générale, et permettent l'atteinte des objectifs fixés.

RAPPORT DE GESTION

Le Groupe porte naturellement une attention particulière aux processus financiers, juridiques et ressources humaines notamment au travers des missions assurées par les directions fonctionnelles de TF1 SA. Ces Directions supervisent et assistent les différentes entités du Groupe TF1 dans leurs domaines d'expertise. Par ailleurs, elles diffusent et s'assurent du respect des procédures transversales et participent à la validation des procédures spécifiques aux différents métiers du Groupe.

Direction Générale Adjointe Finances (DGAF)

La DGAF regroupe les services financiers centraux et exerce un rôle de contrôle au travers des procédures transversales, des méthodes et de la doctrine qu'elle diffuse au sein du Groupe.

Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité (DCCF)

La DCCF est en charge de l'application de la doctrine comptable ; elle garantit la fiabilité des processus de collecte et de traitement des informations financières ainsi que la permanence des méthodes comptables.

Elle assure, dans le respect des normes et réglementations en vigueur, l'élaboration d'états financiers sociaux et consolidés reflétant sincèrement l'activité des sociétés du Groupe. La DCCF veille à ce que ces informations soient fournies aux destinataires sous une forme et dans des délais leur permettant de les utiliser efficacement.

La DCCF regroupe les services comptables de TF1 SA et le service de consolidation, et assure une supervision fonctionnelle des services comptables des filiales.

Elle veille à la coordination et la formation permanente des équipes par l'élaboration et la diffusion des règles, procédures et méthodes applicables dans l'ensemble du Groupe et s'assure de la mise en œuvre du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs.

Direction du Contrôle Financier et de la Planification Stratégique

TF1 et les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif font l'objet d'un processus de planification financière et stratégique ainsi que d'un contrôle budgétaire centralisé. Dans le cas des filiales contrôlées conjointement avec un partenaire, ce processus est adapté au cas par cas, tout en respectant les principes du Groupe. Le processus de planification financière et stratégique à trois ans du Groupe TF1 constitue un engagement de la part des responsables des entités du Groupe vis à vis de la Direction Générale. Ce processus est décentralisé au niveau de chaque société et/ou entité, et son organisation et animation sont assurées par la Direction du Contrôle Financier et de la Planification Stratégique du Groupe. Le plan triennal et le budget annuel font l'objet d'une actualisation au minimum deux fois par an, afin d'une part d'ajuster les tendances à fin d'année et d'autre part de revoir si nécessaire les projections à trois ans.

Chaque structure et activité établit mensuellement son tableau de bord et le présente à la Direction du Contrôle Financier lors de réunions organisées selon un calendrier prédéfini au début de chaque année.

Après contrôle, validation et analyse, la Direction du Contrôle Financier et de la Planification Stratégique établit un Tableau de Bord consolidé du Groupe, présenté et commenté à la Direction Générale. Une synthèse de ce document est ensuite transmise à la Direction Générale du Groupe BOUYGUES.

Direction de la Trésorerie et du Financement

La gestion des financements, des placements, de la couverture du risque de change et de taux, et la sécurité des moyens de paiement de l'ensemble des sociétés du Groupe sont placées sous la res-

ponsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement, à l'exception de quelques entités dans lesquelles TF1 n'assure pas un contrôle exclusif ou majoritaire. Cette organisation centralisée permet :

- de consolider les risques de taux et de change,
- de maintenir un niveau d'expertise à la hauteur de la complexité de ces problématiques,
- de préserver la confidentialité des procédures de sécurisation des paiements,
- d'attribuer des délégations de pouvoir à un nombre limité de collaborateurs qui sont seuls habilités par la Direction Générale à traiter une liste limitative d'opérations financières pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe, selon des seuils et des procédures d'autorisation définis.

La Direction de la Trésorerie et du Financement est chargée de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelles des prévisions de trésorerie, faisant l'objet d'un reporting communiqué à la Direction Générale,
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement de sécurité confortable et d'une maturité moyenne de 5 ans.

Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines et Communication Interne

La Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines et de la Communication Interne joue un rôle essentiel dans la sélection, la mise en œuvre, et le développement des ressources humaines, nécessaires au bon fonctionnement des différentes structures du Groupe TF1.

Elle veille au respect du Code du Travail, et à l'évolution de la politique sociale en relation avec les différentes instances représentatives du personnel, et coordonne également la politique de formation professionnelle du Groupe, qui vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités de chaque collaborateur.

Dans le cadre du cycle de management, la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines avec les Directions opérationnelles et fonctionnelles planifient les besoins en matière de ressources humaines.

Ces besoins sont formalisés et font partie intégrante du processus de planification financière et stratégique à trois ans, arrêtée par la Direction Générale.

Toute demande de recrutement d'un collaborateur permanent fait l'objet d'une procédure d'approbation formalisée.

Secrétariat Général et Direction des Affaires Juridiques

Le Secrétariat Général Groupe anime et coordonne deux principales fonctions organisées comme suit :

- les Affaires Juridiques (DAJ), en charge de la définition et du contrôle de l'application de la politique contractuelle, du suivi juridique des différents aspects liés au droit des sociétés et au développement au niveau du Groupe, ainsi que la centralisation des thèmes liés aux assurances et à l'immobilier. La DAJ veille notamment à l'adéquation des conditions de couverture et des niveaux de prime et franchise au risque encouru,
- les Affaires réglementaires et judiciaires en charge du suivi des relations avec les différents organismes et autorités extérieures, du respect des obligations réglementaires, ainsi que du suivi des dossiers contentieux. Le suivi des risques et contentieux est réalisé en étroite liaison avec la Direction Générale Adjointe Finances afin d'en rendre compte dans les états financiers.

Le Secrétariat Général et la DAJ se sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements, se traduisant notamment par la définition d'une politique contractuelle Groupe et l'élaboration de modèles de contrats standards pour tous les engagements récurrents. De plus, la DAJ veille à l'optimisation et à la pérennisation des contrats d'assurance souscrits par TF1 et ses filiales pour se garantir contre les conséquences de risques éventuels en partenariat avec des courtiers intervenants auprès de compagnies de tout premier ordre.

Enfin le Secrétariat Général veille et participe à la mise en application d'une politique cohérente en matière de délégations de pouvoir. Les filiales sur lesquelles TF1 exerce un contrôle exclusif font en particulier l'objet de mise en place de délégations de pouvoir en tenant compte des principes directeurs définis au niveau du Groupe. Concernant les filiales sous contrôle conjoint, le contrôle interne s'organise sur les bases de l'expertise du Groupe TF1 et conformément aux accords entre actionnaires.

4.4.1.5 Surveillance du dispositif de contrôle

Les systèmes de contrôle interne doivent eux-mêmes faire l'objet de contrôles, à la fois de manière continue par l'ensemble du management de la société, et au travers d'évaluations ponctuelles de la part d'instances n'ayant ni autorité ni responsabilité directes sur les opérations.

Comité des comptes

Créé en 2003, le Comité des comptes est composé de deux administrateurs, sans qu'aucun administrateur mandataire social ou salarié de TF1 ne puisse en être membre.

Il examine, avant présentation au Conseil d'Administration, les comptes consolidés trimestriels, semestriels et annuels, et se voit présenter les conclusions des Commissaires aux Comptes. À cette occasion, il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes et vérifie les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement. Il prend également connaissance des conclusions des missions de l'audit interne, et valide le plan de charge annuel du service d'audit interne.

Les Commissaires aux Comptes s'assurent de la régularité et de la sincérité de la situation financière et patrimoniale de la société, au regard des règles et principes comptables. Dans ce cadre, ils prennent connaissance de l'organisation et du fonctionnement des systèmes d'information et des procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière, et en tiennent compte dans leur démarche d'audit.

Audit Interne

Le Groupe TF1 dispose depuis 2004 de son propre service d'audit interne reprenant les missions antérieurement assurées par l'audit central du Groupe BOUYGUES, à l'exception des missions portant sur la fiabilité, la sécurité et l'exploitation des systèmes d'information qui relèvent toujours de ce dernier.

L'Audit Interne du Groupe TF1 conduit des missions auprès des différentes entités du Groupe dans des domaines variés (financier, opérationnel, organisationnel) selon un plan annuel validé par la Direction Générale et le Comité des Comptes.

La réalisation des missions s'effectue selon une méthodologie rigoureuse, donnant lieu à un rapport comportant des recommandations, lesquelles font l'objet d'un plan d'actions et d'un suivi.

L'audit interne constitue un outil d'analyse, de contrôle et d'information permettant l'identification, la maîtrise et l'amélioration du contrôle des risques.

Dans le cadre du programme et du déroulement de ses missions, l'Audit Interne assure notamment la vérification de l'application des principes et règles de contrôle interne, les modalités de mise en œuvre et d'application de celles-ci restant en dernier ressort de la responsabilité directe des Directions du Groupe.

En outre l'Audit Interne concourt à une veille active sur les meilleures pratiques de contrôle, et participe à la sensibilisation des collaborateurs aux principes de contrôle interne.

4.4.2 Processus de contrôle relatif à l'information comptable et financière publiée

TF1 est particulièrement sensible aux enjeux du contrôle interne, notamment dans les domaines comptable et financier, où la fiabilité des informations revêt une importance majeure.

Le présent chapitre propose de synthétiser les principaux processus de contrôle concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée.

4.4.2.1 Systèmes d'information financiers

En relation étroite avec la Direction Générale Adjointe Finances (DGAF), la Direction des Systèmes d'Information (DSI) assure le déploiement et la supervision des systèmes d'information financiers majeurs du Groupe TF1, notamment les outils de comptabilité, de gestion, de trésorerie et de consolidation ; en outre des applications métiers sont déployées dans certaines entités.

TF1 exploite dans le domaine comptable et financier à la fois des systèmes spécifiques développés en interne ainsi que des logiciels du marché. Ces applications font l'objet d'analyses ainsi que d'une surveillance et d'une exploitation rigoureuses, visant à assurer leur disponibilité, leur intégrité, leur sécurité, ainsi que leur conformité aux obligations légales.

Le Groupe a mis en place, dans le cadre plus large de sa Politique de Sécurité de l'Information (PSI), des dispositifs intégrant des garde-fous techniques contre les agressions extérieures (plan d'urgence anti-virus notamment).

Par ailleurs, le Groupe TF1 a engagé depuis 2003 une démarche de sensibilisation des principaux cadres techniques, juridiques, financiers et ressources humaines aux enjeux de la sécurité des informations et des systèmes qu'ils sont amenés à utiliser. De plus, depuis 2006, un stage obligatoire sur la sécurité informatique a été mis en place pour l'ensemble des collaborateurs de la Société.

Enfin, l'utilisation croissante des nouvelles technologies de l'information rend critique la protection et la confidentialité des données de l'entreprise ; la charte Eticnet tient compte de ce facteur, sa diffusion et sa mise à jour régulière renforce la responsabilisation des collaborateurs à cet égard.

TF1 SA a développé et déployé au niveau du Groupe son propre outil de gestion, interfacé avec le logiciel de comptabilité. Cet outil repose sur le principe d'un enregistrement unique des opérations nécessaires à l'information financière. Des processus automatisés de traitement permettent les restitutions adaptées aux besoins du contrôle financier, de la comptabilité et de la trésorerie.

Le système informatique de gestion garantit la maîtrise des engagements et des paiements, grâce :

- au circuit d'approbation des engagements, prédéfini dans l'application informatique et restreint aux seules personnes habilitées,
- au circuit de validation électronique pour les factures saisies et numérisées en regard desdits engagements.

Cet outil de gestion est complété et/ou alimenté par plusieurs applications répondant aux différents besoins métiers du Groupe comme par exemple, le système dédié aux processus de suivi des contrats d'acquisition de droits et de gestion des droits de diffusion.

Tous les types de moyens de paiement du Groupe font l'objet de procédures de sécurisation, celles-ci sont complétées par un rapprochement bancaire comptable quotidien, formalisé mensuellement.

L'ensemble des moyens de paiement fait l'objet d'une double signature avec une mise à jour annuelle des pouvoirs sur tous les comptes bancaires.

4.4.2.2 Processus de production et de consolidation des comptes

Les outils et processus en amont des arrêtés des comptes, veillent à garantir la traduction comptable des événements intervenus selon les principes de réalité, d'exhaustivité ainsi que du correct rattachement comptable à l'exercice de leur réalisation.

Processus d'arrêté trimestriel des comptes TF1

À partir de l'application de gestion du Groupe, un traitement automatisé trimestriel permet à la Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité de valider puis de générer automatiquement dans le logiciel comptable, les écritures d'inventaire garantissant ainsi la convergence entre les résultats issus des traitements gestion et comptable.

Dans le cadre de la procédure d'arrêté des comptes de TF1, les écritures d'inventaire font l'objet d'une analyse et d'une validation commune entre les services de comptabilité et de contrôle financier. En outre, périodiquement, il est procédé à un rapprochement entre les données de gestion utilisées à des fins de pilotage (reporting ...) avec les données des systèmes comptables.

La constatation des provisions fait suite à une analyse des risques réalisée en concertation par la Direction Générale Adjointe Finances (DGAF) avec le Secrétariat Général, la Direction des Affaires Juridiques, la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines et les directions opérationnelles et/ou fonctionnelles concernées. La Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité veille notamment au respect du processus relatif au traitement des immobilisations incorporelles et des goodwill. Concernant les goodwill, elle assure, chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par an, au regard des informations transmises par la Direction du contrôle financier et les des différentes entités opérationnelles, l'identification des pertes de valeur des actifs incorporels et de dépréciation éventuelle des actifs financiers représentatifs. Ce processus et les résultats constatés font l'objet d'une validation avec les Commissaires aux Comptes.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat donne lieu à une analyse dynamique, par comparaison avec la même période de l'année précédente ; les évolutions constatées font l'objet de commentaires qui permettent d'apporter un éclairage sur l'activité des sociétés.

Processus de consolidation

La Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité assure la consolidation de l'ensemble des sociétés du Groupe TF1 lors de chaque arrêté trimestriel, sur la base d'un périmètre prédéfini et d'un calendrier et d'instructions élaborés et communiqués aux différentes structures et entités du Groupe.

Les options comptables retenues sont validées avec les Commis-

saires aux Comptes, préalablement aux clôtures trimestrielles, et font l'objet d'une présentation au Comité des Comptes.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les comptes du Groupe TF1 sont établis en conformité avec les normes IFRS adoptées par l'Union Européenne. Au regard des normes locales, et des exigences de la réglementation fiscale, des reclassements et ajustements sont pratiqués dans certaines filiales du Groupe.

L'outil de consolidation déployé dans l'ensemble des sociétés du Groupe TF1 est un logiciel utilisé par un grand nombre de sociétés cotées. L'utilisation de cet outil de consolidation permet d'exercer une analyse et un contrôle rigoureux sur l'élaboration des comptes qui est ainsi régie par des procédures normées.

La Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité assure par ailleurs une mission de veille et de coordination en diffusant régulièrement auprès des collaborateurs comptables du Groupe les évolutions des règles et méthodes applicables à l'élaboration des comptes sociaux et consolidés.

4.4.2.3 Processus de validation des comptes

Les comptes consolidés trimestriels font l'objet d'une présentation par la Direction Générale Adjointe Finances (DGAF) au Directeur Général, puis au Président du Conseil d'Administration.

Au 31 décembre de chaque année, les comptes de TF1 et de l'ensemble de ses filiales font l'objet d'un audit externe par les Commissaires aux Comptes. Pour les clôtures intermédiaires, les comptes consolidés et les comptes des principales filiales font l'objet d'un examen limité.

Le Comité des Comptes examine, avant présentation au Conseil d'Administration, les comptes consolidés, et se voit présenter les conclusions des Commissaires aux Comptes. Par la suite, les comptes du Groupe sont présentés et arrêtés par le Conseil d'Administration.

En outre le Comité des Comptes revoit le projet de communiqué financier relatif à l'annonce des résultats trimestriels, avant validation par le Conseil d'Administration et diffusion au marché.

4.4.2.4 Processus de gestion de l'information financière publiée

Outre le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général, seules les personnes dûment mandatées sont habilitées à communiquer des informations à caractère financier au marché. Il s'agit en particulier du Directeur Général Adjoint Finances et des collaborateurs du Département Communication Financière et Relations Investisseurs.

Ce département élabore à destination du Conseil d'Administration les synthèses d'activité de TF1 et de ses filiales. Il diffuse et communique les informations financières concernant le Groupe TF1 et sa stratégie, notamment au travers des :

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Document de référence, rapport d'activité trimestriel et semestriel,
- Communiqués de presse financiers,
- Présentations pour les analystes financiers et investisseurs.

Ces documents sont élaborés dans le cadre d'un processus structuré qui respecte les obligations en matière d'information financière, et à partir des données et informations en provenance des différentes entités et départements du Groupe. Les documents font l'objet d'un processus de contrôle et de validation avant leur diffusion, qui fait intervenir notamment la Direction des Affaires Juridiques, la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines, la Direction

Générale Adjointe Finances et dans certains cas le Conseil d'Administration.

Le document de référence du Groupe est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers conformément à son règlement général. Préalablement, le document fait l'objet d'un contrôle par les Commissaires aux Comptes consistant à vérifier la concordance des informations relatives à la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques, ainsi qu'à une lecture d'ensemble dudit document.

Chaque thème de communication fait l'objet de la rédaction d'un argumentaire validé par la Direction Générale, mis à jour régulièrement et servant de support strict aux relations avec les acteurs du marché. Afin de garantir l'égalité d'accès à l'information des investisseurs, les différents supports de communication sont également disponibles en anglais et empruntent les canaux de diffusion suivants :

- les informations à destination d'un public extérieur sont mises en ligne directement au moment de leur publication sur le site Internet : www.tf1finance.fr. Néanmoins, toute personne souhaitant recevoir ces informations par courrier, peut en faire la demande au service de Communication Financière qui les lui adressera gratuitement,
- tous les communiqués de presse sont diffusés dans un quotidien économique national, un hebdomadaire national, ainsi que sur un site Internet financier grand-public et sur celui de l'AMF. Depuis janvier 2007, TF1 se conforme à la directive européenne dite « Transparence » relative aux nouvelles obligations de publications de l'information financière,
- les réunions d'analystes et Assemblées Générales sont retransmises dans leur intégralité et en direct sur Internet ou accessibles par téléphone, sans restriction d'accès. Un enregistrement de ces réunions est mis en ligne sur le site Internet de TF1,
- Les déplacements à l'étranger ou les entretiens avec les acteurs du marché sont généralement menés par deux personnes du Groupe TF1 afin de garantir l'exactitude des informations délivrées et leur stricte égalité d'accès. Les documents présentés à ces occasions sont publiés immédiatement sur le site Internet www.tf1finance.fr.

Conclusion et prospective

Au cours de l'année 2007, le Groupe TF1 s'est attaché à intégrer la nouvelle dimension que constitue le cadre de référence de contrôle interne publié par l'A.M.F, dans son propre dispositif d'analyse des processus. Ce travail engagé en 2007, notamment au travers de la démarche de contrôle interne pilotée et animée par BOUYGUES et réunissant les principaux métiers du Groupe, se poursuivra au cours de l'année à venir.

Conformément à son principe d'amélioration continue, l'année 2008 devrait constituer pour TF1 une nouvelle étape dans l'optimisation de ses processus, notamment au travers de plusieurs chantiers et groupes de travail d'ores et déjà engagés au sein de sa structure principale et de ses filiales.

Parmi ceux-ci, le Groupe s'attachera à renforcer l'organisation et les dispositifs de maîtrise des activités, ainsi que ceux dédiés à l'analyse et au suivi des risques. De plus, le Groupe engagera de nouvelles étapes dans la mise en œuvre de son projet d'implantation d'un nouvel outil d'optimisation de l'information financière.

Ces objectifs seront conduits avec le souci de préserver une vision dynamique du contrôle interne, en s'appuyant avant tout sur les compétences, le sens des responsabilités et l'implication de l'ensemble de ses collaborateurs.

4.5 Filiales et participations de TF1 SA

Principales acquisitions et cessions

Réalisation définitive du rapprochement des activités de TPS de celles de télévision payante de VIDENDI UNIVERSAL

TF1, M6 et Vivendi ont signé le 4 janvier 2007 la réalisation définitive du rapprochement des activités de télévision payante en France de groupe Canal+ et de TPS, au sein de Canal+ France, entité contrôlée par Vivendi.

Dans le cadre de cette transaction, TF1 a réalisé l'apport de 66 % de TPS à Canal+ France, en contrepartie de 9,9 % du capital de cette dernière.

Prise de participation dans Groupe AB

À la suite de la décision rendue par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et publiée le 27 mars 2007, TF1 et la Famille Berda ont finalisé le 2 avril 2007 la prise de participation de TF1 pour un montant de 230 M€, à hauteur de 33,5 % dans le capital du Groupe AB, qui dispose d'un catalogue de droits de programmes télévisés francophones de plus de 1 300 titres, édite des chaînes de télévision gratuites en France et des chaînes de télévision payantes disponibles par satellite, câble, TNT ou ADSL.

Prise de participation dans ARONET

Le 4 mai 2007, TF1 a pris une participation pour un montant total de 0,3 M€, à hauteur de 67,4 % dans le capital de la société ARONET, editrice d'«Embauche.com ou Embauche.fr», premier site internet «low-cost» de recherche et d'annonces d'emploi dédié aux non cadres.

Ouverture du capital de Top Ticket.s

TF1, ARTEMIS et RECUIT TF1 détiennent respectivement 45 %, 45 % et 10 % du capital de la société Top Ticket.s. qu'ils ont créée pour éditer le magazine urbain gratuit « Pilipili », déjà diffusé à Grenoble et Rennes.

EUROPA : Cession de la participation de TF1 (29 %)

TF1 a cédé pour un montant de 32,6 M€, la participation de 29 % qu'elle détenait dans le capital d'Europa TV, editrice des chaînes « Sport Italia » et « SI Live 24 ».

Sortie du capital de PINK TV

TF1 a cédé pour un montant de 0,1 M€, la participation de 11,4 % qu'elle détenait dans le capital de PINK TV.

Autres engagements

Création de la fondation d'entreprise TF1

TF1 à créer une fondation d'entreprise, destinée à aider les jeunes issus des quartiers dits sensibles qui, faute d'appui matériel sont freinés dans les efforts qu'ils déploient pour s'accomplir dans un métier choisi dans le milieu audiovisuel, ainsi que les adultes âgés de 18 à 35 dans leurs projets professionnels liés aux métiers de l'audiovisuels.

L'autorisation administrative de création de la fondation d'entreprise TF1 a été accordée le 5 juin 2007 et a été publiée au Journal officiel le 16 juin 2007.

Les ressources financières annuelles de la fondation qui s'élèvent à 0,7 M€, proviennent des adhésions des sociétés TF1 et TF1 PUBLICITÉ, qui se sont engagées pour 5 ans.

Création d'un GIE dénommé « TF1 – Acquisitions de droits »

Le 1^{er} juillet 2007, TF1 a constitué avec ses filiales TV BREIZH, HISTOIRE, ODYSSÉE, USHUAIA TV et TFOU un groupement d'intérêt économique sans capital, en vue de se doter d'une plus grande souplesse d'acquisition de droits de diffusion.

RAPPORT DE GESTION

5

Capital (art.6 des statuts) au 31/12/2007

	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
24/07/87	Privatisation de TF1	10 francs	0	0	21 000 000	210 000 000 francs
29/10/99	Augmentation de capital réservée aux salariés	10 francs	969,21 francs	118 316	21 118 316	211 183 160 francs

	Opération	Valeur nominale par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
01/01/00	Conversion du capital en Euro					
	a) Augmentation de capital	10 francs	3,11914 francs	0	21 118 316	277 054 144,17 francs
	b) Conversion	2 Euros	0	0	21 118 316	42 236 632 Euros
20/06/00	Division du nominal	0,2 Euro	0	0	211 183 160	42 236 632 Euros

	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
20/12/01	Augmentation de capital réservée aux salariés	0,2 Euro	23,21 Euros	812 919	211 996 079	42 399 216 Euros
du 01/01/02 au 30/06/02	Exercice d'options de souscription du plan n°2	0,2 Euro	7,77 Euros	1 249 000	213 505 079	42 701 016 Euros
constaté au 04/09/02	Exercice d'options de souscription du plan n°3	0,2 Euro	9,82 Euros	260 000		
du 01/07/02 au 31/12/02	Exercice d'options de souscription du plan n°2	0,2 Euro	7,77 Euros	275 500	214 050 579	42 810 116 Euros
constaté au 24/02/03	Exercice d'options de souscription du plan n°3	0,2 Euro	9,82 Euros	270 000		
du 01/01/03 au 31/12/03	Exercice d'options de souscription du plan n°2	0,2 Euro	7,77 Euros	242 070	215 154 149	43 030 830 Euros
constaté au 23/02/04	Exercice d'options de souscription du plan n°3	0,2 Euro	9,82 Euros	861 500		
du 01/01/04 au 30/11/04	Exercice d'options de souscription du plan n°2	0,2 Euro	7,77 Euros	263 430	215 573 679	43 114 736 Euros
constaté au 30/11/04	Exercice d'options de souscription du plan n°3	0,2 Euro	9,82 Euros	156 100		

	Opération	Montant des variations du capital		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Annulées	Cumulées	
30/11/04	annulation d'actions autodétenues	0,2 Euro		313 950	214 759 729	42 951 946 Euros
	annulation d'actions rachetées par la société	0,2 Euro		500 000		
15/02/05	annulation d'actions rachetées par la société	0,2 Euro		700 000	214 059 729	42 811 946 Euros

	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
du 16/02/05 au 27/05/05	Exercice d'options de souscription du plan n°2	0,2 Euro	7,77 Euros	30 000	214 722 129	42 944 426 Euros
constaté au 27/05/05	Exercice d'options de souscription du plan n°3	0,2 Euro	9,82 Euros	632 400		

	Opération	Montant des variations du capital		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Annulées	Cumulées	
27/05/05	annulation d'actions rachetées par la société	0,2 Euro		670 000	214 052 129	42 810 426 Euros

	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
du 22/02/06 au 19/05/06 constaté au 22/05/06	Exercice d'options de souscription du plan n°4	0,2 Euro	23,07 Euros	382 000	214 449 129	42 889 826 Euros
	Exercice d'options de souscription du plan n°7	0,2 Euro	20,00 Euros	15 000		

	Opération	Montant des variations du capital		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Annulées	Cumulées	
22/05/06	annulation d'actions rachetées par la société	0,2 Euro		200 000	214 249 129	42 849 826 Euros

	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
du 05/07/06 au 20/09/06 constaté au 21/11/06	Exercice d'options de souscription du plan n°4	0,2 Euro	23,07 Euros	1 731 000	215 980 129	43 196 026 Euros

	Opération	Montant des variations du capital		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Annulées	Cumulées	
21/11/06	annulation d'actions rachetées par la société	0,2 Euro		1 928 000	214 052 129	42 810 426 Euros

	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
du 22/11/06 au 31/12/06	Exercice d'options de souscription du plan n°7	0,2 Euro	20,00 Euros	70 000	214 122 129	42 824 426 Euros

	Opération	Montant des variations du capital		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Annulées	Cumulées	
20/02/07	annulation d'actions autodétenues	0,2 Euro		251 537	213 870 592	42 774 118 Euros

	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
du 24/01/07 au 16/07/07	Exercice d'options de souscription du plan n°7	0,2 Euro	20,00 Euros 21,06 Euros	339 900 100 000	214 310 492	42 862 098 Euros

	Opération	Montant des variations du capital		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Annulées	Cumulées	
12/11/07	annulation d'actions autodétenues	0,2 Euro		900 000	213 410 492	42 682 098 Euros

RAPPORT DE GESTION

Les actions émises représentent 100 % du capital et des droits de vote existants.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni certificat de droit de vote, ni droit de vote double.

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. Pour connaître la géographie de son capital, TF1 effectue des relevés périodiques de son actionnariat inscrit au nominatif et au porteur, identifié par le biais d'Euroclear.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 17 AVRIL 2008.

Le tableau ci-après mentionne les opérations financières auxquelles la société pourra procéder à la suite de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2008, si celle-ci lui en donne les autorisations et délégations. Les notes figurant après ce tableau précise l'utilisation faite au cours de l'exercice des délégations ayant le même objet et précédemment accordées.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées, est fixé à 120 M€.

Le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées est fixé à 1 200 M€.

Opérations autorisées sur le capital de TF1

	Montant nominal maximal des augmentations de capital	Montant nominal maximal des titres de créances	Validité de l'autorisation	Durée restant à courir ⁽²⁾	Assemblée Générale	n° de résolution
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (délégation de compétence)	-	1 200 M€	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	25
Actions et valeurs mobilières avec maintien du D.P.S. ⁽³⁾ (délégation de compétence)	120 M€	1 200 M€	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	18
Actions et valeurs mobilières avec suppression du D.P.S. ⁽³⁾ (délégation de compétence)	120 M€ ⁽¹⁾⁽⁵⁾	1 200 M€ ⁽¹⁾	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	20
Actions à émettre dans le cadre d'attributions d'actions gratuites suite à l'incorporation de toutes sommes dont la capitalisation sera possible (délégation de compétence)	1 000 M€	-	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	19
Actions et valeurs mobilière rémunérant des apports de titres (délégation de pouvoirs)	⁽¹⁾⁽⁴⁾	-	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	23
Actions et valeurs mobilière rémunérant des titres apportés à une Offre Publique d'Échange (délégation de compétence)	120 M€ ⁽¹⁾	-	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	24
Bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société (délégation de compétence)	100 M€	-	18 mois	18 mois	AGM 17/04/2008	14
Actions réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (PEE), avec suppression du D.P.S. ⁽³⁾ (délégation de compétence)	⁽⁴⁾	-	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	26
Actions à émettre dans le cadre d'attributions d'actions gratuites, avec renonciation du D.P.S. ⁽³⁾ (délégation de pouvoir)	⁽⁴⁾	-	38 mois	38 mois	AGM 17/04/2008	15
Actions à émettre dans le cadre d'options de souscription d'actions, avec renonciation du D.P.S. ⁽³⁾ (délégation de pouvoir)	⁽⁴⁾	-	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	29
Achat d'actions réservé aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise	-	-	-	illimitée	AGO 12/06/1992	11
Programme de rachat d'actions propres	⁽⁴⁾	-	1 an	1 an	AGM 17/04/2008	12
Réduction du capital par annulation d'actions propres	⁽⁴⁾	-	18 mois	18 mois	AGM 17/04/2008	13

(1) Il est précisé que :

- le total du montant nominal des augmentations de capital autorisées (résolutions n°18, 20, 23 et 24 de l'AGM du 17 avril 2007) ne peut pas dépasser 120 millions d'euros, même si le Conseil d'Administration décide d'augmenter le nombre de titres à émettre (21ème résolution de l'AGM du 17 avril 2007 – à hauteur maximale égale à 15 % de l'émission initiale, pendant une période de 30 jours suivant la clôture de la souscription).
- le total du montant nominal des titres de créance (résolutions n°18 et 20 de l'AGM du 17 avril 2007) ne peut pas dépasser 1 200 millions d'euros.

(2) À compter du vote de l'AGM du 17 avril 2008

(3) D.P.S. : Droit Préférentiel de Souscription

(4) Dans la limite globale de 10 % du capital

(5) Le conseil d'administration est autorisé (résolution n°22 de l'AGM du 17 avril 2007), pour une durée de vingt-six mois à compter de l'AGM du 17 avril 2007, à déroger – dans la limite de 10 % du capital – aux conditions de fixation du prix prévues à la 20ème résolution de l'AGM du 17 avril 2007 des titres de capital [et/ou des valeurs mobilières] à émettre, par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription, selon deux modalités possibles

Le Conseil d'Administration est autorisé (résolution n°16 de l'AGM du 17 avril 2008), pour une durée de dix-huit mois à compter de l'AGM du 17 avril 2008, à utiliser, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date d'une telle utilisation, les délégations de compétence, délégations de pouvoirs et autorisations données, pour augmenter, par tous moyens légaux, le capital social dans les conditions et limites prévues par les résolutions n°18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 26 de l'AGM du 17 avril 2007.

Au cours de l'année 2007 :

- la société a procédé à des rachats à hauteur de 900 000 de ses propres actions pour un montant de 18,7 M€ ; ces actions ont été annulées,
- la société n'a pas utilisé les autorisations antérieures d'émission de valeurs mobilières par appel public à l'épargne.

Conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2002 (partie ordinaire 9ème résolution) et à celle donnée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 septembre 2003, TF1 a procédé, le 12 novembre 2003, à l'émission sur le marché international d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 500 M€ représenté par 500 000 obligations d'un montant nominal de 1 000 € chacune, aux conditions suivantes :

Montant de l'émission :	500 millions d'euros.
Date de règlement :	12 novembre 2003.
Date de jouissance :	12 novembre 2003.
Date d'échéance :	12 novembre 2010.
Prix d'émission :	99,381 % du montant nominal total.
Intérêts :	4,375 % l'an, payables annuellement à terme échu le 12 novembre de chaque année et pour la 1 ^{ère} fois, le 12 novembre 2004.
Amortissement normal :	au pair, en totalité à l'échéance.
Amortissement anticipé :	sauf en cas de changement de régime fiscal applicable aux obligations, TF1 s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations. TF1 se réserve le droit de procéder à des rachats en bourse ou hors bourse. Les obligations ainsi achetées seront annulées.
Nature et forme des obligations :	au porteur, dématérialisées. Les obligations - émises dans le cadre de la législation française - seront admises aux opérations d'Euroclear France, Clearstream, Luxembourg et Euroclear.
Rang de créance :	Les obligations constituent des engagements directs, non conditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de TF1, qui viennent et viendront au même rang entre elles et (sous réserve des exceptions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements non subordonnés et non assortis de sûretés, présents et futurs, de TF1.

5.1 Montant / Catégorie de titres

Il n'existe ni certificat d'investissement, ni action à dividende prioritaire, ni action à droit de vote double.

5.2 Achat en Bourse

L'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2007 et celles des années précédentes ont autorisé le Conseil d'Administration à acheter les propres actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital social à la date de l'utilisation du programme de rachat d'actions. Ces autorisations permettent notamment au Conseil d'Administration d'acheter des actions de la Société pour les annuler.

En vertu des autorisations précitées, TF1 a acquis, entre les 1^{er} et 7 août 2007 inclus, acquis 900 000 actions au prix moyen unitaire

de 20,81 € par action, représentant un montant total de 18,7 M€. L'ensemble de ces actions a été annulé. À compter du 12 novembre 2007, le capital de TF1 est de 42 682 098,40 €.

5.3 Gestion des titres

TF1, en tant que société émettrice, assure la gestion de son service titres et de son service financier.

5.4 Actionnariat

À la connaissance du Conseil, l'évolution de la structure actionnariale est la suivante :

	Situation au 31 décembre 2007			Situation au 31 décembre 2006			Situation au 31 décembre 2005		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Bouygues	91 806 565	43,0 %	43,0 %	91 797 585	42,9 %	42,9 %	91 797 585	42,9 %	42,9 %
Société Générale	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	2 040 000	1,0 %	1,0 %
Total actionnaires agissant de concert ⁽¹⁾	91 806 565	43,0 %	43,0 %	91 797 585	42,9 %	42,9 %	93 837 585	43,8 %	43,8 %
Autres France ^{(2) (3)}	51 062 880	23,9 %	23,9 %	58 065 839	27,1 %	27,1 %	62 061 577	29,0 %	29,0 %
dont salariés ⁽⁴⁾	7 645 335	3,6 %	3,6 %	7 275 885	3,4 %	3,4 %	7 704 501	3,6 %	3,6 %
Autodétention	0	0,0 %	0,0 %	251 537	0,1 %	0,1 %	251 537	0,1 %	0,1 %
Europe (hors France) ⁽³⁾	35 506 507	16,6 %	16,6 %	37 318 765	17,4 %	17,4 %	37 735 904	17,6 %	17,6 %
Autres ⁽³⁾	35 034 540	16,4 %	16,4 %	26 688 403	12,5 %	12,5 %	20 165 526	9,4 %	9,4 %
Total	213 410 492	100,0 %	100,0 %	214 122 129	100,0 %	100,0 %	214 052 129	100,0 %	100,0 %

(1) Concert déclaré le 23 février 1994

(2) Incluant les porteurs non identifiés

(3) Estimations relevé Euroclear

(4) Actionnariat salarié au sein du plan d'épargne d'entreprise : le Conseil de Surveillance du FCPE TF1 Actions exerce les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille et décide de l'apport de titres en cas d'offre publique.

RAPPORT DE GESTION

Le nombre d'actionnaires est estimé à plus de 100 000.

Il n'existe pas de droit de vote double.

À la connaissance de la société, il n'existe aucune action TF1 nantie et TF1 n'a nantie aucune action de ses filiales.

Les 251 537 actions en autodétention ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décrit dans la note d'information ayant obtenu le visa n° 01-436 de la Commission des Opérations de Bourse le 24 avril 2001. Cette opération concerne l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe réalisée en décembre 2001 par TF1. Ces actions ont été achetées le 20 décembre 2001 au prix de 29,26 € pour compenser l'effet dilutif (en droits de vote) résultant de cette augmentation de capital réservée aux salariés. Le Conseil d'Administration du 20 février 2007 a procédé à l'annulation des 251 537 actions jusque là autodétenues. La société ne détient plus aucune de ses actions.

Opérations réalisées sur des titres TF1 par des dirigeants ou des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier au cours de l'année 2007 (art. 223-26 du Règlement général de l'AMF)

	Patrick LE LAY	Claude COHEN	Jean-Pierre PERNAUT
Qualité	Président du Conseil d'Administration	Administrateur	Administrateur
Instrument financier	Actions TF1	Actions TF1	Actions TF1
Nature de l'opération	Cession	Souscription (levée d'options de souscription)	Cession
Date de l'opération	09/10/2007	01/06/2007	25/05/2007
Quantité d'actions	10 000	100 000	5 000
Prix unitaire	21,30 €	21,26 €	26,41 €
Montant de l'opération	213 000 €	2 126 000 €	132 050 €
Nature de l'opération		Cession	
Date de l'opération		01/06/2007	
Quantité d'actions		100 000	
Prix de l'opération		26,50 €	
Montant de l'opération		2 650 000 €	

Franchissements de seuil

Peu de franchissements de seuil supérieurs à 2 % ont été déclarés en 2007. Ces derniers se sont limités aux déclarations de franchissements du seuil de la société Harris Associate L.P qui a franchi successivement les seuils de 2 %, 3 %, 4 % et 5 %. En date du 2 août 2007, Harris Associate L.P déclarait détenir 5,84 % du capital de TF1.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaire (en dehors de Bouygues et Harris Associate L.P) détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote de TF1.

Action de concert

Début 2006, la Société Générale a cédé sur le marché sa participation de 1,0 % qu'elle détenait dans le capital de TF1 au 31 décembre 2005. Cette cession a eu pour effet de mettre un terme au pacte du 19 février 1987 liant le groupe Société Générale à la société Bouygues et, par voie de conséquences, à l'action de concert (déclarée à Euronext le 23 février 1994 - avis Euronext n° 94-600) existant entre Bouygues et le groupe Société Générale relativement à TF1.

Accord d'actionnaires

Accord France 24

TF1 et France Télévisions ont conclu un pacte d'actionnaires dont l'objet est de régir leurs relations au sein de la société France 24.

Pacte d'Actionnaires entre Vivendi, TF1 et M6

Au titre du pacte d'actionnaires signé le 4 janvier 2007, TF1 et M6 bénéficient d'un droit de sortie conjointe en cas de cession du contrôle exclusif de Canal+ France par Vivendi/Groupe Canal+ ainsi que du droit de céder leurs titres en priorité sur le marché en cas d'introduction en bourse de Canal+ France. TF1 et M6 n'ont pas de représentant au conseil de surveillance de Canal+ France et ne bénéficient d'aucun droit de quelque nature que ce soit sur la gestion de la société.

Groupe AB

Au Terme du Protocole d'accord, TF1 dispose du droit de désigner un tiers des membres des Conseils d'administration des sociétés du GROUPE AB.

Jusqu'au 2 avril 2009, les titres de la société GROUPE AB sont incessibles. Par ailleurs, TF1 dispose d'un droit de veto sur toute cession d'actif du périmètre des participations détenues par la société GROUPE AB que celle-ci viendrait à vendre. Au-delà de cette date, TF1 dispose d'un droit de préemption direct sur les actifs cédés. Après la première période d'incessibilité, TF1 bénéficie, en cas de projet de cession des titres de la société GROUPE AB par la Famille Berda d'un droit de faire une première offre et ensuite, d'un droit de cession conjointe.

En cas de projet de cession par la Famille Berda des titres de la société GROUPE AB à certains concurrents, TF1 bénéficie en outre du droit de racheter la participation de la société GROUPE AB dans TELE MONTE CARLO SA (TMC).

5.5 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions gratuites (situation au 31/12/2007)

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	PLAN N° 5	PLAN N° 6	PLAN N° 7	PLAN N° 8
Date d'assemblée	18/04/2000	18/04/2000	23/04/2002	23/04/2002
Date du Conseil d'Administration	06/12/2000	11/12/2001	24/02/2003	31/08/2004
Date d'attribution	06/12/2000	11/12/2001	12/03/2003	16/09/2004
Nature du plan	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées	840 000	2 071 300	2 300 500	1 008 000
- dont par les mandataires sociaux	-	550 000	550 000	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	100 000	370 000	390 000	100 000
Point de départ d'exercice des options	06/12/2003	11/12/2004	12/03/2006	16/09/2007
Date d'expiration	06/12/2007	11/12/2008	12/03/2010	16/09/2011
Prix de souscription ou d'achat	53,04 €	27,80 €	20,20 €	23,46 €
Modalités d'exercice	Levée à partir du 3 ^{ème} anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire.	Levée à partir du 3 ^{ème} anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire.	Levée à partir du 3 ^{ème} anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire.	Levée à partir du 3 ^{ème} anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire.
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2007	0	0	524 900	0
Options de souscription ou d'achat annulées ou devenues caduques	840 000	209 000	60 000	66 000
Options de souscription ou d'achat restantes	0	1 862 300	1 715 600	942 000

Plans antérieurs échus :

- le plan n°1 est devenu caduc le 10 octobre 2002,
- le plan n°2 est devenu caduc le 8 avril 2004,
- le plan n°3 est devenu caduc le 18 mars 2005.
- le plan n°4 est devenu caduc le 20 septembre 2006.

Opération d'attribution gratuite d'actions TF1

Date d'Assemblée	12 avril 2005
Date du Conseil d'Administration	21 février 2006
Date d'attribution	8 mars 2006
Nature des actions	actions existantes
Nombre d'actions attribuées	minimum : 191 025 maximum : 445 725
- dont aux mandataires sociaux	minimum : 82 500 maximum : 192 500
- dont aux 10 premiers attributaires salariés	minimum : 52 875 maximum : 123 375
Période d'acquisition	du 8 mars 2006 au 31 mars 2008
Période de conservation	du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2010.
Date de cession	à partir du 1 ^{er} avril 2010
Juste valeur du nombre probable d'actions attribuées estimé à l'origine	7,5 M€
Critère de présence	191 025 actions minimum attribuées sous condition de présence des bénéficiaires au 31 mars 2008
Critères de performance	254 700 actions attribuées, en complément, sous conditions de performances déterminées à partir du résultat net consolidé de l'exercice 2007 et du rendement relatif du titre TF1 par rapport à l'indice SBF 120, ces 2 critères étant indépendants l'un de l'autre
Nombre d'actions acquises au 31/12/2007	minimum : 0 maximum : 0
Nombre d'actions attribuées annulées	minimum : 14 625 maximum : 34 125
Nombre d'actions en cours d'acquisition	minimum : 176 400 maximum : 411 600

RAPPORT DE GESTION

Les options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions ci-dessus détaillées constituent à ce jour les seuls instruments émis par TF1 susceptibles d'avoir un effet dilutif. Ne sont effectivement dilutifs au 31 décembre 2007 que le plan d'attribution gratuite d'actions ainsi que les plans de souscription d'actions dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen du titre TF1 sur l'exercice (plan n°7 cf. note 27 de l'annexe aux comptes consolidés). L'impact de cette dilution potentielle sur le résultat est mentionné au compte de résultat consolidé. Il est calculé en tenant compte de la dilution nette, c'est-à-dire du nombre supplémentaire d'actions issu de l'exercice des instruments à effet dilutif, diminué du nombre d'actions qui auraient été émises au cours moyen du marché à l'aide de la trésorerie qui aurait été perçue lors de l'émission de ces instruments.

Si l'ensemble des options consenties était exercé et si l'intégralité des actions attribuées était acquise, le capital de TF1 serait augmenté de 4 931 500 titres, et porté après cette dilution brute à 218 341 332 actions.

Si seuls les plans d'options de souscription d'actions effectivement dilutifs (plan n°7) étaient exercés et si l'intégralité des actions attribuées gratuitement était acquise, le capital de TF1 serait augmenté de 2 127 200 titres et porté après cette dilution brute à 215 537 692 actions.

Il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (NON REPRÉSENTANT DU PERSONNEL) ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées ou d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéances	N° du PLAN
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe TF1	0	-	-	-
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	-	-	-	-
- LE LAY Patrick	0	-	-	-
- COHEN Claude	100 000	21,26 €	12/03/2010	7
- PAOLINI Nonce	0	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS ATTRIBUTAIRES (HORS MANDATAIRES SOCIAUX NON REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL) ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées ou d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	N° du PLAN
Options consenties, durant l'exercice, aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	0	-	-
Options levées, durant l'exercice, par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	182 500	20,20 €	7

5.6 Rémunérations brutes des dirigeants mandataires sociaux

Description des procédures de fixation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de TF1 : après avis du comité des ré-

munérations qui prend en compte les recommandations AFEP/MEDEF du 9 janvier 2007 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, le conseil d'administration définit les critères d'attribution de la partie variable et arrête les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de TF1.

Rémunération brute des mandataires sociaux

	Fonction	Années	Rémunération part fixe		Rémunération part variable		Comparaison Variable/Fixe		Avantages en nature		Jetons de présence	
			Dûe	Versée	Dûe	Versée	Dûe	Versée	Dûe	Versée	Dûe	Versée
LE LAY	Président	2007	920 000 €	920 000 €	920 000 €	1 380 000 €	100,00 %	150,00 %	3 792 €	3 792 €	95 250 €	95 250 €
Patrick ⁽¹⁾	Directeur Général puis Président du Conseil d'Administration depuis le 22/05/07	2006	920 000 €	920 000 €	1 380 000 €	1 216 000 €	150,00 %	132,17 %	4 140 €	4 140 €	93 300 €	93 300 €
PAOLINI Nonce	Directeur Général depuis le 22/05/07	2007	379 167 €	379 167 €	96 515 €	-	25,45 %	0,00 %	3 358 €	3 358 €	12 747 €	12 747 €
MOUGEOTTE Etienne ⁽²⁾	Vice Président jusqu'au 10/07/07	2007	1 299 691 €	1 299 691 €	700 000 €	700 000 €	53,86 %	53,86 %	77 172 €	77 172 €	11 300 €	11 300 €
COHEN Claude	Directrice Générale	2006	954 239 €	954 239 €	700 000 €	700 000 €	73,36 %	73,36 %	51 816 €	51 816 €	21 300 €	21 300 €
		2007	650 000 €	650 000 €	450 000 €	450 000 €	69,23 %	69,23 %	3 252 €	3 252 €	18 000 €	18 000 €
		2006	650 000 €	650 000 €	450 000 €	450 000 €	69,23 %	69,23 %	3 252 €	3 252 €	16 500 €	16 500 €

(1) 100 % de la rémunération (suivant recommandation de l'A.M.F.). En 2007 la refacturation par Bouygues SA à TF1 SA a été de 2 380 167 € (1 998 000 € en 2006).

(2) dont un montant de 83 239 € versé par TF1 Films Production en 2006 (pas de versement en 2007).
dont un montant de 83 239 € versé par LCI en 2007 (pas de versement en 2006).

Patrick LE LAY

La rémunération brute fixe reste inchangée pour Patrick LE LAY.

La rémunération brute variable de Patrick LE LAY au titre de l'année 2007 a été fonction des critères suivants : quantitatifs de performances d'activité (niveau d'audience, niveau des recettes publicitaires, respect des engagements pris...).

Selon leur nature, ces primes sont pondérées et plafonnées individuellement, sachant que globalement, la part variable correspondant au cumul de ces primes, est plafonnée à 150 % du salaire fixe.

Complément de retraite

En vertu d'un contrat régi par le Code des Assurances, Bouygues fait bénéficier aux membres de son comité de direction générale d'un complément de retraite d'un montant de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Patrick LE LAY est membre dudit comité.

Aucune autre indemnité ou engagement à raison de la cessation de ses fonctions n'a été allouée par la société et ses filiales au bénéfice de Patrick LE LAY.

Nonce PAOLINI

La rémunération brute fixe versée à Nonce PAOLINI par TF1 depuis le 22 mai 2007 s'élève à 379 167 €

La rémunération brute variable de Nonce PAOLINI au titre de l'année 2007 a été fonction des critères suivants :

- progression du résultat opérationnel courant consolidé de TF1, mesure de la performance à court-terme,
- bénéfice net consolidé part du groupe de TF1, mesure de la performance globale,
- Cash Flow libre consolidé avant BFR de TF1,
- mesure de la capacité de développement dans des activités nouvelles et la rémunération des actionnaires.

Complément de retraite

En vertu d'un contrat régi par le Code des Assurances, Bouygues fait bénéficier aux membres de son Comité de Direction Générale d'un complément de retraite d'un montant de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Nonce PAOLINI est membre dudit comité.

Aucune autre indemnité ou engagement à raison de la cessation de ses fonctions n'a été allouée par la société et ses filiales au bénéfice de Nonce PAOLINI.

Etienne MOUGEOTTE

La rémunération brute fixe de l'année 2007 d'Etienne MOUGEOTTE intègre ses indemnités de départ et de congés payés.

La rémunération brute variable d'Etienne MOUGEOTTE en 2007 a été déterminée, comme l'année précédente, sur les critères suivants :

- quantitatifs de performances d'activité (niveau d'audience, niveau des recettes publicitaires, respect des engagements pris...),

- qualitatifs (qualité du management, gestion des ressources humaines, contribution personnelle au développement du Groupe TF1, contribution à la valeur ajoutée de l'entreprise...).

Cette part variable est plafonnée à 54 % du salaire fixe.

Complément de retraite

Etienne MOUGEOTTE en tant qu'Administrateur salarié bénéficiait au titre de son contrat de travail du régime de retraite complémentaire applicable à la société conformément à l'accord d'entreprise TF1.

Le Conseil a attribué en 2006 une somme de 1,5 M€, au bénéfice d'Etienne MOUGEOTTE, qu'il percevra par dixième sur dix ans, à compter de son départ en retraite. Cette attribution a été soumise à la procédure des conventions réglementées

Claude COHEN

La rémunération brute fixe de l'année 2007 de Claude COHEN a été portée à 650 000 € par an.

La rémunération brute variable de Claude COHEN en 2007 a été déterminée, comme l'année précédente, sur les critères suivants :

- quantitatifs de performances d'activité (niveau d'audience, niveau des recettes publicitaires, respect des engagements pris...),
- qualitatifs (qualité du management, gestion des ressources humaines, contribution personnelle au développement du Groupe TF1, contribution à la valeur ajoutée de l'entreprise...).

Cette part variable est plafonnée à 70 % du salaire fixe.

Complément de retraite

Claude COHEN en tant qu'Administrateur salariée bénéficie au titre de son contrat de travail du régime de retraite complémentaire applicable à la société conformément à l'accord d'entreprise TF1 Publicité. Elle est donc susceptible de recevoir les indemnités prévues par ledit accord en cas de départ à la retraite.

Aucune autre indemnité ou engagement à raison de la cessation de ses fonctions n'a été allouée par la société et ses filiales au bénéfice de Claude COHEN.

Jetons de présence

En 2007, l'intégralité de l'enveloppe des jetons de présence de 350 000 € n'a pas été utilisée. Les jetons de présence, qui s'élèvent à 314 656,25€, ont été versés à l'ensemble des Administrateurs ainsi qu'il suit :

Martin BOUYGUES est par ailleurs Administrateur et Président Directeur Général de la société BOUYGUES SA, société cotée.

Olivier BOUYGUES est par ailleurs représentant permanent de SCDM Administrateur de BOUYGUES SA et Directeur Général Délégué de la société BOUYGUES SA, société cotée.

Patrick LE LAY est par ailleurs Administrateur des sociétés BOUYGUES SA et COLAS, sociétés cotées.

Philippe MONTAGNER est par ailleurs Directeur Général Télécommunications de la société BOUYGUES SA, société cotée.

Olivier POUPART LAFARGE était par ailleurs Administrateur de la so-

RAPPORT DE GESTION

BARBIZET Patricia	27 625,00 €
BOUYGUES Martin	23 250,00 €
BOUYGUES Olivier	14 531,25 €
COHEN Claude	18 000,00 €
LE LAY Patrick ⁽¹⁾	139 642,00 €
MONTAGNER Philippe	12 383,93 €
PAOLINI Nonce ⁽²⁾	24 943,32 €
PERNAUT Jean-Pierre (représentant du personnel)	16 843,75 €
PETTON Céline (représentant du personnel)	18 000,00 €
POUPART LAFARGE Olivier	32 000,00 €
POUYAT Alain	19 350,00 €
SABAN Haim	13 375,00 €

(1) dont 72 000 € versés par TF1 au titre de son mandat spécifique de Président, 24 392 € versés par BOUYGUES et 20 000 € versés par la société COLAS SA.
 (2) dont 12 196 € versés par la société Bouygues Telecom.

ciété BOUYGUES SA, société cotée.

Alain POUYAT est par ailleurs Administrateur et Directeur Général Informatique et Technologies Nouvelles de la société BOUYGUES SA, société cotée.

La société BOUYGUES a déclaré l'ensemble des sommes versées aux 6 personnes mentionnées ci-dessus dans son document de référence.

Les jetons de présence versés aux Administrateurs représentants du personnel ont été versés aux syndicats CFTC (16 843,75 €) et FO (18 000 €).

5.7 Le titre

Le titre TF1 est coté sur Eurolist, compartiment A ;

Code ISIN : FR0000054900.

Aucune demande d'admission n'est en cours auprès d'une autre place financière.

Au 31 décembre 2007, le titre TF1 fait partie des indices boursiers suivants : CACnext20, SBF 120 et FTSE Eurotop 300. Le titre TF1 fait également partie des indices de développement durable suivants : DJSI STOXX, FTSE4Good Europe et ASPI Eurozone.

En janvier 2007, S&P a dégradé la notation de TF1 à A- / A-2, perspective stable.

Les dividendes sont à la disposition des actionnaires à compter de la date de leur mise en paiement, soit chez TF1 pour les titres nominatifs purs, soit chez les établissements financiers pour les titres nominatifs administrés et au porteur. Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans sont reversés à l'Etat.

Dividendes et rendement

Année	Dividendes ⁽¹⁾ versés (€) au titre de l'exercice			Cours de Bourse ⁽¹⁾ (€) (lors de la clôture)		Taux de rendement brut sur la base du dernier cours	
	Net	Avoir fiscal	Revenu global	+ haut	+ bas	dernier	
1997	0,24	0,12	0,36	9,4	7,4	9,4	3,9 %
1998	0,34	0,17	0,51	17,1	9,4	15,2	3,3 %
1999	0,46	0,23	0,69	54,9	14,8	52,0	1,3 %
2000	0,65	0,325	0,975	94,2	45,9	57,5	1,7 %
2001	0,65	0,325	0,975	63,1	19,1	28,4	3,4 %
2002	0,65	0,325	0,975	36,9	19,6	25,5	3,8 %
2003	0,65	0,325	0,975	29,8	18,6	27,7	3,5 %
2004	0,65	-	0,65	31,1	21,3	23,95	2,7 %
2005	0,65	-	0,65	26,1	20,5	23,44	2,8 %
2006	0,85	-	0,85	29,1	23,3	28,11	3,0 %
2007	0,852	-	0,85	28,5	17,5	18,30	4,6 %

(1) Rebasés compte tenu de la division par 10 du nominal.

(2) Dividendes soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Évolution du cours et des volumes

Au 31 décembre 2007, l'action TF1 clôture à 18,3 €, soit une baisse de 35,4 % depuis le début de l'année à comparer avec une hausse de 1,54 % de l'indice CAC 40, de 0,47 % de l'indice SBF 120 et une baisse de 6,12 % de l'indice CAC NEXT 20.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007, les échanges quotidiens de titres TF1 s'élèvent en moyenne à 1,5 million, en hausse de 54,6 % par rapport aux volumes traités au cours de l'année 2006. Le 1^{er} aout, plus de 11,8 millions de titres ont été échangés, niveau d'échange quotidien le plus haut atteint sur la période.

La valorisation boursière du Groupe TF1 est de 3,9 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Ce qui représente un PER (calculé sur la base du résultat net 2007 de 228,7 M€) de 17,3 comparé à un PER de 30,3 au 31 décembre 2006.

Les cours de bourse et les volumes de transactions au cours des trois dernières années et de l'année en cours ont évolué de la manière suivante pour l'action TF1 :

6

Résolutions

Vos Commissaires aux Comptes vous communiqueront leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2007 et sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2007, l'affectation et la répartition des résultats, et les conventions et opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- de donner quitus de sa gestion au Conseil,
- de ratifier la cooptation, en qualité d'Administrateur, de Nonce PAOLINI effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 22 mai 2007
- de ratifier la cooptation, en qualité d'Administrateur, de la SOCIETE FRANCAISE DE PARTICIPATION ET DE GESTION – SFGP représentée par Philippe MONTAGNER effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 31 juillet 2007,
- de ratifier la cooptation, en qualité d'Administrateur, de la société BOUYGUES représentée par Philippe MARIEN effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 20 février 2008,
- de renouveler pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Alain POUYAT qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée,
- de constater l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel,
- de nommer le Cabinet KPMG SA, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, aux lieu et place du Cabinet Salustro-Reydel,
- de nommer Bertrand VIALATTE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant aux lieu et place de Michel SAVIOZ,
- d'autoriser la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, permettant à votre société d'acheter en bourse ses propres actions. Le rachat a notamment pour finalité soit l'attribution aux salariés, soit leur annulation sous réserve de l'adoption de la 13^{ème} résolution (partie extraordinaire) pour notamment racheter un nombre d'actions correspondant à celles à émettre dans le cadre des plans d'options de souscription ou d'une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés. Cette acquisition éventuelle serait limitée à 10 % du capital social. Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 35 € et le prix minimum de vente par action à 13 €.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

Année	Mois	+ haut ⁽¹⁾	+ bas ⁽¹⁾	Dernier cours	Nombre de titres échangés ⁽²⁾	Capitalisation ⁽³⁾
		€	€			€
2004	Janvier	31,4	27,5	29,0	28 489 074	6 239,5
	Février	29,5	27,4	27,7	26 108 348	5 959,6
	Mars	28,6	24,5	25,8	27 522 667	5 559,6
	Avril	27,8	25,5	25,8	34 864 258	5 546,4
	Mai	26,7	23,8	25,4	24 092 844	5 471,9
	Juin	26,7	24,8	25,9	23 261 329	5 577,6
	Juillet	26,3	23,0	23,7	21 711 933	5 104,4
	Août	23,8	21,1	23,1	22 966 019	4 975,2
	Septembre	25,2	22,4	22,8	28 604 328	4 921,3
	Octobre	24,3	22,2	23,6	26 326 170	5 083,2
	Novembre	24,8	23,2	24,0	24 121 214	5 163,0
	Décembre	24,1	22,8	23,9	24 372 189	5 143,5
2005	Janvier	25,6	23,9	24,6	22 718 500	5 293,8
	Février	26,1	24,2	24,5	23 749 674	5 248,6
	Mars	25,3	23,9	24,4	17 955 057	5 222,9
	Avril	24,6	21,4	21,9	32 457 198	4 687,7
	Mai	22,7	21,3	22,0	24 366 144	4 711,3
	Juin	22,9	21,5	22,0	24 254 582	4 704,9
	Juillet	23,5	21,1	23,0	26 359 466	4 927,5
	Août	23,2	21,3	21,8	17 686 990	4 662,1
	Septembre	22,1	21,4	22,1	25 913 716	4 724,1
	Octobre	22,8	20,5	21,4	23 589 013	4 580,7
	Novembre	21,9	20,8	21,3	20 492 835	4 563,6
	Décembre	24,3	21,2	23,4	43 245 715	5 017,4
2006	Janvier	26,6	23,2	26,1	33 088 384	5 582,5
	Février	27,8	24,2	25,3	27 557 444	5 411,2
	Mars	26,5	24,9	25,0	22 569 684	5 351,3
	Avril	26,8	24,1	26,3	20 838 349	5 629,6
	Mai	27,1	24,7	25,8	31 547 069	5 520,4
	Juin	26,3	23,9	25,5	18 022 954	5 458,3
	Juillet	26,2	24,3	24,9	19 585 520	5 340,6
	Août	26,1	24,4	25,0	16 297 638	5 344,9
	Septembre	25,7	24,1	25,2	18 802 734	5 392,0
	Octobre	27,2	24,9	26,6	24 205 681	5 698,1
	Novembre	28,6	26,4	27,9	17 336 124	5 980,6
	Décembre	29,2	27,6	28,1	17 345 711	6 019,0
2007	Janvier	28,6	25,9	26,0	24 322 641	5 567,2
	Février	27,0	24,6	25,4	40 876 799	5 432,3
	Mars	26,0	24,1	25,1	29 942 991	5 368,2
	Avril	26,3	24,4	25,3	27 198 680	5 410,9
	Mai	27,2	24,2	26,4	36 505 319	5 646,2
	Juin	27,2	25,1	25,7	33 113 504	5 507,0
	Juillet	26,2	24,1	24,7	22 184 538	5 292,7
	Août	22,2	19,5	21,4	59 150 231	4 585,6
	Septembre	21,7	18,7	18,8	30 724 167	4 028,4
	Octobre	22,6	18,5	19,1	52 025 746	4 092,7
	Novembre	19,3	17,4	18,9	40 912 297	4 033,5
	Décembre	19,5	17,9	18,3	17 972 877	3 905,4

Source : Euronext Paris SA

(1) Les plus haut et les plus bas des cours sont les valeurs extrêmes atteintes en cours de séance.

(2) Les volumes échangés correspondent aux transactions effectuées sur le système central de négociation CAC et hors système.

(3) Calculée à partir du dernier cours côté du mois multiplié par le nombre de titres constaté à la fin du mois.

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF (en millions d'euros)	Note	2007.12	2006.12
Immobilisations incorporelles		209,7	158,3
<i>Droits audiovisuels</i>	7-1	179,8	127,8
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	7-2	29,9	30,5
Goodwill	8	509,7	505,2
Immobilisations corporelles	9	158,3	153,0
Participations dans les entreprises associées	10	253,4	40,2
Autres actifs financiers	12-2	691,6	657,1
Actifs d'impôt non courants	26-2	21,8	18,8
Total actifs non courants		1 844,5	1 532,6
Stocks et en-cours		520,4	569,1
<i>Programmes et droits de diffusion</i>	11	499,8	551,6
<i>Matières premières et approvisionnements</i>		20,6	17,5
Clients et autres débiteurs	12-3	1 232,5	1 278,7
Actifs d'impôt courants		14,4	1,7
Instruments financiers dérivés de change	29.2.1.2	0,3	1,4
Instruments financiers dérivés de taux	29.2.1.1	0,9	1,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie		3,8	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12-4	34,9	275,2
Total actifs courants		1 807,2	2 128,0
Actifs en cours de cession		-	-
TOTAL ACTIF		3 651,7	3 660,6

PASSIF (en millions d'euros)	Note	2007.12	2006.12
Capital	13-1	42,7	42,8
Primes et réserves		1 123,5	862,8
Résultat consolidé de l'exercice		227,8	452,5
Total capitaux propres part du groupe	13	1 394,0	1 358,1
Intérêts minoritaires		-	(0,1)
Total capitaux propres		1 394,0	1 358,0
Emprunts long terme	15	617,6	505,6
Provisions non courantes	16-1	34,7	34,7
Passifs d'impôt non courants	26-2	0,8	0,5
Total passifs non courants		653,1	540,8
Dettes financières à court terme	15	14,8	148,7
Instruments financiers dérivés de change	29.2.1.2	7,3	2,6
Instruments financiers dérivés de taux	29.2.1.1	4,5	1,3
Fournisseurs et autres créditeurs	14-2	1 513,1	1 554,5
Passifs d'impôt courants		4,5	1,6
Provisions courantes	16-2	60,4	53,1
Total passifs courants		1 604,6	1 761,8
Passifs liés aux actifs en cours de cession		-	-
TOTAL PASSIF		3 651,7	3 660,6

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Note	2007	2006
Recettes de publicité		1 900,2	1 870,9
- Antenne TF1		1 718,3	1 707,9
- autres chaînes		181,9	163,0
Recettes de la diversification		863,4	782,8
Chiffre d'affaires	17	2 763,6	2 653,7
Autres produits de l'activité	17	0,2	0,4
Consommation de production externe	18	(627,6)	(608,7)
Autres achats consommés et variation de stocks	19	(562,1)	(581,4)
Charges de personnel	20	(437,5)	(382,7)
Charges externes	21	(546,6)	(504,7)
Impôts et taxes		(141,5)	(136,1)
Dotation nette aux amortissements		(88,4)	(85,5)
Dotation nette aux provisions		(40,9)	(26,0)
Autres produits et charges opérationnels	22	(14,0)	(28,2)
Résultat opérationnel courant		305,2	300,8
Autres produits et charges opérationnels non courants		-	-
Résultat opérationnel		305,2	300,8
Produits sur endettement financier	23	9,6	21,5
Charges sur endettement financier	23	(31,0)	(33,1)
Coût de l'endettement financier net		(21,4)	(11,6)
Autres produits et charges financiers	24	28,7	(4,9)
Charge d'impôt	26	(93,0)	(98,7)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	10	8,3	13,1
Résultat net des activités poursuivies		227,8	198,7
Résultat net des activités arrêtées			
ou en cours de cession	4	-	253,6
Résultat net		227,8	452,3
Part du Groupe		227,8	452,5
Part des intérêts minoritaires		-	(0,2)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	27	213 763	213 874
Résultat net par action (en euros)	27	1,07	2,12
Résultat net dilué par action (en euros)	27	1,06	2,11
Résultat net par action des activités poursuivies (en euros)	27	1,07	0,93
Résultat net dilué par action des activités poursuivies (en euros)	27	1,06	0,92

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	2007	2006 ⁽¹⁾
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		227,8	198,7
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant)		95,8	101,7
<i>Immobilisations incorporelles et goodwill</i>		74,9	81,5
<i>Immobilisations corporelles</i>		21,2	20,4
<i>Immobilisations financières</i>		3,0	(0,1)
<i>Provisions</i>		(3,3)	(0,1)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		(10,3)	(11,8)
Variations de juste valeur		(33,1)	0,9
Paiements fondés sur des actions		4,7	5,1
Résultat de cessions d'actifs		(0,6)	0,9
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		(8,3)	(13,1)
Produits de dividendes (titres non consolidés)		(2,1)	(2,1)
Sous-total		273,9	280,3
Charge d'intérêt nette		23,9	14,0
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		93,0	98,7
Capacité d'autofinancement		390,8	393,0
Impôts versés		(99,8)	(112,0)
Variation du BFR lié à l'activité		34,4	42,4
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		325,4	323,4
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(102,0)	(75,5)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3,2	1,4
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(1,3)	(7,2)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		0,2	-
Incidence des variations de périmètre	28-2	(233,2)	(113,2)
Dividendes reçus		2,1	2,1
Variation des prêts et avances consentis		(1,3)	(0,4)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(332,3)	(192,8)
Sommes reçues lors de l'exercice de stocks-options		9,0	50,8
Rachats et reventes d'actions propres		(18,7)	(54,5)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		(181,8)	(139,0)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	28-3	119,7	132,7
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	28-3	(140,5)	(11,3)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)		(22,7)	(12,5)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(235,0)	(33,8)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉ POURSUIVIE		(241,9)	96,8
Trésorerie au début de l'exercice		271,8	175,0
Variation de la trésorerie		(241,9)	96,8
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28-1	29,9	271,8
VARIATION DE LA TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS ARRETÉES OU EN COURS DE CESSION	4		
Trésorerie au début de l'exercice		-	(57,4)
- Flux de la période		-	57,4
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-	-

(1) La présentation des données 2006 a été modifiée afin de présenter les flux de trésorerie sur activités cédées ou en cours de cession distinctement au bas du tableau de flux de trésorerie.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	Capital	Primes	Actions d'auto contrôle	Réserves	Produits et charges directement en capitaux	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
SOLDE AU 1^{er} JANVIER 2006		42,8	24,1	(7,4)	989,0	2,6	1 051,1	(1,3)	1 049,8
Augmentation de capital (exercice de stock-options)		0,4	50,4	-	-	-	50,8	-	50,8
Paiements fondés sur des actions		-	-	-	5,1	-	5,1	-	5,1
Rachat d'actions propres		-	(0,9)	(58,9)	-	-	(59,8)	-	(59,8)
Annulation d'actions propres		(0,4)	(53,8)	54,2	-	-	0,0	-	-
Dividendes versés	13-2-1	-	-	-	(139,0)	-	(139,0)	-	(139,0)
Autres opérations avec les actionnaires		-	-	-	-	-	-	1,4	1,4
Résultat net consolidé (part du groupe)		-	-	-	452,5	-	452,5	(0,2)	452,3
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	13-3	-	-	-	-	(2,6)	(2,6)	-	(2,6)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2006		42,8	19,8	(12,1)	1 307,6	-	1 358,1	(0,1)	1 358,0
Augmentation de capital (exercice de stock-options)		0,1	8,9	-	-	-	9,0	-	9,0
Paiements fondés sur des actions		-	-	-	4,7	-	4,7	-	4,7
Rachat d'actions propres		-	-	(18,7)	-	-	(18,7)	-	(18,7)
Annulation d'actions propres		(0,2)	(25,9)	26,1	-	-	0,0	-	0,0
Dividendes versés	13-2-1	-	-	-	(181,8)	-	(181,8)	-	(181,8)
Autres opérations avec les actionnaires		-	-	-	(0,3)	-	(0,3)	0,1	(0,2)
Résultat net consolidé (part du groupe)		-	-	-	227,8	-	227,8	-	227,8
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	13-3	-	-	-	-	(4,8)	(4,8)	-	(4,8)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2007		42,7	2,8	(4,7)	1 358,0	(4,8)	1 394,0	(0,0)	1 394,0

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

(en millions d'euros)	2007	2006
Résultat net consolidé	227,8	452,3
Ajustements à la juste valeur instruments financiers et autres actifs financiers	(3,9)	(2,6)
Variation des écarts de conversion	(0,2)	-
Gains / pertes actuariels sur avantages du personnel	(1,1)	-
Impôt relatif aux éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres	0,4	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(4,8)	(2,6)
Total des produits et charges comptabilisés	223,0	449,7
Dont part groupe	223,0	449,9
Dont part des minoritaires	-	(0,2)

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1	Faits marquants de l'exercice 2007	93	20	Charges de personnel	117
2	Principes et méthodes comptables	93	21	Charges externes	118
3	Variations significatives du périmètre de consolidation	102	22	Autres produits et charges opérationnels	118
4	Activité cédée ou en cours de cession de l'exercice 2006	104	23	Coût de l'endettement financier net	118
5	Participations dans les coentreprises	104	24	Autres produits et charges financiers	118
6	Information sectorielle	105	25	Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	119
7	Immobilisations incorporelles	106	26	Impôts sur le résultat	119
8	Goodwill	107	27	Résultat par action	120
9	Immobilisations corporelles	108	28	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé	120
10	Participations dans les entreprises associées	109	29	Gestion des risques	121
11	Programmes et droits de diffusion	110	30	Options d'achat ou de souscription d'actions	126
12	Actifs financiers	111	31	Plan d'attribution d'actions gratuites	127
13	Capitaux propres consolidés	113	32	Engagements hors bilan	127
14	Passifs financiers	114	33	Informations sur les parties liées	128
15	Endettement financier net	115	34	Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées	128
16	Provisions	115	35	Événements postérieurs à la clôture	129
17	Produits de l'activité	117	36	Périmètre de consolidation détaillé	129
18	Consommation de production externe	117			
19	Autres achats consommés et variations des stocks	117			

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1

Faits marquants de l'exercice 2007

1.1 Prise de participation de TF1 à hauteur de 33,5 % dans le capital du Groupe AB

À la suite de la décision rendue par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel publiée le 27 mars 2007, TF1 et la Famille Berda ont finalisé le 2 avril 2007 la prise de participation de TF1 à hauteur de 33,5 % dans le capital du Groupe AB, formé des groupes AB SAS et WB Télévision SA (« le Groupe AB »), pour un montant de 230 millions d'euros. Le Groupe AB dispose d'un catalogue de droits de programmes télévisés francophones de plus de 1300 titres, édite des chaînes de télévision gratuites en France et des chaînes de télévision payantes disponibles par satellite, câble, TNT ou ADSL.

La participation dans le Groupe AB est consolidée par mise en équivalence à compter du 1^{er} avril 2007.

Au 31 décembre 2007, la participation dans le Groupe AB est inscrite au bilan sur la ligne « Participations dans les entreprises associées » pour 238,3 millions d'euros. Elle se décompose en :

- 230,3 millions d'euros de valeur au 1^{er} avril 2007, après prise en compte des frais d'acquisition directement attribuables à l'opération et de l'impact des différés de paiement. Cette valeur inclut le goodwill et la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés.
- 8 millions d'euros de quote-part de résultat du Groupe AB sur 9 mois (se reporter à la note 3.1.1).

2

Principes et méthodes comptables

2.1 Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe TF1 au 31 décembre 2007 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 23 mars 2007 sous le numéro D.07-0216. Ils sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les comptes du Groupe TF1 au 31 décembre 2007 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés du Groupe TF1 intègrent les comptes de TF1 SA et de ses filiales et coentreprises ainsi que les participations du Groupe dans les entreprises associées. Ils sont présentés en millions d'euros. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 février 2008 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2008.

2.2 Nouvelles normes IFRS

2.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007

Le Groupe a adopté toutes les normes et interprétations nouvelles et révisées publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et approuvées par l'Union Européenne, applicables à ses opérations à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations s'appliquant au Groupe sont les suivantes :

- IFRS 7, Informations à fournir sur les instruments financiers
Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2007

- Amendement à IAS 1, Informations à fournir concernant le capital
Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2007

- IFRIC 8, Champ d'application d'IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions
Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} mai 2006

- IFRIC 10, Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation)
Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2006

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 pour la présentation de ses états financiers au 31 décembre 2007. Les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 10 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe TF1.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations ne s'appliquant pas au Groupe sont les suivantes :

- IFRIC 7, Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 Information financière dans les économies hyper inflationnistes
Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} mars 2006

- IFRIC 9, Réévaluation des dérivés incorporés
Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juin 2006

2.2.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations dont l'application anticipée est permise

Le Groupe TF1 a décidé de ne pas appliquer par anticipation les textes suivants, publiés par l'IASB et approuvés par l'Union Européenne, dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2007 :

- IFRS 8, Secteurs opérationnels

Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009

- IFRIC 11, Actions propres et transactions intra-groupe

Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} mars 2007

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.2.3 Normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne

Normes dont l'application pourrait avoir une incidence sur les états financiers du Groupe :

- Norme IAS 1 révisée, Présentation des états financiers
Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009
- Norme IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises
Applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009
- Norme IAS 27 révisée, États financiers consolidés et individuels
Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009
- Amendement à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations
Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009

Amendement et interprétations dont l'application ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe :

- Amendement à IAS 23, Coûts d'emprunts
Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009
- IFRIC 12, Concessions
Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2008
- IFRIC 13, Programme de fidélisation des clients
Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2008
- IFRIC 14, IAS 19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction
Applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2008

2.3 Changements de méthode comptable

Le Groupe a appliqué au 1^{er} janvier 2007 l'option proposée par l'amendement à la norme IAS 19, Avantages du Personnel, permettant la comptabilisation de l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies au bilan en contrepartie des capitaux propres. Le Groupe appliquait jusqu'à présent la méthode du « corridor » consistant à amortir les écarts actuariels au compte de résultat pour la partie excédant 10 % du montant le plus élevé entre les obligations et la juste valeur des actifs de préfinancement, sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires. L'application rétrospective de ce changement de méthode n'a pas d'incidence significative sur les comptes 2006.

2.4 Changements de présentation

Des changements de présentation ou des reclassifications sont effectués lorsqu'ils permettent de fournir des informations fiables et plus pertinentes pour les utilisateurs des états financiers et si la présentation modifiée est susceptible de perdurer, de manière à ne pas affecter la comparabilité. Lorsque de tels changements de présentation sont réalisés et que leurs impacts sur les états financiers sont jugés significatifs, les informations comparatives sont également modifiées.

Changement de présentation des impôts différés au bilan

Le Groupe TF1 a revu sa présentation historique des impôts différés. À compter du 31 décembre 2007, le Groupe compense au bilan

les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation. Le Groupe a appliqué ces changements de présentation à l'ensemble des périodes présentées (se reporter à la note 26.2.2).

2.5 Choix comptables clés, jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction du Groupe TF1 est amenée à faire appel à des jugements pour appliquer ses choix comptables et à des estimations pour déterminer l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

2.5.1 Choix comptables clés

Les choix comptables-clés ainsi que les principales analyses qui les fondent sont listés ci-dessous et décrits dans les notes ci-après correspondantes :

- Comptabilisation et évaluation des droits audiovisuels (se reporter à la note 2.9.1)
- Comptabilisation et évaluation des programmes, droits de diffusion et droits de retransmission sportive (se reporter à la note 2.13)
- Goodwill et tests de dépréciation (se reporter aux notes 2.8 et 2.11)
- Classification des instruments financiers (se reporter aux notes 2.12 et 2.18)
- Comptabilisation des produits de l'activité (se reporter à la note 2.21)

2.5.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe TF1 implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes ou raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

- Dépréciation des droits audiovisuels (note 7.1) : le calcul de la dépréciation des droits audiovisuels est notamment fondé sur une analyse des prévisions de recettes futures.
- Dépréciation des goodwill (note 8) : la valeur dans les comptes consolidés du Groupe TF1 des goodwill est revue annuellement conformément aux principes mentionnés dans la note 2.11. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à 5 ans ainsi qu'au taux d'actualisation retenus pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.
- Dépréciation des programmes et droits de diffusion (note 11) : le calcul de la dépréciation des programmes et droits de diffusion, établi en fonction des perspectives de diffusion, repose principalement sur les grilles prévisionnelles de programmes.
- Évaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (note 16.1.2) : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué en interne par TF1 selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 2.20.1. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation,

de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.

- Provisions (note 16) : elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la Direction du Groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.
- Juste valeur des instruments financiers (notes 12.5 et 14.3) : la juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

2.6 Méthodes de consolidation

Filiales

Les sociétés sur lesquelles TF1 exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100 % et la quote-part des capitaux propres et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires au bilan et au compte de résultat consolidés.

Coentreprises

Les coentreprises sont les participations de TF1 dans lesquelles le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties dont aucune n'exerce seule le contrôle exclusif. Le Groupe comptabilise ses participations dans les entités contrôlées conjointement selon la méthode de l'intégration proportionnelle : les quotes-parts du Groupe dans tous les actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement sont inclus ligne à ligne dans les états financiers consolidés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Le Groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût puis sa valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats et les autres variations de capitaux propres de l'entreprise détenue survenues après la date d'acquisition.

2.7 Méthodes de conversion des éléments en devises

2.7.1 Conversion des états financiers des entités étrangères

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en Euro, monnaie de présentation des états financiers du Groupe TF1. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les réserves de conversion résultant de ce traitement et celles résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont incluses dans le poste « Primes et réserves » des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du résultat de cession.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 consistant à remettre à zéro les écarts précédemment calculés lors de la conversion des comptes des filiales étrangères en euros. Le montant existant au 1^{er} janvier 2004 en normes françaises a été reclassé en réserves, sans impact sur les capitaux propres, part du Groupe. Il ne sera donc pas tenu compte dans les résultats de cessions futurs d'entités consolidées ou associées des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS.

2.7.2 Conversion des transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères des filiales et coentreprises sont initialement enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère sont comptabilisés au coût historique et convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.8 Regroupements d'entreprises et goodwill

Regroupements postérieurs au 1^{er} janvier 2004

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères IFRS de reconnaissance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, à l'exception des actifs non courants en cours de cession qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente conformément à IFRS 5.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond :

- à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise et,
- au montant des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs identifiés et passifs éventuels à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque l'écart entre le coût du regroupement et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels est négatif, il est immédiatement constaté en résultat.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 2.11. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel de manière irréversible.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le Groupe n'a pas, conformément à l'option offerte par IFRS 1, revisité les calculs de goodwill effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004.

2.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées, soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

2.9.1 Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent essentiellement les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 Films Production, TF1 Vidéo, Glem et Téléma, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 International, TCM DA, TF1 Entreprises et CIBY DA, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif du bilan dans la rubrique « Droits audiovisuels » à leur coût historique à compter des faits générateurs suivants :

- la date du dernier tour de manivelle ou la date du visa d'exploitation pour les parts de coproductions cinématographiques,
- la date de signature des contrats pour les droits audiovisuels de distribution et/ou de négoce et les droits musicaux acquis.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- Parts de coproductions cinématographiques : elles sont amorties en fonction des recettes avec un minimum linéaire sur 3 ans.
- Droits audiovisuels « distribution » : ils sont amortis en fonction des recettes avec un minimum linéaire sur 3 ans.
- Droits audiovisuels « négoce » : ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

- Droits musicaux : ils sont amortis sur une durée de deux ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75 % de leur valeur brute, les 25 % restants étant amortis au cours de la deuxième année.

La modalité d'amortissement retenue pour les films coproduits par TF1 Films Production et Téléma est conforme à la pratique du secteur (amortissement en fonction des recettes respectant une dotation minimale linéaire sur trois ans).

Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable après amortissement.

2.9.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Ils comprennent essentiellement les licences d'exploitation (autres que les licences de diffusion et droits audiovisuels), les marques commerciales et droits assimilés ainsi que les logiciels informatiques.

Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, à l'exception de certaines marques commerciales à durée de vie indéterminée détenues par le Groupe, qui ne sont pas amorties.

2.10 Immobilisations corporelles

2.10.1 Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

Constructions :	25 à 50 ans
Équipements techniques :	3 à 7 ans
Autres installations, outillage et mobilier :	2 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

2.10.2 Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont comptabilisés au bilan, au démarrage du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimum au titre de la location. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. Les charges financières sont enregistrées en compte de résultat au poste « Charges sur endettement financier » inclus dans le coût de l'endettement financier net.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont

amortis selon les mêmes durées que les biens acquis en propre de catégorie identique.

2.11 Dépréciation des actifs non courants

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'avoir affecté les actifs non courants. Lorsqu'une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif (goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie), une évaluation de la valeur recouvrable de l'actif est effectuée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa « juste valeur diminuée des coûts de la vente ». La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants est déterminée individuellement. Les autres actifs sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent afin de déterminer leur valeur d'utilité. Une U.G.T. est définie comme le plus petit Groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. La valeur d'utilité d'un actif ou d'une U.G.T. est mesurée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.), en utilisant un « taux d'actualisation avant impôt » déterminé par un calcul itératif sur la base du « taux d'actualisation après impôt » pertinent pour l'actif ou l'U.G.T. concernée.

La « juste valeur diminuée des coûts de la vente » d'un actif ou d'une U.G.T. est mesurée le cas échéant par référence à sa valeur telle qu'elle ressort d'un protocole de vente ferme conclu à des conditions de marché. S'il n'existe ni protocole de vente, ni marché organisé, la « juste valeur diminuée des coûts de la vente » est basée sur une estimation du produit potentiel de la vente de l'actif ou de l'U.G.T. à des conditions de marché.

Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT s'avère inférieure à sa valeur au bilan. Les dépréciations relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable de celles-ci redevient plus élevée que leur valeur comptable. Seules les dépréciations des goodwill sont irréversibles.

2.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont répartis entre les quatre catégories suivantes : les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à l'échéance et les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ces actifs financiers sont répartis en actifs courants et non courants conformément à la norme IAS 1.

Les transactions sur actifs financiers sont comptabilisées à la date de règlement.

2.12.1 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au coût d'acquisition, majorée des coûts de transaction. Lors des clôtures ultérieures, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres et ne sont reprises en résultat que lors de la cession des actifs considérés.

Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée selon les principes d'évaluation à la juste valeur décrits dans la note 12.5. Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'un suivi individuel de dépréciation : en cas d'indication objective d'une dépréciation, une perte de valeur irréversible est enregistrée en résultat.

2.12.2 Prêts et créances

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des entités associées ou non consolidées.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

2.12.3 Placements détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces placements sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation ; la perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

2.12.4 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur avec inscription des variations de juste valeur en résultat.

Cette catégorie recouvre :

- Les actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble, et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme ;
- Les actifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.13 Programmes et droits de diffusion

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, le Groupe souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

La valorisation de ces contrats est la suivante :

Programmes et droits de diffusion :

Les contrats d'acquisitions de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des « output deal »), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet, qui figurent au bilan en acomptes fournisseurs, eux-mêmes inclus dans la rubrique « clients et autres débiteurs ».

Droits de retransmissions sportives :

Les acquisitions de droits de retransmissions sportives qui ont donné lieu à une commande ferme du Groupe antérieurement à la clôture de l'exercice, sont valorisées pour leur montant contractuel à concurrence des montants non payés à la clôture de l'exercice. Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe). Préalablement à la réalisation de ces deux conditions, les acomptes versés au titre des acquisitions de programmes sont enregistrés en acomptes fournisseurs.

La rubrique « programmes et droits de diffusion » du bilan intègre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du Groupe TF1 pour l'antenne TF1,
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe, et de la part coproducteur relative aux émissions réalisées pour le compte des chaînes du Groupe.

La production externe non diffusée dont les droits ont expiré fait l'objet d'une « réforme » comptabilisée dans le résultat opérationnel courant.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition, diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du Groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont consommés de la manière suivante selon le type de programme :

Les « autres programmes et droits de diffusion » du tableau ci-dessous comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Types de programmes

	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes et droits de diffusion
1 ^{ère} diffusion	80 % ⁽¹⁾	50 %	100 %
2 ^{ème} diffusion	20 % ⁽¹⁾	50 %	-

(1) Lorsque les valorisations des premières et secondes diffusions ne sont pas précisées dans le contrat.

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management.

2.14 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie représentent des titres ou des valeurs mobilières détenus à des fins de transaction qui ont le caractère de placements monétaires mais qui ne satisfont pas aux critères d'équivalents de trésorerie. Ces actifs correspondent à la catégorie des « actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat » détenus à des fins de transaction.

2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan intègre la trésorerie, les équivalents trésorerie et les comptes courants de trésorerie actifs.

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et présentent une maturité inférieure à 3 mois. Les comptes courants de trésorerie correspondent à la trésorerie placée auprès de filiales non consolidées ou mises en équivalence et à la quote-part non éliminée des comptes courants de trésorerie vis-à-vis des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

La trésorerie et les comptes courants de trésorerie sont des actifs financiers classés dans la catégorie des « Prêts et créances », évalués au coût amorti.

2.16 Actifs en cours de cession et activités cédées ou en cours de cession

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme « en cours de cession » quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue et que la cession est hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs dès lors qu'ils sont matériels. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des frais de cession.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe TF1 a cédé l'activité.

Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession.

Les flux de trésorerie relatifs aux activités cédées ou en cours de cession sont isolés et présentés au bas du tableau de flux de trésorerie consolidé pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère matériel.

2.17 Actions propres

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

2.18 Passifs financiers

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les passifs financiers au coût amorti.

La catégorie des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat recouvre :

- Les passifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les passifs encourus principalement en vue d'être vendu ou racheté à court terme ;
- Les passifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

Les passifs financiers du Groupe, hors instruments dérivés, sont constitués essentiellement d'un emprunt obligataire, d'emprunts et dettes assimilées, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie, de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement. Ils sont évalués au coût amorti.

2.18.1 Emprunt obligataire

Un emprunt obligataire est initialement comptabilisé pour le montant reçu net des coûts liés à l'emprunt.

Ultérieurement, l'emprunt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux intègre les frais d'émission et les primes de remboursement qui sont présentés au bilan en diminution du montant nominal de la dette au passif. La prime et les frais d'émission sont amortis de manière actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt obligataire. L'amortissement et la charge d'intérêt sont constatés dans la rubrique « Charges sur endettement financier ». La part à moins d'un an des intérêts courus non échus est comptabilisée en dettes financières à court terme.

Lorsque tout ou partie d'un emprunt obligataire fait l'objet d'une couverture par un instrument financier de taux, la quote-part couverte est traitée en comptabilité de couverture de juste valeur (se reporter à la note 2.19.1). A ce titre, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'emprunt est constatée au compte de résultat dans les rubriques « Charges sur endettement financier » ou « Produits sur endettement financier ».

2.18.2 Autres dettes financières

Les autres dettes financières, courantes et non courantes, sont constituées des autres emprunts et dettes assimilées, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement, évalués au coût amorti.

Le cas échéant, les engagements de rachat d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dettes financières ; s'il existe une différence positive entre la valeur de la dette et la valeur comptable des intérêts minoritaires concernés, celle-ci est comptabilisée en goodwill.

2.19 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de *swap*, des options de taux d'intérêts, des achats à terme de devises étrangères et des options de change pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

2.19.1. Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Pour les besoins de comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère.
- soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables :
 - à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variable,
 - à une transaction future hautement probable,
 - ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change.

À la date de mise en place d'une opération de couverture, le Groupe désigne de manière formelle l'instrument financier auquel sera appliqué la comptabilité de couverture et documente :

- * la relation de couverture,
- * l'efficacité de la relation de couverture, par la réalisation de tests d'efficacité dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

- Couverture de juste valeur : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.
- Couverture de flux de trésorerie : le profit ou la perte net d'impôts relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le compte de résultat.

2.19.2 Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 sont comptabilisés dans le compte de résultat.

2.20 Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2.20.1 Provisions non courantes

Les principales natures de provisions non courantes sont les suivantes :

Les provisions pour indemnités de fin de carrière

Les employés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture du Groupe.

Les salariés des filiales françaises du Groupe en France sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires des retraites français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations du Groupe TF1 se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées,

- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires,
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques,
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture par rapport à ces hypothèses. Depuis le 1^{er} janvier 2007, ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres, nets d'impôts différés selon l'option de l'amendement à IAS 19 (se reporter à la note 2.3).

Les provisions pour congés d'ancienneté

Elles couvrent le coût des jours de congés supplémentaires qui sont attribués par certaines sociétés du Groupe à leurs salariés en fonction de leur ancienneté. Le coût des jours de congés en cours d'acquisition est provisionné en tenant compte de l'ancienneté du personnel, du salaire à la date de consommation des droits et du taux de rotation du personnel. La provision fait l'objet d'une actualisation au même taux que l'engagement de retraite.

2.20.2 Provisions courantes

Les provisions courantes comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la date de clôture.

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les débours estimés au titre des litiges, contentieux et réclamations de la part des tiers. Elles incluent également les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société concernée estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

2.21 Produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe TF1 sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable,
- le montant des revenus peut être mesuré d'une façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- les ventes d'espace publicitaire sont constatées lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Le produit d'opérations d'échange est constaté si les biens ou services

faisant l'objet d'opérations d'échanges sont de nature différente et si le produit de ces opérations a une substance économique et peut être mesuré de manière fiable. Le produit d'opérations d'échanges est valorisé à la juste valeur des biens ou services reçus, corrigée d'éventuels mouvements de trésorerie associés à la transaction,

- les ventes de droits audiovisuels sous licence sont constatées lorsque le bénéficiaire de la licence a reconnu le programme comme étant conforme aux conditions du contrat de licence (acceptation technique),
- le chiffre d'affaires résultant des ventes de marchandises et de produits des activités d'édition et de distribution est présenté net des provisions pour retour attendu et des reversements effectués dans le cadre de certains contrats de mandat de distribution,
- la rémunération des chaînes thématiques par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent, calculée sur la base d'un prix par abonné ou, plus rarement, sous la forme d'un forfait annuel facturé à un opérateur, est comptabilisée soit mensuellement, sur la base des relevés des opérateurs, soit de façon linéaire sur l'année en cas de rémunération forfaitaire.

Les autres produits de l'activité correspondent essentiellement aux redevances sur ventes facturées dans le cadre de contrats de licence.

2.22 Autres produits et charges opérationnels non courants

Ce poste regroupe des produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, peu fréquents, et significatifs au niveau consolidé, que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

2.23 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net correspond aux charges sur endettement financier, diminué des produits sur endettement financier.

Les charges sur endettement financier sont constituées :

- des charges d'intérêt relatives à la dette financière courante et non courante,
- des charges d'intérêt relatives à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des amortissements des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti,
- des résultats des couvertures de taux,
- des charges liées à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de taux, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des charges sur cession d'actifs financiers.

Les charges d'intérêt sont comptabilisées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les produits sur endettement financier sont constitués :

- des produits d'intérêt relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des revenus provenant des équivalents de trésorerie et des ac-

tifs financiers de gestion de trésorerie,

- des produits liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de taux, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des produits sur cession d'actifs financiers.

2.24 Imposition différée

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs, à l'exception des cas particuliers prévus par la norme IAS 12 et notamment des goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les taux d'impôt utilisés sont ceux qui sont applicables ou quasi-adoptés à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Les impôts relatifs aux éléments directement reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en contrepartie des réserves consolidées.

2.25 Résultat par action

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Tous les titres donnant un droit illimité aux bénéficiaires sont pris en compte. Les actions de la société consolidante détenues par elle-même et le cas échéant par les sociétés consolidées sont exclues du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments antidilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

2.26 Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions

TF1 a mis en place des plans d'options de souscription d'actions ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel (se reporter aux notes 30 et 31).

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en charges de personnel au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'options de souscriptions d'actions, la charge totale est évaluée de façon définitive à la date d'attribution des options, selon le modèle de Black-Scholes-Merton et répartie en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale est

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

évaluée sur la base du cours de l'action TF1 à la date d'attribution ajusté de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Conformément aux dispositions des normes IFRS 1 et IFRS 2, seuls les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis le 1^{er} janvier 2004 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel.

2.27 Information sectorielle

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activité stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus dans les environnements économiques donnés. Le premier niveau d'information sectorielle pour le Groupe est le secteur d'activité, dans la mesure où les risques et taux de rentabilité sont affectés par les produits ou services vendus. Le second niveau d'information est le secteur géographique.

La Direction évalue la performance de ces secteurs à partir du résultat opérationnel courant. Les résultats, actifs, et passifs des secteurs comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité. Les investissements bruts d'exploitation sectoriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles qui viennent accroître les postes d'actif correspondants. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché.

Les secteurs d'activité du premier niveau d'information sectorielle sont les suivants :

Antennes France

Le secteur Antennes France regroupe l'antenne TF1, les activités associées ou dérivées considérées comme indissociables de l'antenne, ainsi que les autres diffuseurs de programmes de télévision gratuite ou payante émettant principalement sur le territoire français. Les activités indissociables de l'antenne incluent notamment la régie publicitaire du Groupe et les sociétés engagées dans la production ou la coproduction de programmes destinés exclusivement à l'antenne TF1, tels que Ushuaïa, Alma Productions ou Glem.

Antennes Internationales

Les antennes internationales correspondent aux filiales engagées dans la conception et la diffusion de programmes de télévision payante, notamment Eurosport et France 24, et qui émettent principalement en dehors du territoire français.

Droits audiovisuels

Les filiales dont l'activité principale consiste à produire, éditer ou distribuer des droits audiovisuels non exclusivement destinés aux antennes du Groupe sont regroupées dans ce secteur. Les activités de production recouvrent les productions déléguées ou les coproductions d'œuvres cinématographiques. Les activités d'édition et de distribution regroupent tous les supports (CD, DVD,...) et tous les canaux (salles, chaînes de télévision, et tous circuits de distribution grand public).

Activités diverses

Ce secteur regroupe toutes les activités ne répondant pas aux caractéristiques des secteurs tels que définis ci-dessus.

Jusqu'en 2006, le Groupe comptait un cinquième secteur d'activité, le secteur « Distribution ». Ce secteur comprenait l'activité de dis-

tribution par abonnement du bouquet de télévision payante TPS, activité apportée à Canal+ France. La transaction est décrite dans la note 4 « Activité cédée ou en cours de cession de l'exercice 2006 ».

2.28 Subventions

Les subventions reçues par le Groupe TF1 incluent principalement les subventions d'investissement et d'exploitation accordées par l'Etat à la chaîne d'information France 24 ainsi que les subventions reçues des fonds de soutien audiovisuels, notamment du Centre National de Cinématographie (CNC) par les sociétés de production du Groupe.

Les subventions reçues sont enregistrées au bilan des entités qui en bénéficient dès lors qu'elles sont définitivement acquises à l'exception des subventions d'exploitation, octroyées à France 24, au titre de l'exercice à venir votées en fin d'exercice.

Les subventions d'investissement accordées à la société France 24 sont présentées au bilan en déduction de la valeur comptable des actifs qu'elles financent ; elles sont comptabilisées en produits en fonction du rythme d'amortissement des actifs subventionnés, directement en réduction de leur charge d'amortissement.

Les subventions d'exploitation accordées à la société France 24 sont inscrites, dans la rubrique « fournisseurs et autres créditeurs » ; elles sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des charges qu'elles sont destinées à compenser.

Les fonds de soutien audiovisuels sont inscrits au passif du bilan en produits différés au poste « fournisseurs et autres créditeurs » dès lors qu'ils sont définitivement acquis ; ils sont enregistrés en résultat (sur la ligne « autres produits et charges opérationnels ») à due concurrence de l'amortissement des œuvres audiovisuelles auxquelles ils se rapportent, lorsque celles-ci se terminent ou obtiennent leur visa d'exploitation.

3

Variations significatives du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe TF1 établis au 31 décembre 2007 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 36. Les variations de périmètre de l'exercice 2007 décrites ci-après n'affectent pas de manière significative la comparabilité des états financiers consolidés du Groupe TF1.

Les impacts de la cession de l'activité TPS réalisée en 2006 font l'objet d'un traitement spécifique conforme à IFRS 5 (se référer à la note 4).

Les incidences sur la trésorerie des variations significatives de la période sont présentées dans la note 28.2.

3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation et augmentations de pourcentage d'intérêts sur l'exercice 2007

3.1.1 Prise de participation de TF1 à hauteur de 33,5 % dans le capital du Groupe AB

Le Groupe TF1 exerce depuis le 2 avril 2007 une influence notable sur le Groupe AB compte tenu de sa participation de 33,5 % et de sa représentation au Conseil d'administration ce qui lui permet, conformément à IAS 28, de consolider le Groupe AB par mise en équivalence à compter de cette date.

Au 1^{er} avril 2007, la participation dans le Groupe AB a été inscrite au bilan pour son coût d'acquisition, soit 230,3 millions d'euros, goodwill inclus, après prise en compte des frais d'acquisition directement attribuables à l'opération et de l'impact des différés de paiement. Cette participation est présentée sur une seule ligne au bilan « Participations dans les entreprises associées ».

À compter du 1^{er} avril 2007, selon IAS 28, la valeur comptable de la participation est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de TF1 dans les résultats du « Groupe AB » ; cette dernière est comptabilisée dans le résultat du Groupe TF1 sur la ligne « Quote-part dans les résultats des entreprises associées ». Compte tenu des calendriers de clôture des comptes du Groupe AB, la quote-part de TF1 dans les résultats du Groupe AB au 31 décembre 2007 a été comptabilisée sur la base des derniers comptes disponibles du Groupe AB, soit avec un décalage de trois mois.

Au 31 décembre 2007, la contribution du Groupe AB au compte de résultat consolidé du Groupe TF1 pour la période de 9 mois, sur la base des comptes du Groupe AB arrêtés au 30 septembre 2007, s'élève à 8 millions d'euros, après prise en compte de l'incidence des réévaluations à la juste valeur des actifs identifiés.

3.1.2 Prise de contrôle exclusif de Téléma

TF1 International SAS détient depuis le 17 avril 2000 une participation de 49 % au capital de la société Téléma, consolidée depuis cette date par intégration proportionnelle. Depuis le 1^{er} janvier 2007, Téléma est consolidée par intégration globale, TF1 International ayant acquis les 51 % du capital et des droits de vote restants pour 5,6 millions d'euros. A la date d'acquisition, l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis a été affecté au catalogue pour un montant de 4,2 millions d'euros net d'impôts. La contribution au résultat du Groupe au 31 décembre 2007 n'est pas significative.

3.1.3 Acquisition de 100 % du capital de Dujardin

TF1 Entreprises a acquis en juillet 2007 100 % du capital de l'éditeur de jeux Dujardin, l'un des principaux acteurs français des jeux de sociétés, pour une valeur de titres de 5,4 millions d'euros. La société a été consolidée par la méthode de l'intégration globale, sur la base d'une comptabilité d'acquisition provisoire. La contribution au résultat du Groupe au 31 décembre 2007 n'est pas significative.

3.1.4 Top Tickets

TF1 SA s'est associée avec le Groupe Artemis et le fonds d'investissement Recruit pour la création de l'entité Top Tickets. Cette société est éditrice du journal gratuit lancé en septembre 2007 « PiliPili », journal d'annonces de commerçants et d'événements locaux. La participation de 45 % détenue dans Top Tickets est consolidée par la méthode de l'intégration proportionnelle dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2007.

3.2 Entrées dans le périmètre de consolidation et augmentations de pourcentage d'intérêts sur l'exercice 2006

3.2.1 Acquisition de 1001 Listes

Au mois de décembre 2006, le Groupe TF1 via sa filiale Téléshopping, a acquis 95 % de la société 1001 Listes auprès des fonds Butler Capital Partners et Cita FCPR1 et de la fondatrice de la so-

ciété, Pauline d'Orgeval. Créé en 1999, 1001 Listes est le leader dans l'activité « listes de mariage » sur Internet avec un chiffre d'affaires de plus de 20 millions d'euros.

La société a été consolidée par la méthode de l'intégration globale dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2006 sur la base du bilan du dernier exercice clos, et d'une comptabilité d'acquisition provisoire. 1001 Listes ne contribuait pas au compte de résultat du Groupe au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2007, le Groupe a procédé à l'identification des actifs et passifs acquis, afin de déterminer l'allocation du prix d'acquisition. À l'issue de cette analyse, les actifs et passifs acquis n'ont pas fait l'objet de réévaluation significative. Le goodwill définitif lié à cette opération s'élève à 25,5 millions d'euros.

3.2.2 Augmentation de pourcentage d'intérêts dans TV Breizh

Le rachat de 24 % de parts de minoritaires de TV Breizh en 2006 a porté le pourcentage de contrôle du Groupe dans cette filiale à 98,3 %.

3.3 Finalisation de la cession d'Europa TV sur l'exercice 2007

La participation détenue par TF1 SA dans Europa TV à hauteur de 29 % a fait l'objet d'une vente sous conditions suspensives signée avec Holland Coordinator & Service Company Italia le 20 décembre 2006, sur la base d'une valorisation à 32,2 millions d'euros. L'AGCOM ayant donné son accord le 6 juin 2007, la cession a été finalisée le 14 juin 2007 et a généré une plus-value de cession complémentaire de 5,9 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2007, présentée en « Autres produits et charges opérationnels ».

3.4 Cessions et diminutions du pourcentage d'intérêt sur l'exercice 2006

3.4.1 Apport de TPS à Canal+ France

Conformément aux dispositions exposées à la note 4, TF1 et M6 ont cessé d'exercer un contrôle conjoint sur la société TPS SNC et ses filiales, et sur la société TPS Gestion à compter du 1^{er} septembre 2006. En conséquence, ces sociétés ne sont plus consolidées à compter de cette date. Le résultat de ces sociétés jusqu'au 31 août 2006 est inclus dans la ligne « Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession ».

3.4.2 Cession de Prima TV

Le 20 décembre 2006, TF1 a cédé à Holland Coordinator & Service Company Italia pour 13,6 millions d'euros, soit 44 % sur les 49 % de titres Prima TV qu'elle détenait. Les 5 % de titres résiduels ont été figés à leur valeur d'équivalence au 30 septembre 2006, soit 1,4 millions d'euros.

3.5 Restructurations internes sans impact en consolidation

Dans le cadre de la poursuite de la rationalisation des structures juridiques des sociétés détenant directement ou indirectement des participations, les opérations suivantes ont été réalisées :

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En 2007 :

- Absorption de Eurosales par Eurosport SA,
- Absorption de Glem Films par TF1 Films Production.

En 2006 :

- Création de TMC Régie au 1^{er} juillet 2006 : filiale à 100 % de TMC dont l'objet est la commercialisation de l'espace publicitaire des chaînes TMC et NT1 (Groupe AB). La société Monégasque des Ondes (M.D.O) a été en outre absorbée par la société TMC,
- Intégration de Europa Network, entité ayant bénéficié d'un apport intra-Groupe fin 2005 des fréquences de diffusion détenues par Europa TV,
- Absorption de TF1 Développement et de SYALIS par TF1 Expansion.

4

Activité cédée ou en cours de cession de l'exercice 2006

Du fait du rapprochement des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS autorisé le 30 août 2006 par une décision du Ministère de l'Economie et des Finances, TF1 et M6 ont cessé d'exercer un contrôle conjoint sur la société TPS SNC et ses filiales, et sur la société TPS Gestion à compter du 1^{er} septembre 2006.

Au compte de résultat consolidé, l'incidence de l'activité cédée ou en cours de cession est présentée sur une ligne distincte. Au 31 décembre 2006, en particulier, cette ligne qui enregistre les produits et charges de TPS sur les huit premiers mois de l'exercice 2006, ainsi que la plus-value d'apport réalisée sur l'opération TPS se décompose ainsi :

- plus-value nette d'impôt déterminée par différence entre la valeur nette des actifs de TPS apportés à Canal+ France et la juste valeur des actifs financiers reçus en échange, déduction faite des frais accessoires et coûts liés à l'opération, soit 211,8 millions d'euros,
- produits et charges des activités cédées ou en cours de cession jusqu'au 31 août 2006, soit 41,8 millions d'euros.

Le résultat net de l'activité cédée TPS est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	Période du 1 ^{er} janvier au 31 août 2006
Chiffre d'affaires	235,1
Consommation de production externe	(56,3)
Autres achats consommés et variation de stocks	(15,7)
Charges de personnel	(23,6)
Charges externes	(85,3)
Impôts et taxes	(4,6)
Dotations nettes aux amortissements ⁽¹⁾	0,0
Dotations nettes aux provisions	(5,9)
Autres produits et charges opérationnels	1,2
Résultat opérationnel courant	44,9
Coût de l'endettement financier brut	(1,4)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(0,4)
Coût de l'endettement financier net	(1,8)
Autres produits et charges financiers	(0,6)
Impôt sur les résultats	(0,7)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	41,8

(1) Conformément à la norme IFRS 5, le groupe a cessé d'amortir les actifs non courants de l'activité en cours de cession, la quote-part de dotation non comptabilisée au 31 août 2006 s'élève à 14,6 millions d'euros.

5

Participations dans les coentreprises

Le Groupe TF1 détient des participations dans des coentreprises dont la liste est fournie à la note 36.

Les montants contributifs des participations détenues dans des coentreprises, inclus à l'actif et au passif, ainsi qu'au compte de résultat sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Quote-part TF1 (en millions d'euros)	TF6 / Série Club		TMC		France 24		TCM		Autres	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Actif non courant	22,2	22,3	15,6	15,5	0,2	0,2	12,4	15,7	0,4	4,7
Actif courant	8,8	9,8	12,5	14,6	18,2	62,9	3,7	7,7	1,4	5,3
Total Actif	31,0	32,1	28,1	30,1	18,4	63,1	16,1	23,4	1,8	10,0
Capitaux propres	23,4	23,8	5,1	5,1	-	-	2,8	9,2	(3,0)	0,2
Passif non courant	0,5	(1,1)	11,1	10,9	0,1	-	6,0	4,7	(1,1)	-
Passif courant	7,1	9,4	11,9	14,1	18,3	63,1	7,3	9,5	5,9	9,8
Total Passif	31,0	32,1	28,1	30,1	18,4	63,1	16,1	23,4	1,8	10,0
Chiffre d'affaires	16,9	14,3	12,7	6,9	2,2	0,1	3,9	7,5	3,8	9,9
Résultat opérationnel courant	1,3	1,5	0,9	(1,6)	-	0,3	0,4	5,8	(3,2)	(2,0)

Les données relatives à l'ensemble TPS, consolidé par intégration proportionnelle jusqu'au 31 août 2006, sont présentées à la note 4.

6

Information sectorielle

6.1 Information par secteur d'activité

La contribution de chaque secteur d'activité aux comptes du Groupe est détaillée ci-après :

(en millions d'euros)	Antennes France		Droits audiovisuels		Antennes internationales		Activités diverses		Distribution		Eliminations ⁽⁶⁾		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
CHIFFRES D'AFFAIRES														
Chiffre d'affaires externe	2 220,5	2 153,6	268,1	240,9	274,8	259,2	0,2	-	-	-	-	-	2 763,6	2 653,7
Chiffre d'affaires inter-secteur	5,2	3,7	10,1	10,7	17,9	14,9	-	-	-	-	(33,2)	(29,3)	-	-
Chiffre d'affaires total	2 225,7	2 157,3	278,2	251,6	292,7	274,1	0,2	-	-	-	(33,2)	(29,3)	2 763,6	2 653,7
RÉSULTAT														
Résultat opérationnel courant	252,0	245,9	17,2	24,9	38,2	30,0	(2,2)	-	-	-	-	-	305,2	300,8
Dotation nette														
aux amortissements	(31,5)	(33,4)	(50,1)	(46,0)	(6,7)	(6,1)	(0,1)	-	-	-	-	-	(88,4)	(85,5)
Dotation nette aux provisions														
et dépréciation	(20,4)	(3,7)	(17,4)	(20,7)	(3,1)	(1,6)	-	-	-	-	-	-	(40,9)	(26,0)
Quote-part dans les résultats														
des entreprises associées ⁽¹⁾	8,0	-	-	-	0,1	10,9	0,2	2,2	-	-	-	-	8,3	13,1
Résultat net des activités														
cédées ou en cours de cession ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	253,6	-	-	-	253,6
ÉLÉMENTS BILANIELS														
Actifs sectoriels ⁽³⁾	381,9	331,2	121,7	111,3	373,8	374,0	0,3	-	-	-	-	-	877,7	816,5
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	73,9	67,9	14,9	15,5	6,3	4,4	-	-	-	-	-	-	95,1	87,8
Participations dans														
les entreprises associées	240,9	1,7	-	-	0,5	26,7	12,0	11,8	-	-	-	-	253,4	40,2
Investissements														
bruts d'exploitation ⁽⁵⁾	81,4	30,9	58,4	44,0	8,0	16,8	0,4	-	-	-	-	-	148,2	91,7

(1) La quote-part dans les résultats des entreprises associées est détaillée selon les secteurs de la manière suivante :

- secteur « Antennes France » : la quote-part de résultat égale à 8 millions d'euros au 31 décembre 2007 revient au Groupe AB ;
- secteur « Antennes internationales » : la quote-part de résultat en 2006 concerne la société Europa TV et sa filiale Europa Network ; la participation détenue dans cet ensemble a été cédée le 14 juin 2007 ;
- secteur « Activités diverses » : la quote-part de résultat revient à la société Metro France Publications.

(2) Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession au 31 décembre 2006 correspond au résultat net de l'activité TPS.

(3) Les actifs sectoriels incluent les droits audiovisuels, les autres immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles.

(4) Les passifs sectoriels incluent les provisions non courantes, et les provisions courantes.

(5) Les investissements bruts d'exploitation sont réconciliés avec le tableau de flux de trésorerie dans le tableau intitulé « Investissements bruts d'exploitation ».

(6) Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Investissements bruts d'exploitation

Rapprochement avec le tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe :

(en millions d'euros)	2007	2006
Investissements bruts d'exploitation	148,2	91,7
Subventions d'investissement reçues	(15,5)	(21,8)
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	(34,0)	12,4
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles	3,3	(6,8)
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	102,0	75,5

6.2 Information par secteur géographique

Pour l'information sectorielle sur la base des secteurs géographiques, les produits sectoriels sont répartis selon la localisation géographique des clients, tandis que les actifs sectoriels et les investissements sont répartis selon la localisation des actifs.

(en millions d'euros)	France métropolitaine		Europe continentale		Autres pays		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Chiffre d'affaires externe	2 461,8	2 375,4	268,2	240,6	33,6	37,7	2 763,6	2 653,7
Actifs sectoriels	860,5	814,9	16,8	1,0	0,4	0,6	877,7	816,5
Investissements bruts d'exploitation	147,1	90,4	1,0	0,5	0,1	0,8	148,2	91,7

7

Immobilisations incorporelles

7.1 Droits audiovisuels

Les mouvements de l'exercice 2007 se décomposent comme suit :

2007 (en millions d'euros)	01/01/07	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31/12/07
Valeurs brutes	898,7	113,9	(7,3)	65,6	1 070,9
Amortissements	(729,6)	(62,6)	1,6	(61,0)	(851,6)
Dépréciation	(41,3)	(15,6)	7,8	9,6	(39,5)
Droits audiovisuels	127,8	35,7	2,1	14,2	179,8

Les mouvements de l'exercice 2006 se décomposent comme suit :

2006 (en millions d'euros)	01/01/06	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31/12/06
Valeurs brutes	848,2	54,6	(8,0)	3,9	898,7
Amortissements	(671,4)	(60,1)	5,5	(3,6)	(729,6)
Dépréciation	(28,3)	(18,4)	5,4	-	(41,3)
Droits audiovisuels	148,5	(23,9)	2,9	0,3	127,8

Par ailleurs, au titre de la sécurisation des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels est le suivant :

2007 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Droits audiovisuels	16,7	-	-	16,7

2006 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Droits audiovisuels	9,9	-	-	9,9

7.2 Autres immobilisations incorporelles

2007 (en millions d'euros)	01/01/07	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31/12/07
Avance satellite Astra	18,9	-	-	-	18,9
Concessions, brevets et droits similaires	40,2	1,6	(3,2)	3,3	41,9
Autres	9,0	2,8	-	(3,3)	8,5
Valeurs brutes	68,1	4,4	(3,2)	-	69,3
Avance satellite Astra	(7,0)	(2,7)	-	-	(9,7)
Amortissements	(29,3)	(1,8)	3,0	(0,2)	(28,3)
Dépréciation	(1,3)	(0,1)	-	-	(1,4)
Amortissements et dépréciation	(37,6)	(4,6)	3,0	(0,2)	(39,4)
Autres immobilisations incorporelles	30,5	(0,2)	(0,2)	(0,2)	29,9

2006 (en millions d'euros)	01/01/06	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31/12/06
Avance satellite Astra	18,9	-	-	-	18,9
Concessions, brevets et droits similaires	42,4	1,0	(3,9)	0,7	40,2
Autres	5,1	1,8	-	2,1	9,0
Valeurs brutes	66,4	2,8	(3,9)	2,8	68,1
Avance satellite Astra	(4,3)	2,7	-	-	(7,0)
Amortissements	(29,2)	(2,7)	3,5	(0,9)	(29,3)
Dépréciation	(1,6)	(0,1)	0,4	-	(1,3)
Amortissements et dépréciation	(35,1)	(5,5)	3,9	(0,9)	(37,6)
Autres immobilisations incorporelles	31,3	(2,7)	-	1,9	30,5

Aucune marque commerciale dont la valeur est significative n'est détenue aux 31 décembre 2007 et 2006.

8

Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T.) :

(en millions d'euros)	Antennes France	Antennes internationales	Droits audiovisuels	Distribution	Activités diverses	Total
Goodwill au 1^{er} janvier 2007	168,9	336,3	-	-	-	505,2
Acquisitions	5,8	-	-	-	-	5,8
Cessions	(0,3)	-	-	-	-	(0,3)
Dépréciation	-	-	-	-	-	-
Autres	(1,0)	-	-	-	-	(1,0)
Goodwill au 31 décembre 2007	173,4	336,3	-	-	-	509,7
Dont montant brut	183,7	336,3	-	-	-	520,0
Dont dépréciation cumulée	(10,3)	-	-	-	-	(10,3)

(en millions d'euros)	Antennes France	Antennes internationales	Droits audiovisuels	Distribution	Activités diverses	Total
Goodwill au 1^{er} janvier 2006	145,1	336,3	-	-	-	481,4
Acquisitions	27,3	-	-	-	-	27,3
Cessions	-	-	-	-	-	-
Dépréciation	(3,5)	-	-	-	-	(3,5)
Autres	-	-	-	-	-	-
Goodwill au 31 décembre 2006	168,9	336,3	-	-	-	505,2
Dont montant brut	182,8	336,3	-	-	-	519,1
Dont dépréciation cumulée	(13,9)	-	-	-	-	(13,9)

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les tests de dépréciation auxquels ces goodwill ont été soumis conformément à la note 2.11 n'ont pas fait apparaître de perte de valeur significative au 31 décembre 2007.

La principale variation de l'exercice 2007 concerne le goodwill résultant de l'acquisition de Dujardin, déterminé provisoirement pour une valeur 3,5 millions d'euros.

La méthode de détermination de la valeur recouvrable des U.G.T. auxquelles ont été affectés les goodwill dont les valeurs au bilan sont significatives est exposée ci-après.

U.G.T. « Antennes France »

La valeur recouvrable de l'U.G.T. Antennes France a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode D.C.F. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans issues des plans et budgets approuvés par le management. Le « taux d'actualisation avant impôt » retenu, soit 10,1 %, a été déterminé par itération à partir d'un « taux après impôt » de 7,6 %. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuelle cohérent avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opèrent les entités de l'U.G.T., ainsi qu'avec leurs positions concurrentielles sur ces marchés.

Une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres clés n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'U.G.T. deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

U.G.T. « Eurosport International »

La valeur recouvrable de l'U.G.T. Eurosport International a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode D.C.F. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans issues des plans et budgets approuvés par le management. Le « taux d'actualisation avant impôt » retenu, soit 9,5 %, a été déterminé par itération à partir d'un « taux après impôt » de 7,6 %. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuelle cohérent avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère Eurosport International, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

Une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres clés n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'U.G.T. deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

9

Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice 2007 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

2007 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Terrains	45,7	-	-	-	45,7
Constructions	58,3	-	-	-	58,3
Installations techniques et matériels	154,7	10,1	(1,3)	2,4	165,9
Installations en loc. financement	13,8	-	-	-	13,8
Immobilisations diverses	93,3	11,7	(1,9)	2,4	105,5
Immobilisations en loc. financement	1,6	-	(1,1)	-	0,5
Immobilisations en cours	1,5	4,5	-	(2,8)	3,2
Valeurs brutes	368,9	26,3	(4,3)	2,0	392,9
Constructions	(10,8)	(2,5)	1,6	-	(11,7)
Installations techniques et matériels	(127,2)	(10,5)	1,3	(0,2)	(136,6)
Installations en loc. financement	(11,7)	(0,8)	-	-	(12,5)
Immobilisations diverses	(64,9)	(8,9)	1,5	(1,0)	(73,3)
Immobilisations en loc. financement	(1,3)	(0,1)	0,9	-	(0,5)
Amortissements	(215,9)	(22,8)	5,3	(1,2)	(234,6)
Immobilisations corporelles	153,0	3,5	1,0	0,8	158,3

Les mouvements de l'exercice 2006 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

2006 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Terrains	45,7	-	-	-	45,7
Constructions	58,0	0,3	-	-	58,3
Installations techniques et matériels	146,0	10,1	(2,3)	0,9	154,7
Installations en loc. financement	13,2	-	-	0,6	13,8
Immobilisations diverses	88,6	9,7	(5,8)	0,8	93,3
Immobilisations en loc. financement	1,6	-	-	-	1,6
Immobilisations en cours	2,2	2,7	-	(3,4)	1,5
Valeurs brutes	355,3	22,8	(8,1)	(1,1)	368,9
Constructions	(9,9)	(2,5)	1,6	-	(10,8)
Installations techniques et matériels	(119,2)	(10,5)	2,3	0,2	(127,2)
Installations en loc. financement	(10,5)	(1,2)	-	-	(11,7)
Immobilisations diverses	(62,9)	(7,9)	5,4	0,5	(64,9)
Immobilisations en loc. financement	(1,1)	(0,2)	-	-	(1,3)
Amortissements	(203,6)	(22,3)	9,3	0,7	(215,9)
Immobilisations corporelles	151,7	0,5	1,2	(0,4)	153,0

10

Participations dans les entreprises associées

Le détail des participations dans les entreprises associées est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Groupe AB	Metro France Publications	Europa TV ⁽¹⁾	Prima TV ⁽²⁾	Autres ⁽³⁾	Total
Pays	France / Belgique	France	Italie	Italie	France	
31 décembre 2005	-	11,2	15,8	12,6	-	39,6
Quote-part de résultat	-	0,6	10,9	1,6	-	13,1
Variation de périmètre	-	-	-	(14,2)	1,7	(12,5)
31 décembre 2006	-	11,8	26,7	-	1,7	40,2
Quote-part de résultat	8,0	0,2	-	-	0,1	8,3
Variation de périmètre	230,3	-	(26,7)	-	1,3	204,9
31 décembre 2007	238,3	12,0	-	-	3,1	253,4

(1) La participation dans Europa TV (29 %) a été mise en équivalence dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2006. Les conditions suspensives étant levées en juin 2007, la cession définitive a été constatée dans les comptes à cette date (se reporter à la note 3.3).

(2) La participation dans Prima TV a été partiellement cédée en décembre 2006. La participation résiduelle est présentée en autres actifs financiers.

(3) Les autres entreprises associées sont JFG Networks, Sky Art Media et Sailing One.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le tableau suivant résume les informations financières relatives aux investissements significatifs dans les entreprises associées :

Quote-part Groupe TF1 (en millions d'euros)	Groupe AB ⁽¹⁾		Métro France Publications		Prima TV ⁽²⁾		Europa TV & Europa Network	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Actif non courant	43,2	-	0,2	0,2	-	20,6	-	-
Actif courant	38,7	-	10,9	8,6	-	30,1	-	45,5
Total Actif	81,9		11,1	8,8		50,7		45,5
Capitaux propres	27,2	-	1,0	0,8	-	22,9	-	(12,8)
Passif non courant	14,1	-	0,1	0,1	-	-	-	-
Passif courant	40,6	-	10,0	7,9	-	27,8	-	58,3
Total Passif	81,9		11,1	8,8		50,7		45,5
Chiffre d'affaires	53,5	-	13,7	13,2	-	8,5	-	1,5
Résultat opérationnel	14,1	-	0,2	0,7	-	19,9	-	10,9

(1) Données 2007 construites sur la base des comptes au 30 septembre 2007 (derniers comptes disponibles), en quote-part à 33,5 %.

(2) Données 2006 construites sur la base des comptes au 30 septembre 2006, en quote-part à 49 %.

Les données relatives aux autres entreprises associées sont non significatives sur les exercices 2007 et 2006.

Aucun indice de perte de valeur n'a conduit à constater de perte de valeur sur les participations dans les entreprises associées sur les exercices 2007 et 2006.

11

Programmes et droits de diffusion

Le tableau ci-dessous ventile la variation du stock de programmes et droits de diffusion, valorisé selon les principes comptables décrits à la note 2.13.

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2006	Variation nette	Variation périmètre et reclassement	31 décembre 2006	Variation nette	Variation périmètre et reclassement	31 décembre 2007
Antenne TF1	641,3	27,0	4,6	672,9	(27,3)	1,2	646,8
TF6	2,9	1,1	-	4,0	(1,2)	-	2,8
Série Club	1,3	0,4	-	1,7	(0,6)	-	1,2
Odyssee	0,8	(0,1)	-	0,7	(0,5)	-	0,2
Histoire	0,5	(0,0)	-	0,5	(0,1)	-	0,4
TV Breizh	4,8	5,2	-	10,0	(2,0)	-	8,0
TFOU	0,0	0,6	-	0,6	0,3	-	0,9
JET	0,0	0,8	-	0,8	(0,8)	-	-
Ushuaia TV	0,7	(0,2)	-	0,5	0,5	-	1,0
Monégasque des Ondes / TMC	2,2	(0,5)	-	1,7	0,6	0,6	2,9
Valeurs brutes	654,5	34,4	4,6	693,5	(31,1)	1,8	664,2
Dépréciation	(144,0)	0,9 ⁽¹⁾	1,2	(141,9)	(22,5) ⁽²⁾	-	(164,4)
Stocks	510,5	35,3	5,8	551,6	(53,6)	1,8	499,8

(1) dont 47,7 millions d'euros de dotations et 48,6 millions d'euros de reprises

(2) dont 82,0 millions d'euros de dotations et 59,5 millions d'euros de reprises

Par ailleurs, au titre de la sécurisation des grilles de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

2007 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Programmes et droits de télédiffusion ⁽¹⁾	462,8	754,5	119,9	1 337,2
Droits de retransmissions sportives	222,5	498,7	91,0	812,2
Total	685,3	1 253,2	210,9	2 149,4

(1) La partie de ces contrats libellée en devises en 2007 est de 7,8 millions d'euros en CHF, 36,9 millions d'euros en GBP et 405,7 millions d'euros en USD.

2006 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Programmes et droits de télédiffusion ⁽¹⁾	486,0	701,9	102,3	1 290,2
Droits de retransmissions sportives	197,3	583,8	169,3	950,4
Total	683,4	1 285,7	271,6	2 240,6

(1) La partie de ces contrats libellée en devises en 2006 est de 12,2 millions d'euros en CHF, 53,7 millions d'euros en GBP et 429,5 millions d'euros en USD.

Programmes et droits de diffusion :

En 2007, ils concernent principalement la société TF1 SA pour un montant de 1 232,4 millions d'euros en 2007 (contre 1 206,8 millions d'euros en 2006).

Droits de retransmissions sportives :

Ces engagements concernent principalement les sociétés TF1 SA (568,1 millions d'euros en 2007 et 696,3 millions d'euros en 2006) et Eurosport (244,1 millions d'euros en 2007 et 254,1 millions d'euros en 2006).

12

Actifs financiers

12.1 Catégories d'actifs financiers (hors dérivés)

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers, hors dérivés, classés par catégorie :

2007 (en millions d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction				
	Autres actifs financiers	665,6				
Clients et autres débiteurs	-	-	-	1 232,5	-	1 232,5
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	3,8	-	-	-	3,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	11,8	-	23,1	-	34,9

2006 (en millions d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction				
	Autres actifs financiers	628,8				
Clients et autres débiteurs	-	-	-	1 278,7	-	1 278,7
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	225,8	-	49,4	-	275,2

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

12.2 Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	2007	2006
Actif financier Canal+ France	665,6	628,8
Titres de participation	21,0	25,0
Créances rattachées aux titres de participation	1,5	-
Prêts	0,3	0,3
Dépôts et cautionnements	3,2	3,0
Autres actifs financiers	691,6	657,1

12.2.1 Actif financier Canal+ France

TF1 a désigné lors de sa comptabilisation initiale l'actif financier Canal+ France reçu en échange de l'apport des titres TPS dans le cadre de l'opération décrite à la note 4, comme un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cet actif repré-

sente 9,9 % du capital de Canal+ France assortis d'une option de vente exerçable en février 2010. Cette option permettra à TF1 de céder la totalité des titres Canal+ France, au plus haut des deux valeurs suivantes :

- un prix plancher de 745,8 millions d'euros (quote-part TF1),
- la valeur à dire d'experts à la date de la levée de l'option.

Il est inscrit au bilan à sa juste valeur, déterminée à partir du prix plancher de 745,8 millions d'euros, actualisé au taux d'intérêt résultant de l'accord du 6 janvier 2006.

La variation de la juste valeur de l'actif financier au 31 décembre 2007 est une variation positive égale à 36,8 millions d'euros, portant la valeur de l'actif financier (titres Canal+ France et option de vente) à 665,6 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette variation de valeur est constatée en « Autres produits et charges financiers ».

12.2.2 Titres de participation de sociétés non consolidées

Les principaux titres de participation non consolidés, évalués à leur coût d'achat, s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Détenition	Valeur brute		Provision		Valeur nette	
		2007	2006	2007	2006	2007	2006
A1 International ^{(1) (2)}	50,0 %	12,8	12,8	-	-	12,8	12,8
En Direct Avec	13,3 %	4,0	4,0	(4,0)	-	-	4,0
Sylver ⁽¹⁾	49,0 %	3,7	3,7	-	-	3,7	3,7
Soread	11,6 %	1,6	1,6	(1,6)	(1,6)	-	-
Prima TV	5,0 %	1,4	1,4	-	-	1,4	1,4
Swonke ⁽¹⁾	100,0 %	0,4	0,9	(0,4)	(0,4)	-	0,5
SHIP	27,4 %	0,8	0,8	(0,8)	(0,8)	-	-
Place des tendances ⁽¹⁾	80,0 %	0,6	-	-	-	0,6	-
TF1 Publications ⁽¹⁾	99,9 %	0,5	0,5	(0,5)	(0,5)	-	-
Tricom ⁽¹⁾	100,0 %	0,4	0,4	-	-	0,4	0,4
LVH	50,0 %	-	0,8	-	(0,8)	-	-
Pink TV	11,4 %	-	0,5	-	(0,5)	-	-
Autres		2,5	2,3	(0,4)	(0,1)	2,1	2,2
Titres de participation non consolidés		28,7	29,7	(7,7)	(4,7)	21,0	25,0

(1) Ces filiales détenues à plus de 20 % ne sont pas consolidées en raison du caractère non significatif de leur contribution potentielle aux états financiers consolidés.

(2) A1 International est une société capitalisée en 2005 par TF1 à hauteur de 50 %. Il s'agit d'une société holding dont le seul objet est la détention de 3 % du capital de la major américaine The Weinstein Company.

Les tests de dépréciation réalisés sur l'ensemble des participations n'ont pas fait apparaître de moins-value latente sur les exercices 2007 et 2006.

12.3 Clients et autres débiteurs

(en millions d'euros)	2007	2006
Dépréciation au 1 ^{er} janvier	(61,7)	(53,6)
Provisions complémentaires de l'exercice	(16,8)	(17,0)
Passage en pertes	10,2	6,7
Recouvrement de l'exercice	0,8	0,9
Variation de périmètre et reclassements	(0,2)	1,3
Dépréciation au 31 décembre	(67,7)	(61,7)

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
	2007	2007	2007	2006
Clients et comptes rattachés	718,1	(11,0)	707,1	702,0
Avances fournisseurs ⁽¹⁾	219,6	(3,0)	216,6	207,6
Autres créances d'exploitation ⁽²⁾	191,9	-	191,9	260,7
Créances diverses	145,4	(53,7)	91,8	84,4
Charges constatées d'avance	25,1	-	25,1	24,0
Clients et autres débiteurs	1 300,1	(67,7)	1 232,5	1 278,7

(1) Cette rubrique comprend notamment les acomptes versés sur acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives

(2) Principalement État, collectivités publiques, personnel, organismes sociaux

12.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006
Trésorerie	20,1	47,0
SICAV monétaires ⁽¹⁾	11,8	225,8
Comptes courants de trésorerie ⁽²⁾	3,0	2,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34,9	275,2

(1) Le poste SICAV monétaires incluait en 2006 l'avance versée par Vivendi le 6 janvier 2006 au titre du protocole signé en vue du rapprochement entre TPS et Canal+ France. Cette avance, intérêts compris, pour un montant de 101,9 millions d'euros, a été restituée à Vivendi le 4 janvier 2007, date de réalisation du rapprochement.

(2) Les autres comptes courants de trésorerie concernent les sociétés mises en équivalence, les co-entreprises et les sociétés non consolidées.

12.5 Juste valeur des actifs financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. De ce fait, ces estimations ne reflètent pas nécessairement les montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Actif financier Canal+ France : la juste valeur de cet actif est déterminée à partir du prix plancher de 745,8 millions d'euros actualisé au taux d'intérêt résultant de l'accord du 6 janvier 2006.
- Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
 - Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
 - Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat. Les participations non consolidées détenues par TF1 sont maintenues à leur coût.
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

13

Capitaux propres consolidés

13.1 Capital social de TF1

Au 31 décembre 2007, le capital social de TF1 SA est constitué de 213 410 492 actions ordinaires, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2007 a été la suivante :

Nombre de titres	Actions en circulation	Actions d'autocontrôle
1 ^{er} janvier 2006	214 052 129	251 537
Augmentations de capital	2 198 000	-
Rachat d'actions propres	-	2 128 000
Annulation d'actions propres	(2 128 000)	(2 128 000)
1 ^{er} janvier 2007	214 122 129	251 537
Augmentations de capital	439 900	-
Rachat d'actions propres pour annulation	-	900 000
Annulation d'actions propres	(1 151 537)	(1 151 537)
31 décembre 2007	213 410 492	-
Nominal	0,2 €	0,2 €

13.2 Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

13.2.1 Dividendes

Le tableau ci-dessous présente le montant du dividende par action payé par le Groupe au titre des exercices antérieurs ainsi que le montant proposé par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2007 pour approbation en Assemblée Générale Ordinaire le 17 avril 2008.

	À verser en 2008 ^(*)	Versé en 2007	Versé en 2006
Dividende total			
en millions d'euros	181,4	181,8	139,0
Dividende par action			
ordinaire en euros	0,85	0,85	0,65

(*) Dividende proposé

Dans la mesure où ce dividende est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2007.

13.2.2 Paiements fondés sur des actions

La contrepartie de cette variation figure en charges de personnel pour la variation de l'année (se reporter à la note 20).

13.2.3 Actions d'autocontrôle

La réserve d'actions d'autocontrôle comprend le coût des actions de la société détenues par le Groupe.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En 2007 et 2006, ce dernier a procédé à des rachats suivis d'annulations d'actions propres, dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Prix d'acquisition (en millions d'euros)
Total 2007	900 000	18,7
Total 2006	2 128 000	54,2

En mars 2006, TF1 a contracté un achat à terme d'actions TF1 pour couvrir le risque de hausse du cours de l'action TF1 sur les actions attribuées sans condition dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites n°1 (se reporter à la note 31) et des options d'achat pour couvrir celles attribuées avec conditions.

Le coût de l'achat à terme de 4,7 millions d'euros est comptabilisé en actions d'autocontrôle dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. La date de livraison des actions d'autocontrôle est fixée en avril 2008. La prime sur les options d'achat de 0,9 mil-

lions d'euros a été comptabilisée en primes sur rachat d'actions d'autocontrôle dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

13.3 Réserves de couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2007	2006
Réserves au 1^{er} janvier	-	2,6
Recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾	1,4	0,1
Variation de juste valeur des nouvelles couvertures de flux de trésorerie de la période	(1,9)	(2,2)
Variation de juste valeur du portefeuille existant de couvertures de flux de trésorerie	(2,9)	-
Recyclage en résultat de la soule du <i>swap de pre-hedge</i>	(0,5)	(0,5)
Réserves au 31 décembre	(3,9)	-

(1) Le montant transféré des capitaux propres vers le résultat est comptabilisé en résultat opérationnel. Au 31 décembre 2007, le produit lié au dénouement des instruments sur l'exercice s'élève à 1,4 millions d'euros.

14

Passifs financiers

14.1 Catégories de passifs financiers (hors dérivés)

Le tableau ci-dessous détaille les passifs financiers, hors dérivés, classés par catégorie :

2007 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Passifs financiers au coût amorti	Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction		
Emprunts long terme	-	-	617,6	617,6
Dettes financières à court terme	-	-	14,8	14,8
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	1 513,1	1 513,1

2006 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Passifs financiers au coût amorti	Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction		
Emprunts long terme	-	-	505,6	505,6
Dettes financières à court terme	-	-	148,7	148,7
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	1 554,5	1 554,5

14.2 Fournisseurs et autres crédateurs

(en millions d'euros)	2007	2006
Dettes fournisseurs	723,2	736,4
Avances reçues	8,6	7,1
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	345,0	351,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	93,9	65,6
Autres dettes	300,4	309,2
Fonds de soutien audiovisuels ⁽²⁾	12,0	8,0
Comptes courants passifs	15,6	17,4
Comptes de régularisation et assimilés ⁽³⁾	14,4	15,7
Subventions d'exploitation et autres ⁽⁴⁾	-	44,1
Fournisseurs et autres crédateurs	1 513,1	1 554,5

(1) Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et l'impôt sur les sociétés.

(2) Le montant des fonds de soutien audiovisuels figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC pour TF1 Films Production, Alma Productions et TF1 International.

(3) Les comptes de régularisation sont principalement constitués de recettes encaissées d'avance.

(4) Le montant de subventions d'exploitation correspond aux subventions accordées par l'Etat à la société France 24.

14.3 Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres crédateurs et des emprunts à court terme est une estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

16

Provisions

16.1 Provisions non courantes

16.1.1 Détail des provisions non courantes

Les provisions ont évolué comme suit en 2007 :

2007 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres	31 décembre
Provisions pour indemnités de fin de carrière	27,8	5,5	(5,5)	(1,6)	1,3	27,5
Provisions pour congés d'ancienneté	6,6	1,4	(0,6)	(0,6)	0,0	6,8
Autres provisions non courantes	0,3	0,2	(0,1)	0,0	0,0	0,4
Provisions non courantes	34,7	7,1	(6,2)	(2,2)	1,3	34,7

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les autres variations des provisions pour indemnités de fin de carrière incluent les gains et pertes actuariels sur ces indemnités qui sont reconnus directement en capitaux propres (se reporter à la note 2.3). Le montant des gains et pertes actuariels reconnus en capitaux propres au 31 décembre 2007 s'élève à 1,1 million d'euros.

2006 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres	31 décembre
Provisions pour indemnités de fin de carrière	25,6	3,8	(1,2)	(0,7)	0,3	27,8
Provisions pour congés d'ancienneté	6,3	1,3	(0,5)	(0,5)	0,0	6,6
Autres provisions non courantes	0,6	0,5	(0,3)	0,0	(0,5)	0,3
Provisions non courantes	32,5	5,6	(2,0)	(1,2)	(0,2)	34,7

15

Endettement financier net

La notion d'endettement financier net, telle que définie par le Groupe, peut être détaillée de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34,9	275,2
Actifs financiers de gestion de trésorerie	3,8	0,0
Trésorerie active (A)	38,7	275,2
Juste valeur des instruments dérivés de taux (B)	(3,6)	0,6
Emprunts long terme ⁽¹⁾	617,6	505,6
Dettes financières à court terme ⁽²⁾	14,8	148,7
Endettement brut (C)	632,4	654,3
Endettement net du Groupe (C) - (B) - (A)	597,3	378,5

(1) Le Groupe TF1 a souscrit un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à taux fixe à échéance 2010. Cet emprunt fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de 300 millions d'euros. Le taux d'intérêt effectif de l'emprunt obligataire au 31 décembre 2007 s'établit à 4,53 % avant couverture et à 4,30 % après couverture (4,53 % avant couverture et à 3,82 % après couverture au 31 décembre 2006).

(2) Les dettes financières à court terme incluaient en 2006 la contrepartie en dette financière de l'avance versée par Vivendi en janvier 2006 dans le cadre du rapprochement entre TPS et Canal + France. Cette avance, intérêts compris, pour 101,9 millions d'euros a été restituée à Vivendi le 4 janvier 2007.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

16.1.2 Provisions pour indemnités de fin de carrière Principales hypothèses actuarielles

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Taux d'actualisation	4,2 %	3,8 %	3,4 %
Taux de rendement attendu			
des actifs du régime	3,8 %	3,8 %	4,0 %
Taux attendu d'augmentation future des salaires	2,0 %	2,0 %	2,0 %

Charges comptabilisées dans le compte de résultat au titre des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	2007	2006
Coût des services rendus	(1,7)	(1,7)
Charges d'intérêt sur l'obligation	(1,2)	(1,0)
Rendement attendu des actifs du régime	0,2	0,1
Ecart actuariels nets comptabilisés	-	(0,9)
Charge comptabilisée	(2,7)	(3,5)
<i>dont : dotation nette aux provisions</i>	<i>1,6</i>	<i>(1,9)</i>
<i>charges de personnel</i>	<i>(4,3)</i>	<i>(1,6)</i>
Rendement réel des actifs du régime	0,2	0,1

Montants comptabilisés au bilan au titre des indemnités de fin de carrière

Le montant inscrit au bilan, tel qu'il résulte de l'obligation du Groupe TF1 au titre des indemnités de fin de carrière s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Valeur actualisée				
des obligations	32,2	30,5	28,2	26,4
Juste valeur des actifs du régime	(4,7)	(2,7)	(2,6)	(2,5)
Déficit des régimes provisionnés	27,5	27,8	25,6	23,9

16.2 Provisions courantes

Les provisions courantes pour 2007 peuvent se décomposer comme suit :

2007 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Provisions pour litiges avec les administrations et organismes publics	9,4	0,4	-	-	-	9,8
Provisions pour litiges avec le personnel	0,8	0,5	(0,1)	(0,1)	-	1,1
Provisions pour litiges avec les clients	4,5	0,2	(0,2)	-	-	4,5
Provisions pour autres litiges et risques contractuels	34,2	5,5	(3,5)	(4,9)	7,1	38,4
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	-
Autres	4,2	4,6	(1,4)	(0,3)	(0,5)	6,6
Provisions courantes	53,1	11,2	(5,2)	(5,3)	(6,6)	60,4

Aucun passif éventuel significatif n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	31.12.07	31.12.06
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	30,5	28,2
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1,7	1,7
Coût financier (désactualisation)	1,2	1,0
Prestations versées	(2,5)	(1,6)
Gains / pertes actuariels comptabilisés		
directement en capitaux propres	1,1	0,9
Variation de périmètre	0,2	0,3
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	32,2	30,5

Variations de la valeur actualisée des actifs du régime des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	31.12.07	31.12.06
Juste valeur des actifs du contrat d'assurance à l'ouverture	2,7	2,6
Cotisations versées par l'employeur	3,5	-
Prestations payées	(1,7)	-
Rendement attendu des actifs du régime	0,2	0,1
Gains (pertes) actuariels	-	-
Juste valeur des actifs du contrat d'assurance à la clôture	4,7	2,7

17

Produits de l'activité

Les produits de l'activité se répartissent par nature comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006
Recettes publicitaires	1 900,2	1 870,9
Distribution grand public	355,1	306,2
Recettes câble et satellite	271,0	239,3
Production/distribution de droits audiovisuels	128,6	114,1
Chiffre d'affaires autres activités	108,7	123,2
Chiffre d'affaires	2 763,6	2 653,7
Produits de redevances	0,2	0,4
Produits de l'activité	2 763,8	2 654,1

18

Consommation de production externe

La consommation de production externe correspond aux programmes acquis à l'extérieur et diffusés par TF1 et les chaînes thématiques TV Breizh, TMC, TF6, Série Club, Odyssee, TFOU, Histoire et Ushuaïa TV.

L'augmentation de ce poste entre 2006 et 2007 est essentiellement imputable à l'augmentation du coût de grille externe de TF1 SA.

19

Autres achats consommés et variations des stocks

Les autres achats consommés et variations de stocks comprennent principalement les rubriques suivantes :

(en millions d'euros)	2007	2006
Achats études et prestations de services	(352,5)	(418,6)
Achats de droits de diffusion	(86,0)	(79,5)
Achats de marchandises	(93,6)	(68,9)
Autres	(30,0)	(14,4)
Autres achats consommés et variations des stocks	(562,1)	(581,4)

La charge relative aux plans de stock-options a été calculée à partir du modèle Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Décote de liquidité	Juste valeur unitaire
Plan n°7	20,48 €	20,20 €	29 %	6,8 ans	3,49 %	2,60 %	-15 %	4,69 €
Plan n°8	23,66 €	23,46 €	26 %	6,6 ans	3,65 %	2,75 %	-15 %	4,83 €

Les maturités moyennes considérées sont inférieures à la durée de vie contractuelle des options afin de prendre en compte les exercices avant terme par les bénéficiaires. Les hypothèses de volatilité attendue utilisées sont conformes à la volatilité implicite reflétée dans le prix offert à la date d'attribution par des établissements bancaires de premier rang pour des options de même maturité sur le titre TF1.

20

Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Rémunérations du personnel	(299,4)	(259,3)
Charges sociales	(120,4)	(105,6)
Autres charges de personnel	(1,5)	(1,2)
Participation des salariés	(11,5)	(11,5)
Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions	(4,7)	(5,1)
Charges de personnel	(437,5)	(382,7)

Les charges comptabilisées relatives aux régimes à cotisations définies sont incluses dans la rubrique « charges sociales » et s'élevaient à 31 millions d'euros en 2007 (28,8 millions d'euros en 2006).

Les charges liées aux indemnités de fin de carrière et aux congés d'ancienneté prévues par les différentes conventions collectives des sociétés du groupe sont provisionnées en provisions non courantes (se reporter à la note 16.1) dans la rubrique dotation nette aux provisions. Les indemnités versées sur la période aux titres des indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en « rémunérations du personnel ».

Le détail des effectifs du Groupe TF1 est fourni dans le rapport de gestion du Groupe.

Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites.

20.1 Charge relative aux plans de souscription d'actions octroyés par TF1

Les montants comptabilisés en charges de personnel au titre de plans d'achat ou de souscription d'actions sont les suivants :

(en millions d'euros)	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur totale	Charges de personnel 2007	Charges de personnel 2006
Plan n°7	12/03/2003	3 ans	10,2	-	0,7
Plan n°8	16/09/2004	3 ans	4,6	1,1	1,5
Total				1,1	4,9

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20.2 Charge relative au plan d'attribution d'actions gratuites octroyé par TF1

(en millions d'euros)	Date d'attribution provisoire	Date d'acquisition définitive	Date de disponibilité à la vente	Juste valeur totale	Charges de personnel	
					2007	2006
Plan n°1	08/03/06	31/03/2008	31/03/2010	7,5	3,6	2,9

La charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits au plan d'actions gratuites (8 mars 2006 - 31 mars 2008) correspond au produit du nombre probable d'actions qui seront distribuées aux bénéficiaires tel qu'estimé à l'origine (276.986 actions) par le cours d'ouverture du titre à la date du Conseil d'Administration ayant attribué les actions (cours d'ouverture du 21 février 2006 de 26,94 €), soit une charge totale de 7,5 M€.

20.3 Charge relative aux plans d'avantages octroyés par le Groupe Bouygues

Le coût de l'avantage calculé au titre des plans octroyés par Bouygues aux collaborateurs du Groupe TF1 n'est pas significatif pour l'exercice 2007.

21 Charges externes

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Sous-traitance générale	(181,1)	(166,0)
Locations et services associés	(50,1)	(49,9)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(122,4)	(109,5)
Publicité, promotion et relations publiques	(106,1)	(104,6)
Autres charges externes	(86,9)	(74,7)
Charges externes	(546,6)	(504,7)

22 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2007	2006
Redevances et reversements ayants droits	(86,7)	(83,2)
Reprise de provisions non utilisées	8,4	4,0
Production immobilisée et transferts de charge	20,3	31,2
Pertes sur créances irrécouvrables	(3,9)	(3,6)
Subventions d'exploitation ⁽¹⁾	45,3	19,6
Autres produits/charges opérationnels	2,6	3,8
Autres produits et charges opérationnels	(14,0)	(28,2)

(1) L'augmentation des produits relatifs aux subventions d'exploitation s'explique par le démarrage de l'activité de France 24 en décembre 2006. L'exercice 2007 est le premier exercice complet d'activité de la société.

23 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net au 31 décembre 2007 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006
Produits d'intérêts	2,6	2,8
Variation de juste valeur de la part couverte de l'emprunt obligataire	3,0	12,4
Variation de juste valeur des dérivés de taux	0,9	1,1
Produits et revenus sur actifs financiers	3,1	5,2
Produits sur endettement financier	9,6	21,5
Charges d'intérêts sur dettes financières	(26,8)	(21,4)
Variation de juste valeur des dérivés de taux	(4,2)	(11,7)
Charges sur endettement financier	(31,0)	(33,1)
Coût endettement financier net	(21,4)	(11,6)

24 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006
Variation de juste valeur de l'actif financier Canal+ France	36,8	-
Dividendes	2,1	2,1
Profits et pertes sur actifs financiers	(3,7)	(4,5)
Variation de valeur des contrats d'achats à terme de devises	(3,4)	(2,6)
Effet de l'actualisation des actifs et passifs	(2,3)	-
Divers	(0,8)	0,1
Autres produits et charges financiers	28,7	(4,9)

25

Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les charges, produits, profits et pertes sur actifs et passifs financiers, selon leur catégorie, en distinguant les impacts sur le résultat financier et les impacts sur le résultat opérationnel :

(en millions d'euros)	Résultat financier	Résultat financier	Résultat opérationnel	Résultat opérationnel
	2007	2006	2007	2006
Produits (charges) nets sur prêts et créances au coût amorti	1,5	2,4	(15,5)	(7,6)
Produits (charges) nets sur actifs financiers à la juste valeur	41,2	6,8	-	-
<i>Dont actifs financiers à la juste valeur sur option</i>	36,8	-	-	-
<i>Dont actifs financiers détenus à des fins de transaction à la juste valeur</i>	4,4	6,8	-	-
Produits (charges) nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(2,2)	(2,8)	(0,4)	(0,3)
Produits (charges) nets sur passifs financiers au coût amorti	(29,6)	(22,1)	-	-
Produits (charges) nets sur dérivés	(3,6)	(0,8)	0,9	0,4
Total	7,3	(16,5)	(15,0)	(7,5)

26

Impôts sur le résultat

26.1 Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

26.1.1 Compte de résultat

(en millions d'euros)	2007	2006
Impôt courant	(97,4)	(109,0)
Impôt différé	4,4	10,3
Charge d'impôt	(93,0)	(98,7)

Le taux d'imposition différé retenu pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 est de 34,43 % (taux de droit commun).

26.1.2 Rationalisation du taux d'impôt

(en millions d'euros)	2007	2006
Résultat net, part du Groupe	227,8	452,5
Charge d'impôt	93,0	98,7
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	(253,6)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(8,3)	(13,1)
Résultat hors-groupe (intérêts minoritaires)	-	(0,2)
Résultat des activités poursuivies avant impôt, résultat des entreprises associées et intérêts minoritaires	312,5	284,3
Taux d'imposition légal en France	34,4 %	34,4 %
Variations de juste valeur	(3,9 %)	-
Reconnaissance de déficits fiscaux indéfiniment reportables	-	-
Déficits fiscaux de l'exercice non reconnus	1,1 %	0,8 %
Déficits fiscaux antérieurement non reconnus et utilisés sur l'exercice	(0,8 %)	(0,2 %)
Imputation de crédits d'impôt	(1,0 %)	(0,7 %)
Autres différences nettes	-	0,4 %
Taux d'imposition réel	29,8 %	34,7 %

TF1 a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors.

26.2 Actifs et passifs d'impôt différé

26.2.1 Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	2007	2006
Impôts différés nets au 1^{er} janvier	18,3	8,5
Constaté en capitaux propres	0,4	0,0
Constaté en résultat	4,4	10,3
Autres	(2,1)	(0,5)
Impôts différés nets au 31 décembre	21,0	18,3

Seuls les impôts différés sur les gains / pertes actuariels sur avantages du personnel sont constatés en capitaux propres.

26.2.2 Principales sources d'imposition différée

Les principales sources d'imposition différée, par nature, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2007	2006
Provision fictions	7,1	7,5
Provision indemnités de fin de carrière	9,2	9,5
Provision non valeurs	6,3	7,8
Provision clients	2,3	2,4
Autres provisions	10,2	9,7
Participation des salariés	3,7	3,9
Reportes déficitaires	9,1	9,1
Autres impôts différés actifs	5,8	6,5
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés ⁽¹⁾	(31,9)	(37,6)
Impôts différés actifs	21,8	18,8
Amortissements dérogatoires	(19,7)	(25,3)
Amortissements du siège social	(8,7)	(9,0)
Réévaluation d'actifs	(1,9)	-
Autres impôts différés passifs	(2,4)	(3,8)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés ⁽¹⁾	31,9	37,6
Impôts différés passifs	(0,8)	(0,5)
Impôts différés nets au 31 décembre	21,0	18,3

(1) Ecriture de compensation des actifs et passifs d'impôts différés (se référer à la note 2.4) impactant les données publiées en 2006

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 33,7 millions d'euros (contre 41,5 millions d'euros en 2006) et correspondent à des reports déficitaires et des amortissements réputés différés indéfiniment reportables dont la récupération n'est pas probable au point de justifier une activation.

27

Résultat par action

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Les actions ordinaires potentielles dilutives n'ayant aucun effet d'ajustement sur le résultat net de l'exercice, le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Le résultat dilué par action prend en compte l'impact dilutif des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que celui des plans d'options de souscription d'actions dès lors que ces derniers sont « dans la monnaie » (prix d'exercice inférieur au cours du titre TF1).

(en millions d'euros)	2007	2006
Résultat (en millions d'euros)		
Résultat net des activités poursuivies (part du groupe)	227,8	198,7
Résultat net des activités arrêtées		
ou en cours de cession	-	253,6
Résultat net (part du groupe)	227,8	452,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	213 762 607	213 873 724
Résultat par action (en euros)		
Résultat net par action des activités poursuivies	1,07	0,93
Résultat net par action des activités arrêtées		
ou en cours de cession	-	1,19
Résultat net par action	1,07	2,12
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	214 238 195	214 824 930
Résultat dilué par action (en euros)		
Résultat net dilué par action des activités poursuivies	1,06	0,92
Résultat net dilué par action	1,06	2,11

Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires est obtenu en prenant en compte les effets dilutifs suivants :

(en nombre d'actions)	2007	2006
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires sur la période	213 762 607	213 873 724
Effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions	219 264	694 882
Effet dilutif du plan d'attribution d'options gratuites	256 324	256 324
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	214 238 195	214 824 930

En 2007, seul le plan d'options de souscription d'actions n°7 (attribué le 12 mars 2003) affiche un prix d'exercice ajusté inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période. En 2006, les plans d'options de souscription d'actions n°7 (attribué le 12 mars 2003) et n°8 (attribué le 16 septembre 2004) affichent un prix d'exercice inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période.

28

Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé

La présentation des données du tableau des flux de trésorerie publié en 2006 a été modifiée afin de présenter les flux de trésorerie sur activités cédées ou en cours de cession distinctement au bas du tableau. Pour mémoire, en 2006, la trésorerie dont la variation est analysée au tableau de flux de trésorerie intègre la trésorerie des activités poursuivies et l'incidence sur la trésorerie des activités cédées ou en cours de cession.

28.1 Définition de la trésorerie

La trésorerie dont la variation est analysée au tableau de flux de trésorerie intègre la variation de la seule trésorerie des activités poursuivies. La variation de la trésorerie des activités cédées ou en cours de cession est présentée au bas du tableau.

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les comptes courants de trésorerie actifs et passifs et les concours bancaires courants. Le rapprochement entre le poste de trésorerie du tableau de flux de trésorerie et le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	34,9	275,2
Comptes courants de trésorerie passifs	(2,1)	(1,6)
Concours bancaires courants	(2,9)	(1,8)
Trésorerie de clôture du tableau de flux	29,9	271,8

28.2 Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

L'incidence des investissements financiers sur les flux de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	2,6	26,8
Actifs financiers acquis	233,9	1,4
Autres actifs acquis	23,4	7,2
Intérêts minoritaires acquis	(0,0)	(1,4)
Autres passifs acquis	(15,1)	(36,1)
Actif net acquis (A)	244,7	(2,1)
Goodwill (B)	5,8	27,3
Décaissement (A) + (B)	250,4	25,2
Trésorerie acquise	10,8	(26,8)
Trésorerie des sociétés entrées dans le périmètre sans acquisition dans la période	-	(1,0)
Décaissement net	261,2	(2,6)

L'incidence des cessions de filiales sur les flux de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Encaissement	27,8	13,6
Trésorerie cédée	0,2	-
Souscription à l'augmentation de capital de TPS Gestion	-	(129,4)
Encaissement net	28,0	(115,8)

Pour 2007 et 2006, l'analyse du poste incidence des variations de périmètre sur la trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006
Décaissement net	(261,2)	2,6
Encaissement net	28,0	(115,8)
Incidence des variations de périmètre	(233,2)	(113,2)

28.3 Variation des dettes financières

En 2007, l'impact sur la trésorerie du Groupe des variations de l'endettement financier brut se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006
Remboursements de dettes financières liées aux contrats de location financement ⁽¹⁾	(0,9)	(1,4)
Emission d'emprunt	120,0	-
Avance reçue en janvier 2006 de Vivendi dans le cadre de la cession de TPS ⁽²⁾	(101,9)	99,0
Prêt reçu des entreprises associées	(36,3)	36,3
Autres mouvements	(1,7)	(12,5)
Variation nette	(20,8)	121,4

(1) Ces remboursements correspondent à l'amortissement de la dette inclus dans les redevances ou loyers payés.

(2) En 2006, avance de 99 millions d'euros remboursée le 4 janvier 2007 intérêts compris pour 101,9 millions d'euros.

29

Gestion des risques

29.1 Politique de gestion du capital

Ratio endettement financier net sur fonds propres

Le Groupe utilise différents indicateurs dont le ratio endettement financier net sur fonds propres. Ce ratio fournit aux investisseurs une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds propres. Il est calculé à partir de l'agrégat d'endettement financier net, tel que défini dans la note 15, et de fonds propres du bilan, incluant la réserve de variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des titres disponibles à la vente.

29.2 Politique de gestion des risques

Les risques financiers de marché (risques de taux, de change) et de liquidité sont gérés par la Direction Générale Adjointe Administration et Finances.

29.2.1 Risque de marché

En fin de chaque année, la Direction Financière du Groupe fixe l'ensemble des « taux budget » de change et de taux d'intérêt pour l'année suivante. Ces taux budget servent pour l'élaboration des budgets et deviennent les objectifs de taux pour la mise en place des couvertures.

La Direction Financement et Trésorerie est en charge de la gestion de ces couvertures de change et de taux de façon centralisée pour le Groupe. Elle effectue un suivi quotidien des marchés financiers et une mise à jour mensuelle des positions à couvrir, après compensation entre les entités du Groupe.

Le Groupe gère son exposition aux risques de change et de taux par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap, d'achats ou de ventes à terme et des options de change et de taux. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

29.2.1.1 Risque de taux d'intérêt

Suivi du risque de taux et sensibilité :

Au 31 décembre 2007, la répartition des actifs financiers et dettes financières par nature de taux est la suivante :

2007	Taux fixe	Taux variable	Total
(en millions d'euros)			
Dettes financières ⁽¹⁾	(509,9)	(127,0)	(636,9)
Actifs financiers ⁽²⁾	3,8	35,8	39,6
Position nette avant gestion	(506,1)	(91,2)	(597,3)
Couverture de taux : SWAP payeur taux variable	300,0	(300,0)	-
Couverture de taux : SWAP payeur taux fixe	-	-	-
Position nette après gestion	(206,1)	(391,2) ⁽³⁾	(597,3)

(1) Les dettes financières incluent 4,5 millions d'euros de valeur de marché d'instruments financiers liés à des opérations de couvertures d'endettement net.

(2) Les actifs financiers incluent 0,9 millions d'euros de valeur de marché d'instruments financiers liés à des opérations de couverture d'endettement net.

(3) Taux variable plafonné à 3,80 % pour un encours de 150 millions d'euros (CAP).

Au 31 décembre 2007, la situation nette après gestion est une position de dette à taux fixe à hauteur de 206,1 millions d'euros et à taux variable à hauteur de 391,2 millions d'euros (dont 150 millions d'euros à taux variable plafonné par des CAP à 3,80%).

Une baisse instantanée de 1 % (100 points de base) de taux d'intérêt à court terme engendrerait en année pleine une baisse du coût de l'endettement financier net de 3,9 millions d'euros. A contrario, une hausse instantanée de 1 % (100 points de base) de taux d'intérêt à court terme engendrerait une hausse du coût de l'endettement financier net de 2,4 millions d'euros (taux variable plafonné par des CAP à 3,80 %).

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2006	Taux fixe	Taux variable	Non exposé ⁽⁴⁾	Total
(en millions d'euros)				
Dettes financières ⁽¹⁾	(539,0)	(113,6)	(3,0)	(655,6)
Actifs financiers ⁽²⁾	-	275,2	1,9	277,1
Position nette avant gestion	(539,0)	161,6	(1,1)	(378,5)
Couverture de taux :				
SWAP payeur taux variable	300,0	(300,0)	-	-
Couverture de taux :				
SWAP payeur taux fixe	(100,0)	100,0	-	-
Position nette après gestion	(339,0)	(38,4) ⁽³⁾	(1,1)	(378,5)

(1) Les dettes financières incluent 1,3 millions d'euros de valeur de marché d'instruments financiers liés à des opérations de couvertures d'endettement net.

(2) Les actifs financiers incluent 1,9 millions d'euros de valeur de marché d'instruments financiers liés à des opérations de couverture d'endettement net.

(3) Taux variable plafonné à 3,80 % pour un encours de 150 millions d'euros (CAP).

(4) Éléments reclassés en « Taux variables » en 2007

Dérivés de taux en 2007 :

2007	Dérivés non qualifiés de couvertures	Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur	Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Valeur de Marché
(en millions d'euros)				
Instruments financiers dérivés de taux à l'actif	0,9	-	-	0,9
Instruments financiers dérivés de taux au passif	-	(4,5)	-	(4,5)
Total	0,9	(4,5)	-	(3,6)

La valeur nette de marché au bilan des instruments dérivés de taux est négative à hauteur de 3,6 millions d'euros. En cas de translation à la hausse de la courbe des taux de + 1 % (100 points de base), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture de taux s'établirait à - 9,6 millions d'euros. A contrario, en cas de translation à la baisse de la courbe des taux de -1%, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture de taux s'établirait à + 3,6 millions d'euros.

Dérivés de taux qualifiés de couvertures de juste valeur :

Au 31 décembre 2007, la variation défavorable de juste valeur des instruments de taux qualifiés de couvertures de juste valeur présentés au passif dans le bilan, égale à 3,2 millions d'euros, est comptabilisée en « charges sur endettement financier » (se reporter à la note 23). Aucune différence significative entre l'impact en résultat des couvertures de juste valeur et celui des éléments couverts n'a été constatée.

Dérivés de taux en 2006 :

2006	Dérivés non qualifiés de couvertures	Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur	Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Valeur de Marché
(en millions d'euros)				
Instruments financiers dérivés de taux à l'actif	1,9	-	-	1,9
Instruments financiers dérivés de taux au passif	-	(1,3)	-	(1,3)
Total	1,9	(1,3)	-	0,6

Echéancier des instruments dérivés de taux :

2007	Moins d'un an	De un à cinq ans	Total	Valeur de Marché
(en millions d'euros)				
SWAP payeur taux variable	-	300,0	300,0	(4,5)
CAP (Taux variable plafonné 3,80 %)	150,0	-	150,0	0,9
Total	150,0	300,0	450,0	(3,6)

2006	Moins d'un an	De un à cinq ans	Total	Valeur de Marché
(en millions d'euros)				
SWAP payeur taux fixe	100,0	-	100,0	1,6
SWAP payeur taux variable	-	300,0	300,0	(1,3)
CAP (Taux variable plafonné 3,80%)	-	150,0	150,0	0,3
Total	100,0	450,0	550,0	0,6

Echéancier et répartition entre taux fixe et taux variable de l'endettement net (après couvertures) :

2007	Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
(en millions d'euros)			
À taux fixe	(9,5)	(200,4)	(209,9)
À taux variable	(7,0)	(420,0)	(427,0)
Dettes financières brutes	(16,5)	(620,4)	(636,9)
À taux fixe	3,8	-	3,8
À taux variable	35,8	-	35,8
Actifs financiers	39,6	-	39,6
Endettement net	23,1	(620,4)	(597,3)
<i>Dont endettement net à taux fixe</i>	<i>(5,7)</i>	<i>(200,4)</i>	<i>(206,1)</i>
<i>Dont endettement net à taux variable ⁽¹⁾</i>	<i>28,8</i>	<i>(420,0)</i>	<i>(391,2)</i>

(1) Dont 150 millions d'euros capés à 3,80 %

2006	Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
(en millions d'euros)			
À taux fixe	(137,1)	(201,9)	(339,0)
À taux variable	(7,4)	(306,2)	(313,6)
Non exposé	(5,5)	2,5	(3,0)
Dettes financières brutes	(150,0)	(505,6)	(655,6)
À taux fixe	-	-	-
À taux variable	275,2	-	275,2
Non exposé	1,9	-	1,9
Actifs financiers	277,1	-	277,1
Endettement net	127,1	(505,6)	(378,5)
<i>Dont endettement net à taux fixe</i>	<i>(137,1)</i>	<i>(201,9)</i>	<i>(339,0)</i>
<i>Dont endettement net à taux variable ⁽¹⁾</i>	<i>267,8</i>	<i>(306,2)</i>	<i>(38,4)</i>

(1) Dont 150 millions d'euros capés à 3,80 %

29.2.1.2 Risque de change

Dérivés de change en 2007 :

2007	Dérivés non qualifiés de couvertures	Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur	Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Valeur de Marché
(en millions d'euros)				
Instruments financiers dérivés de change à l'actif	0,3	-	-	0,3
Instruments financiers dérivés de change au passif	(3,3)	-	(4,0)	(7,3)
Total	(3,0)	-	(4,0)	(7,0)

La valeur nette de marché au bilan des instruments dérivés de change est négative à hauteur de 7 millions d'euros. En cas d'évolution uniforme défavorable de 1 centime de l'euro par rapport à toutes les autres devises, cette valeur de marché s'établirait à - 8,3 millions d'euros.

Dérivés de change qualifiés de couvertures de flux de trésorerie :

La variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie en portefeuille au 31 décembre 2007 par rapport au 31 décembre 2006 et le recyclage en résultat des instruments de couverture de flux de trésorerie dénoués sur l'exercice 2007 amènent à constater une variation globale de juste valeur des instruments de couvertures de - 2,5 millions d'euros, à comparer à une variation de juste valeur des instruments couverts égale à + 3,4 millions d'euros. L'inefficacité qui en résulte, égale à 0,9 millions d'euros, est constatée en « produits sur endettement financier » (se reporter aux notes 13.3 et 23).

Dérivés de change en 2006 :

2006	Dérivés non qualifiés de couvertures	Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur	Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Valeur de Marché
(en millions d'euros)				
Instruments financiers dérivés de change à l'actif	1,4	-	-	1,4
Instruments financiers dérivés de change au passif	(1,1)	-	(1,5)	(2,6)
Total	(0,3)	-	(1,5)	(1,2)

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les instruments de couverture de change ont pour objet principal de couvrir les achats de programmes et le chiffre d'affaires en devises. Ils se répartissent par devise de la manière suivante au 31 décembre 2007 :

Au cours de clôture 2007 (en millions)	Devise	Nominal des couvertures (en devises)	Nominal des couvertures (en euros)	Valeurs de marché (en euros)	Dont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie (en euros)
Achats à terme	USD	99,3	67,5	(6,0)	(4,0)
Achats à terme activant ⁽¹⁾	USD	37,5	25,5	(1,3)	-
Ventes à terme	NOK	90,0	11,3	0,3	-
Total des couvertures			104,3	(7,0)	(4,0)

(1) Un achat à terme activant garantit un cours de couverture minimum et permet de profiter d'une évolution favorable de la devise jusqu'à un niveau de barrière. Si cette barrière est franchie, le cours de couverture redevient le cours minimum garanti.

Au cours de clôture 2006 (en millions)	Devise	Nominal des couvertures (en devises)	Nominal des couvertures (en euros)	Valeurs de marché (en euros)	Dont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie (en euros)
Achats à terme	USD	121,2	92,0	(1,9)	(1,1)
Achats à terme activant	USD	47,6	36,1	(0,7)	(0,4)
Ventes à terme	NOK	180,0	21,8	1,4	-
Ventes à terme	SEK	42,0	4,6	-	-
Total des couvertures			154,5	(1,2)	(1,5)

Echéancier des dérivés de change :

Au cours de clôture 2007 (en millions d'euros)	Devise	Nominal des couvertures	Moins d'un an	De un à cinq ans
Achats à terme	USD	67,5	44,2	23,3
Achats à terme activant	USD	25,5	22,1	3,4
Ventes à terme	NOK	11,3	11,3	-
Total des couvertures		104,3	77,6	26,7

29.2.2 Risque de liquidité

La Direction de la Trésorerie et du Financement est chargée de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe,
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement de sécurité confortable et d'une maturité moyenne de 5 ans.

Echéancier des passifs financiers (hors dérivés) :

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

2007 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Moins d'un an	De un à cinq ans	Valeur contractuelle résiduelle
Emprunt obligataire (y compris intérêts courus)	498,1	22,0	544,0	566,0
Locations financières	2,1	0,7	1,4	2,1
Emprunts bancaires	123,2	3,2	120,0	123,2
Fournisseurs et autres créditeurs	1 513,1	1 513,1	-	1 513,1
Autres Dettes Financières	9,0	7,9	1,1	9,0
Total	2 145,5	1 546,9	666,5	2 213,4

2006 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Moins d'un an	De un à cinq ans	Valeur contractuelle résiduelle
Emprunt obligataire (y compris intérêts courus)	501,5	22,0	566,0	588,0
Locations financières	2,7	0,8	1,9	2,7
Emprunts bancaires	2,8	2,8	-	2,8
Fournisseurs et autres créditeurs	1 554,5	1 554,5	-	1 554,5
Autres Dettes Financières	147,3	141,1	6,2	147,3
Total	2 208,8	1 721,2	574,1	2 295,3

Lignes de crédit confirmées :

Le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées pour 955,5 millions d'euros dont les maturités sont comprises entre un et cinq ans, et d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à échéance 2010.

Les utilisations correspondantes s'élèvent à 120 millions d'euros soit un taux d'utilisation de 13 % (nul au 31 décembre 2006).

2007 (en millions d'euros)	Lignes autorisées				Montant utilisé				Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	-	955,5	-	955,5	-	120,0	-	120,0	835,5
Crédit-bail	0,7	1,4	-	2,1	0,7	1,4	-	2,1	-
Sous-total	0,7	956,9	-	957,6	0,7	121,4	-	122,1	835,5
Emission obligataire	-	500,0	-	500,0	-	500,0	-	500,0	-
Total	0,7	1 456,9	-	1 457,6	0,7	621,4	-	622,1	835,5

2006 (en millions d'euros)	Lignes autorisées				Montant utilisé				Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	-	955,5	-	955,5	-	-	-	-	955,5
Crédit-bail	0,8	1,4	0,5	2,7	0,8	1,4	0,5	2,7	-
Sous-total	0,8	956,9	0,5	958,2	0,8	1,4	0,5	2,7	955,5
Emission obligataire	-	500,0	-	500,0	-	500,0	-	500,0	-
Total	0,8	1 456,9	0,5	1 458,2	0,8	501,4	0,5	502,7	955,5

29.2.3 Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie. Ces politiques reposent sur une sélection rigoureuse des contreparties en fonction de plusieurs critères (notations des agences de notation, actifs et capitaux propres, etc...), et selon les échéances des transactions.

TF1 Publicité pratique un contrôle systématique de la santé financière des annonceurs qui souhaitent investir sur les chaînes du Groupe TF1 dont elle assure la régie. Eurosport dispose de processus de recouvrement efficaces des créances provenant des opérateurs câble et satellite. Le risque de non-paiement de ces distributeurs est historiquement faible grâce aux processus mis en oeuvre pour vérifier la santé financière de ses clients. TF1 Vidéo et TF1 Entreprises ont recours à une assurance crédit afin de se prémunir contre les risques d'impayés clients.

Les crédits bancaires contractés par le Groupe TF1 ne comportent aucune clause de ratio financier ni d'exigibilité anticipée liée à la notation.

Concernant ses placements, le Groupe TF1 ne contracte qu'avec des contreparties de premier plan afin de limiter le risque de contrepartie.

Exposition maximale au risque de crédit

(en millions d'euros)	Valeur nette 2007	Valeur nette 2006
Clients et autres débiteurs	1 232,5	1 278,7
Instruments financiers dérivés de change	0,3	1,4
Instruments financiers dérivés de taux	0,9	1,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34,9	275,2
Total	1 268,6	1 557,2

Balance âgée des créances échues non dépréciées

2007 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	718,1	611,0	107,1	83,9	2,2	21,0
Provisions Clients et comptes rattachés	(11,0)	-	(11,0)	(3,0)	(0,6)	(7,4)
Total Clients et comptes rattachés nets	707,1	611,0	96,1	80,9	1,6	13,6

La structure de la balance âgée des créances clients en 2006 était comparable à celle présentée en 2007.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

29.2.4 Risque sur actions

TF1 est exposé à un risque négligeable de variation de prix des titres de capital détenus, compte tenu de leur valeur au bilan.

29.2.5 Risque sur pays émergents

L'activité et le résultat du Groupe TF1 n'ont pas subi les effets des crises des pays émergents.

30

Options d'achat ou de souscription d'actions

30.1 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date de l'Assemblée Générale	18/04/2000	18/04/2000	23/04/2002	23/04/2002
Date du Conseil d'Administration	06/12/2000	11/12/2001	24/02/2003	31/08/2004
Date d'attribution	06/12/2000	11/12/2001	12/03/2003	16/09/2004
Nature du plan	souscription	souscription	souscription	souscription
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées	840 000	2 071 300	2 300 500	1 008 000
<i>dont par les mandataires sociaux</i>	0	550 000	550 000	0
<i>dont par les 10 premiers attributaires salariés</i>	100 000	370 000	390 000	100 000
Point de départ d'exercice des options	06/12/2003	11/12/2004	12/03/2006	16/09/2007
Date d'expiration	06/12/2007	11/12/2008	12/03/2010	16/09/2011
Prix de souscription ou d'achat	53,04 €	27,80 €	20,20 €	23,46 €
Modalités d'exercice		cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire.		
Nombre d'actions souscrites au 31/12/07	0	0	439 900	0

30.2 Evolution du nombre d'options en cours de validité

	2007		2006	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (€)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (€)
Options en cours de validité au 1^{er} janvier	5 764 300	27,53	8 198 300	26,39
Options attribuées	-	-	-	-
Options annulées ou devenues caduques	(51 500)	26,22	(231 000)	28,74
Options exercées	(439 900)	20,44	(2 198 000)	23,15
Options expirées	(753 000)	53,04	(5 000)	23,27
Options en cours de validité au 31 décembre	4 519 900	24,01	5 764 300	27,53
<i>Options exerçables au 31 décembre</i>	<i>4 519 900</i>	<i>24,01</i>	<i>4 808 000</i>	<i>28,34</i>

Le cours moyen pondéré du titre TF1 à la date d'exercice est de 26,18 € pour les options exercées en 2007 et 25,42 € pour celles exercées en 2006. La durée de vie moyenne des options en cours de validité au 31 décembre 2007 est de 24 mois (33 mois au 31 décembre 2006).

31

Plan d'attribution d'actions gratuites

Les caractéristiques du premier plan d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

	Plan n°1
Date du Conseil d'Administration	21/02/2006
Date d'attribution provisoire	08/03/2006
Date d'acquisition définitive	31/03/2008
Date de disponibilité à la vente des titres acquis	31/03/2010
Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine :	445 725
- sans condition autre que la présence effective dans le Groupe au 31/03/2008	191 025
- avec conditions de performance et de marchés	254 700
Nombre probable d'actions gratuites attribuées estimé à l'origine :	276 986
Attributions annulées en 2006 :	20 662
Attributions annulées en 2007 :	-
Nombre probable d'actions gratuites attribuées ajusté au 31 décembre 2007	256 324

Le Comité des Rémunérations du 14 février 2006 a décidé de couvrir le risque de hausse du cours de l'action par l'achat auprès d'une contrepartie bancaire de produits dérivés sur action TF1, respectivement des achats à terme pour couvrir les actions attribuées sans condition et des options d'achat pour couvrir les actions attribuées avec condition (se reporter à la note 13.2.3).

32

Engagements hors bilan

La valeur retenue pour la valorisation des engagements hors bilan est le montant de la sortie ou de l'accroissement de ressources prévu au contrat. Lorsqu'un contrat est conclu pour une période renouvelable, l'engagement est valorisé pour une durée courant jusqu'à la prochaine échéance de renouvellement.

Un engagement est réciproque lorsque l'obligation future de l'entreprise (engagement donné) est indissociable de celle du ou des co-contractants (engagement reçu). Dans ce cas, l'engagement donné et l'engagement reçu sont valorisés en fonction du montant de trésorerie que le Groupe devra décaisser.

Transport d'images :

Les engagements de transport d'images sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (Télédiffusion de France) et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

Locations simples :

Dans cette rubrique sont recensés, en engagements donnés et reçus, les paiements futurs minimaux pour des contrats de locations simples non résiliables et en-cours à la clôture de l'exercice. Seuls les baux significatifs au niveau du Groupe ont été pris en compte. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières, en particulier les locaux occupés par TF1 SA, et les sociétés françaises du Groupe Eurosport.

Cautions et garanties :

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

Autres engagements :

Ils recouvrent principalement divers contrats de fourniture de matériels et de prestations de service dans le cadre des activités récurrentes des sociétés du Groupe.

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

En vertu des accords entre Vivendi, TF1 et M6, les engagements et garanties souscrits par TF1 et M6 à raison des obligations de TPS ont fait l'objet d'une contre-garantie octroyée par Vivendi à compter du 4 janvier 2007. En conséquence, ces engagements souscrits par TF1 et M6 ne figurent ni en engagements donnés ni en engagements reçus au 31 décembre 2006.

Les engagements hors bilan du Groupe se ventilent par type d'engagement, selon leurs échéances. Les éléments présentés ci-dessous n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

32.1 Engagements donnés

(en millions d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2007	Total 2006
Transport d'images	80,5	159,3	-	239,8	280,0
Locations simples	16,2	60,5	54,2	130,9	141,7
Cautions et garanties	35,3	9,7	1,0	46,0	2,5
Autres engagements	20,2	69,0	13,9	103,1	52,1
Engagements donnés	152,2	298,5	69,1	519,8	476,3

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

32.2 Engagements reçus

(en millions d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2007	Total 2006
Transport d'images	80,5	159,3	-	239,8	280,0
Locations simples	16,2	60,5	54,2	130,9	141,7
Cautions et garanties	43,0	-	-	43,0	8,0
Lignes de crédit bilatérales confirmées	-	835,5	-	835,5	955,5
Autres engagements	15,9	3,5	-	19,4	15,8
Engagements reçus	155,6	1 058,8	54,2	1 268,6	1 401,0

33

Informations sur les parties liées

33.1 Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2007 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les quatorze membres du comité de direction TF1 cités dans le rapport annuel et les dirigeants ayant exercé leur fonction sur une partie de l'année 2007, s'élève à 10,7 millions d'euros et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006 (1)
Rémunération fixe	7,3	4,6
Rémunération variable	3,3	2,8
Avantages en nature	0,1	n/s

(1) 10 cadres dirigeants en 2006

Par ailleurs :

- la part de la charge de l'exercice liée aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites accordées à ces cadres dirigeants s'élève à 2,5 millions d'euros,
- la part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 4,8 millions d'euros. Ce montant intègre 1,5 millions d'euros payés en 2008 au titre de la mise en trust de cette somme en faveur d'Etienne MOUGEOTTE.

Les membres du Comité de Direction Générale du Groupe Bouygues, dont Patrick LE LAY et Nonce PAOLINI, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2007 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,5 millions d'euros. En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

33.2 Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont synthétisées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Parties liées en amont (Bouygues SA)	-	-	(8,4)	(8,0)	-	-	3,3	3,0
Coentreprises	3,2	2,9	(23,1)	(23,0)	17,9	19,7	(4,2)	(3,0)
Entités associées	1,6	1,1	(4,5)	(1,7)	0,9	2,1	3,0	38,7
Autres parties liées	19,0	16,7	(7,2)	(7,3)	3,9	5,5	2,3	2,6
Total	23,8	20,7	(43,2)	(40,0)	22,7	27,3	4,4	41,3

34

Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986) a expiré en 1997.

Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

Conformément aux dispositions de l'article 28-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 1^{er} août 2000, TF1 bénéficie d'une seconde reconduction « automatique » pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001.

Au terme des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation fait l'objet d'une prolongation automatique de cinq ans (jusqu'en 2012), au titre de la reprise en « simulcast » de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en TNT.

Par ailleurs, les filiales ou co-entreprises suivantes : LCI, Eurosport France, TMC et TF6, sont titulaires d'une autorisation de diffusion hertzienne numérique délivrée le 10 juin 2003 pour une durée de 10 ans.

Il n'y a aucun événement postérieur à la clôture à signaler.

SOCIÉTÉ	NATIONALITÉ	ACTIVITÉ	2007		2006	
			% contrôle ⁽¹⁾	Méthode de consolidation	% contrôle ⁽¹⁾	Méthode de consolidation
TF1 SA	Française	Diffusion de programmes audiovisuels	Société mère		Société mère	
ANTENNES France						
TF1 PUBLICITE	Française	Régie publicitaire TF1	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 FILMS PRODUCTION	Française	Co-production de films	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TELESHOPPING	Française	Télé-achat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TV BREIZH	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	98,28 %	IG
UNE MUSIQUE	Française	Edition musicale et phonographique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	Française	Spots publicitaires et bandes annonces	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF6	Française	Chaîne thématique	50,00 %	IP	50,00 %	IP
TF1 ENTREPRISES	Française	Télématique, droits dérivés	100,00 %	IG	100,00 %	IG
ALMA PRODUCTIONS	Française	Production de programmes	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT France SA	Française	Commercialisation du programme Eurosport en France	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSHOPPING	Française	Import-Export	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 DIGITAL	Française	Holding du pôle chaînes thématiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
E-TF1	Française	Création/diffusion services internet	100,00 %	IG	100,00 %	IG
LA CHAINE INFO	Française	Exploitation de La Chaîne Info	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GLEM	Française	Production de programmes	100,00 %	IG	100,00 %	IG
BAXTER	Française	Edition musicale et phonographique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GLEM FILMS	Française	Coproduction de films	-	-	100,00 %	IG
TF6 GESTION	Française	Gérante de TF6	50,00 %	IP	50,00 %	IP
SERIE CLUB	Française	Chaîne thématique	50,00 %	IP	50,00 %	IP
TOUT AUDIOVISUEL PRODUCTIONS	Française	Production de programmes	100,00 %	IG	100,00 %	IG
MONTE CARLO PARTICIPATIONS ⁽²⁾	Française	Holding de TMC	50,00 %	IP	50,00 %	IP
TOP SHOPPING	Française	Distribution en magasins	100,00 %	IG	100,00 %	IG
LES NOUVELLES EDITIONS TF1	Française	Edition littéraire	51,00 %	IG	51,00 %	IG
ODYSSEE	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
APHELIE	Française	Crédit-bail immobilier	100,00 %	IG	100,00 %	IG
YAGAN PRODUCTIONS	Française	Exploitation droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 HORS-MEDIA	Française	Promotion hors-media	100,00 %	IG	100,00 %	IG
QUAI SUD	Française	Production de programmes	91,64 %	IG	83,32 %	IG
TFOU	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
HISTOIRE	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
USHUAIA TV	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TELE MONTE CARLO ⁽²⁾	Monégasque	Chaîne thématique	40,00 %	IP	40,00 %	IP
INFOSHOPPING	Française	Infomercials	99,99 %	IG	99,99 %	IG
SHOPPING A LA UNE	Française	Commerce en ligne	100,00 %	IG	100,00 %	IG
WAT	Française	Création/services internet	100,00 %	IG	100,00 %	IG
JET (Jeux Et Television)	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TMC REGIE (2)	Française	Régie publicitaire TMC	40,00 %	IP	40,00 %	IP
TF1 JET MULTIMEDIA	Française	Edition Services divertissement	-	-	50,00 %	IP
1001 LISTES	Française	Création/services internet	95,32 %	IG	95,00 %	IG
JFG NETWORKS	Française	Création/services internet	26,00 %	ME	20,02 %	ME
PLANETEMEDIA	Française	Publication presse	-	-	83,53 %	IG
SKY ARTMEDIA	Etats-Unis	Publication presse	27,54 %	ME	24,00 %	ME
OUEST INFO	Française	Agence d'images d'actualités télévisées	100,00 %	IG	-	-
ONE CAST	Française	Service de diffusion et de transmission audiovisuel	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SF2J	Française	Editeur de jeux de société	100,00 %	IG	-	-
DOGAN TELESHOPPING	Turque	télé-achat	50,00 %	IP	-	-
DUJARDIN	Française	Editeur de jeux de société	100,00 %	IG	-	-
DUJARDIN INTERNATIONAL	Française	Editeur de jeux de société	100,00 %	IG	-	-
GRUPE AB (dont WB TV)	Française / Belge	Production, programmation et diffusion de programmes audiovisuels	33,50 %	ME	-	-

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOCIÉTÉ	NATIONALITÉ	ACTIVITÉ	2007		2006	
			% contrôle ⁽¹⁾	Méthode de consolidation	% contrôle ⁽¹⁾	Méthode de consolidation
DISTRIBUTION						
TF1 EXPANSION	Française	Développement des techniques numériques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SACAS	Française	Développement des techniques numériques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 SATELLITE	Française	Développement des techniques numériques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
DROITS AUDIOVISUELS						
CIBY DROITS AUDIOVISUELS	Française	Exploitation droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
CIBY 2000	Française	Exploitation droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
CIC	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 VIDEO	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 INTERNATIONAL	Française	Exploitation droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TELEMA	Française	Production d'oeuvres audiovisuelles	100,00 %	IG	49,00 %	IP
TCM DA	Française	Exploitation de droits audiovisuels	50,00 %	IP	50,00 %	IP
TCM GESTION	Française	Gérante de TCM DA	49,96 %	IP	49,96 %	IP
TF IMAGE 2	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	-	-
REGIE CASSETTE VIDEO	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00 %	IG	100,00 %	IG
ANTENNES INTERNATIONALES						
EUROSPORT SA	Française	Commercialisation du programme Eurosport hors France	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT BV	Néerlandaise	Commercialisation aux Pays Bas du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT TELEVISION LTD	Anglaise	Commercialisation au Royaume Uni du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT TV AB	Suédoise	Commercialisation en Suède du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORTMEDIA GMBH	Allemande	Commercialisation en Allemagne du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSALES SCS	Française	Régie publicitaire Eurosport	-	-	100,00 %	IG
KIGEMA SPORT ORGANISATION LTD	Anglaise	Organisation de courses automobiles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SRW EVENTS LTD	Anglaise	Organisation de courses automobiles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORT ITALIA	Italienne	Commercialisation en Italie du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROPA TV	Italienne	Production et distribution de la chaîne Sportitalia	-	-	29,00 %	ME
EUROPA NETWORK SRL	Italienne	Diffusion de programmes audiovisuels	-	-	29,00 %	ME
EUROSPORT ASIA LTD	Hong-Kong	Commercialisation en Asie du programme Eurosport	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EUROSPORTMEDIA SA	Suisse	Commercialisation en Suisse du programme Eurosport	100,00 %	IG	-	-
EUROSPORT SA SPAIN	Espagnole	Commercialisation en Espagne du programme Eurosport	100,00 %	IG	-	-
EUROSPORT FINLAND	Finlandaise	Commercialisation en Finlande du programme Eurosport	100,00 %	IG	-	-
APT EUROSPORTNEWS DISTRIBUTION LTD	Hong-Kong	Commercialisation en Asie du programme Eurosport	98,00 %	IG	-	-
EUROSPORT NORVEGE AS	Norvégienne	Commercialisation en Norvège du programme Eurosport	100,00 %	IG	-	-
EUROSPORT POLSKA	Polonaise	Commercialisation en Pologne du programme Eurosport	100,00 %	IG	-	-
EUROSPORT DANMARK APS	Danoise	Commercialisation au Danemark du programme Eurosport	100,00 %	IG	-	-
EUROSPORT EVENTS	Française	Organisation d'événements sportifs	100,00 %	IG	-	-
SAILING ONE	Française	Organisation et promotion de courses de bateaux	34,00 %	ME	-	-
FRANCE 24	Française	Chaîne française d'information internationale en continu	50,00 %	IP	50,00 %	IP
FRANCE 24 ADVERTISING	Française	Régie publicitaire de France 24	50,00 %	IP	-	-
ACTIVITES DIVERSES						
METRO FRANCE PUBLICATIONS ⁽³⁾	Française	Editeur de presse	34,30 %	ME	34,30 %	ME
TOP TICKETS	Française	Editeur de presse	45,00 %	IP	-	-

(1) Il n'existe pas de différence significative entre le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

(2) Monte Carlo Participations, Tele Monte Carlo et TMC Régie : les dispositions de la convention du 6 juillet 2004 entre TF1 et Groupe AB ont conduit à organiser le contrôle conjoint de ces sociétés.

(3) Metro France Publications : les dispositions du pacte d'actionnaires du 14 novembre 2003 entre TF1 et Metro International S.A. conduisent à organiser le contrôle exclusif de Publications Metro France par Metro International, TF1 n'exerçant qu'une influence notable sur cette filiale détenue à 34,3 %.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société TELEVISION FRANÇAISE 1 S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note annexe 2.3 aux états financiers consolidés qui expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice suite à l'application de l'option proposée par l'amendement à la norme IAS 19, avantages du personnel, relative à la comptabilisation des variations d'écarts actuariels,
- la note annexe 2.4 aux états financiers consolidés qui expose le changement de présentation des impôts différés au bilan.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note annexe 2.11 aux états financiers consolidés présente les modalités de dépréciation des actifs non courants. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie, et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée,
- les programmes et droits de diffusion sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes décrites dans la note annexe 2.13 aux états financiers consolidés, qui précise notamment les modalités de consommation et le principe de détermination des dépréciations. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination de la valeur nette des programmes et droits de diffusion, et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris la Défense et Courbevoie, le 12 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL Membre de KPMG International	Jean-Pierre CROUZET (Associé) Eric LEFEBVRE (Associé)
MAZARS & GUERARD MAZARS	Gilles RAINAUT (Associé)

BILAN SOCIAL

(normes françaises)

ACTIF (en millions d'euros)	Annexe	2007.12 Net	2006.12 Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	94,7	75,3
Concessions et droits similaires		41,1	0,0
Marque		0,0	0,0
Fonds commercial		0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Coproductions diffusables		15,0	29,6
Coproductions rediffusables		30,6	35,0
Coproductions en cours		8,0	10,7
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.2	40,6	35,9
Terrains		0,0	0,0
Constructions		0,0	0,0
Installations techniques matériels et outillages		15,9	15,9
Autres immobilisations corporelles		21,8	18,8
Immobilisations corporelles en cours		2,9	1,2
Immobilisations financières	2.4 et 3.3	1 248,3	1 039,6
Participations		1 011,2	790,4
Créances rattachées à des participations		0,0	0,0
Autres titres immobilisés		0,1	7,4
Prêts		236,0	241,0
Autres immobilisations financières		1,0	0,8
ACTIF IMMOBILISÉ		1 383,6	1 150,8
Stocks et en cours	2.5 et 3.4	435,7	465,6
Matières premières et autres approvisionnements		0,2	0,2
Marchandises		0,0	0,0
Droits de première diffusion		212,2	225,4
Droits rediffusables		222,8	239,4
Droits de diffusion en cours		0,5	0,6
Avances et acomptes versés sur commandes	3.5	206,3	208,9
Créances clients et comptes rattachés	2.6 et 3.6.1	395,1	385,3
Autres créances	3.6.2	118,6	114,3
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2.7 et 3.7	525,6	465,8
Charges constatées d'avance	3.8	5,5	4,4
ACTIF CIRCULANT		1 686,8	1 644,3
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,6	0,8
Prime de remboursement des emprunts		1,3	1,7
Ecarts de conversion actif		0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		3 072,3	2 797,6

PASSIF (en millions d'euros)	Annexe	2007.12	2006.12
Capital		42,7	42,8
Prime d'émission		3,8	20,8
Ecart de réévaluation		0,0	0,0
Réserve légale		4,3	4,3
Réserve de plus-value à long terme		0,0	0,0
Autres réserves		819,0	759,0
Report à nouveau		99,1	90,0
Résultat net de l'exercice		203,7	250,8
Subventions d'investissement	2.8	0,0	0,0
Provisions réglementées : amortissements sur programmes	2.9	43,5	59,8
CAPITAUX PROPRES	3.9	1 216,1	1 227,5
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.10 et 3.10	34,8	43,5
Autres emprunts obligataires		505,1	504,6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		120,0	0,3
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾		339,1	231,0
Fournisseurs et comptes rattachés		402,3	403,8
Dettes fiscales et sociales		179,0	165,1
Dettes sur immobilisations		59,2	19,1
Dettes diverses		213,3	198,7
Produits constatés d'avance		3,1	3,6
DETTES	3.11	1 821,1	1 526,2
Ecart de conversion passif		0,3	0,4
TOTAL DU PASSIF		3 072,3	2 797,6
<i>(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>(2) Dont comptes courants intra groupe</i>		<i>339,0</i>	<i>128,1</i>

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

(normes françaises)

(en millions d'Euros)	Annexe	2007	2006
Produits d'exploitation		1 824,6	1 798,4
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	2.11 et 4.1	1 637,2	1 627,0
Ventes de prestations techniques		5,1	7,6
Divers		9,1	15,0
Production stockée		(0,7)	0,4
Production immobilisée		0,0	0,4
Subvention d'exploitation		0,0	0,1
Reprises sur amortissements et provisions		71,3	43,0
Transferts de charges	4.7	99,7	94,8
Autres produits		2,9	10,1
Charges d'exploitation		(1 582,3)	(1 561,8)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.2	(622,6)	(626,9)
Variation de stock		(6,5)	51,9
Autres achats et charges externes		(447,7)	(507,6)
Impôts, taxes et versements assimilés	4.3	(109,6)	(107,1)
Salaires et traitements	4.4	(126,7)	(116,8)
Charges sociales	4.5	(57,1)	(52,2)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)			
- amortissements des coproductions diffusées		(40,0)	(62,3)
- amortissements des autres immobilisations		(10,7)	(10,0)
- amortissements des charges d'exploitation à répartir		(0,2)	(0,2)
- provisions sur immobilisations incorpo. et actif circulant		(75,2)	(48,5)
- provisions pour risques et charges		(4,2)	(7,4)
Autres charges	4.6	(81,8)	(74,7)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		242,3	236,6
Quote part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0
Produits financiers		98,3	143,9
Charges financières		(70,3)	(54,6)
RÉSULTAT FINANCIER	4.8	28,0	89,3
RÉSULTAT COURANT		270,3	325,9
Produits exceptionnels		61,0	54,6
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,3	0,1
Produits exceptionnels sur opérations en capital		36,9	17,0
Reprises sur provisions		23,8	37,5
Charges exceptionnelles		(47,6)	(44,6)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(0,0)	(0,3)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(40,1)	(31,6)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(7,5)	(12,7)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4.9	13,4	10,0
Participation des salariés		(8,0)	(8,2)
Impôt sur les sociétés	4.10 et 4.11	(72,0)	(76,9)
RÉSULTAT NET		203,7	250,8

TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIAL EN FLUX DE TRÉSORERIE

(normes françaises)

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'Euros)	2007	2006
1 - Opérations d'exploitation		
• Résultat de l'exercice	203,7	250,8
• Amortissements et provisions ^{(1) (2)}	1,2	10,3
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0
• Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	(7,8)	(1,4)
Capacité d'autofinancement	197,1	259,7
• Acquisitions de coproductions ⁽²⁾	(18,1)	(30,3)
• Amortissements et provisions de coproductions ⁽²⁾	23,1	37,8
• Stocks	30,0	(47,7)
• Créances d'exploitation	(19,8)	(6,8)
• Dettes d'exploitation	27,0	39,7
• Charges à répartir	0,0	0,0
• Avances nettes en provenance des tiers	2,6	48,0
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	44,8	40,7
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	241,9	300,4
2 - Opérations d'investissement		
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	(59,0)	(14,3)
• Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	1,8	0,2
• Acquisitions de participations financières	(239,0)	(63,9)
• Cessions de participations financières	32,8	13,7
• Variation nette des dettes sur immobilisations	40,0	2,3
• Variation nette autres immobilisations financières	4,7	4,3
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(218,7)	(57,7)
3 - Opérations de financement		
• Variation des capitaux propres	(9,7)	(3,3)
• Variation nette des dettes financières	228,5	69,7
• Dividendes mis en paiement	(181,8)	(139,0)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	37,0	(72,6)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	60,2	170,1
Trésorerie au début de l'exercice	465,4	43,8
Incidence reclassement comptes courants à l'ouverture		251,5
Variation de la trésorerie	60,2	170,1
Trésorerie à la clôture de l'exercice	525,6	465,4

(1) Hors parts de coproduction de programmes

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de coproduction de programmes qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation

ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

1

Faits marquants

Prise de participation de TF1 à hauteur de 33,5% dans le capital du Groupe AB

À la suite de la décision rendue par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et publiée le 27 mars 2007, TF1 et la Famille Berda ont finalisé le 2 avril 2007 la prise de participation de TF1 à hauteur de 33,5 % dans le capital du Groupe AB, formé des groupes AB SAS et WB Télévision SA (« le Groupe AB »), pour un montant de 230 millions d'euros. Le Groupe AB dispose d'un catalogue de droits de programmes télévisés francophones de plus de 1 300 titres, édite des chaînes de télévision gratuites en France et des chaînes de télévision payantes disponibles par satellite, câble, TNT ou ADSL.

2

Règles et méthodes comptables

2.1 Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2007. Pour rappel, depuis le 31 décembre 2006,

- à l'actif, les comptes courants de trésorerie classés antérieurement en autres créances figurent en trésorerie, en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en emprunts et dettes financières divers,
- au passif, les comptes courants non représentatifs de dettes financières figurent en autres dettes en cohérence avec les comptes courants débiteurs qui figurent en autres créances.

2.2 Immobilisations incorporelles

2.2.1 Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de parts de production de programmes en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les parts de production des programmes sont portées en immobilisations incorporelles à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont amortis à 100 % lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus non valorisées individuellement dans les contrats, ils sont amortis de la manière suivante selon le type de programmes :

	Type de programme		
	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Dessins animés	Autres programmes
- 1 ^{ère} diffusion	80 %	50 %	100 %
- 2 ^{ème} diffusion	20 %	50 %	

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management.

2.2.2 Coproductions diffusables

Les parts de coproduction de programmes qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisées sur la base de leur coût d'acquisition sous cette rubrique.

2.2.3 Coproductions rediffusables

Les parts de coproduction des programmes déjà diffusés une première fois et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrées dans le compte « coproductions rediffusables » pour une valeur égale à 20 % ou à 50 % de leur coût d'acquisition en fonction de la nature du programme (fictions, dessins animés, autres) ou pour leur valeur contractuelle.

2.2.4 Coproductions en cours

Les œuvres littéraires n'ayant pas encore donné lieu à une mise en production figurent sous cette rubrique. Les montants enregistrés correspondent aux sommes versées à la date de clôture. Les montants contractuels des versements restant à effectuer figurent en engagements hors bilan.

2.3 Immobilisations corporelles

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire ou dégressif	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	2 à 10 ans

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais accessoires.

Quand leur valeur d'utilité, déterminée en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité de la filiale concernée est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

2.5 Stocks et en cours

2.5.1 Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100 % lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus non valorisées individuellement dans les contrats, ils sont consommés de la manière suivante selon le type de programmes :

	Type de programme		
	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes
- 1 ^{ère} diffusion	80 %	50 %	100 %
- 2 ^{ème} diffusion	20 %	50 %	

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Certains achats de droits de diffusion font l'objet d'un amortissement déterminé à partir de la valorisation de chaque diffusion définie dans les contrats.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management.

2.5.2 Droits de première diffusion

Les droits ouverts non diffusés qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunts comptabilisés en charge).

2.5.3 Droits de diffusion rediffusables

Les droits pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont possibles, sont enregistrés dans le compte « droits de diffusion rediffusables » pour une valeur égale à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition en fonction de la nature du programme (fictions, dessins animés, autres) ou pour leur valeur contractuelle.

2.6 Créances clients

Les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes. De plus, les risques de non recouvrement ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1^{er} janvier 2005
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2005.

Les risques sur les créances nées postérieurement au 31 décembre 2005 et non recouvrées au 31 décembre 2007 ne sont pas significatifs.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

2.8 Subventions d'investissement

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes.

2.9 Provisions règlementées

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les parts coproductions de programmes non encore diffusées, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

1 ^{er} mois	20 %
2 ^{ème} mois	15 %
3 ^{ème} au 9 ^{ème} mois	5 %
10 ^{ème} au 24 ^{ème} mois	2 %

2.10 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX

2.10.1 Indemnités de fin de carrière

L'engagement de retraite de TF1 est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière et fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

2.10.2 Congés d'ancienneté

Des jours de congés supplémentaires sont attribués aux salariés en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise. La charge correspondant à l'acquisition de ces droits à congés est calculée en tenant compte de l'ancienneté dans l'entreprise, du salaire à la date de consommation des droits et du taux de rotation du personnel. Elle est actualisée et fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

2.10.3 Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

2.11 Publicité

Les recettes publicitaires figurant en produits correspondent aux recettes de TF1 Publicité, après déduction de sa rémunération.

2.12 Engagements hors bilan

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser au fournisseur du service de télédiffusion jusqu'à l'échéance du contrat.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux figurent en engagements hors bilan.

Les lignes de crédit confirmées auprès des banques, non utilisées à la date de clôture des comptes, figurent en engagements hors bilan.

2.13 Instruments financiers

Le groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts à l'exception des primes sur options de change et de taux comptabilisées en résultat au moment de leur paiement.

3

Notes sur le bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de parts de coproduction de programmes ; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros	2007	2006
Coproductions en cours	12,2	16,8
Coproductions diffusables	29,6	48,6
Coproductions rediffusables	35,2	43,6
VALEUR COPRODUCTIONS AU 1^{er} JANVIER	77,0	109,0
Investissements	31,4	49,3
Consommations 1 ^{ère} diffusion	(37,2)	(57,1)
Consommations 2 ^{ème} diffusion	(2,7)	(5,2)
Consommations totales au titre de la diffusion	(39,9)	(62,3)
Droits échus	(3,0)	(6,8)
Réformes et abandons	(8,0)	(9,1)
VNC reventes	(2,3)	(3,1)
Diminutions	(53,2)	(81,3)
VALEUR COPRODUCTIONS AU 31 DÉCEMBRE	55,2	77,0
La ventilation des parts de coproduction est la suivante :		
Coproductions en cours	9,5	12,2
Coproductions diffusables	15,0	29,6
Coproductions rediffusables	30,7	35,2
Total	55,2	77,0
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION		
Au 1^{er} janvier	1,7	1,8
Dotation	0,1	0,2
Reprise	(0,2)	(0,3)
Au 31 décembre	1,6	1,7

Au 31 décembre 2007, le risque de non diffusion des programmes comportant une part de coproduction s'élève à 22,1 millions d'euros dont :

- 1,6 million d'euros est couvert par voie de dépréciation d'actif,
- 20,5 millions d'euros sont couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au paragraphe 2.9.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de parts de production de programmes est le suivant :

en millions d'euros	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total 2007	Rappel 2006
Parts de production	9,2	0,4	3,7	13,3	26,1

3.2 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros

Valeurs brutes	01.01.07	Augmentations	Diminutions	31.12.07
Installations techniques et matériels	74,1	5,3	(0,2)	79,2
Autres immobilisations	64,7	8,4	(0,4)	72,7
Immobilisations en cours	1,3	2,8	(1,2)	2,9
Total	140,1	16,5	(1,8)	154,8
Amortissements	01.01.07	Dotations	Reprises	31.12.07
Installations techniques et matériels	58,2	5,4	(0,3)	63,3
Autres immobilisations	46,0	5,2	(0,3)	50,9
Total	104,2	10,6	(0,6)	114,2

3.3 Immobilisations financières

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

Valeurs brutes	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres	Total
Au 31 décembre 2006	991,4	7,4	241,0	0,8	1 240,6
Augmentations					
Acquisition AB SAS	229,6				229,6
Acquisition WB Television SA	3,0				3,0
Augmentation capital Teleshopping	5,0				5,0
Acquisition et augmentation capital TV Breizh	5,2				5,2
Acquisition et augmentation capital JFG Networks	0,8				0,8
Achat actions propres		18,7			18,7
Dépôts et cautionnements				0,2	0,2
Diminutions					
Cession titres Europa TV	(24,3)				(24,3)
Cession Pink TV	(0,5)				(0,5)
Remboursement prime d'émission Swonke	(0,5)				(0,5)
Annulation actions propres		(26,0)			(26,0)
Prêts Aphélie			(5,0)		(5,0)
Au 31 décembre 2007	1 209,7	0,1	236,0	1,0	1 446,8
Provisions pour dépréciation					
Au 31 décembre 2006	201,0				201,0
Dotation	0,3				0,3
Reprise	(2,8)				(2,8)
Au 31 décembre 2007	198,5				198,5
Valeurs nettes					
au 31 décembre 2007	1 011,2	0,1	236,0	1,0	1 248,3

La rubrique Prêts est composée pour l'essentiel de :

- un prêt participatif de 60,5 millions d'euros (dont 31,0 millions d'euros de valeur nominale) consenti à la société Aphélie. Après capitalisation des intérêts jusqu'en 2009, ce prêt pourra permettre de lever l'option d'achat de l'immeuble loué en crédit-bail, selon les modalités décrites au paragraphe 5.1,
- un prêt à long terme consenti à la société Aphélie par TF1 (prêt racheté à un pool de banques le 31/03/2000) (valeur résiduelle au 31.12.2007 : 15,4 millions d'euros),
- un prêt consenti à la société Eurosport (valeur résiduelle au 31.12.2007 : 160,0 millions d'euros).

La rubrique Autres titres immobilisés comprend notamment des actions propres qui ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Au cours de l'exercice 2007, ces actions ont fait l'objet d'annulations (Se reporter au paragraphe 3.9 Capitaux propres).

3.4 Stocks et en cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

en millions d'euros	Achats de droits	Production interne	Total 2007	Rappel 2006
Libellés				
Droits de première diffusion	256,0	1,6	257,6	231,8
Droits de rediffusions	326,3		326,3	299,5
Droits de diffusion en cours		0,6	0,6	0,9
STOCK AU 1^{er} JANVIER	582,3	2,2	584,5	532,2
Achats	621,8	347,7	969,5	1 034,2
Consommations 1 ^{ère} diffusion	(509,3)	(347,8)	(857,1)	(889,5)
Consommations 2 ^{ème} diffusion	(56,4)		(56,4)	(54,2)
Consommations totales au titre de la diffusion	(565,7)	(347,8)	(913,5)	(943,7)
Droits échus	(40,2)		(40,2)	(29,3)
Réformes et abandons	(19,1)	(0,5)	(19,6)	(8,8)
Reventes	(3,4)		(3,4)	(0,1)
Consommations totales	(628,2)	(348,3)	(976,7)	(981,9)
STOCK AU 31 DÉCEMBRE	575,7	1,6	577,3	584,5
VARIATION DE STOCK	(6,6)	(0,6)	(7,2)	52,3
La ventilation du stock est la suivante :				
Droits de première diffusion	234,2	1,1	235,3	257,6
Droits de rediffusions	341,5		341,5	326,3
Droits de diffusion en cours		0,5	0,5	0,6
Total	575,7	1,6	577,3	584,5
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Au 1^{er} janvier	119,0		119,0	114,5
Transfert	(0,3)	0,3	0,0	0,2
Dotation	74,0		74,0	40,6
Reprise	(51,2)		(51,2)	(36,3)
Au 31 décembre	141,5	0,3	141,8	119,0

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

en millions d'euros	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total 2007	Rappel 2006
Programmes et droits de télédiffusion	434,2	734,6	116,3	1 285,1	1 240,3
Droits de retransmissions sportives	152,0	325,1	91,0	568,1	696,3
Total	586,2	1 059,7	207,3	1 853,2	1 939,6

La partie de ces contrats libellée en devises est la suivante : 309,0 millions d'euros en US dollars et 36,8 millions d'euros en livres sterling.

ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX

3.5 Avances et acomptes versés sur commandes

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes pour 136,5 millions d'euros et d'acomptes versés sur des achats de droits de retransmissions sportives pour 69,4 millions d'euros.

3.6 Créances

3.6.1 Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. À ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2007, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA, net des rabais commerciaux restant à accorder figurant dans le poste Dettes diverses, s'élève à 167,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, ces créances s'élevaient à 160,0 millions d'euros.

3.6.2 Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances relatives à la TVA pour 63,2 millions d'euros et de comptes courants des filiales pour 28,9 millions d'euros.

3.6.3 Provisions pour dépréciation des créances

en millions d'euros	01.01.2007	Transfert	Dotation	Reprise	31.12.2007
Avances et acomptes	8,7		0,4	(7,6)	1,5
Créances clients	0,1			(0,1)	0,0
Autres créances	3,8			(2,4)	1,4
Total	12,6		0,4	(10,1)	2,9

3.6.4 Echéances des créances

en millions d'euros	À moins d'un an	À plus d'un an et à moins de cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Actif immobilisé	10,0	226,8	0,2	237,0
Actif circulant ⁽¹⁾	1 032,4	6,9		1 039,3
Total	1 042,4	233,7	0,2	1 276,3

(1) hors avances et acomptes versés sur commandes

3.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

en millions d'euros	2007	2006
Valeurs brutes		
Valeurs mobilières de placement	0,0	175,9
Dépôts bancaires et mouvements de fonds	2,8	12,3
Comptes courants de trésorerie débiteurs	534,5	279,0
Caisses	0,4	0,5
Intérêts courus à recevoir	2,0	2,3
Disponibilités	539,7	294,1
Total	539,7	470,0
Provisions des comptes courants		
Au 1^{er} janvier	4,2	0,0
Transfert ⁽¹⁾		41,0
Dotation	10,3	4,2
Reprise	(0,4)	(41,0)
Au 31 décembre	14,1	4,2
Valeurs nettes	525,6	465,8

(1) Reclassement de la provision des comptes courants de trésorerie.

Au 31 décembre 2006, les valeurs mobilières de placement étaient constituées de Sicav monétaires et ne comportaient pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31 décembre 2006.

Elles intégraient au 31 décembre 2006 l'avance reçue de Vivendi le 6 janvier 2006 pour un montant de 99 millions d'euros dans le cadre du protocole d'accord signé visant à rapprocher les activités de télévision payante en France du groupe Canal plus et de TPS, ainsi que les intérêts y afférents (2,9 millions d'euros).

3.8 Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 (4,4 millions d'euros en 2006).

3.9 Capitaux propres

Le capital est divisé en 213 410 492 actions ordinaires de 0,2 euro entièrement libérées.

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros	01.01.07	Affectation du résultat (AGO 17.04.07)	Autres mouvements		31.12.07
			Augmentation	Diminution	
Capital	42,8	-	0,1	(0,2)	42,7
Prime d'émission	20,8	-	8,9	(25,9)	3,8
Réserve légale	4,3	-	-	-	4,3
Réserve plus-value à long terme	-	-	-	-	-
Report à nouveau	90,0	9,1	-	-	99,1
Autres réserves	759,0	60,0	-	-	819,0
Résultat de l'exercice	250,8	(250,8)	203,7	-	203,7
Sous total	1 167,7	(181,7)	212,7	(26,1)	1 172,6
Provisions réglementées	59,8	-	7,5	(23,8)	43,5
Total	1 227,5	(181,7) ⁽¹⁾	220,2	(49,9)	1 216,1
Nombre d'actions	214 122 129		439 900 ⁽²⁾	(1 151 537) ⁽³⁾	213 410 492

(1) Dividendes payés à partir du 2 mai 2007

(2) Exercice d'options de souscription d'actions

(3) Annulations de 251 537 actions le 20 février 2007 et de 900 000 actions le 12 novembre 2007

3.10 Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2.10 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

En millions d'euros	01.01.07	Dotations	Reprises		31.12.07
			pour utilisation	pour non utilisation	
Provisions pour litiges	15,7	0,4	(0,9)	(4,6)	10,6
Provisions relatives aux sociétés apparentées	1,7	0,8	(1,5)	-	1,0
Provisions pour non recouvrement des clients	2,7	-	-	-	2,7
Provisions pour indemnités de fin de carrière	18,0	2,9	(4,5)	(0,4)	16,0
Provisions pour congés d'ancienneté	4,3	0,8	(0,4)	(0,2)	4,5
Autres provisions	1,1	-	(1,0)	(0,1)	0,0
Total	43,5	4,9	(8,3)	(5,3)	34,8

La provision pour non recouvrement des clients comprend essentiellement la quote-part TF1 du risque de non recouvrement d'une créance détenue par TF1 Publicité.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 16,0 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 19,6 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 3,6 millions d'euros.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

3.11 Dettes

3.11.1 Emprunts obligataires

En novembre 2003, TF1 a émis un emprunt obligataire portant sur un montant de 500 millions d'euros remboursable au pair in fine dans 7 ans (2010). Son coupon s'élève à 4,375 %. Cet emprunt fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de 300 millions d'euros.

3.11.2 Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 955,5 millions d'euros dont 120,0 millions d'euros ont été utilisés au 31 décembre 2007, soit un montant non utilisé de 835,5 millions d'euros.

3.11.3 Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés dans ce poste pour 339,0 millions d'euros (91,8 millions d'euros en 2006).

Au 31 décembre 2006, ce poste incluait la contrepartie de l'avance versée par Vivendi dans le cadre du protocole d'accord signé visant à rapprocher les activités de télévision payante en France du groupe Canal plus et de TPS, avance remboursée à la date de réalisation du rapprochement le 4 janvier 2007 pour 101,9 millions d'euros.

3.11.4 Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 194,7 millions d'euros (191,1 millions d'euros en 2006).

ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX

3.11.5 Echéances des dettes

en millions d'euros	À moins d'un an	À plus d'un an et à moins de cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Emprunt obligataire	5,1	500,0		505,1
Autres dettes	1 192,9	120,0		1 312,9
Total	1 198,0	620,0		1 818,0

4

Notes sur le compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurant en produits pour 1 637,2 millions d'euros (1 627,0 millions d'euros en 2006) correspondent aux recettes de TF1 Publicité, sous déduction de sa rémunération.

4.2 Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks

Ce poste comprend intégralement les consommations de droits de diffusion pour 628,2 millions d'euros (574,8 millions d'euros en 2006). Se reporter au paragraphe 3.4.

4.3 Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 90,3 millions d'euros en 2007 contre 84,8 millions d'euros en 2006.

4.4 Salaires et traitements

Les cachets et piges concourent à ce poste pour 3,4 millions d'euros (4,6 millions d'euros en 2006) sur un total de 126,7 millions d'euros (116,8 millions d'euros en 2006).

4.5 Charges sociales

La charge relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise figure dans ce poste pour un montant de 4,7 millions d'euros (4,2 millions d'euros en 2006).

4.6 Autres charges

Les versements aux sociétés d'auteurs figurent dans ce poste pour un montant de 66,4 millions d'euros en 2007 (66,6 millions d'euros en 2006).

4.7 Transferts de charges

Dans ce poste figurent principalement les coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

4.8 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

en millions d'euros	2007	2006
Dividendes	38,2	47,4
Intérêts nets versés	(2,4)	(1,0)
Pertes sur créances rattachées aux participations	-	-
Provisions pour dépréciation des titres ⁽¹⁾	2,5	3,7
Provisions pour dépréciation des comptes courants	(9,9)	36,4
Autres provisions	(0,8)	(1,6)
Ecart de change	(1,1)	0,5
Produits sur cessions de VMP	1,9	4,3
Amortissement des primes de remboursement des obligations	(0,4)	(0,4)
Net	28,0	89,3

(1) se reporter au paragraphe 3.3

Le poste Autres provisions inclut notamment les provisions destinées à couvrir les pertes des filiales en sociétés de personnes. Concernant les sociétés liées, les intérêts versés s'élèvent à 11,3 millions d'euros et les intérêts reçus à 31,7 millions d'euros en 2007 (respectivement 4,8 millions d'euros et 20,8 millions d'euros en 2006).

4.9 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

en millions d'euros	2007	2006
Réformes de programmes et moins-values réalisées sur cessions	(11,0)	(16,0)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris)	16,3	24,9
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières	7,8	1,2
Divers	0,3	(0,1)
Net	13,4	10,0

4.10 Impôt sur les sociétés

Ce poste se décompose comme suit :

en millions d'euros	2007	2006
Impôt	(92,4)	(106,3)
Boni d'intégration fiscale	20,4	29,4
Impôt sur les sociétés	(72,0)	(76,9)

La charge d'impôt relative au résultat exceptionnel est de 1,9 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 48 sociétés en 2007 contre 38 en 2006.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la convention d'intégration fiscale prévoit que les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits

fiscales des filiales intégrées, ne sont plus remboursées à ces dernières.

L'écart entre le taux d'impôt théorique de 34,43 % et le taux apparent de 26,1 % résulte essentiellement des produits non fiscalisés sur 2007 (principalement les dividendes et les plus ou moins values à long terme) et des économies d'impôt dans l'intégration fiscale des déficits des sociétés intégrées.

4.11 Fiscalité différée

en millions d'euros	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	14,84	-
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, provisions pour indemnités de fin de carrière et congés d'ancienneté.	-	8,50

5

Autres informations

5.1 Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2007, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

en millions d'euros	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total 2007	Rappel 2006
Engagements donnés					
Crédit-bail immobilier	19,2	9,7		28,9	47,4
Contrats de location simple	9,0	38,5	45,0	92,5	100,9
Contrats de transport d'images	63,1	126,2		189,3	253,0
Garanties	3,5	33,7	13,5	50,7	32,6
Divers ⁽¹⁾	10,8	37,2		48,0	9,7
Total	105,6	245,3	58,5	409,4	443,6

(1) Les engagements donnés divers comprennent notamment :

- la contribution financière pour un montant de 29,9 millions d'euros au GIP France Télé Numérique dont la mission est d'assurer la mise en œuvre de l'extinction de la télévision analogique,
- la juste valeur d'un swap de 300 millions d'euros (se reporter à la note 3.11.1) pour un montant de 4,2 millions d'euros,
- la juste valeur des achats à terme de devises pour un montant de 7,0 millions d'euros,
- un achat à terme d'actions TF1 valorisé pour un montant de 4,9 millions d'euros destiné à couvrir le risque de hausse du cours de l'action TF1 sur le plan d'attribution d'actions gratuites n°1 (se reporter à la note 5.5).

en millions d'euros	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total 2007	Rappel 2006
Engagements reçus					
Crédit-bail immobilier	19,2	9,7		28,9	47,4
Contrats de location simple	9,0	38,5	45,0	92,5	100,9
Contrats de transport d'images	63,1	126,2		189,3	253,0
Lignes de crédit confirmées		835,5		835,5	955,5
Divers	0,7			0,7	1,7
Total	92,0	1 009,9	45,0	1 146,9	1 358,5

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2007.

En vertu des accords entre Vivendi, TF1 et M6, les engagements et garanties souscrits par TF1 et M6 à raison des obligations de TPS ont fait l'objet d'une contre-garantie octroyée par Vivendi à compter du 4 janvier 2007.

En conséquence, ces engagements souscrits par TF1 ne figurent ni en engagements donnés ni en engagements reçus au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007.

Engagements du Groupe au titre du contrat de crédit-bail immobilier :

En juin 1994, TF1 a pris en crédit-bail auprès du GIE Aphélie, l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1, quai du Point du Jour à Boulogne. Ce contrat, d'une durée de 15 ans, porte sur un montant de 164,6 millions d'euros (hors frais financiers), soit :

■ terrain	45,7 millions d'euros
■ immeuble	57,9 millions d'euros
■ équipements	61,0 millions d'euros

Depuis le 30 juin 2001, TF1 a la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier à sa valeur nette comptable. Ce crédit-bail se substitue au bail commercial de 12 ans qui liait TF1 et le GAN.

Valeur d'origine	164,6
Redevances versées ⁽¹⁾	177,8
- cumul antérieur	159,9
- exercice	17,9
Dotations « théoriques » aux amortissements ⁽²⁾	93,5
- cumul antérieur	91,1
- exercice	2,4
Loyers futurs prévisionnels restants ⁽³⁾	
- à moins d'un an	19,2
- à plus d'un an et moins de 5 ans	9,7
- à plus de 5 ans	
Valeur nette comptable de l'immeuble en fin de contrat	67,1

(1) Dont capital remboursé : 76,9 millions d'euros.

(2) Dotations qui auraient été comptabilisées si les biens avaient été acquis par la société.

(3) Loyers calculés sur la base d'un taux d'intérêt théorique de 6,25 % pour les échéances dont le taux n'est pas connu à ce jour.

5.2 Utilisation des instruments financiers de couverture

5.2.1 Couverture du risque de change

Compte tenu de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises, ainsi que des contrats d'achat d'options d'achat pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couverture, traitées sur le marché des changes, couvrent la majeure partie des échéances 2008 des contrats signés au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, la contre-valeur du montant global de ces encours s'élève à 79,3 millions d'euros dont :

- 64,0 millions d'euros d'achats à terme constitués en US dollars,

ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX

- 15,3 millions d'euros d'achats à terme activant constitués en US dollars .

5.2.2 Couverture du risque de taux

Dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux du groupe, celle-ci étant explicitée dans l'annexe des comptes consolidés de TF1 au 31 décembre 2007, TF1 a souscrit :

- un SWAP de taux de 300 millions d'euros en 2003
- deux SWAP de taux de 50 millions d'euros chacun en 2005, arrivés à échéance en novembre 2007
- trois CAP de 50 millions d'euros chacun en 2006.

L'impact net des opérations de couverture de risque de taux au 31 décembre 2007 correspond à un produit financier de 1,2 millions d'euros.

5.3 Effectifs

À la clôture de l'exercice la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme ci-dessous :

	2007	2006	2005
Collège 1 - Employés	16	20	22
Collège 2 - Agents de maîtrise	445	454	466
Collège 3 - Cadres	867	817	772
Collège 4 - Journalistes	245	249	248
Total	1 573	1 540	1 508

5.4 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2007 aux cadres dirigeants du groupe, soit les quatorze membres du comité de direction TF1 cités page 7 du rapport annuel et les dirigeants ayant exercé leur fonction sur une partie de l'année 2007, s'élève à 10,7 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 4,8 millions d'euros. Ce montant intègre 1,5 millions d'euros payés en 2008 au titre de la mise en trust de cette somme en faveur d'Etienne MOUGEOTTE.

Les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues, dont Patrick LE LAY et Nonce PAOLINI, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2007 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,5 millions d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

5.5 Options de souscription et attributions gratuites d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est

fournie au paragraphe 5.5 « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

5.6 Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2007 s'élève à 0,3 million d'euros.

5.7 Détails des comptes concernant les entreprises liées

en millions d'euros			
ACTIF		PASSIF	
Immobilisations financières	235,9	Dettes financières	339,0
Créances d'exploitation	475,6	Dettes d'exploitation	23,1
Créances diverses	27,5	Dettes diverses	230,7
Disponibilités et comptes courants	520,4		

CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation	127,8	Produits d'exploitation	1 735,8
Charges financières	25,9	Produits financiers	77,1

5.8 Inventaires des valeurs mobilières au 31 décembre 2007

TITRES DE PARTICIPATION	Nombre de titres	%	Valeurs d'inventaire en Euros
TF1 EXPANSION	2 691 349	100,00	362 651 255
EUROSPORT	150 000 000	100,00	314 346 852
GROUPE AB	6 536 559	33,50	33 256 120
TF1 ENTREPRISES	200 000	100,00	31 292 321
TF1 FILMS PRODUCTION	169 995	100,00	20 687 311
TF1 INTERNATIONAL	4 500 000	100,00	18 207 580
EUROSPORT FRANCE	150 000	100,00	15 546 288
MONTE CARLO PARTICIPATIONS	12 642 250	50,00	12 551 507
TELESHOPPING	341 830	100,00	10 689 580
FRANCE 24	18 500	50,00	10 251 173
TF1 PUBLICITE	30 000	100,00	6 469 524
TV BREIZH	307 972	100,00	6 339 118
TCM DA	5 100	34,00	4 124 306
ALMA PRODUCTIONS	5 000	100,00	3 922 526
E TF1	999	99,90	2 141 512
YAGAN	53 269	100,00	1 300 259
USHUAIA TV	9 999	99,99	1 170 245
PUBLICATIONS METRO FRANCE	343	34,30	992 702
MEDIAMETRIE	1 000	10,75	842 645
TOUT AUDIOVISUEL PRODUCTION	5 000	100,00	838 222
PRIMA TV	325 000	5,00	809 741
TF1 DIGITAL	687 496	100,00	700 100
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	2 313	100,00	485 517
JFG NETWORKS	1 054	26,02	282 490
SOPARMEDIA	625	12,56	249 029
MEDIAMETRIE EXPANSION	600	5,00	108 741
PREFAS 1	40 000	100,00	40 000
PREFAS 2	40 000	100,00	40 000
PREFAS 3	40 000	100,00	40 000
PREFAS 4	40 000	100,00	40 000
PREFAS 5	40 000	100,00	40 000
PREFAS 6	40 000	100,00	40 000
PREFAS 7	40 000	100,00	40 000
PREFAS 8	40 000	100,00	40 000
PREFAS 9	40 000	100,00	40 000
PREFAS 10	40 000	100,00	40 000
PREFAS 13	40 000	100,00	40 000
PREFAS 15	40 000	100,00	40 000
PREFAS 16	40 000	100,00	40 000
TF1 MANAGEMENT	40 000	100,00	36 242
@TF1	39 999	100,00	34 929
SAGIT	39 994	99,99	31 993
TCM GESTION	848	33,92	16 238
SMR6	15 000	20,00	10 395
ODYSSEE	1	0,20	2 096
LES NOUVELLES EDITIONS TF1	25	1,00	761
TELEMA	1	0,01	505
TF6	1 600	0,02	298
DUJARDIN-REGAIN GALORE	1	0,00	79
SACAS	1	0,04	74
SERIE CLUB	1	0,004	56
EUROSHOPPING TRADING	1	0,02	18
TRICOM	1	0,003	10
TRICOM ET CIE	2	0,07	4
LCI	1	0,0003	3
TF6 GESTION	1	0,001	1
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION			860 910 365

La valeur d'inventaire correspond à la part de capitaux propres (y compris les subventions non rapportées au résultat) détenue par TF1 SA.

ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX

5.9 Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et aval fournis	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée				En milliers d'euros							
I - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
- TF1 PUBLICITE		2 400	287	100,00 %	3 038	3 038	-	-	1 812 524	3 782	8 040
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	17 787	99,997 %	1 768	1 768	-	-	41 824	350	-
- TÉLÉ-SHOPPING		5 127	215	100,00 %	5 130	5 130	-	-	107 369	5 348	6 032
- TF1 PUBLICATIONS		75	(1 471)	99,88 %	519	-	1 372	-	-	7	-
- TF1 ENTREPRISES		3 000	430	100,00 %	3 049	3 049	-	-	37 018	27 862	18 240
- TF1 US	USD	28	-	100,00 %	24	24	-	-	-	-	-
- SWONKE		18	36	100,00 %	410	-	-	-	-	(34)	-
- e-TF1		1 000	(38)	99,90 %	999	999	-	-	64 310	1 181	-
- TF1 DIGITAL		11 000	(8 392)	100,00 %	146 209	47 077	24 620	-	7 157	(1 908)	-
- @ TF1		40	(2)	100,00 %	40	40	-	-	-	(2)	-
- SAGIT		40	(5)	99,99 %	40	40	-	-	-	(1)	-
- EUROSPORT		15 000	286 903	100,00 %	234 243	234 243	160 000	-	259 264	12 443	-
- EUROSPORT France		2 325	11 452	100,00 %	126 825	126 825	-	-	64 511	1 769	-
- ONE CAST		40	(69)	100,00 %	13 440	40	2 487	-	797	(531)	-
- TF1 EXPANSION		269	135 874	100,00 %	291 290	291 290	396 829	-	-	226 510	-
- TF1 INTERNATIONAL		15 210	415	100,00 %	66 431	9 731	38 623	-	103 710	2 583	-
- TV BREIZH		40	-	100,00 %	26 680	12 680	295	-	24 734	6 299	-
- YAGAN PRODUCTIONS		53	525	100,00 %	53	53	-	-	5 605	722	-
- USHUAIA TV		10	-	99,99 %	10	10	-	-	4 779	1 161	-
- TAP		80	280	100,00 %	80	80	-	-	10 827	479	300
- ALMA PRODUCTIONS		80	2 330	100,00 %	80	80	5 141	-	31 837	1 512	1 000
- GLEM		80	(2 525)	100,00 %	14 052	80	3 573	-	23 594	(641)	-
- TF1 PUBLICITE PRODUCTION		37	579	100,00 %	37	37	-	-	13 179	(131)	-
- JET JEUX ET TELEVISION		40	(3 566)	100,00 %	40	-	10 332	-	2 909	(7 567)	-
- TF1 INSTITUT		40	(127)	100,00 %	40	40	223	-	350	(119)	-
- TF1 MANAGEMENT		40	(2)	100,00 %	40	40	-	-	-	(2)	-
- TF1 MOBILE		40	(4 117)	100,00 %	40	40	3 811	-	668	258	-
- WAT		40	(3 249)	100,00 %	40	40	6 285	-	296	(3 382)	-
- PREFAS 1		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- PREFAS 2		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- PREFAS 3		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- PREFAS 4		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- PREFAS 5		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- PREFAS 6		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- PREFAS 7		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- PREFAS 8		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- PREFAS 9		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- PREFAS 10		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- TOP TICKETS (EX PREFAS 11)		40	-	45,00 %	18	18	2 250	-	427	(5 002)	-
- PREFAS 13		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- PREFAS 15		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
- PREFAS 16		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et aval fournis	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
		En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée			En milliers d'euros						
II - PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
- MEDIAMETRIE		930	10 322	10,75 %	15	15	-	-	43 727	(3 415)	7
- MERCURY INTERN. FILM		511	249	50,00 %	255	255	-	-	47	26	-
- A1 INTERNATIONAL		25 409	-	50,00 %	12 756	12 756	-	-	-	(2 609)	-
- France 24		37	20 490	50,00 %	18	18	-	-	4 460	(25)	-
- MONTE CARLO PARTICIPATION		25 285	(629)	50,00 %	12 642	12 642	14 733	-	797	448	-
- TCM GESTION		40	(4)	33,92 %	14	14	-	-	2	12	-
- TCM DROITS AUDIOVISUELS		240	8 042	34,00 %	82	82	6 768	-	12 458	3 849	-
- PUBLICATIONS METRO FRANCE		100	2 252	34,30 %	12 000	12 000	-	-	40 075	542	-
- S M R 6		75	(53)	20,00 %	15	15	5	-	130	30	-
- JFG NETWORKS		40	971	26,02 %	2 240	2 240	-	-	1 125	74	-
- SOPARMEDIA		1 990	(5)	12,56 %	250	-	-	-	-	(2)	-
- GROUPE AB		30 243	26 456	33,50%	229 642	229 642	-	-	7 738	42 573	-
- WB TELEVISION		62	(809)	33,55%	3 000	3 000	-	-	430	(1 816)	-
III - PARTICIPATIONS (capital détenu inférieur à 10%)											
- GIE CHALLENGER FORMATION		10	-	6,67 %	1	1	-	-	3 613	-	-
- PRIMA TV		6 500	(295)	5,00 %	1 407	1 407	-	-	22 183	9 990	-
- MEDIAMETRIE EXPANSION		1 829	178	5,00 %	91	-	-	-	-	168	-
- LES NOUVELLES EDITIONS TF1		40	26	1,00 %	-	-	-	-	129	10	2
- EUROSOPPING TRADING		75	(1)	0,02 %	-	-	-	-	9 242	15	-
- TRICOM & CIE		45	7	0,07 %	-	-	-	-	-	(47)	-
- TF6		80	(5)	0,02 %	-	-	856	-	22 484	1 416	-
- TF6 GESTION		80	8	0,001 %	-	-	96	-	4	11	-
- SERIE CLUB		50	546	0,004 %	2	2	-	-	8 805	806	-
- SED ODYSSEE		8	(62)	0,20 %	-	-	-	-	4 541	1 102	-
- LA CHAINE INFO		4 500	49	0,0003%	-	-	-	-	53 071	(3 603)	-
- SACAS		38	593	0,04 %	60	60	-	-	-	(446)	-
- TELEMA		1 000	3 900	0,01 %	3	3	-	-	4 010	152	-
- TRICOM		450	(80)	0,003 %	-	-	-	-	-	(43)	-
- APHELIE		2	(26 462)	0,05 %	-	-	86 574	-	18 720	9 540	-
- DUJARDIN (EX REGAIN GALORE)		463	1 881	0,0 %	-	-	-	-	2 448	(871)	-
- NT1		40	(7 207)	0,04%	-	-	-	-	4 379	(10 826)	-
TOTAL GÉNÉRAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					1 209 678	1 011 164					

6

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2007.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Télévision Française 1 S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
 - la justification de nos appréciations,
 - les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2.4 de l'annexe présente les modalités de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation conduisant à la constitution éventuelle d'une dépréciation et, le cas échéant, d'une provision. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation, et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée,
- les parts de coproduction et les droits de diffusion sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes décrites dans

les notes 2.2 et 2.5 de l'annexe, qui précisent notamment les modalités d'amortissement et de consommation ainsi que le principe de détermination des dépréciations. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination de la valeur nette des parts de coproduction et des droits de diffusion, et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris la Défense et Courbevoie, le 12 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Jean-Pierre CROUZET (Associé)

Eric LEFEBVRE (Associé)

MAZARS & GUERARD

MAZARS

Gilles RAINAUT (Associé)

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société TF1, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation. Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec des filiales du groupe

Les conventions de mise à disposition de structures fonctionnelles entre la société TF1 et ses filiales ont été étendues à compter du 1^{er} janvier 2007 à de nouvelles filiales du Groupe : TV Breizh, TF1 Mobile, Jeux et Télévision, OneCast, We Are Talented et TF1 Institut.

Ces conventions prévoient la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande des filiales par les structures fonctionnelles (management, ressources humaines, juridique, finance) et d'une quote-part du montant résiduel des frais des structures fonctionnelles de la société TF1 augmentés du montant facturé par la société BOUYGUES à la société TF1 dans le cadre de la convention de services communs conclue entre ces dernières. La quote-part re-facturée par TF1 à ses filiales est déterminée par l'application de clés de répartition (effectifs et chiffre d'affaires) spécifiques à chaque nature de coûts.

Au titre de l'exercice 2007, outre des prestations spécifiques facturées à des conditions de marché, la société TF1 a facturé à ces filiales une quote-part résiduelle des frais de structures fonctionnelles, telle que définie par les présentes conventions, qui s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Montants H.T.
TV BREIZH	159
TF1 MOBILE	5
JET	26
ONECAST	10
WAT	51
TF1 INSTITUT	10
TOTAL	261

Personnes concernées : TF1 détient directement plus de 10 % de TV Breizh, TF1 Mobile, Jet, OneCast, WAT et TF1 Institut.

Avec la société Eurosport France

Eurosport France a acquis auprès de TF1, une partie des droits de diffusion des matchs en direct de la coupe du monde de rugby 2007 et la totalité des matchs en différé à titre non exclusif, pour la somme de 1 000 K€ HT.

Personne concernée : TF1 détient directement plus de 10 % d'Eurosport France.

Avec la société La Chaîne Info

La Chaîne Info a acquis auprès de TF1, les droits de diffusion des extraits de l'ensemble des matchs en différé de la coupe du monde de rugby 2007 au sein de magazines dédiés et des bulletins d'information, pour la somme de 110 K€ HT.

Personne concernée : TF1 détient indirectement (via TF1 Digital, filiale à 100 % de TF1) plus de 10 % de LCI.

Avec la société E-TF1

Par avenant en date du 13 juillet 2007, la redevance de location gérance payée par E-TF1 à TF1 a été révisée. À compter du 1^{er} janvier 2007, les paliers du montant de ladite redevance sont les suivants :

- 5 % du Chiffre d'affaires hors taxes généré par E-TF1, sur la tranche du Chiffre d'affaires comprise entre 0 et 10 M€ HT,
- 2,5 % du Chiffre d'affaires hors taxes généré par E-TF1, sur la tranche du Chiffre d'affaires comprise entre 10 et 20 M€ HT,
- 0,5 % du Chiffre d'affaires hors taxes généré par E-TF1, sur la tranche du Chiffre d'affaires supérieure à 20 M€ HT.

Pour 2007, TF1 a perçu 957 K€ au titre de cette redevance.

Personne concernée : TF1 détient directement plus de 10 % d'E-TF1.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Bouygues

CONVENTION DE SERVICES COMMUNS DU 8 OCTOBRE 1997

Cette convention prévoit la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande de TF1 par les services communs de Bouygues et d'une quote-part du montant résiduel des frais de services communs. Au titre de l'exercice 2007, le montant facturé par Bouygues s'est élevé à 4 576 K€. Ce montant tient compte d'un avoir de 62 K€ correspondant à une régularisation au titre de l'exercice 2006.

GESTION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LE SECURARIAT GÉNÉRAL GROUPE DE BOUYGUES

Cette convention permet à TF1 de recourir au service titres de la société BOUYGUES. Cette dernière assure la tenue des comptes nominatifs des actionnaires, de l'Assemblée Générale et procède au paiement des dividendes. Pour l'année 2007, la rémunération perçue par Bouygues a été de 60 K€ HT.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2007

UTILISATION DES AVIONS DÉTENUS PAR BOUYGUES

Cette convention offre à TF1 la possibilité de solliciter le département « Bouygues Transport Air » qui est l'opérateur de la flotte aérienne.

Pour l'année 2007, le montant facturé par Bouygues a été de 391 K€ TTC.

COMPLÉMENT DE RETRAITE CONSENTI AUX DIRIGEANTS

En vertu d'un contrat régi par le Code des Assurances, Bouygues SA fait bénéficier à ses membres du comité de direction générale d'un complément de retraite d'un montant de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Patrick LE LAY et Nonce PAOLINI sont membres dudit comité.

Au titre de 2007, le montant facturé par Bouygues à TF1 s'élève à 540 K€.

Avec le GIE Bouygues Construction Achats

En vertu d'un contrat de prestations de services à effet du 1^{er} mars 2006, TF1 a missionné le GIE Bouygues Construction Achats pour réaliser un audit de la fonction « Achats » dans le Groupe TF1.

Cette mission est réalisée sur le périmètre des sociétés TF1, TF1 Digital, TF1 Vidéo, Télé-Shopping, LCI, e-Tf1, TF1 International, TF1 Entreprises et Eurosport et se décompose en trois étapes :

- I un état des lieux,
- II une action Achat sur une famille d'achats du Groupe TF1,
- III une proposition d'organisation.

Un avenant a été signé afin de finaliser la contractualisation des prestations de l'étape 2 du contrat qui devraient se terminer au plus tard à fin décembre 2007, sur la base d'un supplément de prix de 200 K€ maximum.

Au titre de l'exercice 2007, le montant facturé par le GIE BOUYGUES CONSTRUCTION ACHATS à TF1 s'élève à 234 K€ HT (contre 65 K€ HT au titre de 2006).

Avec la société Bouygues Relais

À compter du 22 novembre 2005 et jusqu'au 1^{er} mars 2007, BOUYGUES RELAIS offre à TF1 la possibilité de relayer les lignes de crédit confirmées dont elle dispose à concurrence du montant de ses lignes et au maximum de 100 M€.

TF1 peut bénéficier de ces relais sous la forme d'un découvert au jour le jour auprès de BOUYGUES RELAIS. Les intérêts seraient calculés sur le montant des tirages avec un taux égal à EONIA majoré de 0,10 %.

Au cours des deux premiers mois de l'exercice 2007, TF1 n'a pas utilisé ces lignes de crédit confirmées.

Avec Monsieur Etienne MOUGEOTTE

Dans le cadre du retrait à terme d'Etienne Mougéotte, le Conseil a attribué au bénéficiaire d'Etienne Mougéotte une somme de 1 500 K€, qui sera versée par dixième sur dix ans à compter de son départ en retraite.

Au 31 décembre 2007, TF1 n'a pas encore versé la somme prévue.

Avec les filiales du Groupe TF1

Les conventions de mise à disposition de structures fonctionnelles prévoient la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande des filiales par les structures fonctionnelles (management, ressources humaines, juridique, finance) et d'une quote-part du montant résiduel des frais des structures fonctionnelles de la société TF1 augmentés du montant facturé par la société BOUYGUES à la société TF1 dans le cadre de la convention de services communs conclue entre ces dernières. La quote-part refacturée par TF1 à ses filiales est déterminée par l'application de clés de répartition (effectifs et chiffre d'affaires) spécifiques à chaque nature de coûts.

Au titre de l'exercice 2007, outre des prestations spécifiques facturées à des conditions de marché, la société TF1 a facturé à ses

(en milliers d'euros)	Montants H.T.
TF1 PUBLICITE	7 576
TF1 ENTREPRISES	548
TF1 VIDEO	1 403
UNE MUSIQUE	29
E-TF1	1 052
TELESHOPPING	1 037
INFOSHOPPING	163
TOP SHOPPING	41
EUROSHOPPING	81
SHOPPING A LA UNE	48
TF1 HORS MEDIA	13
TF1 FILMS PRODUCTION	378
YAGAN PRODUCTIONS	76
TPP	271
EUROSPORT	2 877
EUROSPORT France	564
LCI	829
ODYSSEE	86
HISTOIRE	69
USHUAIA TV	35
TAP	125
ALMA PRODUCTION	252
TF1 INTERNATIONAL	1 031
GLEM	188
TOTAL	18 772

filiales une quote-part résiduelle des frais de structures fonctionnelles, telle que définie par les présentes conventions, qui s'établit comme suit :

Avec la société Eurosport

EUROSPORT a renégocié avec TF1 les deux prêts qu'elle avait contractés auprès de cette dernière et a ainsi conclu auprès d'elle un nouveau prêt d'un montant de 160 M€. Celui-ci se substitue aux précédents.

Ce prêt prend effet au 1^{er} octobre 2006, a une durée de 5 ans et devra être intégralement remboursé au plus tard le 30 septembre 2011. Le remboursement du principal s'effectuera « in fine », avec possibilité de remboursement anticipé (sans pénalité mais irrévocable), d'un montant minimum de 10 M€.

Les intérêts trimestriels à terme échu sont calculés sur la base d'un taux fixe issu du swap taux fixe / Euribor 3 mois sur le marché en date du 28 septembre 2006 majoré de la marge sur tirage de 0.375 %.

Au cours de l'exercice 2007, la rémunération perçue par TF1 en application de cette convention s'est élevée à 6 602 K€.

Avec la société La Chaîne Info - LCI

En vertu d'une convention du 12 octobre 2005, LCI peut à l'occasion d'événements majeurs décrocher son antenne sur celle de TF1 pour lui permettre une couverture immédiate.

LCI a perçu au titre de l'exercice 2007 une rémunération forfaitaire d'un montant de 5 000 K€.

Avec la société France 24

TF1 a conclu avec France 24 un mandat de gestion de trésorerie rémunéré au prix forfaitaire annuel de 10 K€.

Au titre de l'exercice 2007, TF1 a facturé 10 K€ HT à France 24.

Avec la société TF1 DIGITAL

Le 20 avril 2006, TF1 a signé avec TF1 DIGITAL un contrat de location gérance d'une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2006. En vertu dudit contrat, TF1 a donné en location gérance à TF1 DIGITAL la branche du fonds de commerce liée à l'activité « Belge », dont

notamment l'ensemble des droits d'exploitation, d'utilisation et de diffusion du programme dont bénéficie TF1 dans le cadre de ses productions internes et des contrats de coproduction et/ou d'achat de droits audiovisuels à destination du territoire de la Belgique.

Le fonds de commerce comprend notamment le logo « TF1 », la marque TF1, la clientèle attachée, le bénéfice des traités, conventions et marchés passés avec tous tiers pour l'exploitation dudit fonds.

TF1 DIGITAL verse à ce titre à TF1 une redevance égale à 5 % du chiffre d'affaires en provenance des distributeurs de service. Cette redevance est plafonnée au titre des exercices 2007 à 2009 à hauteur respectivement de 102 K€ HT, 139 K€ HT, 182 K€ HT et à hauteur de 211 K€ HT pour les exercices 2010 et 2011.

Au titre de l'exercice 2007, TF1 Digital a versé une redevance de 87 K€ HT.

Fait à Paris la Défense et Courbevoie, le 12 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Jean-Pierre CROUZET (Associé)

Eric LEFEBVRE (Associé)

MAZARS & GUERARD

MAZARS

Gilles RAINAUT (Associé)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Télévision Française 1, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Télévision Française 1 S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable

et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris la Défense et Courbevoie, le 12 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Jean-Pierre CROUZET (Associé)

Eric LEFEBVRE (Associé)

MAZARS & GUERARD

MAZARS

Gilles RAINAUT (Associé)

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2007, du rapport du Président du Conseil d'Administration joint au rapport de gestion, du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration, les approuve, ainsi que les comptes annuels de la société de l'exercice 2007 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2007.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation du Groupe pendant l'exercice 2007, du rapport du Président du Conseil d'Administration joint au rapport de gestion, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés dudit exercice et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration, les approuve, ainsi que les comptes annuels consolidés de l'exercice 2007 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, approuve lesdites conventions et opérations.

Quatrième résolution

(Affectation et répartition des résultats)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 302 803 577,81 €, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 203 747 737,59 € et du report à nouveau de 99 055 840,22 €, approuve l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

Dotation au poste « Autres réserves »	15 999 105,58 €
Distribution en numéraire d'un dividende de	181 398 918,20 €
(soit un dividende net de 0,85 € par action de 0,2 € valeur nominale)	
Affectation du solde au Report à nouveau	105 405 554,03 €

La date de détachement du dividende sur le marché Euronext Paris est le 25 avril 2008

La date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après

dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est le 29 avril 2008

La date de mise en paiement du dividende est fixée le 30 avril 2008

L'Assemblée Générale prend acte que, conformément au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, ce dividende est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

L'Assemblée Générale autorise à porter au compte report à nouveau les dividendes afférents aux actions que TF1 est autorisée à détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article 225-210 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale constate les dividendes versés au titre des trois derniers exercices, à savoir :

Exercice clos le :	Dividende net versé par action	Abattement
31/12/2004	0,65 € *	oui *
31/12/2005	0,65 € **	oui **
31/12/2006	0,85 € **	oui **

(*) dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 50% prévu à l'article 158.3.2° du CGI.

(**) dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158.3.2° du CGI.

Cinquième résolution

(Ratification de la cooptation d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, en qualité d'Administrateur, de Nonce PAOLINI effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 22 mai 2007, en remplacement de Philippe MONTAGNER, Administrateur démissionnaire et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Sixième résolution

(Ratification de la cooptation d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, en qualité d'Administrateur, de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PARTICIPATION ET DE GESTION – SFPG, représentée par Philippe MONTAGNER, effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 31 juillet 2007, en remplacement d'Etienne MOUGEOTTE, Administrateur démissionnaire et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Septième résolution

(Ratification de la cooptation d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, en qualité d'Administrateur, de la société BOUYGUES, représentée par Philippe MARIEN, effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 20 février 2008, en remplacement d'Olivier POUPART LAFARGE, Administrateur démissionnaire et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur

d'Alain POUYAT, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Neuvième résolution

(Constatation de l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des noms des Administrateurs Représentants du Personnel élus par les collèges électoraux le 13 mars 2008 et communiqués par le Président du Conseil avant la lecture de la présente résolution, prend acte de leur élection et de leur désignation en qualité d'Administrateurs Représentants du Personnel.

La durée des fonctions des Administrateurs Représentants du Personnel est de deux années et prendra fin lors de la prochaine proclamation des résultats de l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.

Dixième résolution

(Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme :

- Cabinet KPMG SA

Immeuble Le Palatin – 3, Cours du Triangle

92939 La Défense Cedex - 775 726 417 RCS Nanterre

en qualité de commissaire aux comptes titulaire, au lieu et place du Cabinet SALUSTRO-REYDEL, commissaire aux comptes titulaire démissionnaire et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Onzième résolution

(Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme :

- Bertrand VIALATTE

Né le 3 août 1960 à Saint Pol sur Ternoise (62)

Nationalité Française

Domicilié : 1, Cours Valmy 92923 Paris la Défense Cedex

en qualité de commissaire aux comptes suppléant, au lieu et place de Michel SAVIOZ, commissaire aux comptes suppléant démissionnaire et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Douzième résolution

(Achat d'actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et des articles 241-1 à 241-8 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société à procéder à l'achat par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du

nombre des actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif 21 341 049 actions au jour de la convocation de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra procéder ou faire procéder à des achats :

- pour annuler les actions ainsi acquises, ainsi que le cas échéant celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures, cette solution impliquant une autorisation donnée par l'Assemblée Générale statuant dans sa forme extraordinaire ;
- dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou en vue de l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe notamment pour le service d'options d'achat, attribution ou au titre de plans d'épargne groupe ;
- par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la société en toute indépendance et sans être influencé par la société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ou toute autre disposition applicable ;
- pour la remise d'actions ou l'échange en particulier à l'occasion d'émission ou de l'exercice de droits attachés à des titres ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou dans le cadre d'opérations de croissance externe, d'opération de fusion, scission ou apport et/ ou ;
- pour tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur, dans une telle hypothèse, la société informant ses actionnaires par le biais d'un communiqué ou de tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur ;

et, à ces fins, conserver les actions rachetées, les céder ou les transférer par tous moyens tels que décrits ci-après dans le respect de la réglementation en vigueur, et notamment par cession en bourse ou de gré à gré, par offre publique de vente ou d'échange, par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés, et/ou annuler les actions ainsi acquises ainsi que celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat antérieures sous réserve d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale statuant dans sa forme extraordinaire.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 35 euros et le prix unitaire minimum de vente à 13 euros, étant précisé que ces prix ne seront pas applicables au rachat d'actions utilisées pour satisfaire des levées d'options (ou l'attribution gratuite d'actions aux salariés), le prix de vente ou la contre-valeur pécuniaire étant alors déterminée conformément aux dispositions spécifiques applicables.

Le montant maximum des fonds que la société pourra consacrer à l'opération est de 960 347 214 €.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster ces prix et montant afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations sur la valeur de l'action. Notamment en cas d'opération sur le capital, en particulier en cas de division ou de regroupement des actions, d'augmentation de capital par incorporations de réserves et d'attribution d'actions gratuites, ces prix et montant seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, y compris par utilisation de mécanismes optionnels ou d'instru-

ments dérivés ou de bons, et notamment l'achat d'options d'achat, dans les conditions prévues par les autorités de marché et que la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

L'Assemblée Générale décide que la société pourra utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou initiées par la société. L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société pour mettre en œuvre la présente résolution, pour en préciser si nécessaire les termes et arrêter les modalités et pour réaliser le programme et pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

Dans les conditions fixées par la Loi, le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations de titres ainsi réalisés.

La présente autorisation est valable jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

PARTIE EXTRAORDINAIRE (ordre du jour)

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société.
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société.
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la société ou de son groupe à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration aux fins d'utiliser les délégations et autorisations à l'effet d'augmenter le capital en période d'offre publique portant sur les titres de la société.
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

ARTICLE 1 FORME

Il est formé, entre les propriétaires des actions, ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par les lois en vigueur et à venir, ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 OBJET

La société a pour objet :

L'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires.

Toutes opérations, en France ou à l'étranger, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment :

- étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,
- assurer des opérations de régie publicitaire,
- assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 3 DÉNOMINATION

La dénomination sociale est : « TELEVISION FRANCAISE 1 » ou par abréviation « TF1 »

Dans tous les actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société anonyme » ou des initiales « S.A. » et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 4 SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Boulogne (92100) - 1, Quai du Point du Jour. Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Conseil d'Administration sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Lors d'un transfert décidé par le Conseil d'Administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

ARTICLE 5 DURÉE

La durée de la société est fixée à quatre vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

ARTICLE 6 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 42 682 098,40 €, divisé en 213 410 492 actions de 0,20 € nominal chacune.

ARTICLE 7 FORME-LIBÉRATION-ROMPUS

I Les actions de la société pourront être nominatives ou au porteur.

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 1%, 2%, 3% et 4% du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 1%, 2%, 3%, et 4% sera franchi en hausse ou en baisse.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

Cette disposition complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement des seuils de participations.

II Les actions de numéraire sont libérées dans les conditions légales.

III Les titulaires d'actions formant rompus à l'occasion d'opérations impliquant échange, regroupement, attribution ou souscription de titres font leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, des achats ou des ventes nécessaires de titres ou de droits.

ARTICLE 8 CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables dans la limite des dispositions législatives ou réglementaires et notamment dans les conditions prévues par les lois n° 86-1067 du 30 septembre 1986, n° 86-1210 du 27 novembre 1986 et n° 89-25 du 17 janvier 1989. Sous réserve des engagements internationaux souscrits par la France, aucune personne de nationalité étrangère au sens de l'article 40 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 ne peut procéder à une acquisition ayant pour effet de porter, directement ou indirectement, la part de capital détenue par des étrangers à plus de 20 pour 100 du capital social ou des droits de vote dans les assemblées générales de la société.

Par ailleurs, une même personne physique ou morale ne peut détenir directement ou indirectement une part supérieure à celle prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Plus généralement, les actionnaires sont tenus de respecter les dispositions spécifiques relatives à la détention ou l'acquisition des titres de la société édictées par les lois en vigueur.

ARTICLE 9 DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

I Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires.

Chaque action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxes susceptibles d'être prises en charge par la société.

- II Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent : au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

ARTICLE 10 **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- I La société est administrée par un conseil d'administration de douze membres sous réserve des dérogations prévues par la loi. En application de l'article 66 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, deux des sièges du Conseil d'Administration sont attribués à des représentants du personnel; l'un de ces deux sièges est réservé aux ingénieurs, cadres et assimilés.

- II En cours de vie sociale, les Administrateurs non-représentants du personnel sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

- III La durée des fonctions des Administrateurs est de deux années. Les fonctions d'un Administrateur non représentant du personnel prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Les fonctions d'un Administrateur représentant du personnel prennent fin lors de la proclamation des résultats des votes des collèges électoraux ayant abouti à la désignation des Administrateurs représentants du personnel; cette désignation devra normalement intervenir dans un délai de deux semaines précédant la réunion de l'Assemblée Générale de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles.

Les Administrateurs non-représentants du personnel peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les Administrateurs représentant le personnel ne peuvent être révoqués par décision du Président du Tribunal de Grande Instance rendue en la forme des Référéés que pour faute dans l'exercice de leur mandat, à la demande de la majorité des membres du Conseil d'Administration. La décision est exécutoire par provision.

Sauf en cas de résiliation à l'initiative du salarié, la rupture du contrat de travail d'un Administrateur élu par les salariés ne peut être prononcée que par le bureau de jugement du Conseil des Prud'hommes statuant en la forme des référéés. La décision est exécutoire par provision.

- IV Les Administrateurs non-représentants du personnel peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales ; ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

- V Si un ou plusieurs sièges d'Administrateurs non-représentants du personnel deviennent vacants entre deux Assemblées Générales, par suite du décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou des nominations à titre provisoire.

Si un ou plusieurs sièges d'Administrateurs représentants du personnel deviennent vacants par décès, démission, révocation ou rupture du contrat de travail, le siège vacant est pourvu par le remplaçant.

Les nominations d'Administrateurs faites par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste qu'un seul ou que deux Administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci ou à défaut le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

ARTICLE 11 **ACTIONS DES ADMINISTRATEURS**

Les Administrateurs doivent être chacun propriétaire d'une action. Les Administrateurs nommés au cours de la vie sociale peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

ARTICLE 12 **BUREAU DU CONSEIL**

Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres personnes physiques un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'Administrateur.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration nomme de même, s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'Administrateur.

Le Conseil peut nommer également un secrétaire même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, la séance du Conseil est présidée par le Vice-Président exerçant les fonctions de Directeur Général, ou le Vice-Président le plus ancien. À défaut, le Conseil désigne parmi ses membres le Président de séance.

Le Président, les Vice-Présidents et le secrétaire peuvent toujours être réélus.

À compter de la date d'admission des actions à la cote officielle ou à la cote du Second Marché de la Bourse de Paris, l'âge limite pour l'exercice des fonctions du Président du Conseil d'Administration est fixé à 68 ans.

ARTICLE 13 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

I Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Président du Conseil d'Administration doit également, dans les conditions prévues par la loi, procéder à cette convocation sur demande du tiers de ses membres ou du Directeur Général si les fonctions de celui-ci ne sont pas assumées par le Président du Conseil d'Administration, même si la dernière réunion date de moins de deux mois.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens, et même verbalement.

II Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des Administrateurs est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque Administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les Administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

ARTICLE 14 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires ou au Président du Conseil d'Administration ou au Directeur Général si les fonctions de celui-ci ne sont pas assumées par le Président du Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

D'une manière générale, il prend toute décision et exerce toute prérogative qui, en vertu des dispositions légales ou réglementaires en vigueur ou des présents statuts, relève de sa compétence.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixera la composition et les attributions de ces comités.

Il peut confier à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

ARTICLE 15 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

I Les Administrateurs peuvent recevoir des jetons de présence dont l'importance, fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, demeure maintenue jusqu'à décision contraire et qui sont portés aux charges d'exploitation.

II Le conseil décide, à la majorité et de la façon qu'il juge convenable, la répartition de ces avantages entre ses membres.

III Les Administrateurs peuvent avoir droit, en outre, à des rémunérations exceptionnelles autorisées par le Conseil et soumises au contrôle de l'Assemblée, sur rapport spécial des Commissaires, pour des missions ou mandats qui leur seraient confiés, ainsi qu'au remboursement de leurs frais de déplacement occasionnés par les besoins de la gestion.

ARTICLE 16 DIRECTION GÉNÉRALE-DÉLÉGATION DE POUVOIRS

I La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration qui prend alors le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil d'Administration, dont il fixe la durée des fonctions et portant le titre de Directeur Général. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale lors de toute nomination ou renouvellement du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur Général si les fonctions de celui-ci ne sont pas assumées par le Président du Conseil d'Administration.

Ce choix reste valable jusqu'à l'expiration de l'un de ces mandats ou, le cas échéant, jusqu'au jour où le Président du Conseil d'Administration décide de ne plus assumer les fonctions de Directeur Général ou, sur décision du Conseil d'Administration, pendant une période plus courte qui ne peut être inférieure à un an.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

II Le Directeur Général ou le Président du Conseil d'Administration si celui-ci assume les fonctions de Directeur Général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts. Toute limitation de ces pouvoirs par décision du Conseil d'Administration est sans effet à l'égard des tiers.

III Le Conseil d'Administration peut, sur proposition du Directeur Général ou du Président du Conseil d'Administration si celui-ci assume les fonctions de Directeur Général, donner mandat à une personne physique, administrateur ou non, d'assister celui-ci avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués pouvant être ainsi nommé est celui fixé par les dispositions légales en vigueur.

Chaque Directeur Général Délégué est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général, ou du Président du Conseil d'Administration si celui-ci assume les fonctions de Directeur Général. En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur Général ou du Président du Conseil d'Administration si celui-ci assume les fonctions de Directeur Général, chaque Directeur Général Délégué conserve, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination d'une autre personne assumant les fonctions de Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, ou le Président du Conseil d'Administration si celui-ci assume les fonctions de Directeur Général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués à chaque Directeur Général Délégué.

À l'égard des tiers, chaque Directeur Général Délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général ou des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration si celui-ci assume les fonctions de Directeur Général.

ARTICLE 17 **CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration, dès lors qu'elle ne porte pas sur une opération courante ou n'est pas conclue à des conditions normales.

Il en est de même des conventions autres qu'une convention portant sur une opération courante et conclue à des conditions normales, auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Est également soumise à autorisation préalable toute convention, autre qu'une convention portant sur une opération courante et conclue à des conditions normales, intervenant entre la société et une entreprise si l'un des Administrateurs, le Directeur Général ou l'un des Directeurs Généraux Délégués de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Est également soumis à autorisation préalable tout engagement pris au bénéfice du Président, du Directeur Général ou l'un des Directeurs Généraux Délégués, par la société ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle au sens des II et III de l'article L. 233-16 et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

En cas de nomination aux fonctions de Président, de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué d'une personne liée par un contrat de travail à la société ou à toute société contrôlée ou qui la contrôle au sens des II et III de l'article L. 233-16, les dispositions dudit contrat correspondant, le cas échéant, à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, sont également soumises à autorisation préalable.

ARTICLE 18 **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le contrôle est exercé par deux Commissaires aux Comptes titulaires qui sont nommés et exercent leur mission conformément à la loi. Deux Commissaires aux Comptes suppléants sont également nommés, conformément à la loi et appelés à remplacer les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès de ces derniers.

ARTICLE 19 **ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'Ordinaires ou d'Extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

ARTICLE 20 **CONVOCAION ET LIEU DE RÉUNION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

ARTICLE 21 **ACCÈS AUX ASSEMBLÉES-POUVOIRS**

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, personnellement ou par mandataire, à la condition de justifier de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme et aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, au plus tard 5 jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale, le tout conformément à ce que la loi dispose pour la participation des actionnaires aux Assemblées Générales. Toutefois le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ce délai à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout titulaire d'actions ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat ou, s'il n'a pas son domicile sur le territoire français, par un intermédiaire inscrit comme actionnaire en application des dispositions de l'article L.228-1 du code de commerce.

Les personnes morales actionnaires participent aux Assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Tout actionnaire peut, dans les conditions fixées par la loi et les règlements, voter par procuration ou par correspondance à toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, ou le cas échéant, dans les lettres de convocation, par télétransmission.

ARTICLE 22 **QUORUM-VOTE-NOMBRE DE VOIX**

I Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées de droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par la loi.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires participant à l'Assemblée par visioconférence, internet ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dont la nature et les conditions sont conformes aux dispositions légales et réglementaires

II Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

III Lorsque les actions sont l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers dans les Assemblées Générales Ordinaires et aux nus-propriétaires dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

ARTICLE 23 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

I L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans des délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Informations juridiques

STATUTS

- II L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.
Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.
Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

ARTICLE 24 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- I L'Assemblée Générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.
- II Sauf dispositions légales particulières, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote.
À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.
Sous réserve des mêmes dispositions particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

ARTICLE 25 EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
À titre exceptionnel l'exercice en cours s'étend du 1^{er} septembre 1987 au 31 décembre 1988.

ARTICLE 26 FIXATION, AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.
Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.
Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.
Toutefois après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pourra accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende et des acomptes sur dividende, qui seront mis en distribution, une option entre le paiement du dividende et des acomptes sur dividende, en numéraire ou en actions.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie du capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes de l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

ARTICLE 27 DISSOLUTION-LIQUIDATION

Hors le cas de dissolution prévu par la loi, il y aura dissolution de la société à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par cette Assemblée Générale Extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Le liquidateur représente la société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée Générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les Actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

ARTICLE 28 CONTESTATIONS

Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société ou ses administrateurs, soit entre la société et ses administrateurs, soit entre les actionnaires eux-mêmes relativement aux affaires sociales, seront soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

Informations juridiques

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

L'actionnariat

Aux termes de l'article 39 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre dont l'audience annuelle moyenne (univers hertzien, câble et satellite) est supérieure à 2,5 % de l'audience totale des télévisions. Un décret en Conseil d'Etat doit venir préciser les modalités de calcul de l'audience des chaînes. Aux termes de l'article 39 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, lorsqu'une personne physique ou morale détient, directement ou indirectement, plus de 15 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre en mode analogique, elle ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 15 % du capital d'une autre société titulaire d'une telle autorisation.

Aux termes de l'article 40 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, aucune personne de nationalité étrangère ne peut procéder à une acquisition ayant pour effet de porter, directement ou indirectement, la part du capital détenu par des étrangers à plus de 20 % du capital d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service de télévision par voie hertzienne terrestre.

Aux termes de l'article 41 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 9 juillet 2004, une même personne peut être titulaire, directement ou indirectement, d'un nombre maximal de sept autorisations relatives chacune à un service de télévision national diffusé par voie hertzienne en mode numérique.

Le régime d'autorisation

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986) a expiré en 1997.

Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

Conformément aux dispositions de l'article 28-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 1^{er} août 2000, TF1 bénéficie d'une seconde reconduction « automatique » pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001.

Au terme des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation fait l'objet d'une prolongation automatique de cinq ans (jusqu'en 2012), au titre de la reprise en « simulcast » de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en TNT.

Au terme de l'article 99 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi n°2007-309 du 5 mars 2007, cette autorisation fait l'objet d'une prolongation automatique de cinq ans à la condition que la chaîne soit membre d'un groupement d'intérêt public chargé de mettre en œuvre les mesures propres à l'extinction de l'analogique et la continuité de réception des chaînes par les téléspectateurs; Le 26 avril 2007, TF1 a signé la convention créant de ce GIP.

Par ailleurs et au terme de l'article 96-2 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi n°2007-309 du 5 mars 2007, cette autorisation fait également l'objet d'une prolongation automatique de cinq ans, à compter de l'extinction de l'analogique, dès lors que la chaîne prend l'engagement d'assurer la diffusion de leur programme en hertzien numérique auprès de 95 % de la population française. TF1 a d'ores et déjà pris cet engagement auprès du CSA.

En conséquence, l'autorisation de TF1 au titre de la loi du 5 mars 2007, peut s'établir comme suit:

1. Terme de l'autorisation de TF1 :	➔	2012
2. Prolongation de l'autorisation de 5 ans au titre de l'article 99 :	➔	2017
3. Prolongation de l'autorisation de 5 ans au titre de l'article 96-2 :	➔	2022

Les principales dispositions et obligations légales

Les textes :

- Cahier des Charges fixé par le décret n° 87-43 du 30 janvier 1987, et la Décision du 20 novembre 2001 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la société Télévision Française 1, jusqu'au 1^{er} janvier 2007,
- Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée par la loi n° 94-88 du 1^{er} février 1994, par la loi 2000-719 du 1^{er} août 2000, par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, et par la loi n°2007-309 du 5 mars 2007,
- Directive Européenne Télévision Transfrontières du 3 octobre 1989 modifiée (dernière modification en date du 11 décembre 2007),
- Décret n° 2001-609 du 9 juillet 2001, modifié par le Décret n° 2001-1326 du 28 décembre 2001 (obligations de production des chaînes analogiques en clair),
- Décret n° 90-66 du 17 janvier 1990, modifié par le Décret n° 92-279 du 27 mars 1992 et par le décret n°2001-1330 du 28 décembre 2001 (obligations de diffusion),
- Décret n° 92-280 du 27 mars 1992 modifié par le décret n°2001-1331 du 28 décembre 2001 et par le décret n°2003-960 du 7 octobre 2003 (obligations relatives à la publicité et au parrainage).

En termes d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production, les principales dispositions en vigueur sont les suivantes :

- diffusion d'un nombre maximal de 192 films cinématographiques par an dont 104 débutant entre 20h30 et 22h30, cette diffusion ne pouvant intervenir le mercredi et vendredi soir, le samedi toute la journée, le dimanche avant 20h30,
- quotas de diffusion applicables sur l'ensemble de la diffusion et aux heures de grande écoute aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans une proportion minimale de 60 % d'œuvres européennes et 40 % d'œuvres d'expression originale française,
- un minimum des deux tiers du temps annuel de diffusion doivent être consacrés à des programmes francophones,
- obligation de diffuser annuellement au minimum 1 000 heures d'émissions destinées à la jeunesse dont 50 heures de magazines et documentaires,
- obligation de diffuser annuellement au minimum 800 heures de journaux télévisés et de magazines d'information,
- obligation de consacrer 16 % du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent à des commandes d'œuvres audiovisuelles francophones, dont au moins 10,66 % à des producteurs indépendants et de diffuser au minimum 120 heures d'œuvres audiovisuelles francophones ou européennes inédites, débutant entre 20h et 21h,
- obligation d'investir 0,6 % du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent dans la commande de production de dessins animés européens ou francophones (ces données étant in-

Informations juridiques

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

clues, pour leur partie francophone, dans les 16 % de l'obligation générale précédente), dont les deux tiers pour une durée d'acquisition de droits de diffusion n'excédant pas 4 ans,

- interdiction de recourir aux moyens propres de production pour les émissions de fictions ; autorisation pour les émissions d'information ; autorisation à concurrence de 50 % du volume annuel des autres émissions,
- obligation d'investir 3,2 % du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent dans la coproduction d'œuvres cinématographiques européennes, dont au moins 2,5 % consacrés à des œuvres francophones et au moins 75 % à des commandes passées à des producteurs indépendants. Cet investissement doit être réalisé par une filiale du diffuseur (TF1 Films Production) intervenant minoritairement et dont la part coproducteur doit tendre à équilibrer la part antenne.
- obligation, dans un délai de cinq ans à compter de la publication de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, de rendre accessible aux personnes sourdes ou malentendantes la totalité des programmes de la chaîne, à l'exception des messages publicitaires. À noter que le CSA peut accepter qu'une partie des programmes ne soient pas soumis à l'obligation en raison de leurs caractéristiques (aménagement inscrit dans la convention).

Le respect des obligations légales est contrôlé et peut faire l'objet de sanctions pécuniaires par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, conformément aux dispositions des articles 42 à 42-11 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

Au regard de la nécessité de protéger l'enfance et l'adolescence, la chaîne s'est notamment engagée à l'adoption d'un code signalétique permettant d'apprécier, en 5 catégories, l'acceptabilité des programmes diffusés.

Arrêt de la diffusion analogique au 30 novembre 2011

La loi n° 2007-309 du 5 mars 2007 modifiant la loi du 30 septembre 1986 a posé le principe et organisé les modalités de l'arrêt de la diffusion hertzienne analogique au 30 novembre 2011.

Au terme de cette loi, une extinction progressive de l'analogique hertzien pourrait intervenir à compter du 31 mars 2008, le CSA devant fixer neuf mois à l'avance et pour chaque zone concernée (service par service et émetteur par émetteur) une date d'arrêt en tenant compte de l'équipement des foyers, de la disponibilité des chaînes de la TNT et de la spécificité des zones frontalières.

Par ailleurs, il convient de noter que cette loi aménage l'octroi, à l'extinction complète de l'analogique, d'un canal supplémentaire (dit canal compensatoire) pour les chaînes analogiques.

De plus, le dividende libéré par l'arrêt de l'analogique fera l'objet d'une réaffectation par le Premier ministre aux administrations et au CSA. La majorité des fréquences libérées resteront affectées aux services audiovisuels.

Enfin, ce texte aménage les conditions de l'extension de la diffusion hertzienne numérique, les chaînes hertziennes analogiques en clair devront couvrir 95 % de la population en hertzien numérique, les nouvelles chaînes de la TNT quant à elles bénéficieront d'une prolongation automatique de leur autorisation de cinq ans si elles prennent des engagements complémentaires de diffusion au-delà de la zone inscrite dans leur autorisation. À noter que l'ensemble des chaînes de la TNT ont souscrit à cet engagement.

L'ensemble des chaînes gratuites de la TNT doivent être diffusées sur 100 % du territoire quel que soit le mode de réception et être reprise par un distributeur satellite commun.

Haute Définition et Télévision Mobile Personnelle

Le 3 juillet 2007, le CSA a lancé un appel aux candidatures en vue de l'usage d'une ressource radioélectrique pour des services de télévision à vocation nationale, diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique et en haute définition

Par décision du 21 novembre 2007, le CSA a sélectionné TF1, ainsi que M6, qui feront l'objet d'une autorisation (celle-ci ne constituant qu'une prolongation de l'autorisation initiale). Ces chaînes, ainsi que France 2, devraient démarrer leur émission en haute définition au printemps 2008.

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 5 mars 2007, le CSA a, le 8 novembre 2007, lancé un appel à candidatures pour 16 services de télévision mobile personnelle. Le CSA a donné le calendrier indicatif suivant :

- 15 janvier 2008 : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- Février 2008 : publication de la liste des candidats recevables, début de l'instruction des dossiers et audition publique.
- Avril 2008 : sélection des dossiers de candidature
- Juin 2008 : autorisation des éditeurs de services

Le CSA devra également octroyer les droits d'usage de la ressource radioélectrique aux sociétés relevant du secteur public, en application des dispositions de l'article 26 de la loi du 30 septembre 1986.

- Dans les deux mois suivant l'autorisation : autorisation de l'opérateur de multiplex.

Critères pris en considération par le CSA pour l'attribution des autorisations :

- L'offre de programmes dont les formats sont les plus adaptés à la TMP
- Engagements en matière de production et de diffusion d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques.
- Engagements relatifs à la couverture du territoire et la qualité de réception
- Conditions de commercialisation du service les plus larges auprès du public
- Capacité à répondre aux attentes d'un large public et encourager un développement rapide de la TMP
- Nécessité d'assurer une véritable concurrence et la diversité des opérateurs
- Sauvegarde du pluralisme des courants d'expression socio-culturels
- Expérience acquise par les candidats
- Financement et perspectives d'exploitation du service

Modifications de l'environnement juridique

Par lettre de mission en date du 1^{er} août 2007, le Président de la République a demandé à Mme la Ministre de la Culture et de la Communication que soit entamée une remise à plat des dispositions législatives et réglementaires qui s'appliquent au secteur audiovisuel afin notamment de permettre l'émergence de groupes de communication audiovisuelle français de premier plan.

Dans ce cadre, Mme Albanel, Ministre de la Culture, a lancé le 8 octobre 2007 les « Assises de l'Audiovisuel », et annoncé l'ouverture de quatre chantiers : l'audiovisuel public, les relations entre producteurs et diffuseurs, la publicité et les règles anti-concentration.

Par ailleurs, lors de sa conférence de presse du 8 janvier 2008, le Président de la République a annoncé l'ouverture d'une réflexion sur la suppression de la publicité sur le service public audiovisuel. Les pouvoirs publics ont annoncé que cette réforme pourrait entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2009.

Informations juridiques

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Personne qui assume la responsabilité du document de référence : M. Nonce Paolini, Directeur Général.

Attestation du responsable du document de référence contenant le rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la conso-

olidation, et le rapport de gestion figurant en page 48 à 87 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Boulogne, le 25 mars 2008

Le Directeur Général

Nonce Paolini

Honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe (Sociétés intégrées globalement)

2007-12 (en milliers d'euros)	Autres Réseaux Commissaires	Ernst & Young	Mazars & Guerard	KPMG (ex-Salustro-Reydel)	Total CAC
Honoraires CAC audit	(59)	(27)	(779) 100 %	(902) 83,8 %	(1 765)
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés (a)	(59)	(27)	(739) 94,9 %	(805) 74,8 %	(1 629)
Honoraires sur contrôle interne (b)				(45) 4,2 %	(45)
Honoraires sur opérations spécifiques (acquisitions, cessions ...) (c)			(40) 5,1 %	(44) 4,1 %	(84)
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (d)				(8) 0,7 %	(8)
Honoraires CAC autres	4	0	0	(174) 16,2 %	(170)
Juridique, fiscal, social (e)	4			(17) 1,6 %	(13)
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)				(157) 14,6 %	(157)
TOTAL Honoraires CACs	(55)	(27)	(779) 100 %	(1 076) 100 %	(1 935)

Information et relations investisseurs

Philippe Denery
Directeur Général Adjoint Finances
Tél.: 01 41 41 44 11
Fax : 01 41 41 29 10
E-mail : pdenery@tf1.fr

Les documents juridiques peuvent être consultés à :
TF1 – Direction des Affaires Juridiques
1, Quai du Point du Jour – 92656 BOULOGNE CEDEX
E-mail : ibrosset@tf1.fr

Documents accessibles au public
Les documents tels que le règlement intérieur du Conseil d'Administration, le document annuel, les autres rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 17 avril 2008 peuvent être consultés sur le site de la société à l'adresse suivante www.tf1finance.fr.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe TF1 peut, sans engagement, demander les documents à

TF1 – Direction des Affaires Juridiques
1 quai du point du jour – 92100 Boulogne
tél : 01.41.41.28.27.

Vous pouvez également vous informer sur la vie du Groupe TF1 et obtenir sur simple demande les informations historiques concernant la société.

Par courrier adressé à :
TF1 – Département des Relations Investisseurs
1, Quai du Point du Jour – 92656 BOULOGNE Cedex

Sur INTERNET :
<http://www.tf1finance.fr>
E-mail : comfi@tf1.fr

Agenda de communication pour l'année 2008

24 janvier Chiffre d'affaires annuel 2007
20 février Comptes annuels 2007
21 février Réunion des analystes
17 avril Assemblée Générale des Actionnaires
30 avril Paiement du dividende
14 mai Chiffre d'affaires et comptes du 1^{er} trimestre 2008
31 juillet Chiffre d'affaires et comptes semestriels 2008
1^{er} août Réunion des analystes
13 novembre Chiffre d'affaires et comptes du 3^{ème} trimestre 2008

Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du groupe figurant aux pages 92 à 133, page 134 et pages 46 à 91 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2007 sous le numéro D.07-0216.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du groupe figurant aux pages 90 à 132, page 133 et pages 46 à 89 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2006 sous le numéro D.06-0173.

ADRESSES DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Février 2008

1, Quai du Point du Jour

92656 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX – FRANCE
TF1 PUBLICITE
TF1 DIGITAL
CIBY 2000
TFOU
SOCIETE D'EXPLOITATION DU MULTIPLEX R6 – SMR6
ONECAST
TF1 HORS MEDIA
TELEMA

Le Levant – 305, avenue le Jour se Lève

92656 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX – FRANCE
e-TF1
WAT

Central Park – 9, rue Maurice Mallet

92130 ISSY LES MOULINEAUX – FRANCE
UNE MUSIQUE
TF1 VIDEO
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE COMMUNICATION – CIC
TF1 ENTREPRISES
TF1 INTERNATIONAL
TFM DISTRIBUTION

125, rue Jean-Jacques Rousseau

92130 ISSY LES MOULINEAUX – FRANCE
YAGAN PRODUCTION

Immeuble Arcs de Seine – 18, Quai du Point du Jour

92656 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX – FRANCE
GLEM
TOUT AUDIOVISUEL PRODUCTION – TAP
TF1 PRODUCTION
TF1 FILMS PRODUCTION
ALMA PRODUCTION
TF1 PUBLICITE PRODUCTION
HISTOIRE
USHUAIA TV
SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE DOCUMENTAIRES – ODYSSEE

54, avenue de la Voie Lactée

92656 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX – FRANCE
LA CHAINE INFO – LCI

L'Amiral – 3, rue Gaston et René Caudron

92798 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX – FRANCE
EUROSPORT
EUROSPORT France
EURSOSPORT EVENTS

120, avenue Charles de Gaulle

92200 NEUILLY SUR SEINE – FRANCE
TF6
SERIE CLUB

Quai Péristyle

56100 LORIENT – FRANCE
TV BREIZH

3 rue du Commandant Rivière

75008 PARIS – FRANCE
TCM DA

Tour Maine Montparnasse – 33 avenue du Maine

75015 PARIS – FRANCE
LES NOUVELLES EDITIONS TF1

47, rue de la Chapelle

75018 PARIS – FRANCE
QUAI SUD TELEVISION

35, rue Greneta

75002 PARIS – FRANCE
PUBLICATIONS METRO FRANCE

45, Boulevard Victor Hugo – Bâtiment 264

93534 AUBERVILLIERS CEDEX – FRANCE
TELESHOPPING
SHOPPING A LA UNE
TOP SHOPPING
INFO SHOPPING
Euroshopping trading

6 bis, quai Antoine 1^{er}

MONACO
TELE MONTE CARLO (TMC)

69, rue de Richelieu

75002 PARIS – FRANCE
1001 LISTES

Immeuble Aphelion – 5, rue Léon Delagrangue

92130 ISSY LES MOULINEAUX – FRANCE
FRANCE 24

TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004

1	Personnes responsables	p.163	16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	p.63-77, 153-155
2	Contrôleurs légaux des comptes	p.131,148-152	16.1	Date d'expiration des mandats actuels	
3	Informations financières sélectionnées		16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	
3.1	Informations historiques	p.8-11,52,163	16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	
3.2	Informations intermédiaires	n.a.	16.4	Gouvernement d'entreprise	
4	Facteurs de risque	p.60-63	17	Salariés	p.53-57
5	Informations concernant l'émetteur		17.1	Nombre de salariés	p.53
5.1	Histoire et évolution de la société	p.1-6, 8-15,63, 161-162	17.2	Participations et stock options	p.55,83-84
5.2	Investissements	p.53	17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	p.55
6	Aperçu des activités		18	Principaux actionnaires	p.78-87
6.1	Principales activités	p.28-45	18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social et des droits de vote	
6.2	Principaux marchés	p.16-17	18.2	Existence de droits de vote différents	
6.3	Événements exceptionnels	n.a.	18.3	Contrôle de l'émetteur	
6.4	Dépendance éventuelle	p.128	18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	
6.5	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	p.16-17	19	Opérations avec des apparentés	p.51
7	Organigramme		20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
7.1	Description sommaire	p.7	20.1	Informations financières historiques	p.8-15,52
7.2	Liste des filiales importantes	p.6,164	20.2	Informations financières proforma.	n.a.
8	Propriétés immobilières, usines et équipements		20.3	États financiers	p.88-147
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	p.108	20.4	Vérification des informations historiques annuelles	p.131,148
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	p.57-60	20.5	Date des dernières informations financières	p.163
9	Examen de la situation financière et du résultat		20.6	Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
9.1	Situation financière	p.48-52	20.7	Politique de distribution des dividendes	p.12,86-87
9.2	Résultat d'exploitation	p.48-52	20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	p.60-62
10	Trésorerie et capitaux		20.9	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	n.a.
10.1	Capitaux de l'émetteur	p.78-87,91,113	21	Informations complémentaires	
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	p.135	21.1	Capital social	p.51,78-87
10.3	Conditions d'emprunt et structure financière	p.115	21.2	Acte constitutif et statuts	p.63-64,156-160
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	p.80	22	Contrats importants	n.a.
10.5	Sources de financement attendues	p.121-126	23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.
11	Recherche et Développement, brevets et licences	p.53	24	Documents accessibles au public	p.163
12	Information sur les tendances	p.52-53	25	Informations sur les participations	p.77
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.			
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale				
14.1	Organes d'administration et de direction	p.63-70			
14.2	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	p.69			
15	Rémunérations et avantages				
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	p.84-86			
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	p.115-116			

Coordination : Département de la Communication Financière de TF1 - Conception et réalisation : Poussières d'Etoiles - Tél. : 01 60 92 42 76 - Crédits photo : DR, TF1, Service photo de TF1 : Laurent Zabulon, Jean-Marc Sureau, Christophe Chevalin, Etienne Chognard, Françoise Pages, Jean-Claude Roca, Julien Cauvin, Etienne Chognard, Georges Bosio - Yagan Productions, © CBS, Dan Little John, © 2006 American Broadcasting Companies Inc., Mario Perez, Karen Neal, © TFM Distribution, TF1 Vidéo, 1001Listes, Eurosport - Getty Images, TF1 Films Productions, © 2007 American Broadcasting Companies Inc., Scott Garfield, © CBS, Robert Voets, © Fidélité - Alter Films, Thibault Grabherr, Overblog, TF1 Films Productions, © Pathé Distribution, © Wild Bunch Distribution, © TM AAR - TM Aaedman Animations, © Marathon - Mystery Animation Inc - Ouat Entertainment.



En ligne avec la politique du Groupe TF1 en matière de développement durable, le rapport financier 2007 est imprimé sur du papier recyclé avec des encres végétales par une imprimerie "Imprim'vert".



© MÉDIA GLOBAL

Télévision Française 1

Société anonyme au capital de 42 682 098 €

RCS Nanterre 326 300 159

TF1

1, quai du Point du Jour

92656 Boulogne Cédex - FRANCE

Tél. : (33) 1 41 41 12 34

www.tf1.fr